Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lelivredestroisv00laig

LE LIVRE DES TROIS VERTUS

DE

CHRISTINE DE PISAN

ET

SON MILIEU HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

THÈSE POUR LE DOCTORAT
Présentée à l'Université de Columbia, New-York

PAR

MATHILDE LAIGLE
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

AVEC DEUX PLANCHES HORS TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1912

ROMANCE
SEMINAR
Hfb25
16

LE LIVRE DES TROIS VERTUS

DE

CHRISTINE DE PISAN

ET

SON MILIEU HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE

T. I. P. Champion, archiviste-paléographe. *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XVe siècle*, 1905, in-8, 3 planches hors texte. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin. (Presque épuisé.) 10 fr.

T. II. Le même. *Cronique Martiniane. Edition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc.* In-8, 1907. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales.

T. III. Le même. *Le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.* In-8, 1907, 18 fac-similés. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales. 10 fr.

T. IV. H. Chatelain, docteur ès-lettres. *Recherches sur le vers français au XVe siècle. Rimes, mètres et strophes.* In-8, 1907. 10 fr.

T. V. P. Champion, *Charles d'Orléans, joueur d'échecs*, 1908. In-4 et planches. 3 fr.

T. VI. E. Langlois, professeur à l'Université de Lille. *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 5 fr.

T. VII. P. Champion. *Le Prisonnier desconforté* (du château de Loches), poème inédit du xve siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés. In-8, 1908. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 5 fr.

T. VIII. G. Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 12 fr.

T. IX. Ch. Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble. *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle.* Lettres de rémission de Philippe le Bon. In-8, 1908. 6 fr.

T. X. Caillet. *Relations de Lyon avec la Bresse et le Maconnais.* 2 fr. 50

T. XI. P. Champion. *La librairie de Charles d'Orléans*, 1910. In-8 et album de 34 phototypies. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 20 fr.

T. XII. Söderhjelm. *La nouvelle française au XVe siècle.* Couronné par l'Académie française. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique, 1911. In-8. 7 fr. 50

T. XIII. P. Champion. *La Vie de Charles d'Orléans*, in-8 et 16 phototypies, 1911. Couronné par l'Académie française (2e prix Gobert). Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 15 fr.

T. XIV. Charles Oulmont. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore*, in-8, 1911. Couronné par l'Académie française. 7 fr. 50

T. XV. Le même. *Etude sur la langue de Pierre Gringore*, in-8, 1911. 4 fr.

T. XVII *(sous presse)*. F.-M. Graves. *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme*, in-8.



I. — L'apparition des trois Dames de Vertu : Raison, Justice, Droicture.

Comment les trois Dames de Vertu, Raison, Justice et Droicture, réapparaissent à Christine de Pisan et lui ordonnent d'écrire le *Livre des Trois Vertus*.

(Miniature tirée du ms. 9236, fol. 136 r°, de la Bibliothèque Royale de Belgique.)

LE LIVRE DES TROIS VERTUS

DE

CHRISTINE DE PISAN

ET

SON MILIEU HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

THÈSE POUR LE DOCTORAT
Présentée à l'Université de Columbia, New-York

PAR

MATHILDE LAIGLE
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

AVEC DEUX PLANCHES HORS TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

Il a été tiré 25 exemplaires sur papier vergé de Hollande

Mrs. William LARRABEE

and

Mr. William LARRABEE, former governor of Iowa,

To you, exemplars of the noblest life,
I reverently dedicate this work
as a token
of my love and profound gratitude.

PRÉFACE

Cet ouvrage est destiné à servir d'introduction au texte critique du *Livre des Trois Vertus* qui sera publié prochainement.

Je me suis efforcée de replacer dans son milieu historique et littéraire ce livre de Christine de Pisan, d'en expliquer les idées et d'en montrer le rapport intime avec le moment qui l'a fait naître ; de saisir les analogies ou les différences qu'il présente avec les ouvrages de même nature de ses devanciers, d'en suivre les influences ou les traces sur ceux qui sont venus après.

J'ai aussi essayé de montrer que ce traité, produit à une période du moyen âge dite de décadence, mérite notre intérêt à un autre point de vue que celui de la philologie pure et qu'il peut parfois forcer notre admiration, en tout cas, éveiller notre curiosité et gagner notre sympathie et notre estime. Si ce petit ouvrage contribue en quelque manière à faire connaître un peu mieux Christine de Pisan et à la faire apprécier davantage, car la connaître c'est l'aimer, le bonheur que j'ai éprouvé à lui consacrer de longues heures de travail sera doublé.

C'est pour moi un honneur et une grande joie que de pouvoir adresser à M. Joseph Bédier, professeur au Collège de France, mes remerciements les plus profonds pour l'attention qu'il a bien voulu donner à ce travail, pour les précieux conseils qu'il m'a prodigués et pour la bienveillante indulgence avec laquelle lui, le maître dans l'art d'écrire, le critique au goût fin et sûr,

a daigné accueillir ce pauvre petit essai littéraire et l'améliorer dans la mesure où il lui a été possible de le faire.

Je me fais aussi un plaisir de reconnaître ici la lourde dette que j'ai contractée envers M. Mario Roques, directeur de la *Romania* et mon professeur à l'École des Hautes-Études qui, pendant deux ans, a suivi de près l'établissement de mon texte et dont la science approfondie, l'esprit si précis et si vif et le jugement critique si droit ont éclairé tant de points obscurs et m'ont été d'un secours inappréciable.

Je voudrais encore présenter l'hommage de ma reconnaissance à MM. mes Professeurs de la Sorbonne, du Collège de France et de l'École des Hautes-Études, dont l'enseignement si haut et si lumineux est une source constante d'inspiration aux étudiants qui ont le privilège de les entendre, à MM. Bédier, Morel-Fatio, membre de l'Institut, Balsdenberger, Lefranc, Martinenche, Chamard, Hauvette, Reynier, Lanson, Gazier et Barrau-Dihigo ; mais je tiens à adresser des remerciements tout particuliers à M. A. Thomas, membre de l'Institut et à M. A. Jeanroy pour la bonté inépuisable avec laquelle ils m'ont laissée recourir à leur profonde érudition.

M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, le philologue connu et écouté du monde romanisant tout entier, a bien voulu aussi me permettre de faire appel à sa vaste science, et, en bien des cas, j'ai été fière de mettre à profit ses observations et ses renseignements.

Qu'il me soit permis en outre d'offrir le tribut de ma respectueuse admiration et de ma vive gratitude à mes chers maîtres, M. A. Cohn et M. A. H. Todd, professeurs à Columbia University, à New-York, qui ont suivi le cours de mes études avec un bienveillant intérêt et m'ont conduite dans la voie où tant de joies intellectuelles m'allaient être révélées et dans laquelle ils m'ont aidée de leurs avis éclairés et de leurs doctes leçons. J'aimerais encore adresser un sentiment recon-

naissant à MM. mes Professeurs de Columbia University et de Harvard University, MM. J. Fitz-Gerald, J. B. Fletcher et J. Spingarn, C. H. Grandgent et G. Lincoln, qui, par leur enseignement, ont contribué si généreusement à élargir mon horizon. Et surtout, il m'est bien doux d'envoyer un souvenir fidèle et ému à celle qui a été le cher guide intellectuel et moral de ma jeunesse, à Mademoiselle Sophie Banzet, ancienne directrice des Cours secondaires de Montbéliard, actuellement missionnaire à l'île Tahiti.

Je n'oublie pas les bibliothèques où j'ai fait mes recherches et où j'ai rencontré tant d'obligeance, la Bibliothèque Nationale, l'Arsenal, la Bibliothèque Gaston Paris, celle de la Sorbonne, où M. Victor Mortet, bibliothécaire, a si gracieusement mis son domaine a ma disposition ; les biblicthèques de Columbia University, d'Iowa State University, mais j'ai eu particulièrement à me louer de l'exquise courtoisie et de la parfaite bonté avec lesquelles M. G. Ward au British Museum, M. Mahieu à la Bibliothèque municipale de Lille et M. E. Bacha, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ont mis leur savoir et leur autorité à mon service pour me rendre le travail facile et agréable.

M. H. Champion a bien voulu, avec son affabilité coutumière, entreprendre la publication de cet ouvrage et m'épargner autant qu'il a été en son pouvoir les ennuis et les soucis d'affaires, et M. P. Champion, dont le charmant livre, *La Vie de Charles d'Orléans*, a versé une claire lumière sur plus d'un recoin du *Livre des Trois Vertus*, a eu l'extrême obligeance de surveiller les troisièmes épreuves, faveur dont je sens tout le prix. Et M. Paillart, l'imprimeur, a mis à l'impression de ce travail une complaisance, une célérité, un soin dont je ne puis trop me féliciter.

Je suis heureuse enfin d'adresser l'expression de ma sincère reconnaissance à tous les parents et amis qui, de près ou de

loin, n'ont cessé de me soutenir de leur affection et de leurs encouragements et qui m'ont fourni des renseignements utiles ou suggéré d'heureuses corrections. A toutes et à tous je leur dis merci du fond du cœur.

Avant de terminer cet avant-propos, je prie M. E. B. Babcock, le futur éditeur de la *Vision* de Christine de Pisan, de me pardonner les fréquentes incursions que j'ai faites dans son domaine. Sans compter que la *Vision* est le plus précieux document autobiographique que Christine nous ait laissé, et que personne ne saurait négliger, j'invoquerai, pour m'excuser de mon indiscrétion forcée, la nécessité où je me trouvais de suivre la pensée de l'auteur dans l'ouvrage qui a immédiatement succédé au *Livre des Trois Vertus*. J'espère que les citations que je lui ai empruntées laisseront cependant à la *Vision* toute sa fleur de nouveauté.

M. L.

PREMIÈRE PARTIE

LE LIVRE DES TROIS VERTUS, SON ORIGINE ET SON TEMPS

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le *Livre des Trois Vertus* ou *le Tresor de la Cité des Dames* est un de ces traités d'éducation et de savoir-vivre qui furent si communs et si populaires au moyen âge.

Celui de Christine de Pisan est particulièrement intéressant parce qu'il est plus et mieux qu'un *Doctrinal*, qu'un *Chastoiement* ou qu'un *Facetus ;* non seulement c'est un guide de morale et de « prudence mondaine » à l'adresse de tous les *estas* de femmes, depuis la plus haute princesse jusqu'à la simplette villageoise, mais encore un traité où viennent se refléter, grâce à la personnalité de l'auteur et à son don d'observation exacte, la plupart des grands problèmes qui préoccupaient les esprits au début du XVe siècle, tous les traits de mœurs qui donnent à cette époque sa physionomie si diverse et si agitée [1]. Les événements historiques y ont

1. Dans tout le cours de l'ouvrage on voit Christine de Pisan préoccupée de paix et de concorde. Cependant on n'y trouve pas la moindre allusion à cette question brûlante du schisme qui désolait l'Europe chrétienne depuis 1378. C'est que le 14 septembre 1395 Charles VI avait édicté une ordonnance interdisant à « tous dicteurs, faiseurs de ditz et de chansons de chanter ditz, rimes ne chansons faisant mention du pape, du roy et des seigneurs de France au regard de ce qui touche le fait de l'Union de l'Eglise, etc... » (Ordonnance citée par Leroux de Lincy dans *Paris et ses historiens*, p. 431). Christine de Pisan rentrait dans la catégorie « des faiseurs de dictiez » et n'avait garde de désobéir aux édits publics.

De même, on ne trouve nulle mention de l'Université dans le *Livre des Trois Vertus*. Il est vrai que ce corps savant ne touchait guère aux femmes du XVe siècle, mais il semblerait plutôt que Christine se réservait ce sujet pour sa *Vision*, ouvrage qu'elle écrivit immédiatement après le *Livre des Trois Vertus*, en 1405.

leur écho comme aussi les rumeurs scandaleuses qui commençaient à courir dans les tavernes et sur les places publiques sur le dérèglement naissant de la cour d'Isabeau de Bavière. Des faits nombreux viennent apporter leurs précieux témoignages à l'histoire industrielle, économique, agricole et même politique et judiciaire de la France sous Charles VI. On y trouve le tableau de la vie privée de la dame de cour, de la « dame d'estat », de la bourgeoise, de la « femme des mestiers », de la « chamberiere », de la « petite femme des villaiges ». Et parmi cette théorie des différents « estas »[1], combien de portraits vivants et colorés ! Des individus peints sur le vif, chacun avec son caractère propre, ses travers, ses manies. On dirait autant de figures découpées dans ces splendides tapisseries d'Arras de la belle époque. Telles, la dame du Gâtinais avec ses manches à bombarde et sa queue de trois quartiers d'aulne, la nouvelle accouchée dans son beau lit de parement attendant la visite de ses amies, la gouvernante, sage, prudente et incorruptible, la chamberière au caquet bien affilé, rusée et fourbe etc... Ce ne sont plus là des types conventionnels, mais des femmes bien réelles que Christine a observées autour d'elle et qu'elle a décrites telles qu'elle les voyait, avec un réalisme sincère et discret.

Le même accent personnel se retrouve dans ses *enseignemens* à la jeune fille ou à la dame. L'idéal de courtoisie n'avait pas beaucoup changé depuis les années du sire Geoffroy-de-la-Tour-Landry et du Mesnagier de Paris à Christine de Pisan. On pourrait même dire qu'en ce qui concerne les manières propres les préceptes se répètent d'une façon uniforme à travers les siècles et les civilisations. Les traités latins, ceux des Pères de l'Eglise, et tous ceux du moyen âge qui s'en inspirent, s'accordent dans leur conception de la femme bien élevée : « manieres coyes et rassizes, humble contenance, voix attemprée, regard sans vagueté, gestes mesurés ». Jamais ils ne

1. Voir, pour la littérature du moyen âge qui traite des différens « estas », un article de M. Paul Meyer dans la *Romania*, t. IV, p. 385 et suiv.

manquent de vanter la femme « pou emparlée », qui garde bien son « ostel » et qui porte des vêtements sans trop de « curiosité [1] ». Puis, ils passent à la morale proprement dite.

Christine de Pisan, précisément à cause du dessein de son ouvrage qui est de s'adresser à toutes les classes de la société, nous donnera des instructions ou des exemples tirés de toutes les circonstances de la vie et de toutes les castes sociales : d'où une variété riche et curieuse.

Ses idées sur l'éducation et l'instruction méritent une étude approfondie. Michelet a pu dire que l'éducation de la femme au moyen âge se ramène à l'imitation de la Vierge, et Christine déborde de tendresse quand elle exalte la douceur et l'humilité de « l'ancelle de Dieu [2] », mais cependant la femme qu'elle veut former n'est pas une Madone en miniature. C'est la femme qui est de son temps, qui en a les idées, les préjugés peut-être, mais qui se prépare pour le monde, pour ses luttes et ses joies, contre ses tentations et ses déceptions. C'est déjà la femme qui combat pour la vie, qui trouve dans sa volonté, son énergie, son sentiment du devoir et du droit la force de parer à toute difficulté, ou, si elle ne peut la surmonter, du moins de la supporter avec constance ; « vaincre par bien souffrir », comme dit le *Livre des Trois Vertus*. C'est la femme forte de l'Evangile, modèle de tous les temps, mais c'est aussi et surtout la Française de l'an quatorze cent et la digne sœur de cette fleur de piété et de vaillance qui eut nom Jeanne d'Arc [3].

1. Eloge habituel de la matrone romaine qu'on lit sur les inscriptions funéraires : *domum servavit, lanam fecit*.

2. Amie et contemporaine de Gerson, dont les efforts ne contribuèrent pas peu à étendre le culte de la Vierge, puis de saint Joseph, Christine trouvait à la fois dans son âme et dans l'exemple du chancelier un besoin puissant d'adresser ses prières les plus tendres à la Mère de Dieu. Parmi ses poèmes, elle en écrivit un intitulé : *Les Quinze Joies de Nostre Dame*, *Œuvres*, t. III, éd. Maurice Roy, Paris, 1886-96.

Voir pour l'influence de Gerson pour le culte de Marie, *Revue du Lyonnais*, 1876, D II, 141-148.

3. On fait naître Jeanne d'Arc entre 1410 et 1412. Le *Livre des Trois Vertus*, ayant été écrit en 1405, la Vierge lorraine et la femme idéale de Christine sont donc à peu près du même temps.

A cette jeune fille, Christine donnera de l'instruction, non purement livresque, car aux enseignements des livres elle ajoutera ceux de la vie pratique. Elle nous la montrera au foyer paternel, partageant son temps entre l'étude de ses devoirs, de la science qui lui est appropriée et l'apprentissage de la vie mondaine ; placée sous l'influence et la garde de ses parents et de sa gouvernante si elle est née noble ; bourgeoise ou vilaine, sous l'œil vigilant de sa mère. Elle nous la fera voir dans son rôle d'épouse, de mère, de maîtresse de maison et elle nous dira ses devoirs envers ses proches, envers sa « maisniée », ses supérieurs et ses subordonnés. On nous la présentera jeune, « ancienne », mariée, veuve ; à la cour, à la ville, en son manoir et dans les champs. Avec elle, nous irons à l'église, au « baiser de paix », aux pèlerinages, aux assemblées, aux fêtes, aux danses, aux foires, aux « étuves ». Nous apprendrons d'elle l'organisation d'un « hostel », noble ou non ; nous en démêlerons les services, les occupations et les plaisirs, les embarras et les ambitions. Nous nous émerveillerons du luxe ou de l'aisance qui y règnent. Nous aurons quelques aperçus rapides mais nets et précis sur la vie opulente, souverainement élégante et prodigue d'une maison princière du temps de Charles VI, et aussi nous pénétrerons dans la chaumière du paysan de « plat pays » ou « es montaignes », du « rural, nourri de pain bis, de lait, lart, potaiges, et d'eau abuvré ». Entre ces deux mondes extrêmes, passera la silhouette triste et honnie de la *femme folle* « au tres deshonneste habit », qui elle aussi, ayant sa place au soleil, recevra sa part d'enseignements. Enfin on peut dire sans exagération que le *Livre des Trois Vertus* est un miroir de la vie en France au moment qui a immédiatement précédé les grands désastres et les hontes de la guerre de Cent ans.

CHAPITRE II

LE TITRE DU LIVRE

Le *Livre des Trois Vertus* tire son nom de la vision que Christine est censée avoir des Vertus inspiratrices de l'ouvrage : Raison, Droiture et Justice (Livre I, § 7). Chacune à son tour dicte ses préceptes, ses exhortations, ses critiques, de sorte que l'auteur n'est plus que leur porte-parole ; et si quelque remontrance sévère, un reproche mérité doit se faire entendre à haute et puissante dame, la responsabilité de Christine est ainsi couverte d'une manière ingénieuse et délicate vis-à-vis de ses protectrices. *Raison, Droiture, Justice* ont le droit de parler sans déguisement, même à « ceux des Lys », tandis que de la part de damoiselle Christine, il ne « convendroit ni n'appartendroit ».

Ces apparitions d'êtres surnaturels, anges ou vertus, ces visions, ces songes étaient un procédé dont on a usé et abusé au moyen âge. Depuis les visions classiques, celle de Platon dans sa *République*, celle de Thespeius dans Plutarque, le songe de Cicéron ; les visions de saint Paul, de saint Augustin, de Grégoire le Grand, de saint Grégoire, etc... presque tous les auteurs ont eu leur songe ou leur vision : Bède, Alcuin, Brunet Latin, Dante, Francesco da Barberino, Dino Compagni, Pétrarque, Boccace, Chaucer, Guillaume de Lorris et Jean de Meun, Bunyan, pour ne parler que des plus célèbres. Parmi les prédécesseurs ou successeurs immédiats de Christine, ou parmi ses contemporains que de fois le procédé n'a-t-il pas été repris ! Les livres les plus populaires avaient été écrits sous l'empire d'une « avision » : les trois songes de Guillaume de Deguilleville dans ses *Pélerinages,* celui d'Honoré Bonnet,

prieur de Salon, le *Songe du Vergier*, le *Songe Veritable*, le *Songe du Vieil Pelerin* de Philippe de Mézières; les *Jeux d'Echecs*, l'*Archilogie Sophie ;* le *Songe de Michault*, celui de la *Toison d'Or*, celui du *Champion des Dames*, etc... Le grave Gerson ne manquera pas d'avoir sa vision [1] et Christine elle-même n'en sera pas à son coup d'essai : son *Chemin de Long Estude*, sa *Mutacion de Fortune*, sa *Cité des Dames* et après le *Livre des Trois Vertus*, sa *Vision*, tous ces ouvrages lui ont été obligeamment dictés soit par la Sybille, soit par une ou plusieurs Vertus ou par « Dame Oppinion ». Les apparitions de Christine ont quelque chose de plus séculier et de plus rationnel que celles des autres écrivains français du moyen âge ; elles ont déjà un vague air de déesses et font pressentir l'essaim des divinités olympiennes de la Renaissance. Elles ont pris des traits à la *Madona* [2] de Francesco da Barberino ou à l'*Intelligenza* [3] de Dino Compagni, et elles sont animées du même souffle. Cependant cette allégorie chez Christine ne communique aucune froideur. Au contraire, elle sait la présenter de telle sorte que même ce vieux cliché prend de la grâce et de la vie.

Il serait faux de croire que ces Visions qui foisonnent dans la littérature médiévale ne soient qu'un procédé pur et simple. Elles reflètent des phénomènes psychologiques qui, à cette époque de passions inquiètes et de mysticisme ardent, se sont produits fréquemment. Les saints et les saintes, les personnes de religion et même celles du siècle entrent alors en communion directe avec Dieu : ce ne sont que révélations, apparitions, extases, songes où l'âme se détache du monde pour voler dans les régions de l'au delà, et qui, de la vie réelle, passent dans la littérature. Christine de Pisan a, de son temps, entendu relater les visions merveilleuses des saintes Brigitte de Suède,

1. Voir son *Songe du Roman de la Rose*. Bibl. Nat., f. fr. 1797.

2. Dans *Del Reggimento e dei Costumi delle Donne*, édition Carlo Baudi di Vesme, Bologna, 1875.

Voir aussi le savant ouvrage de M. A. Thomas : *Francesco da Barberino et la Littér. prov. en Italie au moyen âge*, Paris, 1883.

3. M. H. Hauvette donne ce poème de l'*Intelligenza* comme « attribué » à Dino Compagni, *La Littérature italienne*, p. 74, Paris, 1910.

Catherine de Sienne, Colette de Corbie, ses contemporaines, et de bon nombre d'autres qui, pour être moins illustres, n'en ont pas moins été tenues « a grant reverance ». Christine connaît les états d'âme qui provoquent ce phénomène. Elle en parle avec conviction dans son chapitre sur la « vie contemplative [1] » et elle fait même allusion (§ 56) à l'une de ces femmes « de vie tres esleue et singuliere en devocion et discipline de vivre » dont elle a raconté les vertus plus longuement dans son *Livre des faits et bonnes meurs du bon roy Charles* [2].

« Et en tel estat est le parfait contemplatif souventeffoys tellement ravis qu'il samble qu'il ne soit mie en soy mesmes. Et la consolation et doulce joye qu'il sent adont ne pourroit estre racontee ne nulle autre joye mondaine ne pourroit estre a celle comparee, car il sent ja et gouste des gloires et joyes de paradis en esperit, c'est assavoir, il voit Dieu en esperit par contemplacion. »

Et elle ajoute plus loin avec une candeur touchante :

« Et que ceste vie soit sur toutes autres aggreable a Dieu est apparu maintes foys au monde visiblement, sy que il est escript de plusieurs sains et sainctes contemplatifs qui ont esté veus, quant ils estoient en leur contemplacion, eslevez de seure terre tres hault par miracle de Dieu, si que il semblast que le corps voulsist sieuvir a pensee qui montée estoit ou ciel » (57).

1. Chap. VII du livre I, § 52 à 58.

2. Charles V fit mander à Paris « par grant priere » dans le but de contempler sa sainteté, mais aussi de s'en servir comme d'une intermédiaire utile entre lui et Dieu, une certaine Guillemette de La Rochelle. Elle était si avancée dans la vie contemplative qu'elle avait obtenu le don « de moult belles revelacions de Nostre Seigneur ». Elle accomplit, à cause de sa grande piété différents miracles à Paris « en tant que j'ay certainement oy recorder a gens dignes de foy, *on l'a veue en sa contemplacion soulevee de terre en l'air plus de deux piez.* » *Livre des Fais et bonnes meurs du bon roy Charles*, édit. Buchon, chap. XXII, livre III.

C'est peut-être la grande réputation de cette dame Guillemette et de l'honneur qu'on lui fit à la cour qui a suscité à la Rochelle cette visionnaire Catherine, l'une des ouailles du frère Richart et qui tâcha de se faire passer pour l'émule de Jeanne d'Arc. « C'est toute folie que de Catherine », disait la vraie inspirée avec un sage mépris.

Aussi, quelques années plus tard, les visions et la mission de Jeanne d'Arc devaient-elles rencontrer chez Christine, réfugiée dans son cloître, et chez Gerson [1], finissant ses jours à Lyon, ainsi que chez presque tout le peuple français, une foi prompte et enthousiaste. « Des faits si nombreux, si semblables et si autorisés », dit à propos de ces visions le dernier historien de Jeanne d'Arc dans son beau livre sur l'héroïne et la sainte, « ne peuvent être écartés de l'histoire » [2].

Ils ne sauraient l'être non plus de la littérature, et les écrivains de la fin du XIV[e] et du commencement du XV[e] siècle qui ont présenté leurs œuvres dans le ravissement d'un *Songe* ou sous l'inspiration d'une *Avision* usaient d'un artifice logique en leur temps et acceptable dans l'esprit de leurs lecteurs [3].

C'est dans la *Cité des Dames* (Ms. 1177, Bibl. Nat., f. fr., fol. 2) que Christine raconte comment les trois *Vertus* lui apparaissent :

« En telle dolente pensee ensi que j'estoie, la teste baissee comme personne honteuse, les yeulx plains de larmes, tenant ma main soubz ma joue, acoutee sus le pommel de ma chayere, soudainement, sus mon geron, vy descendre un ray de lumiere, si comme se le soleil feust [4]. »

Elle voit les trois dames de Vertu « desquelles la resplendeur de leurs chieres faces enluminoit moy meismes et toute la place ». Elles la consolent et lui prouvent que tous ces « mesdis » ne sont que « truffes » et mensonges et que, tout

1. C'est en faveur de Jeanne d'Arc que Gerson écrivit en 1429 son traité *Des vraies et des fausses Visions*.

2. *Jeanne d'Arc*, par M. Gabriel Hanotaux, p. 140 et 141, Paris 1911.

3. « Ces phénomènes psychologiques apparaissent avec une fréquence et une efficacité incontestables, non pas chez des esprits faibles ou dévoyés, mais chez des natures vigoureuses, entières, agissantes, chez des âmes maîtresses. » *Ibid.*, p. 141.

4. Christine nous raconte qu'elle venait d'achever les turpitudes du *Livre de Mattheolus*, et méditait pourquoy « les dits des clers, des philozophes venaient a une mesme conclusion, determinans les meurs des femmes enclins et plains de tous vices », lorsque les Vertus vinrent à elle pour l'éclairer et la consoler.

comme l'homme, la femme est un mélange de bien et de mal, où néanmoins le bien l'emporte.

Christine écrit donc sous leur dictée et pour l'édification et la réhabilitation de la femme la *Cité des Dames* qu'elle peuple de femmes vertueuses ou célèbres par leur esprit, les unes tirées de l'antiquité, les autres choisies en Italie ou en France et souvent parmi ses contemporaines.

« Comme je me reposais », dit-elle, « de ce long labeur, se aparurent a moy de rechief, les dessus dictes trois glorieuses ». Elles lui ordonnent de se mettre à l'œuvre sans délai : « Comment, fille d'estude, as tu ja remis et fichié en mue l'oustil de ton entendement ? » (8). Maintenant qu'est bâtie la Cité pour les dames vertueuses et honorées, il faut leur montrer les moyens d'y entrer, et même « happer les rebelles » : et voilà le sujet du *Livre des Trois Vertus*.

D'ailleurs les *Vertus* étaient à l'ordre du jour. En 1403, alors que la *Cité* était commencée, Jean de Courtecuisse n'avait-il pas dédié à Jean duc de Berry le *Livre des Quatre Vertus?* Cet ouvrage était supposé être une traduction française, avec glose, d'un traité faussement attribué à Sénèque [1], et que Christine elle-même allait bientôt traduire et gloser, et publier sous le titre de *Livre de Prudence*.

1. Voir ce que dit du *Livre des Quatre Vertus* M. Arthur Piaget, *Sermonnaires et Traducteurs*, p. 266, dans *Hist. de la Langue et de la Litt. fr.*, de Petit de Julleville, t. II : « Pour le même prince (c'est-à-dire Jean de Berry) Jean de Courtecuisse traduisit en 1403 « le livre de Sénèque des *Quatre Vertus cardinaulx* », c'est-à-dire le *De quatuor Virtutibus*, qui n'est qu'un remaniement de la première partie du *Liber de copia verborum*, œuvre d'un faussaire du IIIe ou IVe siècle, que Martin de Braga s'appropria plus tard sous le titre de *Libellus de formula de honestæ vitæ* ».

On attribue généralement au seul Jean de Courtecuisse la traduction du *Livre des Quatre Vertus* offerte au duc de Berry. Cependant le hasard m'a fait découvrir un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, le no 1091, fonds franç., catalogué comme le *Livre de Prudence* de Christine de Pisan, mais qui en réalité contient le *Livre de Prudence* de maistre Laurens de Premierfait et entrepris sur l'ordre du duc Jean de Berry, ainsi que l'affirme le Prologue. Il est étrange que le duc de Berry ait voulu avoir deux traductions du même traité latin, faites par deux clercs différents.

D'ailleurs ce *Livre de Prudence* ou des *Quatre Vertus cardinaulx* de maitre

Quant au sous-titre *Le Trésor de la Cité des Dames*, qui a prêté à tant de confusions à cause de son analogie avec la *Cité des Dames*, il témoigne de la sagacité qui guidait Christine dans le choix de ses titres de livres. Il est probable que la *Cité des Dames* fut édifiée, ou plutôt ainsi dénommée, à cause de la recrudescence de popularité qu'obtenait la *Cité de Dieu* de saint Augustin depuis la traduction en français qu'en avait faite Raoul de Presles, sur les ordres du roi Charles V, traduction achevée en 1382 [1].

Les *Trésors* abondent dans les littératures antique et médiévale. Les encyclopédies de toutes sortes portent ce nom quand elles ne sont ni « bibles », ni « miroirs », ni « sommes ». On connaissait le *Trésor des Ystoires*, le *Trésor de Sapience* [2], le *Trésor* de Pierre de Corbiac. Mais surtout Brunet Latin avait remis ce titre à la mode avec son *Tesoro* et son *Tesoretto* dont le premier, écrit par ce maître italien « en françois pour ce que c'est parleure plus delitable », avait eu une grande vogue et ne l'avait pas encore perdue au moment où Christine composait son *Trésor de la Cité des Dames* [3]. Et encore, n'eût-elle eu aucun exemple de livres fameux portant ce nom, il eût été naturel que Christine appelât *Trésor*, la somme des maximes, préceptes, enseignements qu'elle avait devisés pour former des dames dignes d'entrer dans sa *Cité* d'honneur.

Laurent n'occupe que 15 pages et il est suivi immédiatement du *Livre des Trois Vertus*.

La version glosée qu'a donnée Christine du *De quatuor Virtutibus* est différente de celle de Jean Courtecuisse et de celle de Laurent de Premierfait.

1. M. le comte de Laborde, dans son superbe ouvrage *Les Manuscrits et Peintures de la Cité de Dieu* (4 vol. in-f°, Paris, 1909), écrit que l'œuvre de saint Augustin jouissait d'une telle popularité que les manuscrits s'en multiplièrent à l'infini à la fin du XIVe siècle et dans tout le cours du XVe siècle (p. 69, t. I) et que ces nombreuses copies en furent faites surtout entre 1373 et 1410 (I, p. 173) ; et enfin, que pour Paris et ses environs, on en connait pour cette époque plus de 30 manuscrits.

2. Voir un article de M. Paul Meyer sur les *Compilations historiques*. *Roman.*, XIV, p. 61.

3. Jean Gerson nous a laissé un petit traité de morale en français qu'il a intitulé lui aussi *Trésor de Sapience*. Bibl. Nat., f. fr. ms. 1541, Nouv. Acq.

CHAPITRE III

DATE DE LA COMPOSITION DE L'OUVRAGE

L'idée génératrice du *Livre des Trois Vertus* c'est l'honneur féminin, le culte de cette renommée « de moult petit hurt froissié et tachee » et la revendication du droit de la femme vertueuse au respect de l'homme. La femme, dénigrée par l'homme, est un thème aussi vieux que le monde. « Il était déjà né », dit l'auteur des *Légendes Epiques*, à l'époque patriarcale, « aux temps de Seth et de Japhet. Les plus anciens vestiges de littérature qui nous soient parvenus des hommes quasi-préhistoriques, des textes exhumés des nécropoles memphitiques, sont précisément des contes durs aux femmes [1]. » « Dire du bien et surtout dire du mal des femmes a été pour le moyen âge ou l'antiquité un des lieux communs de la littérature », nous affirme, de son côté, le savant M. Paul Meyer [2]. Si, dès l'origine, les femmes s'étaient adonnées à « clergie » et eussent manié le stylet au lieu du fuseau, ce serait l'homme hélas ! qui eût été la créature vilipendée et diffamée. Christine de Pisan était trop intelligente et trop lettrée pour prendre à cœur toutes ces calomnies traditionnelles : « Ne sçés tu, dit-elle, que les tres meilleurs choses sont les plus debatues et plus arguees [3] ? »

Mais il y eut autour de l'an 1400 comme une recrudescence

1. Les *Fabliaux*, par M. J. Bédier dans *Hist. de la Langue et de la Litt. franç.* de Petit de Julleville, t. II, p. 89.

2. *Romania*, VI, p. 499. Voir aussi les articles du même auteur sur la *Littérature pour et contre les Femmes*, dans la *Romania*, VI, 499-500 : XVI, 315-331 ; XXXVI, 1-11 ; et *Romania*, XVI, p. 389, *un Sermon sur l'amour*, publié par M. E. Picot.

3. La *Cité des Dames*, fol. 2 Bibl. Nat., f. fr. ms. 1177.

du mal chronique et Christine pensa que cela devenait monotone et tournait au mauvais goût : d'où sa part dans la fameuse querelle des *Epistres sur le Roman de la Rose* où elle combattit aux côtés de l'illustre Gerson, contres les doctes et quelque peu rudes humanistes, Pierre de Montreuil, Gontier et Pierre Col.

M. Arthur Piaget [1] a établi que ce *Débat* s'est terminé en 1402 et non en 1407, comme on l'avait cru d'après une date écrite dans l'un des manuscrits (Ms. 835, f. fr., Bibl. Nat.). Si le débat devint injurieux par la suite, ce ne fut pas la faute de Christine qui l'avait rêvé « gracieux et non hayneux ». Mais il est certain que pour entrer en lice avec des adversaires si renommés, elle s'était soigneusement préparée et avait amassé une ample provision d'arguments. Ayant une fois pris les armes au sujet d'une matière aussi passionnante que la défense de l'honneur de son sexe, Christine ne pouvait s'en tenir à cette petite escarmouche. *La Cité des Dames* et le *Trésor* sont la conséquence naturelle et directe de ce *Débat sur le Roman de la Rose :* c'est le prolongement et l'élargissement de la question.

Nous savons du propre aveu de Christine [2] « qu'elle présenta par bonne estreine le premier jour de janvier, que nous disons le jour de l'an, cest an de grace 1403 » (c.-à.-d. 1404 nouveau style) à Philippe de Bourgogne, sa *Mutacion de Fortune* [3]. Puis, elle fut informée par la bouche de Montbertaut, trésorier dudit seigneur, « que il lui plairoit que elle compilât un traictié touchant certaine matiere... » Enfin, elle se rend au Louvre où le duc de Bourgogne la reçoit très gracieusement et l'invite à composer l'histoire de son frère, le

1. *Chronologie des Epîtres sur le Roman de la Rose*, p. 113-121, dans les *Etudes Romanes dédiées à Gaston Paris.*, Paris, 1891.

2. *Le Livre des Fais et bonnes Meurs du bon roy Charles*, chap. 1, livre I. Désormais, je désignerai cette œuvre par l'abréviation *Charles V*.

3. Cet ouvrage avait été terminé le 18 novembre 1403, selon une note de Christine qu'elle place vers la fin et dans laquelle elle s'excuse de l'avoir achevé en prose à cause de la fièvre qui l'avait prise et qui la laissait souffrante.

sage roi Charles V. Elle se met aussitôt à l'œuvre, poussée d'un côté par le désir de plaire à son puissant protecteur, mais heureuse aussi de payer sa dette de reconnaissance à ce bon roi, « ameur de sapience et de toute vertu », qui avait su tant apprécier son bon père Thomas et lui avait fait à elle, enfant, une jeunesse si douce et si brillante [1]. Le 28 avril 1404, c'est-à-dire quatre mois plus tard, la première partie de ce livre était « parachevée ». En ce court espace de temps, elle avait fait ses recherches, « tant par croniques comme par pluseurs gens notables encor vivans », interrogé les anciens serviteurs et familiers, tous ceux qui avaient approché de la personne royale. Elle avait rassemblé ses notes, classé ses matériaux, dressé son plan et rédigé la première des trois parties qui composent l'ouvrage, quand la nouvelle de la mort du duc Philippe parvint à Paris et jeta la cour et le peuple dans la consternation et le deuil.

Christine ne dut pas cependant abandonner son œuvre, prise qu'elle était par un sujet doublement attachant, et en novembre 1404, elle l'achevait. Cette fin d'année put être consacrée à mettre la dernière main à la *Cité des Dames* [2], probablement sur le métier dès le temps de la *Querelle sur le Roman de la Rose*, et ensuite, sans relâche, puisqu'elle se sent « lassée de la longue escripture », Christine se mit à la partie théorique de la *Cité*, c'est-à-dire, son *Trésor* ou *Livre des Trois Vertus*. Avec sa facilité, sa rapidité de production [3] il n'y a rien de surprenant que ces deux nouveaux ouvrages aient vu le jour entre le mois de novembre 1404 et le mois de juillet 1405. Et

1. « En ma jeunesse et enfance, avec mes parens, je feusse nourrie de son pain ». *Charles V*, ch. LXXI, livre III.

2. Christine avait déjà dû mettre à profit le temps qui s'était écoulé entre l'achèvement de la *Mutacion*, 18 novembre 1403 et le commencement de son *Charles V*, janvier 1404.

3. « Depuis l'an 1389 que je commençay jusques a cestui CCCC et cinq, ouquel encore je ne cesse de compiler, en ce tandis XV volumes principaulx, sanz les autres particuliers petitz dictiez, lesquels tous ensamble contiennent environ LXX quayers de grant volume. » *Vision*, fol. 62 r°, Bibl. Nat., f. fr. 1176.

non seulement cette date de 1405 est plausible, mais, d'après quelques faits historiques, des allusions à des évènements du jour, d'autres raisons internes, elle semble certaine.

Avant de chercher à situer dans le temps avec précision le *Trésor de la Cité des Dames*, tâchons d'abord de fixer la date de la *Cité*, qui l'a immédiatement précédé, comme le déclare Christine au commencement du *Trésor* : « nostre dit euvre, precedant ceste, de la *Cité des Dames*[1].... » Parmi les nobles dames à qui Christine fait l'honneur d'introduire dans sa *Cité*, il en est quelques-unes qui nous fournissent des indications précieuses pour l'établissement de la date à laquelle fut composé cet ouvrage. Au folio 68 r°, elle y introduit « ceste noble duchesse de Hollande et contesse de Haynaut, fille du dessusdit *feu* Philippe de Bourgogne et suer de cellui qui a present est... » Philippe de Bourgongne étant mort le 27 avril 1404 et sa fille la comtesse de Hainaut[2] n'étant devenue duchesse de Hollande que le 13 décembre 1404, jour de la mort de son beau-père Albert de Hollande, nous obtenons ainsi deux dates approximatives entre lesquelles la *Cité* fut achevée. D'autres évènements auxquels il est fait allusion, tels que le mariage de la comtesse de Clermont, Marie de Berry, qui eut lieu le 27 mai 1400, celui d'Anne de Bourbon, qui fut célébré le 20 octobre 1402, nous rejetteraient trop loin dans le passé. La mort de la duchesse d'Anjou, arrivée le 12 novembre 1404[3], celle de la comtesse de Saint-Pol, fille du duc de Bar, survenue en octobre 1404, ne nous aident pas à serrer d'assez près la date de la *Cité*. Mais cette même Anne de Bourbon va nous

1. Chapitre I, livre I, § 10, du *Livre des Trois Vertus*.

2. Marguerite, fille de Philippe de Bourgogne, était devenue en 1385, par son mariage avec Guillaume de Hainaut, comtesse de cette province. Son mari ne put hériter du titre de duc de Hollande qu'à la mort de son père Albert. Il devint alors Guillaume IV duc de Hollande le 13 décembre 1404.

3. Juvénal des Ursins dans son *Histoire de Charles VI* dit simplement qu'elle mourut en novembre 1404.

Le P. Anselme dans ses *Généalogies* (t. II, article Anjou) la fait mourir le 12 novembre et l'*Art de vérifier les dates*, le 7 du même mois.

donner un point de repère satisfaisant. « Autresy celle que tu aimes, amie, fille jadiz du conte de la Marche et suer de cellui du present, qui est mariee au frere de la royne de France, Loys de Baviere »[1] : c'est ainsi, par ces gracieuses paroles, que Christine ouvre les portes de sa *Cité* à Anne de Bourbon, « qui *est* mariée » à Louis de Bavière, dit le Barbu. Tout indique dans cette phrase que cette princesse était vivante au moment où Christine parlait d'elle. Or, d'après le Père Anselme (maison Bourbon-La Marche, tome III de ses *Généalogies*), « elle mourut en 1404 en travail d'enfant, à Paris, et y est enterrée en l'église des Jacobins. »

D'autre part elle était encore en vie le 5 février 1404 (nouveau style 1405) car, si elle eût été morte, on en trouverait un indice dans la formule de rédaction d'un acte public daté de ce jour, et issu du Conseil du roi : « Lettre de Charles VI dans laquelle il engage une partie des joyaux de la couronne pour procurer la somme de 120.000 francs qu'il avoit promise à son beau-frère Louis de Bavière, à l'occasion du mariage de ce prince avec Anne de Bourbon, contesse de Montpensier[2]. » Cette somme, promise dans le contrat de mariage le 2 octobre 1402, n'avait pas encore été payée. Anne de Bourbon mourut donc entre le 5 février 1405 et Pâques qui tombait cette année le 14 avril. D'où il suit que la *Cité des Dames* a été achevée avant avril 1405 et que, par conséquent, le *Trésor*, vers cette même époque, occupait l'attention de Christine de Pisan. La fin de cette année voyant éclore la *Vision*, il faut donc que notre œuvre ait été composée au printemps et dans l'été de 1405. Pour des raisons que nous allons déduire de l'ouvrage même, il nous semble pouvoir assigner le mois de juillet comme limite du temps qui a été consacré au *Livre des Trois Vertus*.

Etant donnés les rapports entre Christine et la cour de France, et surtout celle de Bourgogne, il était tout indiqué de dédier le

1. *Cité*, fol. 68.

2. Lettre citée par L. Jarry dans *La Vie politique de Louis, duc d'Orléans*, p. 318. Paris, 1889.

Tresor à la jeune dauphine. En effet, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean de Nevers, plus tard duc de Bourgogne, avait épousé le 30 août 1404, au Louvre, le dauphin Louis de Guyenne, troisième fils de Charles VI et d'Isabeau, et le mariage avait été béni en grande solennité le 6 septembre suivant à Notre-Dame. La dédicace porte ces mots :

« A tres haulte, puissante et redoubtee princesse, ma dame Margarite de Bourgongne, espouse de tres excellent prince Loys, duc de Guyenne, attendant la couronne, aisné fils de Charles.... »

Or, le dauphin Louis, malgré son jeune âge (il était né le 22 janvier 1397), fut nommé régent pendant une des convalescences du pauvre roi, son père, et, dit Juvénal des Ursins à l'année 1405,

« pour ce que on voyait evidemment que tous ces brouillis ne venoient que pour avoir le gouvernement, il fut ordonné et conclu le septiesme jour de novembre que monseigneur le dauphin auroit le gouvernement. »

Les historiens et chroniqueurs assignent généralement à cette nomination une date plus tardive, presque toujours 1409[1]. Il est vrai qu'elle fut souvent considérée comme non avenue, puis renouvelée, suivant les fluctuations de la politique ou les vicissitudes de la santé du roi Charles VI. Cependant, un autre témoignage vient appuyer l'assertion de Juvénal des Ursins, qui est d'ailleurs l'historien le mieux autorisé de Charles VI. Nicolas de Baye, greffier au Parlement de Paris, rapporte que le lundi 20 décembre 1406,

« apres la cause de Hutin de Clamas dessus dicte plaidoyee, s'est levee la Court et en est alee en la sale de saint Loiz derieres la Tournelle criminelle, ou estoient assamblez mon seigneur le Dauphin, lequel en l'aage de X ans, ou environ, *avoit tenu le lieu*

1. Le *Recueil des Ordonnances des Rois de France* n'enregistre cette régence qu'en 1409. « Ordonnance qui décide que Louis dauphin gouverneroit le Royaume », 31 décembre 1409, t. XII, 227 et 229.

du Roy au Conseil du Roy, ou estoient assemblez les Roy de Sicile, duc de Berry, duc de Bourgogne, conte de Nevers et les prelas de France, l'Université de Paris et pluseurs autres barons et clers et gens d'église, sur ce que devoit proposer le procureur du Roy sur le fait de l'Eglise et du pape Benedic [1]. »

Il est inutile de dire que Christine, si scrupuleuse en matière d'étiquette, n'eût point failli à donner au dauphin son nouveau titre s'il y eût eu droit lorsqu'elle écrivait sa dédicace. On peut donc affirmer que le *Livre des Trois Vertus* fut achevé avant le 7 novembre 1405. Selon toute apparence, il le fut déjà dès le mois de juillet.

Tous les chroniqueurs, les pamphlétaires de ce temps, le Religieux de Saint-Denis, Juvénal des Ursins, Guillaume Cousinot, l'auteur anonyme du *Songe Véritable*, celui du *Pastoralet* [2], qu'ils soient du parti de Bourgogne ou d'Orléans, s'accordent à dire que les rumeurs qui jusque-là avaient couru secrètement sur le compte de la reine et de la cour, se déchaînèrent alors en accusations à peine voilées dans le courant de l'année 1405. Elles devinrent âpres et violentes dès le mois de juillet.

« Et si disoit on beaucoup de choses publiquement qui estoient bien ordes et deshonnestes [3] », écrit Juvénal des Ursins. Pour qui connaît sa retenue habituelle, cette phrase implique bien du scandale. Et au mois de juillet, le 19, en racontant la visite du duc d'Orléans et de la reine à l'abbaye de Poissy où vivait Marie [4] la quatrième fille d'Isabeau : « Et y eut, comme on

1. *Journal de Nicolas de Baye* (1400-1417). Edit. par A. Tuetey, Paris, 1885.

2. Monstrelet, franchement Bourguignon, ne dit rien des médisances qui courent sur le compte d'Isabeau, mais, en rapportant le discours de Jean de Bourgogne au roi en 1405 (août), parle du complet dénuement dans lequel on laisse Charles VI. *Chroniques.*

3. *Histoire de Charles VI,* année 1405.

4. Marie, née le 22 août 1393, vouée à Dieu pour délivrer de la folie le roi, son père, fut confiée aux dames de Poissy en 1397, et, fidèle au vœu que ses parents avaient fait à Dieu, ne voulut jamais sortir de son abbaye pour se marier, comme le désiraient sa mère et le duc d'Orléans. Elle mourut en 1438 après une vie de piété et de recueillement.

dit, plusieurs choses non honnestes faites en ladite abbaye, et, quoi qu'il en feust, renommee en estoit[1]. » Plus loin, il rapporte des mêmes personnages, à la même année : « et assez haultement par les rues on les maudissoit, et en disoit on pluseurs paroles. » Le Religieux de Saint-Denis qui jusqu'alors avait été favorable à la reine confirme les soupçons par ses réticences. L'auteur du *Songe Véritable*[2] qui écrivait en 1406, dit M. Moranvillé, son poème satirique, est plus hardi et énonce nettement l'accusation :

1727 « Puis je la mis sy en l'avance (c'est la Fortune qui parle)
Que je la fis Royne de France ;
Et en son jardin j'ay planté
De tous mes biens a grant plenté,
Et ly fais *bon renom avoir*.
Mais pour ce que mist mon avoir
En males eures elle tourna
Sy que *en moins d'une annee*
Fu Royne mal clamee
Et le sera d'or en avant »

Il n'y avait nulle raison autre que le souci de la vérité pour que le pamphlétaire précisât avec une exactitude si rigoureuse le moment où la reine cessa de jouir de l'estime publique.

Ajoutons à ces témoignages quelques faits historiques qui ont à juste titre déchaîné l'opinion générale et ont dû anéantir les dernières résistances des cœurs purs qui, comme Christine, se refusaient à croire au mal.

Le 5 juillet 1405, la reine et le duc d'Orléans vont à Saint-Germain-en-Laye et y passent quelques jours[3]. Le 13, un orage survient, pendant une de leurs promenades à travers la forêt, qui effraye les chevaux ; ils s'emportent et le couple

1. M. Thibault dans son intéressant livre sur Isabeau dit que c'est vraisemblablement en 1404 que la reine « se détacha complètement du roi. » *Isabeau de Bavière*, p. 405, Paris, 1903.

2. *Le Songe Veritable*, publ. par M. Moranvillé dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de France*, Paris, 1890, fasc. 17, p. 275.

3. *Op. cit.*, Marcel Thibault, p. 406.

n'échappe à la mort que grâce à la présence d'esprit du cocher qui coupe les traits avant que le chariot ne soit précipité dans la Seine. De retour à Paris,

« il y eut gens notables et catholiques qui advertirent la reine et le duc d'Orléans que c'estoit exemple divin et punition divine et qu'ils estoient taillés que de brief leur en mescherroit s'ilz ne faisoient cesser les aides... »

Dans ce même mois de juillet [1] Isabeau et le duc d'Orléans s'en vont à Meaux et y font un séjour de près de deux mois. C'est alors que la rupture définitive éclata entre le duc de Bourgogne et son cousin d'Orléans et que Paris devint le théâtre de leurs discordes et de leurs luttes armées.

A cette même date, on rapporte la misère profonde du pauvre roi abandonné, fou, rongé de vermine, infect. Les enfants royaux sont si négligés que même le dauphin et sa femme « n'avoient que vestir ni que manger », disait la nourrice [2] et que depuis trois mois, ajoute un autre chroniqueur, la reine n'avait pas embrassé son fils (il avait alors huit ans). Tout haut on accuse Isabeau dans l'entourage du roi de ne pas s'occuper de l'éducation de ses enfants.

De plus, un scandale éclate à la cour [3] de la reine, qui bravait de plus en plus les règles de la bienséance et les coutumes de la tradition : le Parlement intervient et on effectue « dans le jardin de la royne » un premier « sarclage » pour le « nettoyer

1. A la date du 26 juillet, Juvénal des Ursins représente le roi malade en son château de Saint-Pol, et les enfants royaux délaissés au Louvre. Rappelons en passant que la douce Valentine de Milan était exilée de la cour depuis 1396 et promenait sa triste existence de château en château sur les terres de son mari.

2. *Chroniques de Saint-Denis*, III, 289-91.

3. Eustache Deschamps parle des « mauvaises herbes qui étouffent le lis royal » *Ballade* XXVII, t. I.

Le 15 août 1405, plusieurs dames et damoiselles de la Reine sont congédiées ou mises en prison « pour cause de calomnies ». Le refus absolu d'Isabeau de permettre toute enquête régulière, comme le demandaient quelques femmes accusées, est une preuve éloquente qu'elle redoutait les révélations. *Chron. de Saint-Denis*, III, 290.

des mauvaises herbes »[1]. Quelques dames d'honneur sont exilées, d'autres mises en prison en guise de salutaire avertissement.

Il n'est pas douteux que si ces scandales eussent éclaté avant l'achèvement de son ouvrage Christine de Pisan n'eût pris un ton plus ferme dans ses chapitres sur la belle ordonnance des femmes de cour, sur les devoirs de la haute princesse envers son mari et sur la tâche délicate et sacrée d'élever des enfants « appelés a seignourir. » Le désordre de la cour, les jalousies, les rivalités des demoiselles d'honneur, le mépris des belles coutumes qui choquaient si gravement l'opinion se lisent pourtant dans les chapitres sur la médisance à la cour et sur la fragilité de l'honneur féminin. Cependant, il n'y a pas encore eu scandale public ou Christine prendrait une autre attitude. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire sa *Lettre à la Royne Madame Isabel*[2], datée du cinquiesme jour d'octobre mil quatre cent et cinq, où elle l'exhorte de mettre fin à la « desolacion et misere » du bon peuple de Paris en se faisant « moyenneresse de paix » entre les « deux haulz princes germains de sanc ». Et ajoute-t-elle, « tres puissante dame, les histoires de vos devancieres qui deument se gouvernerent vous doivent estre exemple de bien vivre. » Elle lui donne comme modèles Véturie, la mère de Coriolan, Hester, « qui fit revocquer la sentence contre son peuple » et, comme exemples de « crueuses roynes, ennemies de nature humaine », Jézabel et autres « qui pour leurs demerites sont encore, et perpetuelment seront, diffamees, maudites et dampnees. Comment seroit jamais si lait diffame, *non accoustumé en ce Royaume*, repparé ne remis ? » Isabeau, qui n'était pas sotte a dû saisir sa leçon.

1. Le fameux « sarclage » fut répété encore avec plus d'éclat en 1413 : « fallait sarcler et nettoyer le jardin du Roy et de la Reine, et le débarrasser de certaines mauvaises herbes tres perilleuses ». Le propre frère de la reine, Louis, fut « arraché du jardin » et jeté en prison, avec treize ou quatorze dames de la Reine. Voir pour les détails Juvénal des Ursins, année 1413, *Le Journal de Nicolas de Baye* et surtout le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 29 et 30, éd. par A. Tuetey, Paris, 1881.

2. Voir le *ms. 580*, fol. 53 r° et suivants de la Bibl. Nat., f. fr.

Qu'il y a loin du ton de cette lettre écrite en octobre 1405 et la louange sincère, pure de toute restriction [1], qu'elle lui adressait dans la *Cité des Dames*, peut-être moins d'un an auparavant !

« Y a il des dames de France qui doivent estre herbergees en nostre *Cité ?* Moult en y a de tres vertueuses. Premierement la noble royne de France, Ysabel de Baviere, ad present par grace de Dieu *regnant* [2], en laquelle n'a rain de cruauté, extortion ne quelconques mal vice, mais toute amour et benignité vers ses subgetz [3]. »

Dans le *Livre des Trois Vertus*, où nous retrouvons si fréquemment sous forme d'enseignements ou de critiques le contre-coup des évènements contemporains, il n'y a pas encore d'écho direct de ces scandales qui ont bouleversé le peuple dès la fin de juillet 1405. De discrets avertissements plutôt que de franches remontrances, une prudente et courtoise réticence plutôt qu'une protestation indignée, indiquent assez que ce traité fut achevé avant qu'Isabeau de Bavière, reine de France, se fût ouvertement compromise, avant que sa cour par son dérèglement affichât un flagrant mépris des coutumes et traditions, si respectées jusque-là, et même violât publiquement les lois de la bienséance. Christine le terminait donc pendant la période qui a précédé l'éclat, alors que les gens de bien se tenaient encore sur la réserve et repoussaient les soi-disant calomnies qui s'attachaient à presque toute la cour ; peut-être à la fin de ce mois de mai, alors que le retentissant sermon du

1. 13. « Haulte Dame en qui sont tous biens »
. . . .
64. ..... mais vostre benigne
Condicion qui ne decline
D'inimitié..... »

telles sont les paroles que Christine adresse à Isabeau en 1402 dans la dédicace qu'elle lui fait des *Cent Balades d'Amant et de Dame*, *Œuvres Poétiques*, t. I, *Introd.*, XIV, édit. par M. Maurice Roy.

2. Des lettres royaulx investissent la reine du pouvoir suprême : 1er juillet 1402, pouvoir des finances ; 24 août 1403, présidence du Conseil royal.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 1177, fol. 68 r°.

frère augustin Jacques Legrand stupéfiait son auditoire royal, — causant secrètement à Charles VI, convalescent et « retrait dans son hostel », un malin plaisir, — et se répandait d'un bout à l'autre de Paris comme porté par le *cry public* :

« Noble reine, je vous avertis que dame Vénus, et ce n'est un mystère pour aucun, regne a vostre cour. Elle occupe le trosne ou siege vostre royal personne. Debauche, gourmandise, ivresse sont ses feales assidues. Si vous voulez m'en croire, ô Reine, parcourez la ville sous le desguisement d'une povre femme et vous entendrez ce que chascun dit [1]. »

Il y a, au contraire, chez Christine un tact, une mesure, une discrète manière de poser un doigt délicat sur la plaie, qui prouve qu'elle ne croyait pas encore à un mal incurable. Les évènements de la seconde moitié de cette année [2] 1405 durent anéantir chez elle toute illusion.

Il résulte d'extraits manuscrits de la Chambre des Comptes que Christine de Pisan reçut du duc de Bourgogne une première fois, le 20 février 1405 (1406 nouveau style), la somme de 100 escus « pour les livres dont elle lui avait fait hommage et pour marier une sienne nièce », et « 50 frans une autre fois [3] ».

Il doit s'agir ici du *Livre des Faicts et Bonnes meurs du sage roy Charles,* offert en étrennes le 1er janvier 1405 et sans doute de la *Cité des Dames.* Peut-être les cinquante francs sont-ils une gratification du duc Jean, en reconnaissance d'une copie du *Livre des Trois Vertus* dédié à sa fille la dauphine qui, en

1. Sermon du 28 mai 1405. Voir Juvénal des Ursins à cette date.

2. Dom Félibien, après avoir rapporté à la date du 7 novembre 1405 l'audience donnée à l'Université en l'Hôtel de la Reine, où Jean Gerson s'étendit longuement sur les vices de la cour et la nécessité urgente qu'il y avait de mettre fin aux désordres, ajoute : « Le duc d'Orléans et la reine oublient tellement les règles et les devoirs de la royauté qu'ils étaient devenus un *objet de scandale pour la France et la fable des étrangers.* » *Histoire de la Ville de Paris*, Paris, 1725.

3. *Nouvelle Bibliographie gén.*, F. Didot, t. X, note 1, article Pisan, Paris, 1854 et aussi *Isabeau de Bavière,* par Vallet de Viriville, Paris, 1862.

effet, contenait de *notables enseignemens* et qui se composait de trois livres, présentés, probablement, non reliés :

Année 1407 : « A damoiselle Cristine de Pisan, en recompense de plusieurs livres ou parchemins contenant pluseurs notables enseignemens par elle presentez a monseigneur le duc de Bourgogne, 50 frans ».

La plupart des anciens auteurs de *Répertoires*, de *Bibliothèques* et de *Dictionnaires* qui se sont occupés de Christine de Pisan, tels que La Croix du Maine et Duverdier, Moréri, Bayle, l'abbé Goujet, P. Marchand, mentionnent le *Livre des Trois Vertus* sans en assigner la date. Ceux du XIXe siècle la passent aussi sous silence, ou lui en fixent une qui oscille entre 1402 et 1413, parfois même ils lui adjoignent un prudent (?). Les écrivains qui se sont le plus rapprochés de ce qui me paraît être la date exacte sont M. Robineau [1] qui s'arrête avec la *Grande Encyclopédie* à 1407, M. G. Doutrepont [2], vers 1406, F. Koch [3], vers 1406 (?), Didot [4], 1406. R. Thomassy [5], qui a perçu tout le mérite de ce traité, ne le date pas. Quant à M. M. Roy [6], il émet l'opinion que le *Tresor* « a été écrit tout de suite après la *Cité des Dames*, c'est-à-dire vers l'an 1404 », opinion à laquelle je serais tentée de me ranger s'il me semblait possible qu'en une courte année Christine eût pu écrire *Le Livre des Faicts et Bonnes Meurs du sage roy Charles*, mettre la dernière main à la *Cité des Dames* et composer le *Livre des Trois Vertus*, sans compter de courts poèmes tels que l'*Epistre a Eustache Mourel*, et la *Complainte sur la mort du duc de Bourgogne*. Si sa *Cité* eût été achevée en janvier 1404, elle n'eût pas manqué de la dédier à quelque haut personnage et

1. *Christine de Pisan*, Saint-Omer, 1882.
2. *La Littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne*, Paris, 1909.
3. *Leben und Werke der Cristine von Pizan*, Gosslar, 1885.
4. *Nouvelle Bibliographie*. Paris, 1823.
5. *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, Paris 1838.
6. *Œuvres Poétiques de Christine de Pisan*, Paris, 1886. *Introduction*, XV, t. III.

d'y faire, comme à sa récente *Mutacion de Fortune*, une adroite allusion dans son Prologue de *Charles V*. Toute rapide qu'était sa production, on ne peut cependant, sans trop présumer, la comparer à celle d'un Lope de Vega.

CHAPITRE IV

SITUATION DE CHRISTINE DE PISAN AU MOMENT OU ELLE ÉCRIT SON « LIVRE DES TROIS VERTUS »

Maintenant que nous avons une idée du temps, des circonstances et de la société où le *Trésor de la Cité des Dames* prit naissance, essayons de replacer cet ouvrage dans la vie de son auteur.

Christine de Pisan[1], en 1405, est âgée de quarante-deux ans. « Ja passé avoie la moitié du chemin de mon pelerinage », ainsi s'exprime-t-elle dans sa *Vision*[2].

Elle est dans la plénitude de ses facultés. Son intelligence, mûrie par les études méthodiques auxquelles elle s'est livrée après son veuvage, survenu en 1389, avivée par l'exercice, éclairée par l'expérience, devait, dans le sentiment du succès légitime que ses œuvres obtenaient, prendre une force nouvelle et s'affirmer plus librement. Sa santé, d'abord languissante lorsque la fortune lui fut le plus adverse, s'est améliorée.

1. Le nom de Pisan est une formation à la fois italienne et française. Thomas, originaire de Pise, fut, soit pour les Boulonais, soit pour les Vénitiens chez lesquels il séjourna, *il Pisani*, comme plus tard l'Arétin, le Pérugino et beaucoup d'autres Italiens ne furent connus que sous le nom de leur lieu d'origine. Les membres de la famille *del Pisano* formèrent, selon la coutume, la famille *dei Pisani* ou *de' Pisani*, et celle-ci, établie à Paris, devint tout naturellement pour les Français les *de Pisan*, de même que les deux princesses *de' Medici* devinrent nos reines Catherine et Marie *de Médicis* et que la duchesse d'Orléans n'était appelée par les contemporains de Christine de Pisan que Valentine *de Milan*.

Je remercie M. A. Cohn et M. R. Weeks d'avoir bien voulu, à ma soutenance, appeler mon attention sur le nom *de Pisan* et de m'avoir signalé quelques négligences que j'ai corrigées de mon mieux.

2. *Vision*, 68 v°.

Elle a maintenant « corps fort assez et bien compleccionné ». Sa réputation comme femme de lettres est bien établie en France parmi les puissants qui achètent ses livres et chez ses confrères, les écrivains. Un an à peine s'est écoulé depuis l'épître élogieuse que lui adressa le vieux poète Deschamps, et le bruit causé par le débat sur le *Roman de la Rose* a rehaussé sa gloire en s'éteignant. Les princes français envoient comme présents ses ouvrages à leurs amis en « terres estranges, comme chose non usagee venant de sentemens de femme [1] ». Elle a ses adversaires et ses envieux, « ygnorans qui croient que science ne peut venir de femme ». « Et aulcuns dient », lui rapporte dame Oppinion, « que clercs ou religieux les te forgent [2]. » Mais ces petites attaques ne troublent pas sa sérénité, et même elles ne sont pas pour nuire à son prestige d'auteur.

Elle a aussi des amis puissants dont la bienveillance ou l'amitié lui fournissent un appui moral dans la vie : Jean de Montaigu, grand trésorier de France, au faîte de la faveur, et dont la chute, aussi cruelle que scandaleuse, n'arrivera que quatre ans plus tard [3] ; Guillaume de Tignonville, l'auteur des *Dits des Philosophes* et de l'une des ballades composées en réponse au *Livre des Cent Ballades*, et grand prévôt de Paris, mais qui malheureusement vient de commettre la maladresse de s'attirer l'inimitié de l'Université [4], ce qui causera son renvoi trois ans plus tard ; Gerson enfin, dont la renommée a franchi les limites

1. *Vision*, fol. 63 r°.
2. *Ibid.*, fol. 48 v°.
3. Il fut ignominieusement décapité aux Halles, son corps pendu au gibet de Montfaucon en 1409. Voir sur son histoire, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, sér. III, t. III, p. 250 et suiv.
4. L'affaire du sire de Savoisy en août 1404 lui avait déjà nui auprès de l'Université. Ayant ensuite osé pendre deux écoliers ribauds, l'Université vit dans cet acte de justice un odieux empiètement sur ses propres privilèges et résolut la perte du prévôt.

Voici comment le Bourgeois de Paris note cet évènement (*Journal*, Ire partie, p. 229) : « Samedi VIe jour de may 1408 : Ce dit jour a esté receu en prevost de Paris messire Pierre des Essars, chevalier, ou lieu de messire Guillaume de Tignonville, chevalier, qui, par contemplacion de

de l'Université et celles de Paris, qui a déjà commencé de jouer son grand rôle dans la question européenne du schisme, et qui, ayant su gagner les bonnes grâces de Benoît XIII, en même temps que la cause de l'Église, est rentré de sa mission avec l'expectative de la riche cure de Saint-Jean-en-Grève [1]. Son influence, toute-puissante à l'Université, et, par suite, dans les différents collèges de Paris, n'a pas dû être vaine quand Christine voulut faire étudier les sept arts à son fils [2], revenu d'Angleterre en 1400. Cependant, le beau renom que Christine avait gagné, toutes ces belles et hautes amitiés, ne remplissaient pas sa bourse, et, en 1405, Christine avait encore de nombreuses charges de famille. Elle avait à soutenir sa bonne mère « en viellesse » et le cœur lui fendait de ne pouvoir lui donner ce à quoi elle avait été habituée, « a elle de si parfait honneur et de si noble vie ». Elle avait son fils Jean « qui ne passe pas vingt ans [3], bel et gracieulx et bien moriginez, et qui

l'Université de Paris et occasion de deux soy disans clers et escoliers, executez au gibet de Paris par le jugement dudit prevost des la saint Denis derrain passee, ce pourquoy la dite Université a cessé ses sermons et leçons jusques a ores. A esté despoinctié du dit office de prevost. »

1. Voir l'étude de N. Valois, *Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève*, Paris, 1901.

2. J'ai cherché en vain dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de MM. H. Denifle et E. Châtelain (4 vol. in-4°, Paris, 1894) une trace du passage à l'Université de Jean de Castel, entre les années 1400 et 1407. Son nom ne se trouve pas parmi les étudiants ou les gradués de la nation gallicane ou picarde. M. Châtelain pense que ce n'est pas là, cependant, une preuve que le fils de Christine n'y ait pas étudié.

3. Les deux dates que donne Christine dans sa *Vision* sur la naissance de son fils Jean présentent un petit problème.

Elle lui prête treize ans quand le comte de Salisbury l'emmène en Angleterre « environ ce temps comme la fille du roy fut mariee au roy Richart » (fol. 62 r°). Au folio 68 v°, alors que dame Oppinion énumère à Christine les biens que Fortune lui accorde (et Christine dit que ce livre est écrit en 1405, fol° 62 r°) elle met en premier lieu ses enfants : « N'as tu un filz bel et gracieux et bien moriginez et tel que sa jonèce ne passe 20 ans ? » (68 v°). S'il a vingt ans en 1405, il serait né en 1385, et s'il en a treize *environ le temps* du mariage de Richard II avec Isabelle de France, c'est-à-dire le 3 novembre 1396, il a dû naître vers 1383. Mais en admettant que Christine voulût dire qu'il était dans sa treizième année, ce qui serait une manière naturelle de s'exprimer, cela reculerait sa date de naissance à 1384. Or l'année 1384, ancien style, allait de Pâques 1384 à Pâques à 1385 ; il

a estudié en nos premieres sciences, en grammaire [1] », et qui est si fort versé « en rhetoricque et poetique lengage [2] ». Il est même déjà, depuis trois ans environ, amoureux de damoiselle Jehanne Cotton, « le doulx haut Pin de la Forest lee », à qui il dédie des vers qui paraissent un peu pauvres à côté des jolis « dictiez d'amour » de sa mère et de ses piquantes ou tendres ballades.

Christine abrite encore à son foyer « des parentes pauvres a marier », sans doute les filles de ses deux frères, lesquels « sages preudes hommes et de belle vie » n'ayant pu trouver à s'établir avantageusement en France, sont retournés en Italie pour vivre sur « les heritages venus de leur pere ». Christine mariera l'une de ses nièces en 1406, ainsi que le témoigne un

aurait donc accompli ses vingt ans entre Pâques 1404 et Pâques 1405. En comptant son âge de cette manière Christine pourrait dire avec exactitude que, en 1405, sa jeunesse ne passe pas vingt ans.

Il semblerait donc qu'il faille modifier légèrement la date de naissance de 1383, qu'on fixe généralement, et s'arrêter plutôt à l'année 1384.

1. *Vision*, fol. 68 v°.

2. Les contemporains ont loué la « belle éloquence et grant rethorique » de Jehan de Castel. Il épousa vers 1418, alors que, secrétaire du dauphin Charles il fuyait de Paris devant l'invasion bourguignonne, une demoiselle de Paris, Jehanne Cotton, pour qui il écrivit le *Poeme du Pin* (publié dans la *Romania* XXX, 37 et suiv., par M. Arthur Piaget) et où il est dit qu'il aime sa dame depuis quinze ans.

En 1416, il eut l'honneur d'être nommé l'un des vingt-quatre ministres de la *Cour Amoureuse* de Charles VI (*Romania*, XXIII, 202, A. Piaget). Français de cœur, comme sa mère, il prit parti, au risque de sa vie, pour la cause du dauphin qu'il servit jusqu'à sa mort.

En 1422, un acte public nous le montre faisant partie de l'ambassade envoyée en Espagne par le « roi de Bourges » (*Romania*, XXI, p. 273, M. A. Thomas) et trois ans plus tard il meurt, laissant une veuve et trois petits enfants.

M. A. Thomas a établi d'une manière certaine dans la *Romania*, XXI, p. 271 et suiv., que le fils de Christine est bien l'époux de dame Jeanne Cotton qui, en 1431, obtenait du roi Henri VI une lettre de rémission l'autorisant à retourner à Paris avec ses trois enfants. Il a aussi prouvé pour la première fois que ce Jehan de Castel, mort en 1425, est le père de Jehan de Castel, bénédictin, mort en 1476, abbé de Saint-Maur-les-Fossés, qui fut secrétaire de Louis XI et qui prit part à la rédaction des *Chroniques de Saint-Denis*.

Jusqu'alors la tradition voulait que les deux Castel fussent le même personnage et fils de Christine.

don de cent écus fait par le duc de Bourgogne « pour livres à lui offerts », par Christine « et pour marier une sienne niepce. »

Des vides se sont faits au cercle de famille : le bon père Thomas est mort, puis le cadet des fils de Castel ; et leur sœur enfin, l'aînée des enfants, « en sa flor de jonece et tres grant beaulté », a quitté sa mère pour se donner à Dieu « par inspiracion divine, et oultre mon gré », avoue Christine. Elle mène une vie sainte et contemplative à la noble abbaye de Poissy, où, sans doute, Christine renouvelle de temps en temps la visite du mois de mai 1400, qu'elle nous a décrite dans son charmant *Dit de Poissy*.

Ainsi, dans sa maison tranquille, Christine pleure ses morts, regrette ses absents, se prodigue à ceux qui lui restent. Elle est fière de ce beau bachelier, si courtois, si bien *moriginé*, qui s'est poli dans la fréquentation du monde et distingué dans la belle étude de *rhetorique*. Elle songe à son avenir. Le bon duc Philippe de Bourgogne l'a « retenu a gages » et l'a traité en « bien amé serviteur », mais cette faveur n'a été qu'un sourire trompeur de dame Fortune et bientôt ce protecteur lui sera enlevé par la mort. Jean-sans-Peur n'a pas hérité de la bienveillance de son père, ni de sa fine courtoisie. Les autres princes français, tout absorbés dans leurs luttes politiques, leurs intrigues ou leurs amours, ne prêtent pas volontiers l'oreille aux suppliques d'une femme qui n'a d'autre mérite que son talent d'écrivain, son honnêteté et sa droiture. Jean de Castel est trop jeune encore pour embrasser, comme il est d'usage, la profession de feu son père [1]. Ce souci du bien-être et de l'avenir des siens ne pèse pas légèrement sur l'esprit de Christine ; il lui a dicté des décisions qu'elle n'aurait pas prises dans un

1. Encore quelques années cependant, et il entrera dans la maison du dauphin Charles, comme secrétaire. Il le suivra dans sa fuite en 1418 et c'est alors que l'air de Paris, devenant dangereux pour ses partisans, Christine se retirera, elle aussi, dans son couvent.

Une lettre de Louis XI, publiée par Quicherat, dans son *Procès de Jeanne d'Arc*, nomme Jean Castel « *notaire et secrétaire* de feu nostre tres chier seigneur et pere. »

pays moins ingrat, mais que la Fortune ne lui permit pas, pour le grand bien de la France, de mettre à exécution.

Trop loyale pour accepter les offres brillantes que lui avait fait faire par « hérauts d'armes [1] », le nouveau roi d'Angleterre, Henri de Lancastre, épris de ses « dictiez », et qui lui promettait d'assurer un beau sort à elle et à son fils, car elle ne peut croire que « fin de desloyal viengne a bon terme [2] », elle semble avoir été disposée à se laisser persuader par le puissant et magnifique duc de Milan, Jean Galéas Visconti, père de Valentine [3]. « Tres grandement avoit ordené de mon estat par rentes a tousjours, se y aller vouloye ;... mais Fortune ne volt mie que la ruine de mon estat fust reparee, si me tollit tantost par mort cil qui bien me vouloit [4]... »

Ces propositions étaient bien tentantes, en effet, et on comprend que Christine n'ait ressenti, avec de telles promesses, aucune répugnance à retourner dans cette belle Italie le pays de sa petite enfance et où ses deux frères l'avaient déjà devancée [5]. Mais le duc mourut subitement le 3 septembre 1402 et Christine continua à lutter à Paris contre la pauvreté. Cependant, sa situation paraît vouloir s'adoucir ; ses longs procès, commencés dès 1389, vont être finis. Ils auront duré plus de quatorze

1. Elle tiendra Henri IV en suspens jusqu'à ce qu'elle ait obtenu le « congié de mon fils de venir me querir par deça pour me mener là. » Une fois que son fils est en sûreté auprès d'elle, elle refuse « l'escheoite » : « et de mes livres me cousta » ajoute-t-elle avec humeur. *Vision* 62 v°.

2. Pour les Français ses contemporains, Henri IV n'était que l'usurpateur, le *soi-disant roi d'Angleterre,* le meurtrier de son légitime souverain Richard II.

3. Il n'est donc pas exact de dire, comme on l'a toujours fait jusqu'ici, que Christine refusa les offres du duc de Milan. Elle semblait bien dans sa *Vision* décidée, au contraire, à les accepter.

4. *Vision*, fol. 63 v°.

5. La France aurait ainsi été privée d'œuvres qui comptent parmi les plus belles de Christine de Pisan et d'ouvrages très intéressants pour l'histoire de cette époque, si pauvre en écrits de quelque valeur.

Voici la liste des ouvrages qu'elle donna à la littérature française après 1403 :

Le Dit de la Pastoure.

Le Débat de deux Amans.

1404 Epistre a Eustache Morel. — Complainte sur la mort du duc de

ans. Elle n'a pas recouvré toutes ses créances, « car encore le reste m'est deu », mais quel soulagement n'éprouve-t-elle pas à la pensée qu'elle a vu pour la dernière fois ces maudits juges et avocats, oiseaux de proie « au bec crochu » !

L'appui pécuniaire allait venir, pour un temps, du très gracieux duc Philippe de Bourgogne, qui avait pris Christine « a amour par l'acointance de *ses* dis, livres et volumes. » Il lui envoie un « bon et grand secours », prend son fils à gages, accepte l'hommage de la *Mutacion de Fortune* (1er janvier 1404), daigne commander l'histoire du bon Charles V, et semble enfin vouloir se montrer aussi généreux et appréciateur que les princes étrangers. Mais l'épidémie de 1404 l'emporte subitement le 27 avril et Christine retombe dans la gène et la détresse.

Jean-sans-Peur lui accorde, il est vrai, le 20 février 1406, les quelques gratifications dont nous avons déjà parlé, mais ses libéralités s'en tiennent là. Il avait d'autres ambitions que celle de protéger des écrivains.

Isabeau va recevoir l'*Épitre de Christine* en octobre 1405 et saura lire entre les lignes. Sa largesse ne s'étendra plus sur ce gênant auteur. L'horizon devient de plus en plus noir ; Christine ne trouvera le repos et la paix de l'âme que dans son abbaye close.

Bourgogne. — La Mutacion de Fortune. — Le Livre de Charles V. — La Cité des Dames.

1405 Le Tresor de la Cité des Dames. — La Vision. — Epistre a la reine Isabelle.

1407 ? Le Corps de Pollicie. — Faits d'armes et de chevalerie.

1408 Les sept Psaumes allégorisés.

1410 Les Lamentations sur la guerre civile.

1412-13 Le Livre de la Paix.

1414 Oraison à Nostre Dame.

1429 Poème à la Pucelle.

CHAPITRE V

L'HISTOIRE DU « LIVRE DES TROIS VERTUS »

Le *Livre des Trois Vertus* a donné lieu a beaucoup d'erreurs et de confusions, soit à cause de la ressemblance qu'il présente dans son titre et son sous-titre avec d'autres traités moraux et didactiques de la même époque, soit à cause de la variété même de titres par lesquels les scribes du quinzième siècle l'ont désigné.

Sur les treize manuscrits [1] que j'ai pu en trouver, *A*, *B*, *H*, *K*, *L*, *P*, *R*, *S*, *X* sont intitulés *Le Livre des Trois Vertus*; ce titre s'allonge en quelques-uns de différentes phrases complémentaires : *a l'enseignement des dames*, ou *pour le gouvernement des princesses, des dames et damoiselles*. On lui adjoint le sous-titre de *Trésor de la Cité des Dames*. Les manuscrits *O* et *C* ont pour titre : *L'Instruction aux Dames (C, aux Princesses)* et pour sous-titre *Le Livre des Trois Vertus*. *D* s'intitule à tort [2] *La Cité des Dames* ou *Livre des Trois Vertus ;* dans *E,* il se dénomme, ainsi que dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale, *Le Livre de Sapience* et dans *P*, *le Livre de Prudence*.

1. Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, f. fr. : *A*, n° 1177; *B*, n°, 452 : *C*, n° 1180 : *D*, n° 25294 ; *E*, n° 22937 ; *P*, n° 1091.
De l'Arsenal, Paris : *S*, n° 3356.
De la Bibliothèque de Lille : L, n° 152.
Du British Museum : R, n° 15641.
De la Bibl. roy. de Bruxelles : H, n° 9235 ; B, n° 9237; X, n° 10973.
De la Königl. öffentl. Bibl. de Dresde : O, n° 055.

2. L'erreur contraire s'est produite dans le Catalogue de la Bibl. de Lille et dans le manuscrit *L* lui-même : le numéro 390, inscrit sous le titre de *Livre des Trois Vertus*, est bien la *Cité des Dames* et L, le n° 152 qui est le *Tresor de la Cité des Dames* porte dans la marge du manuscrit le titre de *Cité des Dames*.

Ce dernier manuscrit est donné dans le susdit catalogue comme une traduction de Sénèque faite par Christine de Pisan. Or, cette traduction n'est pas de Christine, mais bien de frère Laurent de Premierfait, ainsi que le déclare l'explicit, au fol. 15 v°. De plus, ce *Livre de Prudence* n'occupe que quinze pages, après quoi suit, au complet, *le Livre des Trois Vertus,* non mentionné dans le catalogue [1].

Quant aux éditions incunables ou gothiques et à la traduction qui en ont été faites à partir de 1497, elles adoptent uniformément le titre de *Trésor de la Cité des Dames.*

L'incunable d'Antoine Vérard, Paris, 1497, porte : *Le Trésor de la Cité des Dames*, selon dame Cristine.

Celui de Michel Lenoir, Paris, 1503 : *Le Trésor de la Cité des Dames de degré en degré et de tous estatz, selon dame Cristine.*

L'édition gothique de Jehan André et Denis Janot, Paris, 1536 : *Le Trésor de la Cité des Dames, selon dame Christine, de la cité de Pise, livre tres utile et prouffitable pour l'Introduction des Roynes, Dames, Princesses et autres femmes de tous estatz*, etc.....

La traduction portugaise, publiée à Lisbonne en 1518, reprend le nom de *Miroir : Espelho de Christina oqual falla dos tres estados das mulheres,* etc... Olisipone Cardosus, Lisboâ, 1518 [2].

Comme on voit par les dates des éditions précédentes, ce traité d'éducation et de morale a joui, vers l'extrême fin du quinzième siècle et jusque vers le milieu du seizième, d'une juste réputation. Dans le premier réveil qui a suivi la découverte par les Français de l'Italie artistique et intellectuelle, deux éditions en furent données à six ans d'intervalle, en 1497 et en 1503. Celle de 1536 apparait à un moment qui fait époque dans l'histoire des idées en France, dans l'année qui

1. Ce manuscrit 1091, f. fr., porte au dos cependant : *Le Livre des Trois Vertus* et ce même titre est écrit d'une main étrangère sur le premier feuillet du *Livre de Prudence.*

2. On trouvera des renseignements plus précis sur les éditions et sur la traduction du *Livre des Trois Vertus* dans l'*Introduction* du texte critique que je vais publier prochainement de cet ouvrage.

suit la publication à Bâle de la *Christianæ religionis Institutio*[1] de Calvin, trois ans après celle du premier livre de *Pantagruel* et deux à peine après celle de *Gargantua*[2], et quelques mois avant que Jean Chaperon (si toutefois il est vrai qu'il en eût fait une traduction) offrît sous sa forme française le fameux *Cortegiano* qui, depuis qu'il était sorti des presses Aldine en 1518, était devenu le nouveau bréviaire de tout gentilhomme accompli en Europe. Ces coïncidences disent assez l'estime dans laquelle les éditeurs, toujours soucieux de répondre aux besoins intellectuels de leur public[3], tenaient l'ouvrage de Christine de Pisan.

Le grand nombre des manuscrits du *Livre des Trois Vertus* qui ont échappé à la destruction[4], les trois éditions gothiques et la traduction[5] dont il a été l'objet sont déjà par eux seuls

1. La traduction en français tarda jusqu'en 1559 et fut donnée à Genève.

2. Premier livre de *Pantagruel*, Lyon, Cl. Nourry, *sans date*; Lyon, Fr. Juste, 1535.

Gargantua, édition sans date antérieure à 1535, F. Juste, Lyon, 1535. (*Histoire de la Littérature franç.*, par M. G. Lanson, note 1 de p. 249, Paris, 1909.)

3. « Le libraire calligraphe et miniaturiste, Antoine Vérard, qui suivit avec soin le goût du public et cherchait toujours *les livres à succès* » (*Chronique Martiniane*, p. 11, par Pierre Champion, Paris, 1907) n'aurait pas le premier choisi le *Livre des Trois Vertus* parmi les innombrables traités du même genre qui foisonnaient dans la littérature didactique, s'il ne l'avait jugé supérieur à tous les autres.

4. A cette collection de treize manuscrits viendront vraisemblablement s'en ajouter d'autres qui dorment actuellement dans des recoins profonds et inaccessibles de bibliothèques, insoupçonnés sous leur nom d'emprunt ou protégés contre les curieux par l'absence de catalogues.

5. C'est par erreur que Paulin Paris (*Manusc. franç. de la Bibl. du Roi*, t. VI, p. 181), attribue à Caxton une traduction anglaise du *Tresor de la Cité des Dames*. Le fameux éditeur anglais a traduit beaucoup d'ouvrages de Christine, mais non le nôtre. C'est un nouveau cas de confusion avec la *Cité des Dames* que Bryan Anslay, non Caxton, a traduite et fait imprimer à Londres par Pepwell en 1521 sous le nom de *The boke of the Cyte of Ladies*. Je rencontre un nouveau cas de confusion entre ces deux ouvrages de Christine dans la revue *New Shakespere Society*, Series VI, ed. F. Furnivall, Cambridge, re-published London, 1890. Dans un commentaire sur *The Cyte of Ladies*, page XLIII, que mentionne la *Lettre de Robert Laneham*, l'éditeur

une preuve indéniable de la grande vogue dont il a joui jusqu'à ce que Ronsard et son école eussent tourné les esprits vers un autre horizon. Il a dû, à coup sûr, bénéficier de la célébrité qui entourait le nom de Christine de Pisan dans le monde des lettrés et dans la société opulente des acheteurs de manuscrits. Mais à côté de la réputation que le talent de l'auteur lui avait gagnée, il faut compter pour ces lecteurs d'autrefois un attrait provenant de la nouveauté : ces livres étaient l'œuvre d'une femme ! Christine, avec sa modestie habituelle, s'excuse de cette vogue en disant : « choses nouvelles plaisent ». Il n'y a pour ainsi dire pas d'écrivain qui ne lui décerne un éloge : le grave et austère Gerson voit en elle « la femme remarquable et virile » ; Eustache Deschamps, lui qu'elle proclame « son maistre », se déride à son nom et de ses mains vieillies lui offre ce joli bouquet [1] : « O douce suer, dit-il, »

« Dieu t'a donné de Salomon le signe ! »
. . . .
« Muse eloquente entre les neuf, Christine,
« Nompareille que je saiche au jour d'ui,
« En sens acquis et en toute doctrine,
« Tu as de Dieu science et non d'autruy [2]. »

Guillebert de Metz loue dans sa *Description de Paris* : « *damoiselle Cristine de Pizan qui dictoit toutes manieres de doctrines et divers traictiés en latin et en françois.* »

Gontier Col, son ennemi littéraire, rend les armes à son

dit : « The book is a translation of the French work of Christine de Pise, printed in 1496 (*sic*), *Le Tresor de la Cité des Dames contenant plusieurs histoires et enseignements notables aux roys, roynes princesses et chevaliers*, etc... Et il ajoute le colophon d'Anthoine Verard. Quelques lignes plus loin, il identifie le livre dont il vient de parler avec la traduction d'Henry Pepwell, 1521, donc avec la *Cité des Dames*.

1. Elles furent ses dernières paroles aimables rimées, car le vieux poète mourut vers 1406, selon G. Raynaud, *Vie d'Eustache Deschamps*, tome XI, *des Œuvres Complètes*.

2. *Réponse à l'Epître de Christine* du 10 février 1403 dans *Œuvres Complètes*, t. VI, édit. Queux de St-Hilaire, Paris, 1899.

« hault et eslevé entendement, digne d'onneur et de recommandacion » et Martin Lefranc trouve des accents lyriques pour l'exalter :

> « Mais elle fut Tulle et Caton,
> Tulle, car en toute eloquence
> Elle eut la rose et le bouton,
> Caton aussi en sapience [1]. »

D'autres lui rendent hommage en l'imitant, comme Alain Chartier « le très noble orateur » dans son poème de *l'Espérance ou Consolation des Trois Vertus,* Olivier de la Marche dans son *Triomphe des Dames,* Jean Bouchet [2], dit « le Traverseur des Voyes Perilleuses dans ses *Annales d'Aquitaine* », François Habert, « le Banni de Liesse » ; Jean Chaperon, « le Lassé de Repos », « traduit de langue romane en prose françoyse son *Chemin de Long Estude,* Jean Meschinot refait en l'imitant son *Epistre d'Othea a Hector,* Jean Marot lui reconnaît « d'avoir le prix en science et d'estime » et se souvient d'elle dans son *Doctrinal des Princesses et Nobles Dames* et son fils Clément ne dédaignera pas, en pleine Renaissance, de s'inspirer de ses œuvres.

Sa réputation s'étend au loin, en Angleterre, en Italie, en Flandres, en Espagne et en Portugal : elle est déjà européenne avant que l'humanisme ait vraiment fait tomber les frontières

1. *Le Champion des Dames,* publ. p. A. Piaget, dans la *Romania,* XVI, p. 381 et suiv.

2. Jean Bouchet célèbre Christine parmi toutes les femmes illustres du monde antique, biblique et contemporain dans son *Jugement poetic de l'honneur feminin et Sejour des illustres et honnestes dames* (Poitiers, 1536) : « Je ne scauroys oublier epistres, rondeaux et ballades en langue françoyse de Jean-nette, niepce de Pierre de Nesson, et de Cristine qui avoit la langue grecque et latine et fut mere de Castel, homme de parfaite eloquence ».

Il renouvelle son éloge dans son *Epigramme en commun pour autres Dames Chrestiennes.*

Jo. Ravisius Texor se montre moins bien informé, car dans son *De claris mulieribus* (Paris, 1571) il fait entrer Athalie, Cléopâtre, Zénobie, les saintes, les martyres, les doctes profanes, parmi lesquelles Isota Novarola, Cassandra, *virgine veneta,* mais il oublie Christine.

dans l'Europe intellectuelle. Son *Livre des Trois Vertus* « ventillé, espandu et publié en tous pays » deviendra le modèle caché ou avoué d'autres traités d'éducation et de savoir-vivre.

L'un d'eux, du XVe siècle, *Enseignemens que une dame laisse a ses deux filz en forme de testament* [1], est intéressant en ce qu'il nous révèle pour Christine une de ces admirations cachées qui poussent l'enthousiasme jusqu'à l'adulation. Voici comment s'exprime cette admiratrice anonyme :

« Cristine de Pizan a si bien et honnestement parlé, faisant dictiers et livres a l'enseignement des nobles femmes et aultres, que trop seroit mon esprit failly et surpris voulloir emprendre de plus en dire. Car quant j'auroie la science de Palas ou l'eloquence de Cicero, et que, par la main de Prometeus, fusse femme nouvelle, sy ne porroie je parvenir ne attaindre a sy bien dire comme elle a faict [2]. »

Le Doctrinal des Filles a marier [3] n'offre que des préceptes qu'on trouve mieux exprimés dans le *Tresor*, et *La Doctrine du Pere a son Fils* [4] est un autre *Enseignement de Christine a son fils* avec la banalité en plus et la tendresse de sentiment en moins. Les *Enseignemens a mon fils* sont comme un premier jet du *Tresor*; les lignes générales sont identiques.

Un autre traité d'éducation et de manières, écrit entre 1503 et 1505, et qui a pour auteur la fameuse Anne de Beaujeu [5], prouve une fois de plus que cette fille de Louis XI « était la moins folle femme du royaume », car, parmi les innombrables ouvrages de ce genre, elle a eu l'habileté de choisir le meilleur pour son modèle, à savoir *le Livre des Trois Vertus*. En vérité, elle le serre de si près que souvent on croit lire Christine de Pisan.

1. Biblioth. Nat., f. fr., 19919.
2. *Ibid.*, fol. 27 r°.
3. *Anciennes Poésies françaises*, Bibl. Elzévirienne, t. II, p. 18-24 (Recueil A. Montaiglon).
4. *Ibid.*, p. 238-245.
5. *Les Enseignemens d'Anne de France a sa fille Suzanne*, édit. A. M. Chazaud, Moulins, 1878.

Cette liberté d'emprunts est un peu choquante chez cette dame de *si grant façon*. On dit bien que le principe de la propriété littéraire n'existait pas à cette époque, et que les écrivains se pillaient les uns les autres sans le moindre scrupule. Cependant, on découvre dans ce plagiat une petite ruse diplomatique qui déplaît : Anne de France cite loyalement Boëce, Senèque, Aristote, Socrate et tous les maîtres chers au moyen âge ; elle invoque à satiété l'autorité de son « docteur Lyenart », mais de Christine, pas un mot ! Il y avait cependant à la bibliothèque des Bourbons, au château de Moulins, qu'elle occupait, deux splendides exemplaires du *Trésor de la Cité des Dames*, dont l'un avait été apporté par sa tante Jeanne de France, « sœur et fille de roy », et qui est le manuscrit *B* de mon édition critique [1].

Un auteur espagnol distingué, don Luis Vivés, qui avait été précepteur de Marie Tudor avant d'enseigner aux Universités d'Oxford et de Louvain, écrivit un traité *De institutione christianæ feminæ* [2] en 1523. Don Luis Vivés ne cite pas Christine de Pisan, mais il s'accorde si souvent avec elle, et sur des points de vue qui font l'originalité de notre auteur, qu'il semble peu vraisemblable qu'il n'ait pas connu le *Livre des Trois Vertus* [3]. Comme elle, il insiste sur la nécessité de l'instruction chez la femme, sur ses avantages, et s'élève contre l'opinion que l'instruction ne fait qu'accroître leur malice : mêmes idées sur le choix des lectures, même interdiction des romans d'amour et de chevalerie, même horreur de l'oisiveté, même injonction de ne point se marier « par plaisance. » Il prescrit la

1. C'était le nº 129 de la Bibl. de Moulins, devenu le nº 452 de la Bibliothèque Nation., celui que je désigne par la lettre *B*. L'autre exemplaire a disparu. Voir *Appendice* dans *Enseignemens d'Anne de France*.

2. Il fut traduit en espagnol, puis en français, par Pierre de Changy. A. Deboulle lui fit récemment l'honneur d'une seconde édition, Le Havre, 1891.

3. Il pouvait d'autant mieux le connaître qu'il avait passé quelques années de sa jeunesse à Paris, ayant fait sa philosophie au collège de Beauvais. Voir *Les Manuscr. et Peint. de la Cité de Dieu*, de M. le comte de Laborde, t. I, p. 70.

même réserve dans les rapports avec les hommes, une conduite identique avec parents, enfants, domestiques. Ce qui m'a surtout frappée, c'est un enseignement qui ne se trouve, à ma connaissance, que chez lui, chez Francesco da Barberino [1] et dans les *Dodici avvertimenti* d'un anonyme italien [2] (1300) et chez Christine : c'est le conseil à la jeune femme de faire plus d'*honneurs* et de démonstrations d'amitié aux parents de son mari qu'aux siens propres. Don Luis Vivés ajoute : vivre en bonne harmonie avec sa belle-mère, mais l'un comprend l'autre.

Un autre Espagnol, établi en Italie, Cristoval de Acosta, publiait à Venise en 1592 son *Tratado en loor de las mujeres.* Il cite les noms des femmes illustres par leur vertu et par leur science, imitant en ceci Boccace et Valère Maxime, ou Christine dans sa *Cité.* Ce qui prouve que ni la *Cité des Dames,* ni le *Trésor de la Cité des Dames,* ces deux œuvres édifiées elles aussi *en loor de las mujeres,* ne lui étaient étrangers, c'est qu'il en vient bientôt à Christine elle-même et qu'il parle d'elle en ces termes : « Tratemos de la otra bella Dama [3], Cristina de Pisa, Ytaliana, a laqual no solo se da el nombre de mas sabia y mas cumplida con todas las gracias que todas las otras sabias mugeres de su tiempo, mas aun muchos ya muy doctos varones, que han tomado la pluma para escrivir haze vantage, como ella misma bien mostro en aquel tratado que con tan vivo artificio escrivio de los loores e virtudes y excellencias de las mugeres... »

Il faut donc que Christine de Pisan et ses livres [4] eussent acquis une réputation européenne pour qu'on en trouve des

1. *Del Reggimento e dei Costumi delle Donne,* éd. Carlo Baudi di Vesme, Bologna, 1875.
2. Edit. Torfani, Firenze, 1847.
3. *Tratado en loor de las Mujeres,* p. 97, Venezia, 1592.
4. « The Mss. of Christine de Pizan number now at least two hundreds ». *Introduction* du *Duc des Vrais Amans* de Christine, traduit par Alice Kemp-Welch, London, 1908. Ces reliques nombreuses font présumer un nombre énorme d'ouvrages répandus en Europe au moment de leur apparition.

échos si lointains, et qui se font entendre encore si longtemps après qu'elle se fut, pour ainsi dire, éteinte en France même. Car, la Renaissance une fois établie, Christine fut jetée dans un méprisant oubli, et tout le moyen âge avec elle. Les deux Marot, les seuls écrivains restés fidèles aux traditions nationales, sont les seuls aussi qui osent rompre le silence général et envoyer, du milieu des autels élevés aux dieux grecs et latins, un pieux souvenir à la muse française. L'éclipse continue pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, maintenue du moins par les purs lettrés, qui ne peuvent marquer trop de dédain pour tous ces barbares *gothiques*, que du reste ils ignorent profondément. Voltaire cependant, poussé par une sorte de probité littéraire, condescend à mentionner « la fille de cet astrologue de Pise, *Catherine*, qui écrivit en françois [1] ». C'est chez les érudits que devait se produire insensiblement le réveil.

La Croix du Maine et Duverdier lui consacrent un article honorable dans leur *Bibliothèque françoise* [2], article qu'ont répété avec très peu de variantes et d'additions les érudits venus après eux.

Gabriel Naudé lui consacre une étude spéciale ; il lui prodigue ses éloges ; elle est « rectissima, doctissimaque puella, candida et erudita *virgo* », et encore, il confond la *Cité des Dames* avec le *Trésor*, lui qui, selon R. Thomassy, a le mieux connu Christine de Pisan au XVIIe siècle. Il se proposait de remettre au jour le *Livre de la Paix* et *le Trésor de la Cité des Dames* qu'il admire et qu'il croit injustement oubliés. Son projet ne se réalisa point [3]. Il dit encore « qu'une demoiselle de Paris, nommée Christine, avoit traduit en françois l'ouvrage de Legrand l'*Archilogie Sophie* [4] ». Et la Monnoye,

1. *Essai sur les Mœurs*, t. XVI, p. 437, édit. Beuchot, Paris, 1829. Les éditions se succèdent, en 1756, 1761, 1769, 1775, etc... et Christine reste affublée du nom de Catherine jusqu'en 1825, quand M. Daunou remarqua enfin cette substitution de nom.

2. Tome I, 127-128, et III, 319-20, édition de 1722.

3. Voir sa *Lettre à Thomassini*, *Naudæ Epistolæ* XLIX, p. 369 et 370, Genevæ, Epist., 1667.

4. *L'Archilogie Sophie* est un traité moral qui date de 1403.

qui au XVIIIe siècle suit Naudé, identifie cette « traduction » avec le *Trésor de la Cité des Dames*. Il y a ici une double erreur. Christine n'a traduit aucun livre de Jacques Legrand et *l'Archilogie Sophie* était elle-même une traduction française que le frère augustin avait faite en 1403 du *Sophologium* que d'abord il avait composé en latin, comme il le déclare dans sa dédicace à Loys, fils du roy de France, duc d'Orléans [1]. Il suffit d'ailleurs de lire une page de l'*Archilogie* ou du *Livre des Bonnes Meurs* pour ne pas courir le risque de confondre la prose rude, gauche, heurtée de Jacques Legrand avec celle de Christine de Pisan. Il est plus intéressant prédicateur que bon écrivain. Ménage, Le Laboureur [2], Mabillon connaissent et apprécient Christine [3].

Au XVIIIe siècle, à côté des articles de l'abbé Goujet dans sa *Bibliothèque françoise* et de Marchand dans son *Dictionnaire historique*, de Lelong dans sa *Bibliothèque françoise*, articles moins complets que ceux du siècle précédent, trois membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres commencèrent par leurs recherches à faire revivre sa gloire : ce sont Boivin le Cadet [4], l'abbé Lebeuf [5] et l'abbé Sallier [6].

Les écrits de Boivin sont un peu touffus et non dénués d'erreurs ; ceux de l'abbé Lebeuf sont plus sûrs et bien documentés.

« J'aurois pu, dit-il, me contenter de renvoyer à la vie de cette femme sçavante composée par M. Boivin le Cadet.... Mais, comme ces *Mémoires* (ceux de l'Académie) ne sont pas entre les mains de

1. Bibl. Nat., fonds fr., 143.
2. *Histoire de Charles VI* ; la page 79 contient une notice sur les œuvres de Christine, mais le *Tresor* y est omis. Paris, 1663, 2 vol.
3. M. A. Farinelli dans une note de *Dante en la Francia*, p. 184, dit que Ducange cite le *Tresor des Dames* dans son *Catalogue des auteurs*, qui précède son *Glossaire de la Basse Latinité*, Paris, 1678. Il m'a été impossible de trouver cette précieuse note dans aucune édition du Glossaire.
4. *Mémoires de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. II, p. 762 et suivantes, Paris, 1717.
5. *Dissertations sur l'Hist. civ. et ecclesiast. de Paris*, t. III, p. 89, Paris, 1843.
6. *Mém. de l'Ac. des Insc. et B.-Lettres*, t. XVII, p. 515-25, Paris, 1751.

tout le monde, j'ai cru qu'on me permettrait d'en insérer ici un extrait avec quelques additions de ce qui est venu à ma connaissance. »

L'abbé Lebeuf précise en effet certains détails avancés par Boivin et en ajoute de nouveaux qu'il a puisés aux meilleures sources, je veux dire dans les propres ouvrages de Christine, sa *Vision* et sa *Mutacion de Fortune* particulièrement.

Il appartenait au XIXe siècle, grâce à la ferveur avec laquelle il s'est plongé dans les études philologiques et littéraires, de ramener à la lumière tant d'œuvres intéressantes ou charmantes de nos pères, jusqu'alors ignorées ou méconnues. Le Romantisme, avec ses négations systématiques des règles et des traditions de l'idéal classique, et son retour aux formes et aux idées de la poésie et de l'art du moyen âge, avait tourné l'esprit des Français vers cette période oubliée de leur passé. Mais ce qu'avaient fait ses porte-drapeau et ses cénacles, animés, les uns d'un enthousiasme un peu naïf, les autres d'un esprit de bravade ou de fantaisie artistique, devait être repris avec conviction sous la troisième République par des érudits à la conscience éclairée et par des lettrés au goût fin et élargi. L'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre et d'autres nations se sont jetées dans le champ des études romanes et n'ont pas peu contribué à en enrichir la moisson.

Villemain [1] a su se détacher assez des préjugés contre la littérature du moyen âge pour y consacrer une faible partie de son attention. Dès 1828 il parlait de Dante comme du génie qui avait renouvelé la pensée au moyen âge et dans ce renouvellement d'études Christine a reçu sa part d'intérêt. Chaque décade a recueilli une gerbe d'écrits [2] ou de publica-

1. *Tableau de la Littér. franc. au moyen âge*, p. 228, tome III du *Cours de Littér. franç. du* XVIIIe *s.*, 4 vol. Paris, édit. de 1884.

2. La meilleure liste bibliographique concernant Christine de Pisan est celle du *Répertoire* de l'abbé Ulysse Chevalier, Paris, 1905-1907, 2 vol., qui contient toutes les données que fournissent Brunet, Petzholdt, Stein, Potthast, etc... Le catalogue du British Museum est aussi un insrument

tions de quelque revue savante, française ou étrangère, visant à la faire mieux connaître et apprécier. Les deux dernières, les plus fructueuses et celles qui sont signées des noms les plus autorisés, sont celles de 1880 et de 1890. Gaston Paris publie deux articles qui consacrent le talent de Christine [1] et par quelques remarques élogieuses qu'il fait, en passant, dans sa *Poésie du Moyen Age*. Son père, Paulin Paris, avait déjà inauguré celle de 1840 par des pages [2] pleines de vues neuves sur les manuscrits de ses ouvrages qu'il avait rencontrés dans la Bibliothèque du Roy.

A trois reprises, en 1880, 1882 et 1884, l'Académie mit au concours pour le prix Bordin cette question : *Etude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan*, mais aucun des mémoires présentés ne fut jugé digne d'obtenir la récompense.

La *Romania*, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, les revues étrangères de philologie et de littérature médiévales publient fréquemment de nouvelles études [3] qui éclairent soit un point de sa vie, de sa langue, de ses idées, de ses sources et

de travail très commode à consulter et sûr. Celui de la Bibliothèque Nationale de Paris ne va que jusqu'à la lettre D et pour Christine de Pisan, on renvoie à « Pisan ».

1. *Revue Critique*, B IX, 443-51, Paris, 1880 et *Comptes-Rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, D VIII, 122-4, Paris, 1880.

2. *Manuscrits de la Bibl. du Roi*, tome V, pages 72-3, 133-181, 94-100, 399-403, Paris, 1842.

3. Voir les études suivantes :

T. Guichard dans *Journal des savants de Normandie*, 1844.

Gautier dans *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, 1845.

Revue du XIXe *siècle*, 1839, article par Desalles Regis.

Essai sur les Ecrits politiques de Christine de Pisan, R. Thomassy, Paris, 1838.

La Question des femmes au XVe *siècle*, Campaux, Paris, 1865.

Le Livre du Chemin de Long Estude, R. Püschel, Berne, 1881.

De la littérature didactique au moyen âge s'adressant spécialement aux femmes, Alice Hentsch, Halle-a-S., 1903.

Le *Dit de Poissy*, par Paul Pougin, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1857, 4e série, p. 538-55.

Les Sources du Livre des Fais et Bonnes Meurs du sage roi Charles V, par Henri Duchemin, Position des Thèses, Ecole Nat. des Chartes, 1891.

de ses emprunts ou de la chronologie de l'une de ses œuvres, et rappellent, incidemment, *Le Livre des Trois Vertus* ou en donnent une analyse sommaire. Des sociétés de publication reproduisent son *Livre des Faicts et Bonnes Meurs du sage roy Charles*, des thèses de l'Ecole des Chartes, des thèses d'Universités s'efforcent de rendre dans leur texte original un choix de ses écrits, ou de remonter à leurs sources. L'Angleterre nous restitue *L'Epistre d'Othea a Hector*[1] et ajoute *Le duc des Vrais Amans*[2] aux nombreuses traductions qu'elle a faites de Christine dès le règne de William Caxton. Son œuvre poétique est rassemblée presque tout entière[3] et le temps est proche où les auteurs de manuels de littérature française, soucieux de justice, se croiront tenus de s'arrêter au nom de cette femme célèbre et de la saluer autrement que par une fine raillerie sur son pédantisme ou par une boutade spirituelle sur son étonnante fécondité.

La *Société des Anciens Textes* aura contribué de toute l'autorité de son nom et de toute la force des paroles élogieuses qu'elle lui a prodiguées à la réhabilitation littéraire de cet écrivain qui mérite l'une des premières places parmi les poètes et les prosateurs de son temps[4], et qui, d'après les jugements des savants rapporteurs de cette Société, se distingue de tous par un remarquable talent de description, par ses sentiments délicats, par la grâce de son style.

La vérité ne sera faite complètement sur elle que lorsque son œuvre, qui est considérable, aura été ainsi étudiée par fragments et que toutes ces menues parcelles, réunies en un faisceau, pourront servir de base sûre à une étude d'ensemble et modifier, rectifier, compléter, d'après des faits nouveaux, les

1. Editée par M. G. F. Warner, London, Roxburgh Club, 1904.
2. Alice Kemp-Welch, London, 1908.
3. *Œuvres Poétiques*, en III tomes, édit. par M. Maurice Roy, Paris, 1884-96.
4. Je renvoie au *Bulletin de la Société des Anciens Textes* :
Année 1890, M. Longnon, p. 58.
1891, M. P. Meyer, p. 54 et 56.
1895, G. Paris, p. 43.
1898, Petit de Julleville, p. 57, 58 et 59.

biographies et les jugements d'ailleurs fort méritoires[1], dont elle a fait l'objet. Jusqu'alors, un jugement général sera forcément déparé par quelques fautes d'opinions préconçues, ou par des préjugés séculaires qui n'ont cessé de faire leur chemin. Ainsi Leroux de Lincy, qui a beaucoup parlé d'elle[2] et qui semble, malgré tout, en avoir eu une connaissance quelque peu superficielle, avance que :

« depuis les travaux des Naudé, des Boivin, des Gautier, des Poujoulat et des Thomassy, la vie de cette femme célèbre est trop connue et a été trop souvent appréciée pour qu'il *lui* soit nécessaire de revenir dans un appendice sur un sujet *épuisé*[3]. »

Il est si peu épuisé que depuis 1867, année à laquelle ces lignes étaient publiées, les travaux se sont succédé sans relâche — ils semblent même reprendre actuellement une nouvelle impulsion[4], — et cependant la lumière est loin d'être faite sur cette « femme célèbre » et sur toute son œuvre.

Le même auteur ajoute, trois pages plus loin, que le « *Livre des Trois Vertus* a été inspiré de Sénèque ». On retrouve, il est vrai, du Sénèque à la base de tous les traités

1. *Christine de Pisan, sa vie et ses œuvres*, de E. M. Robineau, Saint-Omer, 1882.

Leben und Werke der Christine von Pizan, Friederich Koch, Gosslar, 1885.

2. Dans *Paris et ses Historiens*, Paris, 1844.

Les Femmes célèbres de l'ancienne France, Paris, 1847.

Ecole de la Bibliothèque des Chartes, 1840.

3. *Paris et ses Historiens*, p. 415.

4. Miss Maud Temple de Radcliffe College, Cambridge, Etats-Unis, prépare une thèse sur : *Christine de Pisan, a Precursor of French Classical Criticism*.

M. M. Roy continue ses travaux sur l'*Œuvre poétique* de Christine de Pisan ; trois volumes sont déjà publiés par la *Société des Anciens Textes*.

M. Earl B. Babcock, de l'Université de Chicago, va publier le texte critique de la *Vision*, et Mr. Charles F. Ward, de la même Université, une nouvelle édition des *Epîtres sur le Roman de la Rose* et autres *Documents nouveaux sur le Débat*. Je dois cette dernière information à la bonté de M. A. Thomas. M. Roujon, membre de l'Académie Française, va donner aux *Annales politiques et littéraires*, Paris, une série de conférences sur *le Féminisme littéraire de Christine de Pisan*.

moraux du moyen âge, mais celui de Christine n'en a retenu que ce qui flottait dans l'air ambiant. Leroux de Lincy a confondu le *Livre des Trois Vertus* avec le *Livre de Prudence* qui, en effet, est une paraphrase glosée du texte latin attribué à Sénèque et qu'on nommait le *Livre des Quatre Vertus*.

L'erreur s'est glissée jusque dans *l'Histoire Littéraire*, ce beau monument de l'histoire et de la critique de la littérature française. Elle reproduit dans son *Tableau des Arts au quatorzième siècle* une citation [1], d'ailleurs inexacte, de la soi-disant *Cité des Dames*, et qui n'est autre que la description de la *gisant* du *Trésor de la Cité des Dames*.

Petit de Julleville qui assista à la lente mais progressive élaboration de la remise au point de l'œuvre littéraire de Christine s'efforce d'être impartial ; ses critiques sont plus modérées et ses éloges plus sincères. « Le XIXe siècle, dit-il, qui a réhabilité, ou du moins réimprimé tant de médiocrités, choisies un peu au hasard, dans notre passé littéraire, n'est venu qu'hier à s'occuper de Christine de Pisan. Même on nous restitue l'œuvre en vers ; mais quand aurons-nous l'œuvre en prose (supérieure en somme) ? Quand nous rendra-t-on la *Vision de Christine* ou le *Trésor de la Cité des Dames ?...* [2] »

J'ai cru que ce vœu de l'éminent littérateur pourrait me servir d'excuse auprès du public et je me suis enhardie à satisfaire son regret. J'ose espérer que le *Trésor* ne sera pas estimé l'un des moindres fleurons de la couronne littéraire de Christine de Pisan.

1. Tome XXIV, p. 675.
2. *Histoire de la Langue et de la Littér. franç.*, t. II, p. 366, Paris, 1896.

DEUXIÈME PARTIE

COMPOSITION DU « LIVRE DES TROIS VERTUS »

CHAPITRE PREMIER

PROCÉDÉS DE COMPOSITION ET PLAN DE L'OUVRAGE

Le *Livre des Trois Vertus* nous permet de saisir la vie morale et intellectuelle de la femme à cette époque où le moyen âge commence à s'affranchir du joug pesant de la scolastique et de l'autorité et essaye des pas timides dans le champ de la pensée nouvelle, où la raison, aidée de l'observation individuelle, commence à envisager les faits et les idées en eux-mêmes et à les juger avec une liberté qui nous surprend et une timidité qui nous charme.

La Renaissance italienne a déjà soufflé sur la France : Nicole Oresme, Pierre Bressuire, Pierre d'Ailly, Nicholas de Clamangis, Pierre de Montreuil et Pierre et Gontier Col se sont déjà portés avec ferveur à une étude plus serrée des anciens textes; Jean Gerson et Christine de Pisan sont, eux aussi, par leur ardeur à chercher la vérité, par leur révérence des Anciens, leur amour de la science, par leurs efforts pour réagir contre les procédés déprimants de la scolastique, par leur indépendance croissante de pensée, des humanistes, mais Christine, Italienne de naissance, instruite par un père, docteur de *Boulongne-la-Grace*, nourrie de Dante, de Pétrarque, de Boccace, non entravée par l'érudition théologique, a l'esprit plus libre et plus moderne que le chancelier de l'Université. Elle montre même, que ce soit chez elle une idée originale, ou que ce ne soit qu'un reflet de Pétrarque, un sens critique envers les Anciens, et un choix dans ses admirations qu'on refuse généralement au moyen âge tout entier. « Les grands philozophes, les plus grands mesmes, n'ont ilz point determiné faulx et au contraire de vray ? » Et ici, elle n'a rien moins à l'esprit, que le

prince des philosophes, Aristote. Un peu plus loin elle ajoute : « Cuides tu que toutes les parolles des philozophes soient articles de foi ? »

Sans doute, ils appliquent encore dans leurs écrits les procédés scolastiques de développement enseignés aux clercs du moyen âge d'après le manuel de Matthieu de Vendosme, par exemple, ou selon les préceptes de Brunet Latin [1], eux-mêmes écho des rhéteurs latins, Sénèque principalement. Les amplifications par voie de description, définition, comparaison, citations, emploi de métaphores, allégories, etc... frapperont le critique le moins vigilant, et tel chapitre sera la mise en pratique consciencieuse de la méthode suivie par les prédicateurs, de ceux-là qui avaient assez d'idées ou d'assurance pour se passer du *Dormi secure* : *thème, prothème* avec *invocation* finale et l'appel à la prière, la *teneur*, *l'exemple*, la *péroraison* [2].

Le *Livre des Trois Vertus* offre quelques exemples de cette méthode de développement. On peut en suivre toutes les divisions, par exemple, dans le chapitre VII du livre I, sur le choix de la voye à tenir et au chapitre XII, même livre, sur l'ordre de vie.

L'influence du style des sermons et des livres de piété se perçoit visiblement dans les écrits didactiques. Pour se faire mieux comprendre et afin que leur leçon fût plus facilement retenue, les auteurs divisaient et subdivisaient leur matière, énuméraient leurs points et leurs conclusions ouvertement, naïvement, sans le moindre souci d'art. Les anecdotes, les exemples tirés d'autorités sacrées ou profanes, historiques, légendaires et plus rarement des exemples contemporains, les descriptions et les belles citations d'Aristote, de Sénèque, de Boèce ou de Valère Maxime, émaillaient le corps de leur discours pour reposer, distraire l'esprit du public lisant et pour ranimer son intérêt [3].

1. Voir *Le Livres dou Tresor*, dont toute la première partie du livre III traite de *Rhetoricque*, édition Chabaille, Paris, 1863.

2. Voir *La Chaire franç. au XIIIe siècle*, de Lecoy de la Marche, Paris, 1886, p. 289.

3. Si l'auteur ou l'orateur dans son argumentation oubliait de l'illustrer par un exemple, on le rappelait à l'ordre :

La passion de nos contemporains pour la politique, nos aïeux l'avaient au moyen âge pour la morale et pour les règles de « l'honnesteté » : elles étaient le plaisir, la récréation. Tout servait de prétexte à moraliser, les oiseaux, les plantes, les pierres, les jeux. Le fond des bibliothèques se composait de livres pieux que lisaient les croyants, bons ou mauvais, et chacun tâchait d'y trouver des formules par lesquelles il pourrait se conduire *honnestement* dans la vie [1].

D'un autre côté les clercs initient volontiers les laïques et ne croient pas déroger en leur donnant des leçons qu'ils jugent utiles et qu'ils savent appréciées.

« Ce qui caractérise avant tout cette époque, dit Gaston Paris, et ce qui lui vaudra toujours une mention honorable de l'histoire, c'est le désir des laïques de s'initier à la science des clercs [2]. »

Le souci d'enseigner, de ne rien laisser ignorer de ce qui touche directement ou indirectement à leur sujet conduisait les écrivains à des développements minutieux et interminables. Ils puisaient sans réserve dans leurs souvenirs d'école, de lectures, sans avoir à craindre de lasser la patience d'un public avide d'apprendre et reconnaissant d'être initié sommairement à cette littérature de *clergie* qui lui avait été si longtemps fermée. Les digressions qui lui faisaient entrevoir un peu des mystères des sciences philosophiques, d'histoire ancienne, de jurisprudence, de stratégie, d'astrologie, le remplissaient de respect et n'étaient pas, à son sens, les moindres ornements de l'ouvrage.

« Pourquoi n'el faites vous entendre ? »

réplique l'Amant à dame Raison.

6247. « Un essample oïr en vorroie
Savoir s'acorder m'i porroie »

Le Roman de la Rose, édit. Fr. Michel, 2 vol., Paris, 1864.

1. « Moins dévote sans être pour cela simplement profane, la littérature didactique prétendra avec telles œuvres de la savante Christine de Pisan, viser un public non différent du précédent (celui qui lisait exclusivement des livres de piété) mais qui en même temps que des lectures pieuses, désire en posséder d'autres par où il parviendra à se conduire *honnestement* dans la vie ». *La Poésie du Moyen Age*, t. II, p. 188, par Gaston Paris, Paris, 1906.

2. *Ibid.*, t. II, p. 196.

Bien des lieux communs d'ailleurs que nous entendons ressasser depuis des siècles avaient pour lui la saveur de la nouveauté ou n'étaient point encore usés.

Pour les lecteurs du moyen âge, l'abondance des citations, des gloses enrichissaient le texte, et satisfaisaient leur curiosité sans offusquer leur goût. Les auteurs les plus populaires, comme Jean de Meun, ont pu ainsi déployer leur science sans discrétion aucune et même on a encore vu l'un des plus grands hommes de la première Renaissance italienne, Boccace, étaler la sienne avec une complaisance qui nous paraît enfantine. Leurs ouvrages ressemblaient à une mosaïque dont les raccords les plus brillants, à leur idée, étaient les belles sentences d'Aristote, de Tulle ou de Boèce, ou les nobles exemples de Justin ou d'Orose.

Peut-être y avait-il aussi dans ce naïf étalage de science quelque secrète intention de l'auteur d'en imposer par son savoir, moins par orgueil littéraire que dans l'espérance de faire mieux apprécier son ouvrage par son riche patron et, partant, de le lui faire évaluer plus hautement en espèces sonnantes ?

La prose française du XIV[e] siècle et du commencement du XV[e], si près encore de ses origines latines, est longue, enchevêtrée d'incidentes et de coordonnées, embarrassée et obscure. Ce n'est que graduellement qu'elle abandonnera le modèle accoutumé. A mesure que l'esprit laïque s'insinuera dans la science et dans la langue des clercs, sa structure compliquée et touffue s'acheminera, grâce à un besoin toujours plus grand de clarté, vers une imitation plus directe de la phrase parlée. Il lui faudra trois siècles d'émondations et de perfectionnements pour acquérir cette clarté transparente qui est maintenant sa qualité maîtresse. Cette lente évolution vers la simplicité et la souplesse, activée par la collaboration inconsciente du peuple, ne s'est pas faite sans résistance de la part du clerc, qui regrettait l'allure majestueuse et l'articulation savante de la période cicéronienne. Quand le sujet s'élevait, le moule roman lui apparaissait mesquin, indigne de renfermer

l'idée noble, et il reprenait le modèle antique avec ses grandes lignes et ses enroulements ingénieux.

Tous ces défauts communs à la littérature de son temps, on les retouve, mais moins saillants, chez Christine de Pisan et plus atténués encore dans le *Livre des Trois Vertus* que dans ses deux ouvrages en prose qui l'ont précédé, le *Livre des Fais et des bonnes Meurs du sage roy Charles* et la *Cité des Dames*. Dans ses procédés de composition et de style, elle présente des traits qui sont traditionnels et d'autres qui lui sont personnels. Le charme de ceux-ci rachètent la lourdeur de ceux-là et en relèvent la banalité.

On constate dans le *Trésor* une meilleure ordonnance du plan général, une plus juste distribution des parties et un plus étroit enchaînement des idées. Sa croyance en la vertu mystique du nombre trois a déterminé les divisions du livre ; il aurait pu tout aussi logiquement se diviser en deux parties : la noblesse et la rôture, car on ne voit pas bien l'importance d'une nouvelle division pour la deuxième partie qui est consacrée spécialement aux *Dames de court de princesse*, aux *Dames baronnesses vivant dans leurs châteaux* et aux *Dames de religion ;* ou bien, elle aurait pu, avec raison, réserver une partie entière aux enseignements généraux qui sont destinés à *toutes classes de femmes, grandes, moyennes et petites*, et alléger ainsi ce livre I qui comprend plus de la moitié de l'ouvrage entier. L'ordre adopté dans le *Livre des Trois Vertus* est l'ordre hiérarchique social.

Reine et princesses, hautes dames de cour, nobles dames vivant sur leurs châteaux ; dames d'estat, bourgeoises, femmes des métiers et femmes des laboureurs, c'est-à-dire toutes les castes sociales des femmes, que Christine les ramène au nombre fatidique de *trois*, pour en former les parties de son traité et qu'elle expose ainsi dans sa *Table des Rubriques* :

« I. La premiere s'adresse aux princesses et haultes dames.

II. Et la seconde aux dames et damoiselles et principalment à celles qui demeurent à court de princesse ou haulte dame.

III. Et la tierce aux femmes d'estat, bourgeoises et femmes du commun peuple. »

La première partie comprenant une bonne moitié du livre [1], la noblesse y a donc, comme toujours la part du lion. Cependant celle de la bourgeoisie et du bas peuple est plus généreuse qu'il ne paraît au premier abord, car les enseignements religieux et moraux, développés dans les deux premiers tiers de l'œuvre sont destinés à tous les rangs de la société et Christine insiste sur ce point : nos devoirs envers Dieu ou envers nos semblables sont les mêmes, que nous soyons nées sur un trône ou dans le *mesaizié logis* d'un vilain, et les prescriptions générales de la civilité « affierent tant a la plus humble comme a la plus haulte ». Il n'y a que la *maniere du vivre*, c'est-à-dire les *enseignemens de prudence mondaine*, qui se modifient d'un bout à l'autre de l'échelle sociale.

Quelquefois, Christine s'est heurtée à la contradiction que présentait l'idée théorique de la société avec la réalité vécue. Ainsi, à propos des *Dames de religion*, l'auteur dit bien, selon l'usage, qu'elles « sont de moult grant haultesse a cause de leur Espoux, de qui que elles soient nees » et que « pour reverender Dieu a qui sont donnees et mariees, peuent bien aller ou renc, voire *devant* toutes, au voir jugier » ; cependant, ces épouses du Christ ne viennent dans le cortège du *Tresor* qu'avant les dames d'estat et les bourgeoises et après les simples baronnes.

De plus, le livre III s'adresse *aux femmes d'estat des bonnes villes, aux bourgeoises et aux femmes du commun peuple et puis aux femmes des laboureurs*. Christine suit d'abord fidèlement la *rote* : femmes d'estat, femmes des marchands. Mais alors, elle s'aperçoit qu'il y a de par le monde beaucoup de *femmes vieilles* qui ont besoin d'admonestations sur leur manière de vivre, et elle intercale entre ses *femmes des marchands* et *ses femmes des mestiers* trois chapitres de considérations d'ordre moral sur l'état

1. La Partie I compte dans le texte critique 322 paragraphes : la Partie II va du § 323 au 455, et la Partie III, du § 456 au 612.

de vieillesse, sur les rapports des vieilles gens avec les jeunes et des jeunes avec les vieux. En outre, comme sa discussion sur le problème du remariage l'a conduite au cas de la vieille prenant un jeune mari, Christine éprouve le besoin de se rafraîchir l'esprit et elle introduit ainsi, à la hâte, son chapitre sur la *pucelle*.

Et enfin, ce troisième livre donne encore asile à une couple de chapitres qui forment antithèse : *les femmes foles* et *les femmes honnestes et chastes*, nouvelle interpolation à dessein moral, qui se glisse entre les *femmes des mestiers* et les *femmes des laboureurs*. Le *povre*, dénué de tout bien terrestre comme de tout honneur mondain, s'assied, comme il est naturel, au bas échelon du monde social, après la femme du laboureur.

Cette division captivante des *trois Estas* se rencontre dans d'autres *Miroirs* ou *Chastoiemens*. On cherche avec avidité des renseignements sur les bourgeois, les ouvriers ou les paysans et on ne trouve que des banalités ou quelques brèves instructions qui ne caractérisent rien et qui peuvent se rapporter aux travailleurs et aux pauvres de tous les temps et de tous les pays, comme par exemple, dans *Le Livre des Manieres* d'Etienne de Fougères, dans le *Besant de Dieu* de Guillaume Le Clerc ; dans *l'Archilogie Sophie* ou *Le Livre des Bonnes Meurs* de Jacques Legrand [1].

Donc, la place donnée à la rôture et aux gens des campagnes par Christine est une nouveauté littéraire et témoigne de sa largeur d'esprit et du tendre intérêt que lui inspirait le sort des petits. Les souffrances du peuple émeuvent sa sympathie et elle n'est jamais plus éloquente que lorsque sa pitié est éveillée.

On remarquera des développements longs et monotones sur l'orgueil, sur l'envie et la médisance, sur *sobresce ;* moins fatigants cependant que chez les moralistes contemporains, car ils s'animent çà et là par des remarques prises dans la vie

1. Les trois *estas* du frère Laurens dans la *Somme-le-Roy*, sont des états civils : état de célibat, de mariage, de veuvage.

journalière, ou par des traits piquants, des observations personnelles qui ramènent la bienveillance du lecteur. Ainsi nous savons pourquoi les docteurs de l'Eglise condamnent *médisance*, mais nous apprenons aussi ce qui la rendait particulièrement blâmable chez les demoiselles de court :

« car pourtant se elle est leur dame et qu'ilz soient nourris, repeuz et a beaux gaiges de ses biens, et qu'ilz facent bien les obeyssans, les genoulx a terre, a grant reverence et assez de flatteries, sy ne s'en tairont ilz mie... » (314).

Ou des remarques comme celle-ci, qui, évoquant l'image des choses familières, nous aide à absorber les doctes et excellentes déductions que Christine tire de cette toute-puissante vertu de *sobresse* :

« Icelle sobresse la fera estre non dangereuse a servir, car elle ne vouldra point service plus que raison ne demande ; la gardera de curiosité de moult de souefves oudeurs en quoy assez de dames ont mis grant cure et despendu foison argent. » (109 et 111).

Nous ne lui ferons pas un reproche d'avoir proportionné l'importance de son développement à la *hauteur de l'estat* auquel elle destine son enseignement. L'éducation de la *princesse* ou *haulte dame*, l'ensemble de ses devoirs, de ses occupations ne comprennent pas moins d'une centaine de paragraphes [1] ; les dames à court de princesse n'occupent déjà plus que les trois quarts de l'espace alloué à leurs maîtresses (soixante-treize). Les dames baronnesses vivant sur leurs châteaux en ont environ la moitié, quarante-deux) Les femmes d'estat continuent la gradation descendante et voient leur portion réduite à la trentaine, (trente-deux). Les femmes des marchands, qui commencent la catégorie des gens gagnant leur vie, ne montent pas au delà de quatorze et les femmes des métiers et celle des laboureurs, qui travaillent de leurs mains, sont encore plus parcimonieusement

1. Je compte par paragraphes, car, quoique ceux-ci, obligés de suivre la pensée de l'auteur, soient d'une longueur inégale, ils sont pourtant un moyen d'approximation plus exact que les chapitres de l'ouvrage.

mesurées et n'atteignent pas à la dizaine, (sept et huit).

Nous montrerons que Christine de Pisan nourrissait un profond respect pour le travail et qu'elle en parle noblement dans son ouvrage. Pourtant, elle était de son temps et de son milieu et, dans son esprit, un notaire du roi ou un *acteur* devaient légitimement recevoir plus *d'honneurs* qu'un marchand de chandelle ou un batteur de blé.

De plus, elle écrivait ses livres pour qu'ils fussent lus et achetés et son public de lecteurs ne se recrutait point parmi les fileresses ni les chambrières. Il était donc fort naturel que les hautes dames, qui seules pouvaient s'offrir le luxe de manuscrits, y eussent la place d'honneur et la meilleure part des enseignements.

Certains critiques, isolant Christine du temps où elle écrivait, se sont plu à parler de son pédantisme. C'était une femme instruite autant que la majorité de ses confrères les écrivains, sinon plus ; mais on ne saurait l'accuser sans injustice, de vouloir faire montre de son érudition. Qu'on compare ses ouvrages à ceux que son époque a produits, ceux de Nicole Oresme, intelligence solide dénuée de toute coquetterie, de Gerson, qui joignait à une grande science une grande simplicité d'esprit, d'Eustache Deschamps qui ne prétendit jamais au titre d'érudit, jusqu'à ceux de Jean Courtecuisse ou de Guillaume de Tignonville : on sera plutôt tenté d'admirer sa réserve. A l'exemple des auteurs classiques, profanes et sacrés dont ils faisaient leur nourriture intellectuelle et qui n'osaient rien affirmer sans s'abriter derrière des noms révérés, ils citaient eux aussi à profusion et personne ne leur reproche d'être pédants. Ils sont cependant moins discrets que Christine de Pisan. Telle page [1] de Jacques Legrand, qui, à la même date, écrivait des traités d'éducation et de morale, rassemble dans un ahurissant pêle-mêle *Senecques, Aristote, saint Jerosmes, Valere, Nostre Sauveur*, le *Prophète David, Diogenes, Moyses, Helys*, les *appostres, Zenon* et *Thobie*.

1. Voir *Le Livre des Bonnes Meurs*, Bibl. Nat., f. fr., nº 919, au fol. 53 rº.

Cette riche variété de noms disparates émaillait déjà les pages de Valère Maxime, de Vincent de Beauvais, de Brunet Latin, de Pierre de Crescens, etc… enfin de tous les ouvrages qui formaient la base de l'instruction des clercs, mais Christine de Pisan ne se laisse pas grièvement gagner par la contagion. Elle cite sobrement dans son *Trésor* et ses citations se lient bien avec le texte. Si sur la chasteté, elle fait appel à saint Ambroise et à saint Bernard, à saint Augustin sur l'orgueil, à saint Paul sur le mariage, c'est qu'ils étaient les autorités compétentes et incontestées à invoquer en la matière.

Son intelligence curieuse et souple s'ouvrait à tous les sujets et aucune des questions de philosophie ou d'intérêt public qui agitaient son temps ne l'a laissée indifférente. « Questa curiosità scientifica tutta moderna, ch'era in lei non simplice smania di figurare, come nei bas-bleus del modernissimo mondo feminino, ma bisogno dell' anima, precorre al sapere umanistico di Francia, che le guerre et le tristi vicende politiche spensero nel primo fiorire [1] ». Ainsi s'exprime un savant italien dans une belle étude sur Christine de Pisan.

Quand elle écrit sur un sujet donné, elle y met tout ce qu'elle juge nécessaire pour instruire, pour convaincre ou pour édifier et ce n'est pas le pédantisme qui l'a poussée à aborder des questions de politique et de stratégie. Il ne fallait pour cela que comprendre Végèce et Frontin, regarder autour de soi, et bien posséder sa langue pour rendre en bon français de l'époque, les auteurs latins, enrichis du fruit de ses observations personnelles. Or, qui peut disputer qu'elle ait été moins à la hauteur de la tâche que Jean de Meun [2], Jean Priorat [3],

1. *Dante en la Francia*, t. II, p. 154, Arturo Farinelli, Milano, 1908.
2. Jean de Meun qui donna *Li Ars de chevalerie*, traduction de Végèce, dont Ulysse Robert a produit une édition.
3. Jean Priorat de Besançon, qui remit en vers *Li Ars de chevalerie* sous le nom de *Li Abrejeance de chevalerie* (Ed. d'Ulysse Robert, *Société des anciens Textes*, Paris, 1897).

Philippe de Vitry [1] et Honoré Bataille [2] ? Et qui peut nier aussi que ces questions n'intéressaient pas les protecteurs qui achetaient ses livres et n'aient pas été alors de grande utilité ?

Christine n'est donc pas

« la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs à qui nul ouvrage sur aucun sujet ne coûte et qui, pendant toute la vie que Dieu leur prête, n'ont affaire que de multiplier les preuves de leur infatigable facilité égale à leur universelle médiocrité [3], »

car elle a connu les sujets sur lesquels elle a parlé [4] autant que les plus habiles hommes de son temps et on la lit encore aujourd'hui avec plaisir et profit. Il se peut que la littérature française soit déparée par une *lignée de femmes d'une universelle médiocrité,* mais Christine de Pisan n'en est pas responsable, pas plus que Marie de France ou Marguerite de Navarre. Les lettres étaient sa vocation et elles devinrent son métier. Tant pis pour celles qui en font leur métier sans en avoir la vocation.

1. Philippe de Vitry qui intercala dans son *Chapel des Fleurs de Lis*, une partie de Végèce. (Voir *Roman.* XXX, p. 72, un article de M. A. Piaget).

2. Honoré Bataille qui composa pour Charles VI à la fin du XIVe siècle son *Arbre des Batailles*, aussi inspiré de Végèce.

La *Romania,* (XXV, p. 582). article de M. Paul Meyer, parle encore d'une traduction faite en prose en 1380 du *Regulæ Bellorum Generales*, et la même revue, no XXVII, p. 582, article de M. A. Piaget, mentionne encore un autre ouvrage sur l'art de la guerre, composé en 1424, *Le Chemin de Vaillance.* de Jean de Coucy. Tous ces ouvrages prouvent donc que les *Ars de Chevalerie* avaient leur utilité au temps de Christine de Pisan.

3. *Hist. de la Litt. franç.*, p. 167, G. Lanson, Paris, 1909.

4. « C'est à Christine de Pisan que nous devons la relation la plus authentique des circonstances qui accompagnèrent la mort de Charles V. » *Revue des Questions Historiques*, T. de Loray, p. 432. — M. Hauréau, dans un rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (voir *Comptes Rendus*, année 1885, page 219) mentionne un manuscrit latin qu'il a découvert à la Bibliothèque Nationale et qui contenait la relation des derniers moments de Charles V, relation que Miles Dormans, le chancelier, avait fait disparaitre à cause des impôts que révoquait le roi mourant. Il ajoute que Christine de Pisan a connu au moins quelques fragments de cette relation et les a traduits dans son *Charles V*.

CHAPITRE II

LA MÉTHODE DE TRAVAIL DE L'AUTEUR, SON STYLE, SA LANGUE

A en juger par ses écrits aussi bien que par les témoignages qu'elle nous a laissés de sa méthode de travail, il semble que Christine de Pisan ait eu pour principe de se ménager avant chaque ouvrage une période de recueillement et de recherches. Elle aidait ses méditations des éléments que l'expérience et la science de ses prédécesseurs pouvaient lui offrir, y ajoutait le résultat de ses observations sur le monde réel, des analyses qu'elle faisait sur sa propre nature [1] et ainsi fortement préparée, et son plan arrêté, se livrait à une rapide rédaction sous l'empire d'une inspiration plus ou moins soutenue. Ce procédé communique à son style le mouvement, le naturel, la couleur et la vie. Par contre, il le marque de quelques légères taches : négligences, longueurs, redites qu'il lui eût été facile de faire disparaître. Ainsi, pour citer les cas extrêmes, elle a employé cinq fois le verbe tenir au paragraphe 291, quatre fois, au 494. La langue était pauvre en

1. *La Cité des Dames* nous offre un joli tableau de Christine travaillant en sa celle, *solitaire et soubstraite* du monde, entourée de ses volumes et méditant sur les « traités des philozophes, poetes et autres orateurs » qu'elle vient de lire sur la condicion de la femme. « Je pris a exemple moy meismes et mes meurs, comme femme naturelle, et semblablement discutoye des autres femmes que j'ai hantées, tant princesses, grandes dames, moiennes et petites a grant foison qui, de leur grace, m'ont dit de leurs privetez et estroites pensées ». Voici une enquête menée d'après des principes qui ne sont plus du moyen âge. N'y a-t-il pas déjà un peu de Montaigne dans cette analyse réfléchie d'elle-même et des autres ?

synonymes [1] au temps du *Trésor,* mais Christine avait un vocabulaire relativement riche; elle maniait le français avec une aisance extrême, elle savait le latin, possédait l'italien comme une première langue maternelle ; et ces trois langues n'ont pas peu contribué à lui donner sa maîtrise dans l'art de l'expression. C'est donc simple oubli quand elle laisse échapper si souvent le même terme, ou des clichés tels que : par adventure, sans faille, toutesvoies, non pourtant que, posons que, comme dit est devant, etc...

Une cause autre que celle de la pauvreté relative de la langue ou de la négligence de l'écrivain a, semble-t-il, puissamment contribué à communiquer à la prose de ce temps un mouvement lâche et brisé, une articulation cahoteuse, hérissée de qui, de que, de combien que, de non obstant que....., un style dense, traînant cette interminable chaîne de mots en couples, de verbes qui expriment l'action au présent, au passé et au futur, qui la limitent ou l'étendent dans le temps et dans l'espace : c'est l'influence du style des ordonnances, édits, proclamations, lettres royaux, chartes, contrats de vente ou d'achat, quittances, baillances, etc..., en un mot des documents publics. Les officiers du roi ne visaient certes pas à l'élégance, mais ils s'efforçaient d'atteindre à la clarté, rendue plus difficile par la disparition des derniers vestiges de la déclinaison latine, par voie de répétition, de gradations, d'énumérations, et ils rédigeaient leurs actes guidés par la pensée de ne laisser aucune incertitude peser sur la teneur de l'écrit, et de prévenir toute contestation, toute prévarication, tout ergotage. Ils connaissaient leurs formules comme leur *Pater* et n'avaient cure de varier ou d'abréger. On n'a qu'à lire les recueils d'actes de cette époque : qu'ils émanent des chancelleries de Charles V, de Charles VI ou de Charles VII,

1. Nicole Oresmes se plaint de la disette des mots en français. Ainsi fai le traducteur des *Quatre Livres des Rois* (édition Leroux de Lincy, XLII). « Aucune fois li latins a plusours mos que en romans nous ne poions exprimer ne dire proprement. » Citation prise dans *Histoire de la Langue française* de Brunot, I, p. 517, Paris, 1905.

qu'ils soient rédigés par un trésorier, un bailli ou un notaire, ils ont tous un frappant air de famille, et les clercs, les auteurs, qui ne se sont jamais aventurés dans les complexités du droit civil ou canon, ont pris eux aussi l'habitude d'accoupler les noms, *fourme et maniere, descharge et quittance, fait et gouvernement, congié et licence, consts et despens*, etc...; les adjectifs, *expedient et necessaire, amez et feaulx, executez et penduz, escolletez et mis a execution, au plus offrant et derrenier encherisseur ;* les verbes, *verront et orront, aveir et possider, baillier et delivrer, repairent ne conversent* ; les adverbes, *tantost et bastivement, incontinent et sans delay, de point en point et deuement*. Si la couple de termes ne répond pas à toutes les nuances de sens que perçoit l'esprit du clerc, il enrichira prudemment sa liste de quelques membres, et il dira, par exemple : *de quoy garder, fortiffier ne emparer, devront se rebouter et recouvrer et remettre en l'obeissance, avons quitté, donné, cédé, transporté et delaissié, mettons en la tuition, garde et deffence, octroyons leurs drois, nobleces, privileges, prerogatives et aucunes libertés*, etc...

Ce style d'actes officiels, avec lequel tout le monde était plus ou moins familier, a laissé des traces nombreuses dans *Le Livre des III Vertus ;* Christine voudra, elle aussi, que la *bonne et saige* dame *s'apperçoive et saiche* que ces vagues parolles ne sont que *blondisses et flatteries* et qu'elle ne les *repute ne tiengne* a verités..... Il serait facile de multiplier ces exemples, qu'on prenne un ouvrage de Christine ou tout autre, écrit avant la réforme du style et de la phrase française. Et il est bien naturel que les deux seuls modèles de prose qui fussent offerts à nos écrivains, les actes publics et les livres de piété, aient marqué leur langue d'une empreinte indélébile.

Le Livre des Trois Vertus est écrit dans une langue en général simple et claire. A part quelques phrases que nous signalerons au prochain paragraphe, et qui tiennent plus aux habitudes d'esprit du temps qu'à un travers personnel, la pensée se laisse saisir sans effort et se déroule librement sous une forme tour à tour familière et riche, simple ou majestueuse, enjouée ou sérieuse. Christine sait l'art de varier son style

avec les nuances de sa pensée et elle change de ton avec une grâce parfaite. Sous le coup de l'émotion, les mots s'animent, s'échauffent, se colorent et font vibrer les cordes de notre sympathie. Quand elle est grave et qu'elle veut persuader, où lorsque sa pensée s'élève, la phrase prend de l'ampleur, s'étale et devient une majestueuse période aux savantes sinuosités. Cette « Italienne qui sait le latin » prouve alors qu'elle a « quelque sentiment des beaux développements largement étoffés [1] ».

Ses enseignements prendront ici la forme d'une proclamation (15-17); là, celle d'un sermon (chap. VIII et XII du livre I) et ailleurs, d'une lettre (295-323) et cette lettre, conformément aux usages du temps, se placera à la fin d'un livre et le résumera [2]. Craignant que ses longues instructions aux dames de cour ne provoquent l'ennui, elle varie son ton à l'infini : elle abandonne la forme didactique pour prendre le discours direct. Elle apostrophe son adversaire imaginaire, la met en scène, lui prête la parole, la réfute (332, 340) [3]. Elle lui fait dire ses griefs, lui souffle ses accusations pour la rétorquer et la sermonner. Dans des situations délicates, elle fixe une ligne de conduite et dicte même la réponse à faire :

« Sire, se vous avez pensé a moy, voeillez vous en retraire, car je vous jure ma foy qu'en telle amour n'ay mon intention, ne n'aray jour de ma vie. » (481).

D'autres fois, elle rompra le cours monotone de son argumentation par une petite leçon à la manière socratique : « Et

1. *Hist. de la Litt. franç.*, G. Lanson, p. 167.

2. C'est la lettre que la gouvernante, Sébille, dame de La Tour, écrit à sa maîtresse qui veut se « desvoyer en folle amour », ch. XXVII du livre I et qui est la copie, si l'on en excepte un court passage au commencement, de celle qui se trouve au *Livre du Duc des Vrais Amans*, voir *Œuvres poétiques*, tome III. Il faut remarquer aussi que cette lettre est écrite d'après le formulaire en usage chez les clercs au moyen âge, tel que l'a défini M. Ch.-V. Langlois dans son *Recueil d'Arts de seconde Rhétorique*, partie IV, Paris, 1902.

3. Voir encore les paragraphes 361, 362, 363, sur l'envie, les 388, 391, 392, sur la médisance.

quelles choses conviennent a droitte honneur ? » (103).
« Et quelles choses dont y sont plus convenables » ? (104).

Elle piquera son discours de proverbes [1], d'adages, comme d'autant de fleurs cueillies sur le vieux sol gaulois :

Quant la brebis est vielle, si l'emporte aucunesfois le loup — Femme yreuse, maison pluvieuse, cheminee qui tient fumee chassent l'homme du logis — Feu n'est point sans fumee, mais fumee est souvent sans feu — Mieux vaut prevenir le feu que de l'esteindre quant il est espris — Mettre le feu a sa maison pour ardre celle de son voisin — Faire de Dieu umbre et chappe a pluye — Battre le cabas — Compter sans rabattre — Qui dons prent se vent — Bien fait vaint tousjours — En la manière que on ploye la verge [2]... , etc..., etc...

Ou bien, une belle sentence prise aux philosophes anciens, aux Pères de l'Eglise, aux Saintes-Ecritures, ou a quelque poète familier viendra clore un argument, comme :

Qui des bons est souef flaire — Vielle cointize et jolie est matere de mocquerie — Point n'est congneue la constance du pelerin avant le terme du voyage — N'est pas le plus grant qui plus est eslevé en estat mais cellui qui est le plus vertueulx — Ceste vie n'est qu'un trespas, un pelerinaige des dons de fortune, etc...

Si ses raisonnements ont fatigué l'attention de son lecteur, c'est un bel *exemple* ou une piquante anecdote qui entraîneront la conviction soit par la force de l'autorité nouvelle, qu'elle ajoutera à ses preuves, soit par la malice du sourire qu'elle provoquera.

C'est ainsi que la sagesse de faire des aumônes en ce monde pour acheter la *joye de paradis*, est puissamment démontrée par l'histoire du *Roi en exil ;* la liberté qu'a tout bienfaiteur dans la distribution de ses dons, par la parabole du *Seigneur de la vigne*

1. N'en déplaise à Leroux de Lincy, les proverbes populaires sont plus nombreux dans le *Livre des Trois Vertus* que les sentences morales des anciens philosophes. Voir ce qu'il dit à ce sujet dans son *Livre des Proverbes, Introduction*, LIV.

2. On trouvera à la fin de l'édition critique du *Livre des Trois Vertus* un tableau complet des proverbes cités dans l'ouvrage.

et des ouvriers; le manque de jugement dans la libéralité est ridiculisé par l'anecdote de la princesse qui récompense plus largement une folle pour ses truffes, qu'une sage dame pour ses doctes enseignements.

Chez Christine de Pisan, la satire et la morale tournent souvent en tableaux. Elle en choisit les traits représentatifs avec tant de bonheur qu'elle donne l'illusion de la réalité. Le *Livre des Trois Vertus* en offre quelques exemples qui témoignent d'un goût sûr et d'un souci d'art qu'on n'est pas habitué à chercher au xve siècle. Telle, la molle esquisse de la princesse « en son lit au matin resveillee de somme » :

« Et elle se verra couchiee en mol lit, entre souefs draps, avironnee de riches paremens et de toutes choses pour aises de corps; dames et damoiselles entour elle qui l'oeil n'ont a autre chose fors a adviser que riens ne lui faille de tous deslices, prestes de courir a elle se elle souspire tant soit petit, ou se elle sonne mot, les genoulz flechis, pour ly administrer tout service et obeir a tous ses commendemens. » (22).

Tels encore, les rapides croquis au dessin ferme et expressif, et d'un réalisme de bon aloi, qui nous campent cette baronne, droitte maisnagiere, affublée d'une houppelande, *huchant* dès l'aube grise ses domestiques pour les faire lever et, de sa fenètre, les épiant tant qu'elle les voye saillir dehors (410); ou celui de la pauvre petite veuve,

« simple femme, qui s'accroupit en pleurs et en larmes, sans autre deffence, comme ung povre chien qui s'acule en un cuignet, et tous les autres lui queurent sus » (514) ;

ou encore celui-ci, vraie miniature de missel, mettant dans la douce lumière d'une église,

« la pucelle attempree, a maintien honneste, regardant sur son livre, ou les yeulx baissiés » (524).

La *gisant*, reposant sur son lit de parade est un tableau achevé, égayé de fine ironie :

« Et assez de telles y a que elle feist a sa gesine, de ung enfant qu'elle eust n'a pas loing temps, car ains que on entrast en sa

chambre, on passoit par deux autres chambres moult belles ou il avoit en chascune un grant lit de parement bien et richement encourtiné. Et en la seconde avoit ung grant dressouer couvert comme ung autel, tout chergié de vaisselle d'argent blanche [1]. Et puis, de celle on entroit en la chambre de la gisant, laquelle estoit grande et belle, toute encourtinee de tapisserie faite a la devise d'elle, ouvree tres richement de fin or de Chyppre. Le lit grant et bel encourtiné tout d'un parement et le tapis d'entour le lit mis par terre sur quoy on marchoit, tous parauz, a or ouvrez. Les grans draps de parement qui passoient plus de ung espan par soubz la couvreture, de si fine toille de Rains que ilz estoient prisiez a trois cens frans. Et tout par dessus le dit couvretoir a or tissu, avoit ung autre grant drap de lin aussi delié que soye, tout d'une piece et sans couture, qui est chose nouvellement trouvee a faire et de moult grant coust, que on prisoit deux cens frans et plus, qui estoit si grant et si large qu'il couvroit de tous lez le tres grant lit de parement et passoit le bort dudit couvretoir qui traynoit de tous lez.

« Et en celle chambre avoit un grant dressouer tout couvert de vaisselle doree. Et en ce lit estoit la gisant, vestue de drap de soye taint en cramoisy, appuiee as grans oreillers de pareille soye a gros boutons de perle, atournee comme une damoiselle » (494-497).

Ce choix heureux dans les traits, cette langue simple, aisée, vive, personnelle, nuancée, qu'on rencontre dans une grande partie du *Livre des Trois Vertus* ne sont pas l'effet du hasard. Ils apparaissent trop souvent pour qu'on n'y reconnaisse pas déjà un effort vers le style artiste. Il est rare que Christine retombe dans la longue période latine, chère aux clercs du moyen âge, et si touffue et enchevètrée qu'elle en devient inextricable ; plus rarement encore y trouve-t-on des sentences ampoulées à force de vouloir être majestueuses, telles qu'on en

1. C'est sans doute pour distinguer la vaisselle de ce premier dressoir de celle du second qui sera *dorée*. Ou peut-être pour faire entendre la pureté du métal dont elle était fabriquée, car depuis Philippe de Valois on avait émis des *doubles* et des *deniers* d'un alliage très inférieur qui se ternissait vite et qu'on appelait *monnaie noire* ou *argent noir*. Voir *Les Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1845, p. 287 et suiv.

lit par endroits dans son *Charles V*. C'est qu'alors, elle avait en effet trouvé son style propre. « Adont fus je aise quant j'oz trouvé le stile a moy naturel », s'écrie-t-elle joyeusement dans sa *Vision*. Ce progrès marqué dans le style de deux ouvrages écrits à un intervalle si rapproché s'explique par un phénomène psychologique autant que par le perfectionnement du métier : c'est que dans l'histoire du sage roi, la hauteur du sujet l'éblouissait. Elle se sentait écrasée, elle, « pauvre petit grillon » à l'idée de chanter dignement les louanges de si haut prince.

« Vueilles mon sens amagistrer a plus grant besoing ! C'est que me donnes entendement de congnoistre et forme de parler de si haulte chose comme bien voulsisse expliquer en cette tierce partie de mon volume, c'est à savoir de sagesse, el quel terme ou seul mot par la consideracion de ma foiblece, espovantée de me fichier en si haulte matiere, j'appelle en soustenail et ayde a parformer et continuer le procès de ma dicte œuvre ! »

Ainsi s'exprime-t-elle dans son Invocation à Dieu, au Prologue du livre III de l'*Histoire de Charles V*. On peut faire la part de la modestie traditionnelle propre aux auteurs dans leurs préfaces ; il n'en reste pas moins un accent de détresse évidente. Son premier Prologue, au commencement de l'ouvrage, porte les mêmes signes de révérence pour le sujet commandé par le très noble duc de Bourgogne, Philippe, et la même peur de se montrer au-dessous de la tâche. Et ces deux morceaux, auxquels on peut ajouter quelques autres chapitres [1], sont écrits de cette prose lourde, contrainte ou prétentieuse qui pouvait passer pour majestueuse et abondante au xve siècle mais qui nous rebute aujourd'hui. Rappelons encore, pour excuser Christine de ces rechutes dans le style de *rhetorique*, qu'elle était, selon son expression, *naturellement cremeteuse*, et que sa timidité habituelle subit une forte épreuve lorsqu'elle entreprit « ceste nouvelle compillacion menee en

1. Les chapitres LXII et LXV spécialement, du livre III.

stile prosal et *hors le commun ordre de ses autres passees*[1]. »

Il reste cependant dans le *Livre des Trois Vertus*, quelques traces de ces efforts laborieux vers l'éloquence, de ces phrases à l'enchaînement confus, dont la multiplicité des membres fait perdre en route l'idée mère et égare l'esprit dans la complexité des détails.

Les conjonctions *et*, *si que*, *car*, répétées à l'infini, s'embarrassent l'une l'autre; on ne sait parfois si on a affaire à des propositions subordonnées ou coordonnées; les parenthèses ouvertes pour prévenir des objections ou pour y répondre arrêtent encore la marche, déjà si pénible, de ces longues propositions.

Je signalerai parmi les phrases les plus obscures, celle du paragraphe 142 où le verbe *mettera* est tenu en suspens pendant un intervalle de dix-neuf propositions; celle du 168 où *gasteroit*, indiquant le résultat d'une clause conditionnelle, se cache au bout d'un labyrinthe de dix propositions réparties entre trois parenthèses s'emboîtant l'une dans l'autre, la deuxième dans la première et la troisième dans la seconde; celle du 397 où le verbe *entendons* n'arrive qu'après l'intercalation de sept incises; celle du 571 où *dirons nous* n'est joint à son complément que lorsque six propositions se sont déroulées avec leur train de relatives et de subordonnées; et enfin celle du 327 où le deuxième membre d'une comparaison, membre formé d'un seul mot « princesses » ne vient soulager l'impatience qu'à la suite de quatre propositions d'une bonne longueur.

Si la place des verbes cause parfois quelque désarroi dans

1. Déjà en 1402, dans sa lettre à Guillaume de Tignonville pour lui demander son aide contre ses adversaires « a la belle éloquence » dans le *Débat sur le Roman de la Rose*, elle exprime sa crainte à écrire en prose : « Aussy, chier seigneur, ne vous soit a merveilles, pour ce que mes autres dittiez ay accoustumé à rimoyer, cestui estre en stile prosal ; car come la matiere ne le requiere, autressi est droit que je ensuive le stile de mes assaillans, combien que mon petit savoir soit pou respondant à leur belle eloquence ». *Chronologie des Epistres sur le Debat du Rom. de la Rose*, p. 115. A. Piaget.

nos habitudes d'esprit, les verbes sous-entendus font du texte, en quelques cas, une vraie énigme. Ainsi dans cette phrase du paragraphe 591 :

« pourquoy ne poez (c.-à-d. les femmes de villages) tant *vacquier* ne entendre a le servir en faisant jeunnes, disant oroisons, ne *a l'église* comme autres femmes des bonnes villes... »

on cherche en vain la construction logique ; on s'adresse inutilement à toutes les variantes des manuscrits pour corriger cette phrase, en apparence boiteuse, et comme nul ne donne de verbe devant *a l'église* on a enfin l'idée de le reprendre là où il a déjà été exprimé, à *vacquier*, et ainsi l'ordre et la clarté sont rétablis [1].

Il y a donc dans le *Livre des Trois Vertus* des passages qui ont leurs difficultés pour nous, désaccoutumés des interminables périodes, des libres inversions et des longues suspensions de sens ; le même terme faisant double fonction nous taquine, l'accouplement de propositions subjonctives et infinitives brise l'harmonie de la phrase, l'emploi de *ilz* pour *elles* nous frappe comme un solécisme et nous en voulons au pronom personnel de se présenter avec la valeur du pronom démonstratif. En un mot nous avons la faiblesse de prendre pour des obscurités ou des défauts ce qui n'est pas conforme à la

1. Pour une étude de la langue de Christine de Pisan, je renvoie aux travaux spéciaux qui en ont déjà été faits :

Koch Friederich : *Leben und Werke der Christine de Pisan*. Gosslar, 1885.

R. Püschel : *Le Livre du Chemin de Long Estude*, Paris et Berlin, 1881.

Ferd. Heuckenkampf : *Le dit de la Rose*, Halle-a.-S., 1891.

E. Müller : *Zur Syntax der Christine de Pisan*, Greifswald. 1886.

Zeitschr. neufranz. Sprache Litt., 1886, VIII, 251-269. *Ueber die Werke der Christine de Pisan* : et d'autres études faites sur la langue d'auteurs contemporains, telle que *Die Wortstellung bei Al. Chartier und Gerson*, Diss., Leipzig, 1891, par Hœpfner.

Das personal und relativ pronomen in den Balades und Moralitez bei Eustache Deschamps, Diss., Munich, 1896, par Voll.

Ernst Metzke : *Der Dialekt von Ile-de-France*, Halle, 1883.

Consulter aussi la bibliographie donnée sur les travaux philologiques concernant la langue du moyen-âge par M. F. Brunot, *Histoire de la Langue française*, tome I, p. 350 à 353, Paris, s. d.

langue que nous parlons aujourd'hui, ce que notre ignorance des choses du passé nous fait juger comme des étrangetés. En outre, Christine, en écrivant son français de Paris, se souvient de sa langue maternelle et lui emprunte quelques termes et quelques expressions : accort, calme, credit, crediteurs, revendeurs, congedier, de bien en mieux; vague, vagueté, dans le sens de vain et de vanité. Elle aime les vieux mots du terroir, les tours, les graphies, considérées déjà pour son époque comme archaïsmes par les savants; les latinismes abondent sous sa plume : affuient a elle a reffuge... estre a aide a dame... faire aumosne de l'autrui... estre sur le meurir... vaincre par bien souffrir, et ces pages sont émaillées de mots savants tels que : abusion, vitupere machinacion, sustentacion, impossibilité, frequentacion, amenité, oisiveté; mistionnés, authentique, inestimable, transitoire; executer, declarer, solliciter, suppediter; notablement, incessamment, differemment, etc... Mais ces difficultés de style n'existaient pas au même degré pour les lecteurs de Christine de Pisan, et ces phrases, écrites presque toujours pour être lues à haute voix, où nous nous perdons, étaient pour les plus habiles de clairs chemins dont les lacets exerçaient leur ingéniosité sans la fatiguer; le clerc qui les lisait triomphait quand il réussissait à se frayer une voie sans hésitation à travers les méandres de leur dessin. L'un d'eux, Gilles Malet, valet de chambre et lecteur de Charles V, se fit une réputation dans l'art de faire ressortir avec grâce tous les points du discours, et son talent ajouté à d'autres qualités solides lui valut la charge de bibliothécaire de la Librairie du Louvre : « Le roy moult amoit icelluy par especial sur tous autres; souverainement bien lisoit et bien *ponctoit*[1]. »

Tous n'étaient pas des Gilles Malet et les plaintes de quelques lecteurs sont venues jusqu'à nous par le propre aveu de Christine :

1. *Charles V*, livre III, chap. xx.

« Les autres dient que ton style est trop obscur et que on ne l'entent. Si n'est si delitable. Et ainsi diversement le fais aux uns louer et aux autres reprimer de loz, comme chose quelconques estre a tous agreable soit impossible [1]. »

Mais la plupart du temps, le style du *Livre des Trois Vertus* n'exerce ni notre perspicacité ni notre patience. Il est *delitable*, et il nous charme par son allure aisée, simple et gracieuse. Nous croyions trouver un auteur et nous y rencontrons *une femme*. Par la richesse, la force, la chasteté, la souplesse relative de sa langue, autant que par la hauteur de sa pensée, la vigueur de son intelligence et sa conception très noble de la vie, Christine de Pisan mérite une place d'honneur parmi les meilleurs auteurs du règne de Charles VI. Elle est au-dessous de Froissart pour la richesse du coloris, la justesse du ton, la vivacité de la narration, la grâce naïve et pittoresque de l'expression, mais elle lui est supérieure par la solidité de sa pensée, la rectitude de son jugement et la variété de ses connaissances. Sa prose l'emporte sur celle de tous les autres écrivains du temps.

1. *Vision*, fol. 48 v°.

CHAPITRE III

LES SOURCES DU LIVRE DES TROIS VERTUS

Nous savons de source authentique la manière dont Christine de Pisan envisageait le droit qu'ont les auteurs d'emprunter leurs idées où bon leur semble, « de prendre leur bien où ils le trouvent ». C'est elle-même qui nous renseigne à ce sujet dans son *Charles V* par sa réponse aux « redargueurs » de son temps qui disaient :

« Ceste femme ne dit mie de soy ce qu'elle explique en son livre, ains fait son traictié par procès de ce que autres acteurs ont dit a la lectre. »

A laquelle accusation Christine répond :

« Tout ainsi comme l'ouvrier de architecture ou maçonnage n'a mie fait les pierres et estofes dont il bastit et edifie le chastel ou maison qu'il tient a perfaire et ou il labeure, nonobstant assemble les matieres ensemble chascune ou elle doit servir, selon la fin de l'entencion ou il tent : aussi les brodeurs, qui font diverses devises, selon la soubtiveté de leur ymagination, sans faute ne firent mie les soyes, l'or ne les matieres, et ainsi d'autres ouvrages : tout ainssi vrayement n'ay je mie faictes toutes les matieres de quoy le traictié de ma compilation est composé : il me souffit seulement que les sache appliquer a propoz, si que bien puissent servir a la fin de l'ymaginacion a laquelle je tiens a perfaire [1]. »

Elle savait déjà que les idées générales appartiennent à tous et qu'un auteur les fait siennes en les assemblant selon le propre de son génie et en les revêtant d'une forme créée par

1. Chap. XVII, partie II.

son originalité. Elle prendra donc sans scrupule dans cette mine inépuisable qu'étaient pour le moyen âge les moralistes latins, les Pères de l'Église, les Saintes-Écritures, les « pierres et estofes » dont elle édifiera sa *Cité*; elle y fouillera les parcelles d'or et les gemmes dont elle remplira son *Trésor* ; mais ces matériaux d'architecture, ces fragments précieux, elle les disposera, ordonnera, assemblera ou « orfèvrera » de telle sorte que l'œuvre achevée aura un style nouveau et un cachet bien déterminé : le style et le cachet de Christine de Pisan. Son *Livre des Trois Vertus* fait penser à ces mosquées d'Algérie ou d'Espagne qui présentent dans leur ensemble un caractère si harmonieux et si purement moresque. On pénètre dans ces riches colonnades de marbre rose et on aperçoit ici un chapiteau gothique, là une colonne romaine qui, trop haute pour l'alignement, fut amputée de son piédestal; là encore, une autre, byzantine, qui développe les torsades de son fût sur une base dorique [1]. Ailleurs, on s'engage dans de profondes et majestueuses avenues de pierre blanche et noire conduisant au lieu sacré de la prière, le mystérieux *mirhab,* et on constate que ce sanctuaire fut érigé sur les vestiges d'une ancienne chapelle chrétienne [2]. Ainsi le *Trésor de la Cité des Dames* offre une multitude d'accessoires hétérogènes qui, tout en portant la marque de leur origine étrangère, ne troublent cependant ni l'harmonie, ni l'unité de l'ensemble; on y verra un fragment de saint Augustin reposant sur une théorie d'Aristote, un détail de saint Jérôme ornant un argument de Sénèque, un rinceau du Dionysius Caton se mariant à une fresque dantesque, et un motif de Columelle décorant un paysage français et médiéval.

Christine de Pisan a puisé dans le patrimoine commun les idées générales de morale et de philosophie. Mais qu'elles soient un emprunt direct aux auteurs anciens ou un héritage inconscient de la sagesse antique, Christine les a fécondées

1. On en voit de frappants exemples à l'Alhambra de Grenade.
2. Dans la mosquée de Cordoue.

par son observation directe du monde où elle a vécu et les les a faites siennes par le travail de sa propre pensée.

Elle connaissait les auteurs que, d'après Eustache Deschamps, tout *bon rhetoricien* devait avoir lus : Valère Maxime, Tulle, Tite-Live, Sénèque, Jean de Salisbury, Virgile, Socrate [1], à l'exception peut-être de Priscien qu'elle ne mentionne nulle part; mais elle avait étudié son abréviateur Raban Maur. Elle en avait lu d'autres encore, qui étaient restés étrangers à son *chier maistre et ami* : Dante, Pétrarque, Boccace, Cecco d'Ascoli, pour ne nommer que ceux qu'elle avoue dans ses ouvrages [2], et qui ont laissé leur marque sur son esprit et dans sa langue et en outre, le *Livre dou Tresor* de Brunet Latin a dû lui être très familier. A ceux-là, si l'on ajoute la liste qu'elle nous donne dans sa *Vision*, on pourra se convaincre que son esprit était richement meublé :

« Comme l'enfant que au premier on met a l'a. b. c. d. me pris aux hystoires anciennes des le commencement du monde, les hystoires des Hebrieux, des Assiriens et des principes des seigneuries, procédant de l'une et l'autre, descendant aux Rommains ; des François, des Bretons et autres pluseurs hystoriografes. Après, aux deducions des sciences selon ce que en l'espace du temps que je y estudiai j'en pos comprendre [3]. »

Elle continue ainsi dans sa confidence à nous faire suivre la marche de ses études et cite parmi les auteurs dont elle fit ses humanités : *Homer, Plato, Aristoteles, Gallien, Avicenna, Tholemee, Chrysostomus, Democritus, Virgile, Horaz, Ovide, Tibulle, Catulle, Juvenal, Boëtius, Apuleius, Vegetius, Frontinus, Trogus-Pompeius, Lucan, Cicero, Suetone, Seneca, Augustinus.*

Les lectures pieuses venaient satisfaire au besoin de son âme de chrétienne. Elle possédait à fond les Saintes Ecri-

1. Ballade 1367, *Œuvres complètes*, t. VIII.

2. Dans la *Cité* principalement, dans son *Chemin de Long Estude*, dans sa *Mutacion* et dans sa *Vision*. Voir pour l'influence de Dante sur Christine l'ouvrage de M. Arturo Farinelli, *Dante en la Francia*, Milano, 1908.

3. *Vision*, fol. 59 v°.

tures ; les Pères de l'Eglise lui étaient familiers et elle aimait à se récréer dans la *Légende Dorée* de Jacques de Vorazze[1].

Elle n'ignorait pas davantage la littérature contemporaine, les poètes, les romanciers, les chroniqueurs[2], les moralistes, et parmi ceux-ci, ceux qui ont laissé une profonde empreinte sur les esprits du moyen âge, ce fameux Dionysius Cato, dont les *Distiques*[3], destinés à l'enseignement de la jeunesse, ont été si souvent traduits et remaniés jusque dans la Renaissance et le *Moralium dogma philosophorum*[4] qui, sous le nom de *Dits des philosophes, Moralités des philosophes*, était pour les écrivains du moyen âge le recueil par excellence des belles maximes. Elle était familière avec les auteurs de *Chastoiements* et les compila-

1. Christine de Pisan aurait pu lire cet ouvrage en latin, tel qu'il avait été écrit par son auteur à la fin du XIIIe siècle ; mais dès la même époque on en avait eu en français des traductions partielles, et en 1334 Jehan de Vignay en avait fait une complète. Voir *Romanic Review*, july-september 1911, page 324 et suiv. Columbia University Press, New-York.

2. Christine de Pisan ne cite nulle part Froissart et ne semble pas avoir connu ses *Chroniques* ni ses poésies. Serait-ce que le chroniqueur de Valenciennes, trop anglais d'esprit, ne fût pas apprécié en France à ce moment-là ?

3. On attribuait ces *Distiques* de Dionysius Cato à Caton le Censeur. C'était une œuvre écrite au IIe siècle de notre ère, donc beaucoup plus tardive. Le nombre des traductions et remaniements qui en ont été faits est infini. Alcuin, Adélard, Isidore de Séville s'y sont exercés.

Dans la première moitié du XIIe siècle, le moine Everard les tourna en français. Jean Lefebvre, dans la première moitié du XVe siècle, les remet en vers et les attribue à Caton d'Utique et, en 1553, Pierre Grosnet en publie une nouvelle édition sous le titre de *Mots dorés du grand et saige Cathon*, Paris, 1530-1533, 2 vol. in-8o. Voir le *Livre des Proverbes*, Leroux de Lincy, Paris, 1589, *Introduction*, page XVI et suiv.

4. Le plus grand recueil de sentences morales attribuées aux grands philosophes connus au moyen âge, tels que Platon, Sénèque, Aristote, Virgile, Socrate, Diogène, Ovide, etc,, était celui d'Alart de Cambrai, rédigé dans la première moitié du XIIIe siècle. On en a fait dans la suite un grand nombre de rédactions différentes, entre autres Guillaume de Tignonville, l'ami de Christine de Pisan. (Voir *Le Livre des Proverbes* de Leroux de Lincy, *Introd.*, p. XVIII).

« Une autre traduction du *Moralium Philosophorum*, le *Livre des Moralites*, longtemps attribué, dit M. Paul Meyer, à Gautier de Lille, appartient en réalité, comme M. Hauréau l'a prouvé récemment, à Guillaume de Conches. Voir *Bulletin de la Société des Anc. Textes*, 1894, p. 37 et 1879, p. 73.

teurs de science universelle, comme Vincent de Beauvais, le moine anglais Barthélemy et même elle ne craignait pas d'aborder des ouvrages spéciaux tels que ceux de Columelle, de Jean de Brie, de Jean le Boutillier, de Pierre de Crescens et de Végèce.

Son esprit montre déjà cette curiosité scientifique, ce besoin de savoir universel qui se manifestera pendant la Renaissance française, un peu plus tard, mais qui avait déjà commencé son œuvre en Italie lorsque Thomas de Pise professait à l'université de *Boulongne-la-Grasse*, avant qu'il n'allât servir la sérénissime République de Venise de ses sages conseils et de ses doctes prévisions, et avant que le renom de sa science ne le fit appeler à la cour de Charles V.

On peut se demander où Christine de Pisan, pauvre veuve « demourant en son mesnaige », gênée dans ses affaires, pouvait ainsi trouver cette quantité de livres précieux pour alimenter sa passion de lecture.

D'abord, elle nous informe qu'elle avait chez elle un petit fond de bibliothèque. Son père avait apporté en France ses livres d'Italie. C'est sans doute dans cette réserve que Christine trouva parmi les Ptolémée, les Gallien, les Avicenne du savant astrologue, une partie des auteurs latins et les auteurs italiens qu'elle nomme. De plus, la famille de Pisan, riche et bien posée [1], avait dû garder longtemps des relations étroites avec l'Italie et Thomas n'avait pu rester ignorant de ce que la littérature produisait de l'autre côté des Alpes. Et Christine,

1. Il y avait au XIVe siècle des caravanes de marchands lombards qui, deux fois par an, faisaient le voyage de Paris à Milan ou à Florence. Thomas de Pisan eut même pendant plusieurs années des relations importantes avec Venise. La République ayant eu avec Charles V des démêlés à propos des *Lettres patentes* accordées par Jean le Bon aux marchands de Venise, et ces lettres ayant été violées, elle chargea son ancien conseiller, Thomas, alors astrologue et conseiller du roi de France, de défendre sa cause. « Elle n'eut qu'à se louer de son mandataire ». Il obtint, peut-on croire, toute satisfaction. Voir page 32 de l'*Histoire des Relations de la France avec Venise du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*, par P. M. Perret, Paris, 1896.

« encline par nature » a dû de tous temps faire son profit de ce qui se disait ou lisait dans ce milieu cultivé qu'était sa famille [1].

C'est ainsi qu'elle connaissait Pétrarque par ses écrits, mais elle avait pu aussi entendre son père s'exalter sur le génie italien qu'il avait certainement vu à Venise [2]. C'est aussi pourquoi, bien que le nom de Francesco da Barberino ne se rencontre pas dans ses écrits, Christine a dû connaître son traité *Del Reggimento e dei Costumi delle Donne*. Peut-être se trouvait-il parmi les livres de Thomas; peut-être celui-ci en récitait-il à sa fille les rimes familières :

« Dio non va ciercando
Pur romper di ginochia
Ma ben savé che va ciercando i chuori »

ou

Essè avien talora
Le convengna cantare
D'una maniera bassa
Soavemente canti. »

Ou bien, la prudente mère, ma damoiselle Thomas de Pisan

1. Sa mère était la fille d'un gentilhomme de Forli, « gradué a l'estude de Boulogne-la-Grasse » qui possédait « honneur, richesses et gaings à Venise » dont il était un conseiller. *Vision* (52 r°). Même si elle n'avait pas étudié dans les livres, il lui avait été facile d'acquérir une culture générale par son association avec son père et son mari. Thomas, lui, était un lettré, un « subtil philozophe » qui prenait plaisir à développer l'intelligence et l'instruction de sa fille.

2. Pétrarque vint se fixer à Venise en mai 1362 et Thomas de Pisan ne quitta cette ville qu'en 1365. Il est donc plus que probable que Thomas ait recherché et obtenu l'honneur de connaitre personnellement Pétrarque. Tous deux avaient passé une partie de leur jeunesse à Pise ; tous deux étaient avides de savoir et tous deux professaient un culte ardent pour la science et pour les Anciens. A part ces liens naturels, Thomas était conseiller de la République qui, alors, prodiguait au vieux poète toutes ses caresses et tous ses honneurs. Ils ont dû assister de concert à cette fête magnifique, donnée le 4 juin 1364 sur la place Saint-Marc, pour célébrer une victoire à Candie, et pendant laquelle Pétrarque, assis à la droite du doge, son ami, y partagea les honneurs souverains.

aura trouvé quelques occasions de proposer comme maximes de conduite des vers comme ceux-ci :

« Ferma, cortese e cogli occhi chianti »

ou encore :

« Temperato riso, rado e alluogo e attempo suo. »

Quoi qu'il en soit, leur fille s'est souvenue de Francesco en écrivant son *Livre des Trois Vertus*, comme on peut s'en convaincre par plusieurs passages [1]. Il est fort vraisemblable qu'elle ait connu aussi ses *Documenti d'amore*. D'après l'analyse qu'en donne M. A. Thomas dans son livre de *Francesco da Barbarino*, de nombreux rapprochements s'imposent. Par exemple, dans la conduite recommandée aux veuves ; dans les préceptes des bonnes manières qui offrent entre eux une analogie plus étroite qu'avec les autres traités de savoir-vivre ; dans l'introduction de dame Prudence ; dans la considération de la vie à tenir, vie active ou vie contemplative ; dans la manière de se créer des adversaires imaginaires afin de les réfuter et dans beaucoup de détails d'expression [2].

A cette petite bibliothèque de savant italien du XIVe siècle vinrent s'ajouter sans doute quelques livres français pendant les années prospères, et le roi Charles V avait confié à son astro-

1. On peut bien admettre que Thomas de Pisan ait eu environ 35 ans lorsqu'il vint en France. Il devait donc étudier à Bologne vers les années 1345 ou 1346, c'est-à-dire vers les dernières années de la vie de Francesco, qui mourut en 1348. Il ne serait guère vraisemblable que Thomas de Pisan n'eût pas connu l'œuvre de celui qui, en Italie, passait à ce moment « pour le champion par excellence du bon goût et de la bonne tenue », selon l'expression de M. A. Thomas. Voir son *Francesco da Barberino et la littér. provenç. en Italie au moyen âge*, Paris, 1883. — D'ailleurs la multiplicité des rapprochements qu'on peut établir entre *Le Livre des Trois Vertus* et le *Reggimento* constitue un argument plus fort en faveur d'une influence directe.

2. Je n'ai pas eu les *Documenti d'amore* entre les mains. Tout ce que j'en sais, c'est ce que j'ai lu dans l'ouvrage de M. Thomas (je renvoie surtout aux pages 59. 62, 63) et les extraits que la *Société des anciens Textes anglais* en a publiés (*Original series* 108), éd. F. Furnivall, London 1897, page 43 et suiv.

logue de prédilection un petit dépôt de livres dont le recollement [1] nous a été conservé et qui n'avait pas encore quitté le logis de Christine lorsque celle-ci composait sa *Mutacion*.

Le clerc maistre Estienne de Castel devait avoir laissé aussi quelques livres de classe et des cahiers de notes que la jeune veuve tenait pour précieux et feuilletait fréquemment.

En outre, Gilles Malet, qui fut le bibliothécaire du Louvre à partir de 1369, jusqu'à sa mort, survenue en 1411 [2], et qui fut l'ami de Christine, ne dut pas lui fermer l'accès de sa *librairie*, riche de plus de douze cents volumes [3], et plus vraisemblablement encore, Gerson, le puissant chancelier de l'Université, son ami le plus vénéré, prit plaisir à ouvrir à la femme qu'il admirait les trésors de sa Sorbonne, aussi bien que les livres, sa plus chère possession [4], qu'il avait amassés au Cloître Notre-Dame.

Ses autres amis, mon seigneur Burel de la Rivière, Montaigu, Tignonville possédaient aussi des livres et il est à présumer qu'ils les tenaient à la disposition de Christine. Pourquoi n'en aurait-elle pas aussi échangé avec son confrère Eustache Mourel [5] ? Et Digne Raspondi qui, à côté de son bureau de

1. Un livre de *Genesis* en hebreu et en calde.
Item, un autre livre de *Genesis* en hebreu simple.
Item, un diccionaire sur aucuns livres de la Bible qu'on appelle le *Divin*. (Note de l'éditeur : le *Divin* était pour les Juifs ce que la *Version des Septante* était pour les Chrétiens).
Item, un livre des Prophetes.
Item, un petit livre de medecine.
Item, un petit livre d'experimens.
Item, un sautier parfait.
Revue des Questions Historiques, Siméon Luce, p. 369, Paris, 1878.

2. *Recherches sur la Librairie de Charles V*, p. 11, de L. Delisle, Paris, 1907.

3. *Ibid.* Le catalogue des ouvrages renfermés dans cette librairie (p. 200 et suiv.) fournit une liste de 1.239 exemplaires.

4. Les Cabochiens allaient en 1413 envahir sa maison, la piller et jeter tous ses livres dans la Seine, pendant que Gerson, pour échapper à leur fureur, se tenait caché trois jours durant dans les combles de Notre-Dame.

5. C'est peut-être de l'exemplaire de Columelle, que devait posséder Christine de Pisan, sans doute un héritage de son père, qu'Eustache Des-

change de la rue de la Vieille-Monnoie, tenait les plus beaux manuscrits, les plus riches joyaux et les draps les plus soyeux de Paris, devait bien se laisser aller quelquefois, tout marchand lombard qu'il était, à permettre à sa compatriote de jeter quelques coups d'œil sur ses livres nouveaux.

Grâce à cette abondance de livres, Christine a pu acquérir une culture générale variée et solide et se livrer, à un moment donné, à la composition d'ouvrages dont la matière première reposait au fond de son cerveau. Elle complétait, précisait par des recherches dirigées dans un sens défini cet ensemble de notions générales, les contrôlait par son expérience et par son jugement, leur donnait sa façon et ainsi sont éclos entre 1389 et 1405 ces « quinze gros volumes » dont notre *Tresor* est l'avant-dernier.

En traitant des lieux communs de morale et de philosophie qui se transmettent immuables de siècle en siècle, puisque le fond de la nature humaine est éternellement identique, Christine ne pouvait pas ne pas se rencontrer avec ceux qui en ont traité avant elle, avec les philosophes anciens, latins ou grecs, les Pères de l'Eglise et la Bible. Chercher les origines de telle idée sur l'orgueil, sur l'envie, sur l'hypocrisie, ce serait vouloir chercher les origines de toute la littérature médiévale, et même de la pensée humaine ; en établir les rapports avec la littérature latine, la littérature sacrée, et par delà, pénétrer chez les Grecs, chez les Persans, les Egyptiens, que sais-je ? Recherches qui ne rentrent nullement dans le cadre de cette étude. Je me bornerai donc à indiquer d'une façon générale la parenté qui existe entre certains thèmes généraux, développés par Christine, et les philosophes de l'antiquité dont était imprégnée la littérature médiévale tout entière. Loin de moi la prétention de

champs a pris certains passages de sa ménagère dans le *Miroir du Mariage*. M. Gustave Raynaud, son éditeur, tome XI, page 185, pense qu'Eustache Deschamps n'a connu le *De Re Rustica* que par une traduction. Une traduction n'aurait pu faire que Christine se tînt si près du texte latin dans son *Livre des Trois Vertus*, et si elle l'avait entre les mains, pourquoi pas Eustache, qu'elle proclamait son maître et ami ?

présenter cette étude comme précise ou comme complète.

D'ailleurs, il ne s'ensuit pas, parce qu'une même idée se retrouve chez deux ou plusieurs auteurs à la fois, que les dernier venus l'ont empruntée aux premiers. Quand il s'agit de vérité universelle des esprits peuvent coïncider fortuitement dans la manière de l'exprimer à travers les siècles et les espaces. Il serait puéril, parce que Christine dit dans son *Livre des Trois Vertus* « qu'une bonne femme est un trésor », de vouloir se reporter au Psaume cc, 22, ou à tel passage d'Aristote ou de Sénèque pour en trouver la source. Si, comme l'assure M. Bédier, les fils de Seth et de Japhet médisaient déjà de la femme, Adam, songeant aux joies de l'Eden perdu, a pu déjà, lui aussi, proférer cette même parole devant ses fils et petits-fils Seth, Enos et Kenan.

De même Christine n'ignorait pas ce verset des *Proverbes* (cc, 23) faisant l'éloge de la femme qui prend plaisir à voir son mari bien vêtu :

« car il est reconnu dans les portes quand il est assis avec les anciens du pays, »

mais y pensait-elle lorsqu'elle écrivait :

« doit estre songneuse que son mari doibt estre nettement tenu en robes et touttes choses, car le net habillement du mary est l'onneur de la femme » ? (465).

La femme du chef Navajo dans son *wigwam* préparait pour son mari la plus belle parure de plumes et, de ses doigts, lui tissait la plus brillante couverture afin qu'il fût le plus beau et le mieux paré parmi ses frères, et la *squaw* [1] indienne n'avait pas lu Salomon.

Nous nous garderons également d'invoquer Aristote et ses *Economiques* (livre I, ch. VII) lorsque nous lirons dans le *Livre des Trois Vertus* que c'est le rôle de l'homme « d'acquerre »

1. *Squaw*, mot indien, de l'usage courant aux Etats-Unis pour désigner la femme du Peau-Rouge. Les Navajos sont actuellement disséminés dans l'Arizona et le Nouveau-Mexique et leurs couvertures de laine aux vives couleurs, finement tissées, sont encore très recherchées.

les provisions du ménage et celui de la femme de les distribuer.

Il y a ainsi dans le courant de l'ouvrage de nombreuses coïncidences qui n'impliquent pas nécessairement un lien de parenté, de ces vérités fondamentales qu'Aristote a exprimées, que Christine a observées autour d'elle et qui restent vraies dans la vie journalière que nous vivons. Il suffirait donc pour donner une idée générale des sources dont Christine s'est inspirée dans son *Livre des Trois Vertus* de mentionner l'origine des thèmes de morale et de philosophie qu'elle y a développés, et de citer les ouvrages où elle a puisé directement pour des sujets particuliers.

En faisant un petit tableau récapitulatif des auteurs cités dans le cours de l'ouvrage et des idées à propos desquelles Christine invoque leur autorité, nous verrons apparaître devant nous la phalange des écrivains favoris du moyen âge. Nous n'aurons plus qu'à en ajouter d'autres dont les traces et l'influence sont manifestes quoiqu'ils ne soient pas nommés :

Saint Bernard est cité aux paragraphes :

(38) « *Sur Cantiques* » : oyseuseté est la mère de touttes truffes...

(453) la chasteté garde l'âme de péché.

(583) la chasteté fait du vil corps un plaisant habitacle à Dieu.

Saint Ambroise :

(452) la chasteté fait de l'homme un ange.

(583) répétition du paragraphe (452).

(454 et 455) « *au 1er Livre des Offices* » ; Bégnivolence est un lien qui unit tous les hommes.

Saint Augustin :

(102) « *au Livre de Correction* » : deux choses sont nécessaires pour bien vivre : conscience et bonne renommée.

(434) « *au Livre des Paroles Nostre-Seigneur* » : remontrances à ceux qui cuident être nobles par le sang,

les vertus seules ennoblissent et la première est l'humilité.

(447) *au Livre des Saintes Vierges* » : sobresse est la garde des vertus.

SÉNÈQUE :

(9) L'entendement du sage se repose après grand labeur.

(72) Il faut laisser aller légèrement le méfait.

(79) « *au IIIe Livre d'Ire* » : La bénignité sied aux princes.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND :

(49) « *Es Omelies* » : description des joies du Paradis.

(73) « *Le XXIIe Livre des Moralles* » : nul n'est parfait s'il n'a pacience à supporter ses maux.

SAINT BASILE :

(89) Les biens temporels ne sont que des richesses prêtées par Dieu pour les partager avec les pauvres.

SAINT CHRYSOSTOME :

(68) *Parolles de saint Crysostome sur saint Matthieu* » : Qui veut avoir la princeté céleste doit être humble en ce monde.

SAINT JÉRÔME :

(449) « *sur le Psaultier* » : Vainc et suppédites nature.

LÉON pape :

(502) « *ou Sermon de l'Apparition* » : charitable miséricorde est la première des vertus.

ORIGÈNE :

(447) « Yvresse est la naissance de tous vices et sobresse, la mère de toutes vertus.

GUILLAUME MACHAUT :

(534) « Vieille cointise et jolie
Est matere de mocquerie ».

JEAN SALISBURY :

(204) « *ou tiers Livre, chapitre XIV du Polycraticon* » : La largesse est nécessaire aux princes.

VALÈRE MAXIME :

(181) Les princes autrefois faignaient d'être parents aux dieux afin que leurs sujets les eussent en plus grande révérence.

Citations de la Bible :

SALOMON est cité aux paragraphes :

(86) « *Es proverbes, ch. XXV* » : doulceur et humilité assouagist le prince et la langue molle.

(417) « Epistle sur la femme saige » est citée.

(581) comme exemple de sage qui trébucha dans le péché : Que nul ne soit trop présomptueux.

L'ECCLÉSIASTE :

(45) « *au X[e] chapitre* » : Dieu a détruit les sièges des orgueilleux.

(102) Ayez cure de bonne renommée.

L'ÉVANGILE SELON SAINT MATHIEU :

(68) Aime ton prochain comme toi-même.

(58) sans citer, Christine rapporte la visite de Jésus chez Marthe et Marie.

(448) sans citer, Christine dit que le royaume des cieux appartient aux humbles.

JOB [1] :

(48) Description de l'enfer et de sa pueur merveilleuse...

JUDITH :

(453) Tu es la leesse d'Ysraël..., tu as force d'homme car tu as chasteté.

ESTHER :

(137) « dans la *Bible ou 1[er] Livre,* » exemple d'humilité envers son seigneur.

1. Job avait été popularisé dans le moyen âge par les *Moralles* du pape saint Grégoire, qui étaient des commentaires en 35 livres. M. W. Foerster les a imprimées à la suite de son édition des *Dialogues de saint Grégoire,* Halle, 1876.

DAVID ET SAINT PIERRE (581) sont cités comme exemples de sages qui tombèrent dans le péché.

SAINT PAUL n'est pas cité ; mais plusieurs allusions à ses épîtres sur la charité et sur le mariage sont transparentes.

Comme on peut facilement s'en rendre compte, ce sont saint Augustin, saint Bernard, saint Ambroise et Sénèque qui se disputent la palme dans le livre de Christine de Pisan. Les autres saints et prophètes ne sont guère là que pour donner de la couleur locale et, pour un ouvrage d'aussi longue haleine que le *Livre des Trois Vertus*, on est bien forcé de reconnaître que le nombre d'autorités invoquées est restreint. En trois pages de *l'Archilogie Sophie*, ou du *Livre des Proffits Champestres*, ou du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, on en rencontrerait autant que dans les trois livres du *Trésor*.

Pour tout ce qui concerne les devoirs religieux, la poursuite des vertus chrétiennes, la réprobation des péchés capitaux, le châtiment des pécheurs, la récompense des élus, Christine s'inspire de la Bible, des sermons, et des Pères de l'Eglise et, sans remonter si loin, la conception de Dante dont elle connaissait la *Divine Comédie* a pu fournir cette belle idée de la béatitude consistant dans la vision de Dieu.

La description de l'enfer provient des mêmes influences. Saint Bernard s'est complu à détailler l'horreur du royaume de Satan, rempli « d'horribles et espoentables figures et faces de dyables qui tourmentent les pécheurs et ardent avec eux ; les vers crueux mordans les pécheurs jusque dans le cuer[1] ».

Sans faire, comme le *Menagier de Paris*, une nomenclature complète des sept péchés mortels et des sept vertus cardinales, Christine cependant, fixant les devoirs moraux de ses dames, leur prêche la pratique des unes et « l'eschivement » des autres. Son petit catéchisme ne forme pas un morceau ennuyeux divisé en sept points, mais est distribué sagement dans tout l'ensemble du traité didactique selon l'enseignement de pru-

1. *Enseignemens de saint Bernart*, chap. XII. Bibl. Nat., f. fr. 919.

dence mondaine qu'il vient fortifier. Ici encore, nous trouverons des influences générales plutôt que des sources proprement dites, celles des textes sacrés, des moralistes latins et médiévaux et, sans doute, quelques souvenirs du *Purgatoire* et de l'*Enfer* de Dante.

THÈMES GÉNÉRAUX. — *L'orgueil*, et sa vertu contraire *l'humilité* : Ces thèmes sont inspirés par la *Bible ; Evangile* selon saint Matthieu, dans ses Béatitudes, V, et ch. XVIII ; *Evangile* selon saint Luc I, 50-52 ; *Evangile* selon saint Marc XIV, 12 ; II *Rois*, XVIII 33 Les écrits de saint Bernard, de saint Augustin, de saint Chrysostome.

On peut aussi faire des rapprochements avec l'*Epître à Lucile* de saint Jérôme qui reproduit Sénèque et Valère Maxime, chap. III, livre III ; le *Polycratique*, livre III, ch. II.

L'envie et *l'amitié*. — Le *Nouveau Testament*, en général, qui enseigne à aimer son prochain comme soi-même. *Saint Matthieu* VII, 1, 12 ; V, 44, et XXII, 37-40 ; *saint Jean* XV, 12 ; *Prov.* XIX, 4-8, et XXVIII, 22 ; *Ezéchiel*, IV, 1, 4 ; *Saint Paul aux Rom.* XIII, 14 ; Ecrits de saint Jérôme ; *Ethiques*, d'Aristote, livre VII ; *De Amicitia* de Cicéron ; *Roman de la Rose*, I, v. 157-158 et 160-1.

Ire et debonnaireté. — *Saint Matthieu*, V, 7 et 44 ; *Psaumes* XVI, 32, CXXXIII sur union et concorde fraternelle.

Epistre aux Corinthiens XIII, 1-3. Eloge de la charité.

Proverbes XVII et XXVIII, 19-20 : avantages de la concorde et danger des querelles.

Saint Bernard sur *Begnivolence*, et saint Grégoire.

Sénèque : de *Ire* et de *Clemence*.

Moralités des Philosophes : diz attribués à Pictagoras [1].

Li Tresors de Brunet Latin, livre II, part. I, chap. XXIII.

1. « Et si est ire si mauvaise que une petite flamesche fait de legier un bien grand feu ». Guillaume de Tignonville, Bibl. Nat., f. fr., ms. 1105, fol. 72 v°.

Paresse et *diligence.* — *Proverbes,* VI, 9, VII, 11, XX, 4, XXIV, 27 ; *Job* I, 21-22 ; *saint Matthieu* VII, 17.

Saint Jérôme sur *l'Oisiveté.*

Saint Augustin, livre de *l'Œuvre des Moines.*

Avarice et *largesse.* — *Ep. de saint Paul,* I, *aux Corinthiens* XIII, 1-3. *Prov.* XX, 14-18 et 28 et XXV ; *Ev. saint Luc,* XII. *Michée,* VI, 11.

Boèce : De la *Consolation de la Philosophie.*

Sénèque : *Des Bienfaits* II, 4; *Li Tresors,* livre II, part. I, chap. XX et XXI et livre III, part. II, ch. XVI.

Saint Basile, saint Augustin et saint Bernard.

Tous les écrits du moyen âge sur les qualités du vrai chevalier et sur l'amour courtois prescrivent en premier lieu la largesse.

Gloutonnerie et *sobriété.* — *Proverbes* XX. Dangers de l'ivrognerie.

Saint Jérôme : *adversus Jovinianum* II, VIII : la gloutonnie est un vice funeste à la santé et à l'âme.

Saint Bernard sur *la Sobriété :* que le corps doit être maîtrisé par l'esprit, « que la chambrière soit dame » n'est pas raison. (Ms. 919. XIX fol. 5).

Origène et saint Augustin.

Eclésiaste, XXX 23-28 ; *Psaume* XXIII, 27-28.

Luxure et *chasteté.* — *Ezéchiel,* XXXIII, 29 : continence et incontinence.

Proverbes, VI, 24 et chap. VII XXI, XXIII, 27 et XXV It, 20 : les artifices d'une femme de mauvaise vie et préceptes contre l'impureté.

II *Samuel,* XI, 2-26 : David vaincu par les charmes de Bethsabé et puni par Dieu.

I *Rois,* XI, 1-14 : La luxure de Salomon le pousse à l'idolâtrie.

Saint Augustin, *Pat. lat.* XXXVIII, col. 526.

Saint Jérôme, *ad. Jovinianı,* 98 : Pouvoir de la virginité et *De miracles.*

Saint Bernard, saint Ambroise et saint Chrysostome : Pouvoir de la virginité.

Aristote : *Ethiques*, *Morale à Nicodème* VII, I-XI ; et *Grandes Morales*, III, VI-VII : l'homme doit fuir la luxure.

Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial* ; Brunet Latin dans son *Tresors*, livre II, part. I, ch. XIX et ch. XXII ; livre II, part. II, chap. LXIV.

Les conseils que donne le *Livre des Trois Vertus* relativement à la piété : sur la vraie et la fausse piété, sur la prière, la repentance, les pratiques de dévotion telles que jeûnes, pèlerinages étaient des lieux communs du temps qui n'avaient besoin d'autre inspiration que celle tirée de la vie quotidienne et de l'esprit des prédications. On peut faire quelques rapprochements, mais Christine parlait d'abondance et si, dans le tour de ses expressions, elle a un air de famille avec certains auteurs, il faut l'attribuer à une réminiscence inconsciente ou au hasard.

Piété. — *Saint Matthieu* XXII, 37-40 : le principe de la vraie piété ; XXIII sur l'hypocrisie.

Saint Luc XII, sur l'hypocrisie.

Saint Bernard dans *Enseignemens*, ch. XXX, l'oraison de bouche sans le cuer est de nulle valeur.

Juges I, 12-16, sur la fontaine de componction.

Psaumes XXXVIII, 4-23, et CXLIII CXXXVI, 3-7 ; *saint Paul*, II, *Corinthiens* IV, 6.

Ezéchiel XVIII, 20-24, sur la repentance du pécheur et la miséricorde de Dieu.

La pratique des aumônes est non-seulement un devoir pour le chrétien mais une sage politique, car elle assure la vie éternelle et le souverain bien, enseignement illustré par l'exemple du *Roi en exil* (60-61), tiré du roman de *Barlaam et Josaphat*, popularisé par Gui de Cambrai [1].

1. Voir l'édition qu'en a donnée M. Carl Appel. *Balaham und Josaphas*, Halle, 1907. On y trouvera *l'exemple* développé du vers 3015 au vers 3115 et la glose qu'en fait l'ermite du vers 3126 au 3419.

Saint Jérôme et saint Chrysostome : point d'excès de jeûnes.

Roman de la Rose, v. 947-1030, le *Livre de Mattheolus* I (42 et 73), la VIIIe des *Quinze joies du Mariage* et une foule d'autres écrits parlent des dangers des pèlerinages et des faux prétextes allégués pour s'y rendre.

Pour retracer l'origine des lieux communs de philosophie et de morale universelle, il faudrait connaître à fond la littérature latine du moyen âge, les rapports certains de celle-ci avec ses originaux, et ses filiations directes ou indirectes avec la philosophie grecque ou musulmane ou peut-être hindoue ou chinoise. Ce domaine de la littérature est encore couvert d'ombre et attend de hardis et habiles explorateurs. Tout ce qu'il est possible de faire à un modeste éditeur c'est de donner quelques indications générales sur les sources probables et de noter quelques parallèles.

Philosophie. — La vraie sagesse : *Proverbes de Salomon*, chap. I, II, III et IV ; *Psaume* XVIII, 1-10 ; parole de Socrate : Connais-toi toi-même : saint Bernard : *Patr. lat.* de Migne, CCXVII, col. 701-746, et dans *Enseignemens*, chap. XX.

Vanité du monde : *Ecclésiaste* II ; XII, 10 ; *Job* XXX ; *De Contemptu Mundi* d'Innocent III, traduit plus tard par Guillaume Alexis[1] ; *De la Mutabilité de Fortune* de Pétrarque ; Boèce, *Consolation*, livre III.

Brièveté de la vie : *Psaumes* : XC et CXLVI. *Ecclés.* I, 2 et XII, 10 ; II, IV ; *Œuvres* de l'abbé Hugues de Saint-Victor, Rouen, in-fol., 1648 ; saint Jérôme, saint Bernard ; Allart de Cambrai : *Moralités des Philosophes*[2] ; *Cité de Dieu* de saint Augustin, Liv. XIII, ch. X.

Fragilité humaine : *Ecclés.* V, 15 et VI ; *Job* XV ; *Psaume* XC ; *Li Romans de Carité* et *du Miserere* du Reclus de Molliens ; *De Contemptu mundi*, Patr. lat., CCXVII, col. 701-46 ; Philosophe

1. Edité par A. Piaget et E. Picot, Paris, 1899 (72-76).
2. *Bulletin des Anciens Textes*, 1895, p. 96.

Secundus ; *Consolation* de Boèce VII, 297 ; saint Bernard : con gnois que tu n'es autre chose que boe et porriture, etc... le vaisseau de la mort, le pèlerin sans repos, l'oste de la terre, la viande des vers ; *Les Méditacions*, ch. IX [1].

Recherche de la bonne réputation : *Ezéchiel* VII, 1 ; saint Augustin, le *Polycratique*, livre VI; Distiques du pseudo-Caton, *Catonis*, I, 15 ; *Li Tresors*, livre II, part. II, ch. CII.

Vérité dans les paroles et dans les actes : *Ecclés*. XX, 28-29 ; *Psaume*, CXVIII, CIV, CXXVIII ; saint Augustin, *De Mendacio* ; Aristote, *Morales à Nicomède* VI et VII ; le *Polycratique*, livre III, ch. IV et V ; *Li Tresors*, livre II, part. I, chap. XXV.

Affabilité : *Ps*. XVI, 24. *Proverbes* XXV, 15 ; *Ev. saint Matthieu* V. 5 ; Tulle, *Livre des Offices* ; Brunet Latin, *Tresor*.

Obéissance aux autorités : *Ecclés*. II, 17 ; *saint Matthieu* XXII, 21 : « Rendez à César... » ; Valère Maxime ; *Le Régime des Princes*, Gilles de Rome.

Egards dus aux pauvres : *Psaume* XXVIII, 6 ; *saint Luc* I, 50-52 ; *saint Jérôme ;* saint Marc, X, 25 ; saint Augustin ; Valère Maxime, IIIe livre, IIIe chap.

Egards dus à la vieillesse : *Proverbes* XIV, 31 ; *Psaumes* XVI, 31 et XXXVIII, 4 ; *Juges* I, 12-16 ; Valère Maxime, IIIe livre, IVe chap. ; Distiques du pseudo-Caton, *Catonis*, II, 14.

Histoire. — L'histoire joue un rôle secondaire dans le *Livre des Trois Vertus*. Christine n'y fait appel qu'en manière d'exemples et elle en cite les faits et nomme les personnages brièvement sans se laisser entraîner à d'oiseuses narrations. Les faits concernant les Anciens ont été pris dans les *Faits des Romains* [2] ou dans les romans de chevalerie de Benoît de Sainte-More.

Pour les Grecs et Assyriens (Lycurgue, Darius, Xerxès), dans Justin, abréviateur de Trogue-Pompée qu'elle mentionne

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 919, fol. 5.

2. Voir l'article de M. Paul Meyer, *Romania*, XIV, page 8 et suiv., sur les *Compilations historiques*.

parmi ses livres d'étude (*Vision* et *Charles V*) ou dans *l'Histoire Universelle* de Pierre le Mangeur [1].

Les faits bibliques (Nabuchodonosor, Judith, Esther, Salomon, David, saint Pierre, Marthe et Marie, la parabole des ouvriers dans la vigne), dans les livres qui relatent la vie de ces personnages ou dans les Evangiles.

Nabuchodonosor, *Daniel* IV, 33 ; V, 30-31.

Judith, la *chaste*, le *Livre de Judith*, chap. x, xv.

Esther, *l'humble*, le *Livre d'Esther*, chap. I.

Job, *le patient*, le *Livre de Job*, chap. XIV.

David, qui tombe dans le péché I. *Rois* XI, 2-26, et qui en est puni I. *Rois* XXIV, 13-16.

Salomon, qui tombe dans le péché II. *Rois* XI, 3-12.

Visite de Jésus chez Marthe et Marie, *Saint Luc* X, 38-42.

Reniement de saint Pierre, *Saint Matthieu* XXVI, 69-75 ; *saint Marc* XV, 66-72 ; *saint Luc* XXII, 56-61 et *saint Jean* XVIII, 25-27.

Les faits concernant les saints et les saintes, sainte Bathilde ou Baudour, sainte Marguerite, sainte Agnès, sainte Marie l'Egyptienne, sainte Affre proviennent de la *Légende Dorée* de Jacques de Vorazze.

Les allusions à Clovis, à saint Louis, à la reine Blanche, à Robert d'Artois, aux sires de Montlhéry, de Corbeil, ont été puisées dans les *Chroniques de Saint-Denis*.

Les faits contemporains sont le fruit de l'observation personnelle de Christine de Pisan ou de ses souvenirs ou de ceux qui en avaient été témoins : la reine Jeanne d'Evreux, la reine Blanche, la duchesse d'Orléans, la comtesse d'Eu, la duchesse d'Anjou, le comte d'Eu.

Mœurs. — Parmi les traits de mœurs qui reflètent l'époque, beaucoup étaient devenus des thèmes courants de la littérature

1. *Historia scholastica* qui comprenait toute l'histoire ancienne jusqu'à César. Voir *Romania*, XIV, p. 38-39. P. Meyer. Voir aussi sur les différentes versions qui furent données de la rédaction latine de Pierre Comestor, *La Bible française au moyen-âge*, de M. Samuel Berger, Paris, 1884, pages 157-207.

morale et satirique, desquels les auteurs s'étaient emparés, d'abord parce qu'ils y voyaient un vice de la société qu'il fallait flageller et ensuite parce qu'ils trouvaient chez les anciens des modèles de développements analogues, ce qui suffisait à donner à leurs attaques plus de liberté et plus de violence. Tel est le thème que « la France court à sa ruine et qu'elle doit s'amender », dont les écrivains trouvaient un éloquent exemple dans le *Prologue* de *Catilina* de Salluste, prologue imité dans les *Faits des Rommains*[1]. Eustache Deschamps, Philippe de Mézières, Gerson et Christine de Pisan ont tout particulièrement insisté sur la grande corruption des temps et en ont signalé toutes les manifestations :

Malversations des magistrats et des officiers publics ; leur injustice et leur cupidité, malheureusement vraies, sous le règne de Charles VI, mais déjà flétries avec âpreté par Aristote (*Morale à Nicomède* V, 1, 1-11 ; par Valère Maxime, par la *Bible* (*Ecclés.*, X, 8 ; *Psaume*, CV, 3 ; *Michée*, III, 2, 3 ; *Lévitique*, II *Rois*, 20-27) ; par saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. IV ; par saint Chrysostome dans ses *Polémiques*, par les *Establissemens de saint Louis*, le moine Hélinandus, etc.

Les rois sont les dépositaires de la puissance de Dieu (I *Rois*, X, 1-27) : Aristote, dans ses *Politiques*, Nicole Oresme, *Traité des Monnaies*, LXXVIII.

Devoirs des rois et des princes : Aristote : *Ethiques ; Du Gouvernement des Rois* par Gilles de Rome[2], *Establissemens de saint Louis*, le *Polycratique*, livre IV ; *Li Tresors*, livre III, part. II.

Préséance des rois de France : idée qui date de la grandeur de Charlemagne, qui fut rehaussée de tout l'éclat du règne de saint Louis, et qui se transmit à travers les dynasties. Elle est principalement ancrée aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Tous les auteurs, même étrangers, s'accordent à attribuer à la France le plus haut degré de noblesse et à son roi la prééminence

1. *Romania*, XIV, p. 5-6. Article de P. Meyer.
2. Je me suis servie du ms. 1201, Bibl. Nat., f. fr., pour ces rapprochements.

nence sur tous les souverains terrestres[1]. Il a fallu bien des guerres malheureuses et bien des vicissitudes dans la prospérité du royaume pour réduire cette croyance, légitime au moyen âge et fondée encore pendant les belles années du Roi-Soleil, à l'état d'un glorieux souvenir historique. Christine est toute pénétrée de cette idée que le roi de France reçoit de Dieu des grâces spéciales, qu'il est le plus noble monarque de la chrétienté et que la France est la fleur de la chevalerie.

Devoirs des seigneurs et chevaliers : *Regime des Princes*[2], *Roman de la Rose*, *Arbre des Batailles* d'Honoré Bonnet, le *Polycratique*, livre VI, Art de la guerre : *De Re Militari* de Végèce et *Regulæ Bellorum generalæ* de Frontin,

Danses et fêtes, pèlerinages étant des lieux où se nouent les intrigues amoureuses provoquent les mêmes remarques indignées dans tous les écrits du temps. Juvénal et Ovide avaient dit la même chose des théâtres romains et des jeux du cirque. L'église, lieu où se déploient l'orgueil et la coquetterie des femmes principalement est un des thèmes favoris des prédicateurs et des moralistes.

1. L'Anglais qui a son débat avec le chevalier français touchant la supériorité de leur pays respectif dans le *Débat des Hérauts d'Armes*, publ. par L. Pannier et P. Meyer, Paris, et antérieur à 1461, ne le conteste pas lorsque son adversaire s'écrie :

« Veu que je suis herault du plus grant roy des crestiens et lequel, quelque part qu'il soit sur tous roys tient la main dextre » (§ 11, p. 4).

C'était une vérité universellement acceptée. Henri Pasquier la confirme au XVIe siècle et au XVIIe voici ce qu'en écrit Sainte-Marthe :

La Préséance des Rois de France fut reconnue de tous temps et confirmée souvent par bulles des papes. Léon X, dans une bulle du mois de may 1517, nomme François Ier avant Charles d'Espagne. Pie IV, sur le notable différend qui survint pour la préséance, par un décret solennel donné de l'avis du Sacré-Collège des Cardinaux, conserva le Roy Charles IX au droit et en l'ancienne jouissance et possession de cette préséance par dessus Philippe II, roi d'Espagne. *Histoire Généalogique de la maison de France*, t. I, ch. V, p. 19. Paris, 1647.

M. P. Meyer, dans une note du *Débat* ci-dessus, renvoie à la dissertation XXVIIe de Du Cange sur cette question de prééminence et à l'*Histoire du Languedoc*, III, 577-578, de D. Vaissete.

2. De Regimine de Egidio Colonna, version XIII de Henri de Gauchi. Voir la *Romania* XXVIII, p. 644, article de M. Paul Meyer.

Amour et nécessité de l'instruction. — Une autre idée qui n'est pas particulière à Christine mais dont elle se fit le champion le plus fidèle et le plus ambitieux est que la science, autrement ment dit l'instruction, est un droit, un devoir et un bienfait pour tous, chacun selon son degré. Eustache Deschamps reproche aux seigneurs leur ignorance ; ainsi font Philippe de Mézières, Gerson, qui n'épargne pas davantage les clercs et officiers du royaume. Mais Christine veut la science pour tous, clercs ou laïques, nobles ou non-nobles, hommes ou femmes, pour tous ceux qui sont doués d'entendement. Elle avait eu des devanciers autorisés pour appuyer une partie, du moins, de ses prétentions :

Salomon : *Psaume*, XXIII, 12.

Aristote : *Epître à Alexandre ; Ethiques* et *Politique*.

Tulle : *Livre des offices, Livre de Dominacion*.

Pseudo-Sénèque : Le *Livre des Quatre Vertus*.

Pseudo-Caton : *Catonis* I, 28.

Vincent de Beauvais : *Miroir historial*.

Du Gouvernement des Rois, ch. XI, liv. IV.

Valère Maxime, Suétone, Jean de Salisbury (*Polycratique*, livres VI et VII), Saint Jérôme (*Epître* 89), Dante, Pétrarque, Boccace et l'exemple de Thomas de Pisan. Ce sont ces derniers surtout qui lui ont inculqué ce profond respect et ce touchant amour pour les anciens sages qui nous ont transmis les principes de gouvernement et l'ensemble des connaissances humaines.

Devoirs dans le mariage. — Christine introduit ce principe nouveau que la femme, quoique humble, soumise à son mari en « fait, en paroles et en reverence », doit par son industrie, son intelligence et son dévouement être la collaboratrice de son mari, son substitut et, en bien des cas, sa conscience. Elle proteste indirectement contre les attaques coutumières dirigées contre la malice et l'impudicité des femmes et souvent prend pour celles-ci la contre-partie des exhortations faites aux hommes dans les fameux traités misogynes latins, base des

écrits du moyen âge : de Théophraste, l'*Aureolus Liber* et *De Nuptis*, dont quelques passages avaient été transmis par saint Jérôme, dans son épître *Adversus Jovinianum*, l'*Ars Amandis* d'Ovide et les *Satires* de Juvénal.

Ainsi l'homme sage ne doit pas chercher à connaître ses infortunes conjugales, disent l'*Epistre sur le Gouvernement de maison*, de Saint Bernard (*Patr. lat.* CXXXII, col. 649), le *Decret Gratien* et le *Livre de Sidrach* [1] et Saint Jérôme : *ad. Jovinianum, Patr. lat.* XXIII, col. 289. Christine fera à la femme sage cette même recommandation.

Une « male » femme est le martyre du mari, selon *Ecclés.* VII, 26 ; *Prov.* XXI, 19 ; *Saint Jérôme*, dans la *Patrol. lat.* XXIII, col. 289, et le *Roman de la Rose* II, 203-204, *Les Lamentations de Matheolus* [2]. D'après Christine, la croix la plus lourde de la femme sera d'être mal mariée.

Les écrits du moyen âge et les Livres saints s'appesantissent sur la méchanceté de la femme, sur son inconstance, sa ruse, sur son humeur à quereller : Christine fera défiler sous nos yeux les maris *riboteux*, les avares, les jaloux, les *foloyeurs*.

Les sources des uns et des autres viennent directement de la vie, avec quelques traits hérités de l'*Ecclésiaste* (VII, 6) XXV, 23-28, des *Proverbes* XXIII, 27, XXVI, 20, XXI, 9 ; de *Saint Matthieu* XXV, 1-12, des écrits de Saint Augustin (*Patr. lat.* XXXVIII, col. 526), etc... ou transmis par les contes rimés

1. Voir *Histoire Littéraire*, XXXI, p. 299.

2. Mahieu voit un ange lui apparaître. Le mari lui fait un violent réquisitoire contre le mariage.

« Quelle est l'épreuve la plus méritoire, lui demande-t-il, pour gagner le ciel ? »

« Beau fils, par moy pourras congnoistre
Des maris et de ceulx du cloistre
Lesquels aoront plus grans mérites :
Les raisons t'en seront descrites.
Les mariés seront les greigneurs
Et si seront plus grans seigneurs ;
Sieges aoront plus precieus
Que prestres ne religieus ».

V. 2067-2075, éd. Van Hamel, Paris, 1892.

des *Ysopets*[1] ou ceux des fabliaux ou même par Vincent de Beauvais[2] ou Jean de Salisbury qui répète une partie de *l'Aureolus Liber*, emprunté à Saint Jérôme.

La théorie qu'il ne faut pas se marier par « amours », « par plaisance », qu'on lit dans tant d'auteurs contemporains, est aussi exprimée dans le *Livre des Trois Vertus*, avec, cependant, d'essentielles atténuations. Christine veut que la femme aime son mari dans toute la force du terme ; ce qu'elle censure ce sont les mariages conclus à la légère ou faits sous le coup d'une passion éphémère. Saint Jérôme avait déjà déclaré ces « mariages par amours » aussi coupables que l'adultère (*Patr. lat.*, XXIII, col. 293-4).

Remariage. — Tous les auteurs anciens se prononcent contre un deuxième mariage : saint Jérôme (*Patrol. lat.*, XXIII, col. 289-290 et col. 291) ; saint Ambroise, saint Paul ; exemples de Socrate, de Cicéron. Le *Roman de la Rose* (I, 136-137) et Eustache Deschamps, dans toutes ses ballades et dans son *Miroir*, sont fortement convaincus de la sagesse de s'en tenir à une première épreuve.

Le mariage d'une vieille avec un jeune homme a son prototype littéraire dans Juvénal, *Satire* I (37-39), dans Ovide, (*Métamorphoses et Art d'aimer*) reproduit dans le *Roman de la Rose* et dans le *Miroir de mariage*.

Ménage. — Les soins du ménage, le gouvernement de la maison, les dépenses sont un tableau de la vie réelle du XVe siècle qui a pu tirer quelque couleur des auteurs anciens :

Activité et économie de la ménagère : *Prov.* XXXI ; St Jérôme, *Patr. lat.*, XXXIII, col. 228.

Soins et gouvernement de la maison : Aristote, *Econo-*

1. Voir *Ysopet du XIIe siècle* dans *Recueil général*, publ. par Ulysse Robert, t. III, 359, et t. VI, 274.
2. *Œuvres*, t. IV, 392a-393b et livre X, 70, Beauvais, 1624.

miques, I, ch. VII; *Prov.* VII, 11; *Job.* XXII; Valère Maxime, III et VIII.

Saint Bernard : *Epistre sur le gouvernement de la Maison*, *Patr. lat.*; CLXXXII, col. 648 et 649.

Columelle : *De Re Rustica*, livre II[1].

Toilettes dispendieuses interdites : saint Bernard, saint Jérôme dans les ouvrages cités plus haut, et Theophraste dans *Aureolus Liber*, dont s'inspire saint Jérôme. Aristote, *Economiques* I, ch. VII.

Soin de la toilette du mari : *Proverbes* XXXI, 23.

Economie rurale et domestique. — Christine a beaucoup emprunté à Columelle, *De Re Rustica*, à Pierre de Crescens, *Proffits Champestres*. A Vincent de Beauvais, *Speculum Universale*, au moine Barthelemy, *Proprietez des Choses* quelques détails. C'est *le Bon Berger* de Jehan de Brie qui a enseigné à Christine à parler avec autorité des soins à donner aux brebis.

Les parties du *Livre des Trois Vertus* qui traitent de l'économie domestique et de « marchandise » sont le résultat de l'expérience de l'auteur avec peut-être quelques réminiscences de ses lectures bibliques et autres : *Exode*, XXII, *Lévitique* XXVI et XIX ; *Proverbes* XX et XI, 1 ; *Ecclésiaste*, XXI ; saint Ambroise dans le IIIe livre des *Offices* et saint Chrysostome dans la 5e *homélie sur saint Matthieu*.

Manières. — La proportion et mesure, exigées dans les manières, datent de loin : elles sont déjà un article du code de savoir-vivre d'Aristote (*Morales à Nicodème* V, 1 ; 1-11).

Le traité latin *De Quatuor Virtutibus* en fait la base des belles manières et, avant lui, *Tulle*, que reproduit Brunet Latin dans son *Tresor*, avait déclaré que l'excellence des manières résidait dans « méenneté ».

Ce même idéal de « mesure » imprègne de son esprit les *Distiques de Caton* et les *Moralités des Philosophes* et la seconde partie du livre II du *Tresors*, en particulier LVI à LXVI et le chap. XXIV.

1. Edit. Panckoucke, III, p. 170, année 1845.

Retenue dans la parole[1] : *Bible* (*Prov.* X, 14, XVI, 23) et tous les traités latins et médiévaux.

Attitude digne et tranquille dans la conversation, non déparée par les gestes de la main et les mouvements du corps : *Tesoro*, de Brunet latin et *Documenti d'amore* de Francesco da Barbarino.

Réserve pudique : Salomon, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Chrysostome.

Défense de se farder, de se « desguiser » : saint Ambroise dans son *Hexameron* et après lui tous ceux qui se sont occupés des beaux « deportemens » de la femme depuis Ovide jusqu'au *Roman de la Rose*, Philippe de Novare, Robert de Blois, Francesco da Barberino, le sire Geoffroy de la Tour-Landry et le Menagier de Paris.

Comme on peut s'en rendre compte, le *Livre des Trois Vertus* comprend des matériaux de toutes provenances ; les idées générales remontent à toutes sortes de sources. Il n'en reste pas moins vrai que Christine de Pisan a traité son sujet d'une façon toute personnelle et que son œuvre porte un indéniable cachet d'originalité.

Au-dessus de toutes les influences intellectuelles et morales que Christine a subies, il en est une qu'on devine forte et toujours présente, bien que, selon les habitudes de discrétion propres aux auteurs du temps en ce qui concernait leurs amitiés, elle ne soit nulle part proclamée : c'est celle de Jean Gerson, chancelier de l'Université, curé de Notre-Dame, puis de Saint-Jean-en-Grève.

1. « Celui qui a le pouvoir de bien retenir sa langue a pouvoir de refraindre ses autres volentez », ou « On congnoist le sage a lui taire et a l'escouter, et cognoist on le fol au long parler » sont parmi les « diz de Socrates » dans les *Dits des Philosophes* de Guillaume de Tignonville. Bibl. Nat., f. fr. 1105, fol. xxv, v°.

Le marquis de Santillane rapporte un proverbe des plus pittoresques pour exprimer cette vérité de la sagesse des nations que le silence est d'or :

« En bosca cerrada
Non entra mosca ».

Refranes de los Viejos, *Obras de Don Inigo Lopez de Mendoza, marqués de Santillana*, por don José Arnador de los Rios, Madrid, 1852.

Les écrits d'une époque si bouleversée, si pleine de menaces pour une ruine prochaine que celle qui a produit le *Livre des Trois Vertus*, portent tous un certain caractère de ressemblance : la France est agonisante, on pleure sur ses maux et on demande à grands cris sa guérison.

Mais si on lit les harangues que fit Gerson au nom de l'Université devant le roi et la cour, si on parcourt ses sermons, ses opuscules de piété, on est frappé de l'analogie intime qu'offrent les idées du grand docteur et celles de Christine. Ils ont eu le même idéal comme but à poursuivre ; l'une s'y est appliquée par ses écrits, l'autre, plutôt par sa parole, du haut de sa chaire, et comme représentant du corps le plus puissant de France, l'Université ; et tous deux ont combattu sans relâche, de toute leur âme, jusqu'à la défaite et à la persécution.

Leur destinée même présente de curieux rapprochements : nés la même année, ils commencent vers le même temps leur vie active et publique, vers 1390 : Christine, après son veuvage, en 1389 ; Gerson, après avoir occupé le doyenné de Bruges de 1387 à 1389, où, de retour à Paris il exerce bientôt les hautes fonctions qu'il n'abandonnera que lorsque la haine de Jean-sans-Peur, devenu tout-puissant à Paris, l'aura forcé à fuir en Allemagne. Tous deux, d'abord protégés par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, se rattacheront insensiblement au parti armagnac alors que la partie adverse montrera par ses crimes et ses prétentions sa déloyauté envers le roi Charles VI. Tous deux s'efforcent de toute leur puissance de ramener la paix entre les partis, d'empêcher la guerre civile, et mettent leur espoir d'une politique régénérée dans la personne du jeune dauphin, Louis. Tous deux enfin, trop loyaux et trop Français, sont en butte aux persécutions des Bourguignons ; Christine, moins dangereuse parce que son pouvoir est moins à redouter, cherche un refuge dans le cloître où elle mourra ; Gerson, en pleine gloire, est obligé de prendre promptement la route de l'exil pour ne pas tomber entre les mains des émissaires du duc de Bourgogne, à ce

fameux Concile de Constance (1413), où l'éclat de sa parole et la solidité de sa pensée avaient attiré l'admiration de tous. Tous deux enfin, réveillés au fond de leur asile cloîtré par l'arrivée de Jeanne d'Arc, acclament avant de mourir cette fille de Dieu et sa sainte mission : Christine dans son *Poeme a la Pucelle*, Gerson, la défendant par anticipation devant ses bourreaux de Rouen par son *Traité des Vraies et des Fausses Visions*. Tous deux enfin meurent avec cette belle illusion que la France va être sauvée et que l'heure de la paix qu'ils avaient si ardemment souhaitée est enfin venue pour le Royaume des Lis [1].

On ne rencontre nulle part sous la plume de Christine le nom de Gerson, excepté dans le *Débat sur le Roman de la Rose*, en 1402, où ils combattaient ensemble, comme champions des principes de la morale et de la chasteté du langage. Mais partout on sent une communion d'idées qui se décèle, ici, par une action, là, par une pensée ou même par une expression [2]. Ils éprouvent la même tristesse devant la corruption envahissante, la même répulsion devant le cynisme croissant et montrent tous deux la même vaillance à les combattre et à les enrayer, et proposent les mêmes moyens. Il semble que Christine se soit inclinée toute sa vie devant la beauté morale de « l'élu des élus », en révérente admiration de sa haute science, et de la probité de sa conscience ; qu'elle se soit attendrie pieusement devant la douce gravité et l'exquise simplicité de cœur de cet éminent docteur, qui se plaisait à

1. Gerson mourut le 12 août 1429 au monastère de Saint-Paul de Lyon. Christine a dû s'éteindre avant le 30 mai 1431, jour de la mort de Jeanne d'Arc, car si elle eût été vivante, elle n'eût pas laissé passer l'évènement sans protester contre la grande iniquité du siècle.

2. Je citerai, entre autres, l'emploi du mot *seulet* dont Christine a fait un si habile usage dans sa ballade : « Seulette suys, seulette vueil estre », et qui fait le sujet d'un sermon de Gerson, *Le cuer seulet*. Ce détail peut sembler insignifiant. Il le serait s'il était un exemple unique. Mais c'est le grand nombre des rapprochements qu'on peut établir entre les idées et les expressions de Gerson et celles de Christine de Pisan qui fait la force de l'argument que Gerson a exercé une forte influence sur l'esprit de Christine.

enseigner aux petits enfants du Cloître Notre-Dame, puis aux pauvres garçons de Saint-Paul à Lyon. Comme lui encore, elle est l'adversaire en religion de toute exagération dans le sentiment, de tout excès dans les pratiques ; elle laisse les exaltés s'envoler sur les ailes du mysticisme ardent, se perdre dans les régions éthérées pour retomber parfois plus lourdement sur la terre ; et comme lui aussi, elle répugne aux subtilités scolastiques qui obscurcissent la connaissance de Dieu et négligent, dans la passion des discussions, l'amour et la bonté du Créateur. Comme lui enfin, elle veut une piété vraie, solide, simple, vivante ; doucement mystique, elle ne s'abandonne pas aux élans éperdus des tempéraments extatiques, mais elle adore Dieu de toute son âme, l'aime de tout son cœur, tâche de concevoir sa toute-puissance avec toute sa raison, et le culte qu'elle lui offre est d'abord celui que prescrit Sainte Mère Eglise, mais encore, le parfum d'une vie pure, utile, réglée par la discipline morale et par la charité envers autrui. Elle était pénétrée des exhortations du *Livre de contemplation* et du *Miroir de l'âme* du « Docteur très chrétien », et, sans doute, sur son conseil, elle avait médité les commentaires de Pierre d'Ailly sur *Le Livre des Sentences* de Pierre Lombard.

Laissons retomber le voile qui enveloppe l'amitié de ces deux belles âmes, mais retenons l'influence particulière que l'un, le plus fort, a exercée sur l'autre, plus fine et plus artiste. Peut être aussi cet échange incessant d'idées et d'opinions s'est-il fait autant de Christine à Gerson que de Gerson à Christine. C'est ce qu'une étude approfondie de ces deux personnalités, si célèbres et si attirantes, pourrait seule révéler.

TROISIÈME PARTIE

APERÇU GÉNÉRAL DES IDÉES DE CHRISTINE

CHAPITRE PREMIER

MORALE PRATIQUE

Le Livre des Trois Vertus a été avant tout pour Christine un livre utile, rendu nécessaire par le relâchement général des mœurs, de l'étiquette et des manières. Il fut écrit à cette époque où la France était arrivée au bord de ce qu'un chroniqueur a appelé le *Tombeau des meurs*. On sent l'agitation nerveuse, le sentiment d'insécurité, de frayeur qui précèdent les heures d'orage. Le moment est grave : Christine en prévoit les dangers et, pour sauver de la ruine son pays d'adoption, elle tente le noble effort de travailler au relèvement social en suppliant les femmes « de tous estats » de revenir aux principes d'ordre, de travail, d'économie dans la vie pratique ; de justice, de foi, de charité dans la vie sociale.

Cependant Christine a trop de bon sens pour placer son idéal à des hauteurs inaccessibles. Elle reste sur la terre et ses préceptes de morale ont toujours un but d'utilité pratique. Bien avant Pascal, elle a pensé que « qui veut faire l'ange fait la bête », et que le beau et le bien absolus ne sont pas de notre monde.

Par exemple, elle exhorte les femmes à porter grant amour et loyauté à leurs maris « qui qu'ilz soient, bons ou mauvais, paisibles ou rihoteux, de petite leaulté envers *elles* ou preudommie » § 460. Cette conduite exige quelque héroïsme et un philosophe spéculatif verrait une récompense suffisante dans le sentiment du devoir accompli ; mais Christine, plus humaine, ajoute :

« et de ce en acquerrez trois biens : l'un est grant meritte a l'ame,
« l'autre grant honneur au monde et le tiers est que on a veu

« maintes fois, et voit on souvent, que quoy que plusieurs riches « hommes et de divers estas aient esté et soient moult merveilleux « a leurs femmes en tout temps, que, quant vient a la mort, que « conscience les reprent et ilz advisent le bien de leurs femmes qui « sy bonnement les ont supportez et le tort que ont envers elles, « que ilz les laissent dames et maistresses de tout quanques ils ont « vaillant. » (§ 461).

« Soyez humble et doux à vos sujets », dit-elle au prince, car il n'est « cité ne forteresse de aussi grant deffence, force et puissance comme peut estre l'amour et benivolence des vrais subgets, et vos avances d'affabilité doubleront en eux leur amour et loyauté ».

§ 335. Servez fidèlement votre maîtresse, gardez son honneur ; prodiguez vos peines et, s'il le faut, sacrifiez-vous, recommande-t-elle, aux demoiselles de court « car en ce vous ferez votre devoir et acquerrez sa grace ».

Et toujours, à côté du haut enseignement moral, purifié de toute pensée d'intérêt mesquin, se trouve l'appât pour les âmes de qualité moyenne, celles qui forment la presque totalité de l'humanité. On peut faire la même constatation dans de nombreux passages ; voir les paragraphes 188, 207, 227, 235, 245, 248, 278, 363, 368, 377, 402, 484, 549, 594, etc...

CHAPITRE II

LA FORCE DE LA TRADITION

La tradition, l'exemple sont souvent invoqués à l'appui de ses leçons, non pas que Christine soit de ces moralistes chagrins qui croient que

> « Bons fu li siecles au tens ancienour
> Quar fois i ert et justice et amour [1]. »

et ne savent que gémir sur le temps présent. C'est qu'en effet les mœurs se relâchaient de plus en plus ; le désordre, la désorganisation envahissaient l'édifice social. Christine, qui avait été témoin de la « belle ordonnance et convenable mesure » qui régnaient à la cour de Charles V, faisait la comparaison et, comme tous les esprits justes et clairvoyants, déplorait l'oubli des belles traditions anciennes, les caprices du luxe nouveau, le déploiement des richesses, l'absence de dignité. Elle se récrie contre le mauvais goût de la mode, « les robes espinghlees et trop estraintes, les grans collés », car elle se souvient de

> « celle royne couronnee et atournee a grans richesces de joyaulx, vestue es habis royaulx, lons et flotans, en sambues pontificales... des plus precieux draps d'or ou de soyes, aornés et resplendissans de riches pierres et perles precieuses [2] »,

et le portrait de la reine Jeanne de Bourbon dans sa beauté majestueuse devient une critique de la frivole Isabeau et de son luxe extravagant.

1. *Rédaction interpolée de la chanson de St-Alexis* (Edit. G. Paris). Paris, 1872.
2. *Charles V,* ch. XIX, livre I.

Si elle proteste contre les hautes cornes, — et que de moralistes et sermonnaires ont tonné contre cette coiffure « dyabolicque [1] »! — c'est que ses yeux gardaient l'image de ces gracieuses Italiennes « ornees a tout de leurs cheveux [2] », peut-être de Valentine, duchesse d'Orléans, la seule dame de France qui osât montrer les siens [3], ou encore de cette délicieuse Marguerite de la Rivière qu'elle nous décrit [4] à une fête du duc d'Anjou, parée « d'un chapel de pervenches sur ses blonds cheveux », et non moins jolie pour le sacrifice qu'elle vient de faire de sa couronne d'orfèvrerie, afin de racheter du Châtelet, où il était emprisonné pour dettes, « un vaillant povre chevalier » dont elle avait remarqué l'absence [5].

Son amour de l'ordre établi, consacré par l'usage, lui fait trouver mauvais que chaque état ne porte plus le costume qui lui est propre, mais

« la duchesse veut se vestir comme la royne, la contesse comme la duchesse, la dame comme la contesse, la femme du marchand comme la damoiselle, et celle du plat pays comme celle de honneste mestier [6]. »

1. « Il dit que les femmes ainsi cornues et branchues ressembloient les « limas cornus et les licornes. Et encore dit il plus fort que elles ressem- « bloient les cerfs branchus qui baissent la teste au menu boys... Je doubte « que l'ennemy soit assis entre leurs branches et leurs cornes. » (*Sire G. de la T. Landry*, XLVII, édit. A. Montaiglon, Paris, 1854.

2. Un Boccace français de la Bibl. Nat., qui date de 1405 à 1410, (*les Cent Nouvelles*), nous montre les limites de cette mode (celle du hennin) lorsque les cheveux ont complètement disparu sous l'escoffion, dit Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tome IV, p. 37, Paris, 1873.

Christine n'aime pas cette mode et regrette les cheveux, parure naturelle de la femme : « il n'est au monde plus gracieulx atour a femme que beaux cheveux blons » (424).

3. Voir la jolie miniature que reproduit M. P. Champion de Valentine Visconti recevant *l'Apparition de Jean de Meun*, d'Honoré Bonet (*Vie de Charles d'Orléans*, pl. II), Paris, 1911.

4. Voir *La Cité des Dames*, ms. 1177, Bibl. Nat., f. fr., fol. 66.

5. J. Quicherat dans son *Histoire du Costume* affirme que, dès la mort de Jeanne de Bourbon, la mode trouva des inventions absurdes et extravagantes.

6. §§ 419, 422, 489, 490.

Il n'y a plus nulle règle suivie.

« Deceus est tout le monde au joud'hui
« Car chascun veult grant estat maintenir.
« A peine est-il aujourd'ui nul ouvrier.
« A grant poines congnoist on qui est Roy [1] »,

s'écrie Eustache Deschamps [2].

Christine regrette cette autre belle ancienne coutume, en usage à la cour de Charles V, chez la reine Jeanne, chez son frère, le bon duc de Bourbon, de faire lire pendant les repas

« par un clerc preudomme, qui se tenoit au haut du doy, les anciennes gestes ou quelque bonne moralité. »

C'est encore au nom de la tradition et de la justice qu'elle proteste contre la vénalité des charges qui se glisse furtivement dans un gouvernement cupide et toujours besogneux [3], et dont le sac se vide « comme si c'eust esté un sac percé ». Isabeau de Bavière, pourvue par lettre royale du 1er juillet 1402 « de pleins pouvoirs sur le fait des aides et finances du royaume », venait d'avoir de retentissants débats avec la Chambre des Comptes à propos de la nomination qu'elle avait faite de certains trésoriers, parmi lesquels maistre Gontier Col, sans tenir compte de la révocation du roi ni des vives résistances de cette cour. Mais, dit Juvénal des Ursins, les quatre nouveaux

1. *Ballade* CCLIX, tome I.

2. Dans son *Miroir de Mariage*, il revient à la même idée qu'il développe longuement :

4199. « Car li homs qui se contrefait,
S'onneur et son estat diffait »
. . . .
4203. « A chascun souffist sa forme
La feille souffist a son ourme
Et la cerise au cerisier ;
Pos ne veut devenir pommier
Ne le pommier devenir pin ».

3. Dans son Sermon du 7 nov. 1405, prononcé devant Charles VI et la cour, Gerson exprimera aussi le vœu « que les officiers de justice ou autres ne fussent plus pris pour argent ». Bibl. Nat., f. fr. 25552, fol. 111 v°.

trésoriers « avoient offert de prester et bailler deux mille cinq cents francs » à la reine, « laquelle voye est bien contre raison d'acheter offices » [1].

Lecoy de la Marche, dans son *Roi René* [2], dit que

« les plus importantes recettes étaient affermées ou baillées à main ferme », et que cette ferme était adjugée aux enchères, soit pour une, soit pour plusieurs années, ou à quelque créancier du duc qui se trouvait remboursé de cette manière ; que ce système de perception était fort avantageux, et que malgré l'ordonnance de Louis II, père de René, qui le désapprouvait, il fut étendu successivement à tous les genres d'impôts et de revenus, et que le roi de France (Charles VII) venait d'en faire autant (1457).

Déjà en 1414, Juvénal des Ursins écrivait : « et se bailloient les esglises au plus offrant et derrenier enchérisseur ». De sorte qu'on voit que la protestation indignée de Christine resta vaine ; l'argent tint lieu de mérite et on accorda à l'intrigue ce qu'auraient dû obtenir l'expérience et les bonnes mœurs.

« Mais ces regles ne sont mie bien gardees aujourd'uy en France, ne maintes autres bonnes qui estre y souloient. Et pour ce, appert a l'effect qui en ensieult, car, sans faille, les orgueulx et les estas n'y furent en toutes manieres de gens, depuis les grans jusques aux mendres, si oultrageux que ores sont » (§ 491).

1. Voir Thibault : *Isabeau de Bavière*, page 393, et les actes qu'il cite *Ar. N. P.* 2520, fol. 254 et *A. N. P.* 2520, fol. 254-261.
2. II, pages 461 et 462 (2 vol., Paris, 1875).

CHAPITRE III

LA FORCE DE L'EXEMPLE

On est frappé en lisant les écrits de Christine, et principalement son *Tresor,* de l'importance qu'elle attache à l'enseignement par l'exemple [1]. Elle en est pénétrée au point de faire fléchir, parfois, la rectitude de ses principes afin de donner à l'exemple un jeu plus large. Ainsi, en règle générale, toute charité, toute aumône doit être un don du cœur, fait en secret. Cependant si la princesse « ne devoit avoir en son cœur nulle elevation » pour la charité qu'elle aurait faite aux collèges, aux couvents, aux églises,

« mieulx seroit la donner publicquement que en secré, pour ce que « elle donneroit bon exemple a autrui ; et qui, en telle intencion le « fait, double son merite et fait bien » (177). « Et se ceste maniere « de donner... semble que elle touche aucun rain d'ypocrisie ou « que elle en preigne le nom, toutesvoyes se puet elle appeller, « par maniere de parler, juste ypocrisie, car elle tend a fin de bien » (180).

Qui pourrait la blâmer d'encourager ces tableaux commémoratifs aux églises, ces registres, qui perpétuent la mémoire des donateurs ? La reconnaissance publique n'est-elle pas un besoin encore plus qu'un devoir ? Qui ne se sent le cœur doucement remué à la vue de ces belles plaques de marbre rose qui jettent sur les murs de la Sorbonne leur note joyeuse

1. « Les hommes supérieurs servent d'entraineurs à l'humanité : c'est pourquoi ils continuent à vivre, parce que leurs exemples causent des actes, comme les sources créent des courants. » G. Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, page 397, Paris, 1911.

et dont les inscriptions en lettres d'or se multiplient si rapidement ? La morale de Christine n'est donc ni sublime ni grandiose ; elle est humaine, elle est saine.

Dès le premier chapitre, Christine pose ce principe qu'elle ne se lassera de répéter :

« que ceulx ou celles que Dieu a establis es haulz sieges de puissance et domination doivent estre si comme mirouer et exemple de toutes bonnes meurs à leurs subgetz[1] » (§ 13).

C'est l'application de l'adage féodal : noblesse oblige. Les grands doivent non seulement donner l'exemple des bonnes mœurs, mais aussi du courtois maintien. Que la princesse ne tolère point à sa cour :

« dames baudes, saillans, ne effraes en parolles, contenance, maintieng, ne ris ; et ne voisent la teste levee comme cerfs ramaiges, lesquelles contenances et maintiens seroient trop mal seans et mocqueries a femmes de court, ou plus doit avoir honnesté, bonnes meurs et courtois maintiens qu'en nulles autres ; car la ou est le plus d'honneur doivent estre les plus parfaites meurs et maintiens » (192-3).

La même idée est attribuée au bon roi Charles « qui approuvoit la parolle... que dist l'empereur Helius Adrians :

« On doit, dist il, premier les enfens nourrir et exciter en vertus, si que ilz surmontent en meurs ceuls qu'ilz veulent surmonter en honneurs[2] ».

(Même leçon aux paragraphes 94, 193, 298, 303, 347).

1. « Garde que cil de ton hostel », recommandait saint Louis à son fils, « soient preudome et loial. Car selon nature li membre sont volentiers de la maniere du chief ». Et les enseignements de saint Louis étaient tenus en grande révérence par ses descendants.

On lit dans le préambule de l'ordonnance de Charles V, sur la majorité des Rois (cité par G. Hanotaux, p. 62) : « Par dessus-tout, demeure gravé en nostre ceur, en caracteres indélébiles, le souvenir du gouvernement de nostre saint aïeul, prédécesseur, patron et spécial défenseur, le bienheureux Louis, fleur, honneur, bannière et miroir, non-seulement de nostre race royale, mais de tous les Français ».

2. *Le Livre des Fais et bonnes Meurs du sage roy Charles,* livre I, chap. XX, *Panth. litt.*, éd. Buchon, 1841.

L'exemple doit venir du plus grand au moindre : du seigneur au sujet, des parents aux enfants et aux serviteurs, du maître à l'élève, de la gouvernante à sa pupille, de la nourrice à son nourrisson, du riche au pauvre et du sensé au simple. Aux préceptes positifs, se mêlent les instructions négatives : éviter dans sa conduite tout ce qui pourrait induire les autres à commettre des erreurs ou des « oultrages ». Ne soyons pour personne une pierre de scandale. Non seulement c'est un péché que

« d'estre tant oultrageux dans ses vesteures, tant curieuse de son corps, de chairs délicates ou estrangement mistionnez, de soueves odeurs ; »

non seulement c'est « gastement d'argent et videnge de bourse », mais encore c'est « qu'on donne occasion a autrui de pechier, ou en murmuracion, ou en convoitise desordonnee » (§ 474).

A propos de ces « souefves odeurs » censurées par Christine, Legrand d'Aussy rapporte [1] que l'usage de l'eau de rose était si général qu'on trouve souvent parmi les droits seigneuriaux des redevances de boisseaux de roses. D'ailleurs les comptes et inventaires du temps ne manquent pas de mentions «d'oyselés de Chypre [2] », de « flacons et ampoulles d'essence d'Orient ». En fait de cuisine, les XIVe et XVe siècles aimaient surtout les pâtés, les ragoûts, les viandes fortement épicées, les volailles farcies, le tout accompagné de sauces variées, « sauce cameline, jance, eau bénite [3], sauce au pauvre homme, sauce blanche,

1. *Histoire de la Vie privée des François* (édit. Roquefort, Paris, 1815), tome II, page 250.

2. Pâtes parfumées auxquelles on donnait la forme d'oiseaux et qu'on tenait quelquefois dans des cages.

3. Recette de Taillevent pour faire l'eau bénite :
Un demi-verre d'eau de rose,
Un demi-verre de verjus,
Du gingembre, de la marjolaine :
Bouillir le tout ensemble,
Passer à l'étamine et servir.

rose, rouge, verte, sauce aux cerises, à la poivrade, Robert, Poitevine, à madame, etc. »

Les reproches de Christine sont donc fondés ici comme ailleurs.

Le chapitre XII du livre II est un des plus intéressants de tout l'ouvrage. Le tableau des luttes, des rivalités de femmes à l'église pour la préséance à l'offrande, ou au baiser de paix, est des plus piquants ; nous assistons à de vraies scènes de comédie et non pas, comme dans *Flamenca*, à un ingénieux épisode d'amour [1].

« Et par ainsi advient aucunes fois que pour ceste cause mesmes les folz hommes (c.-à-d. les maris de celles qui « se prenoient aux mains en l'esglise et s'entrefesoient et disoient de grans oultrages » touchant l'honneur de baiser la paix avant les autres) s'en entrebattent ! Ha, Dieu, quels outraiges et quelle faulte de sens ! » (429).

Christine s'en prend au curé, à l'évêque de ce qu'ils ne savent point maintenir un ordre décent dans la maison de Dieu. Mais ce qui redouble son indignation c'est que ces « beubans sont une mocquerie envers Dieu », et un « grant destourbier et empeschement de devotion » (§ 567). Eustache Deschamps n'avait pas manqué de railler avec une verve malicieuse ces petites vanités de femmes. Il faut lire dans son

1. On se souvient que Guillaume de Nevers, éperdument amoureux de Flamenca, jalousement gardée par son mari, se fait clerc, afin d'avoir une occasion de déclarer sa passion en présentant la paix à l'église ; que cette déclaration se fait pendant que la dame baise la paix. Un soupir le premier dimanche. Puis Ai, las ! Même plainte le dimanche suivant, suivie du « Que plans ? » de Flamenca, et ainsi de suite, jusqu'à ce que des rendez-vous soient bien arrangés entre les deux amoureux dans la maison de bains de Pierre Gui. *Flamenca*, édité par M. Paul Meyer, Paris, 1865.

Il est intéressant de rappeler aussi la satire de Chaucer au sujet de ces rivalités de femmes à l'offrande :

v. 449 « In al the parisshe wyf ne was ther noon
That to the offring bifore hir shold goon ;
And if ther dide, certeyn, so wrooth was she,
That she was out of all charitee. »

Wyf of Bath *in the Canterbury Tales*, ed. W. Skeat, Oxford, 1894.

Miroir de Mariage cette page si amusante au sujet de l'offrande et du baiser de paix :

3262 « Et se moy et ses parens sommes
A une grant feste au moustier »

enjoint la belle-mère à son gendre,

« Elle [*ma fille*] me doit la compaignier
Pour veoir qui fera la grande
Et qui doit aler a l'ofrande
Devant, ou moien, ou derrain,
Comment on se prant par la main, etc...
. . . .
3292 Et quant vient a la paix livrer,
L'une la prant, l'autre la saiche ;
Mais je vueil bien que chascun saiche
Qu'om ne la doit pas si tost prandre
Que l'en ne s'en face reprandre.
Respondre doit la juene fame :
« Prenez, je ne prandray pas, dame.
— Si ferez, prenez, douce amie.
— Certes, je ne le prandroy mie ;
L'en me tendroit pour une sote.
— Baillez, damoiselle Marote.
— Non feroy, Jhesucrist m'en gart !
Portez a ma dame Ermagart.
— Dame, prenez, saincte Marie,
Portez la paix a la baillie.
— Non, mais a la gouverneresse.
Lors prant, et despiece la presse,
Et les autres prannent après.
La fait on grans poses et très
Et certes honnie seroit
Celle qui celle paix prandroit
Au premier coup, sans refuser,
Et en verriez femme ruser
Et l'estrangler tres toute vive [1].

1. *Œuvres Complètes*, tome IX, page 110, éd. Gaston Raynaud, *Société des Anc. Textes*, Paris, 1894.

On a peine à s'imaginer aujourd'hui comment une cérémonie religieuse pouvait dégénérer en scènes si scandaleuses, celle du baiser de paix par-dessus tout, qui « odia pax pellit, castum pax nutrit amorem », affirme G. Durand dans son *Rationale Divinorum officiorum* (*de pacis osculo* 202vo). Mais c'est que le conflit naissait pour les mêmes causes à la paix ou à l'offrande qu' « au benoistier ».

« Elle a part au benoistier
Par la coustume de Champagne [1], »

lit-on dans les *Droits Nouveaux* de Coquillart et l'éditeur, M. Ch. d'Héricault, explique ces vers ainsi :

« elle a le droit d'avoir l'eau bénite en même temps qu'elle, elle « est son égale.» Et il ajoute cette note : « La préséance de l'aspersion « de l'eau bénite était un droit honorifique réglé par les coutumes, « et accordé par la coutume de Champagne, comme la plupart des « autres, au patron de l'église plutôt qu'au seigneur haut justicier. »

On conçoit, dès lors ,que le seigneur, bailli ou prévôt de l'endroit n'ait pas cédé sans regimber ses prérogatives au premier riche paroissien, qui, ayant gagné les bonnes grâces du curé en fondant une chapelle, en achetant une cloche ou en asseyant une rente au profit de l'église, prétendait, de ce fait, au droit de préséance.

Les exemples des livres complètent les enseignements des hommes. Toute mère aura donc pour tâche de veiller à ce que ses filles, ses fils, ses demoiselles n'aient sous les yeux que des livres purs, car les livres de « deshonnesteté et de lubreté » salissent l'esprit et peuvent corrompre le cœur.

« Si bien veulx chastement vivre,
« De *la Rose* ne lis le livre,
« De Ovide de *l'Art d'aimer*,
« Dont l'exemple fait a blasmer, »

1. *Œuvres de Coquillart*, p. 130, éd. Ch. d'Héricault, Paris, 1857.

dit Christine, dans *Les Enseignemens moraux à son fils* Jehan de Castel [1].

Dans ses *Epistres sur le Roman de la Rose* (1402), dans son *Chemin de Long Estude* (1403), dans sa *Mutacionde Fortune* (1403), et dans sa *Cité des Dames* (1404), Christine a fait le départ des bons et des mauvais livres. Elle n'y revient qu'en termes généraux dans son *Tresor*.

1. *Œuvres*, éd. M. Roy, tome III, ens. LXXVII.

CHAPITRE IV

LE PRÉTENDU FÉMINISME DE CHRISTINE DE PISAN

On a beaucoup parlé ces dernières années du féminisme de Christine de Pisan [1]. On a voulu voir en elle un champion avancé des droits de la femme. Je ne sais pas le sens exact qu'on attache à ce mot de féminisme à propos de Christine, mais, d'après le *Livre des Trois Vertus*, les revendications qu'elle propose sont toutes dictées par le respect de l'usage, la pratique des devoirs, le culte de l'honneur, tels qu'une femme sensée et vertueuse les concevait au XVe siècle. Il semble que l'anti-féministe le plus convaincu ne pourrait que gracieusement s'incliner devant le féminisme de Christine de Pisan.

Il serait plus facile de constituer un embryon de thèse féministe en en cherchant les fragments épars dans la *Cité des Dames* que dans le *Tresor*. Là, en effet, Christine se risque à proclamer pour la femme des aptitudes à s'instruire égales à celles de l'homme, et, par conséquent, un droit égal.

« Si la coustume estoit de mettre les petites filles a l'escole, et que communement on les fist apprendre les sciences comme on fait aux filz, qu'elles apprendroient aussi parfaitement et entenderoient les subtilités de toutes les arz et sciences comme ils font [2]. »

Et elle ajoute cette réflexion qui ne manque pas de fondement :

1. Voir surtout un article de W. Minto : *Christine de Pisan, a mediæval Champion of her sex*, *Mc Millan Magazine*, 1886, LIII, 264 274 et *Living Age*, CLXVIII, 730, du même auteur dans le même magazine et de la même année.
2. *La Cité des Dames*, Bibl. Nat., f. fr., ms. 1177, fol. 27.

« Leur corps est plus faible, mais leur entendement est plus delivre et plus agu ou il s'applique [1]. »

On entend même le murmure léger d'une plainte contre l'inégalité faite à la femme en matière de droit et contre l'égoïsme invétéré de celui qui détient la force :

« Et ainssi, a tous propos, veullent avoir les hommes le droit pour eulx et les deux boutz de la courroie [2]. »

Mais a-t-on vraiment besoin d'être féministe pour s'apercevoir d'un état de choses qui est inhérent à la nature humaine et qui existera tant que la force physique sera l'apanage de l'homme ?

Le *Livre des Trois Vertus*, tout attaché aux devoirs et non aux droits de la femme, ne porte aucune trace de ces timides protestations, et si Christine nourrissait quelques secrètes velléités de révolte contre le sort injuste réservé à ses sœurs, nous n'en savons rien. Elle n'en parle pas.

La *Cité des Dames* nous fournirait aussi bien son contingent d'idées anti-féministes.

« Pourquoi », lui demandent les adversaires de l'instruction des femmes, « puisque les femmes ont tant d'entendement, ne sieent elles pas en siege de plaidoirie contre les hommes [3] ? »

« Il y a trop de raisons », répond Christine,

« mais on pourroit vous demander pourquoi les hommes ne font ilz les offices des femmes ? » « Chacun a sa tâche, poursuit cette sensée Christine, et a chascun sexe donne telle nature et inclinacion comme a faire son office lui appartient et compete.... Les hommes sont hardis et puissans et ont force pour faire executer les lois, ce que ne porroient les femmes [4]. »

1. *Ibid.*, ch. XVII.
2. *Ibid.*, ch. XLVII.
3. *Ibid.*, ch. XX, livre I.
4. *Ibid.*, ch. XI, l. I.

Même la question du rôle officiel que la femme pourrait jouer est abordée et nettement tranchée :

« Femmes ont l'entendement, certes, *mais pour l'honnesteté* ou elles sont enclines, ce ne seroit pas chose convenable que elles se alaissent *monstrer en jugement aussi bauldement que les hommes* [1].... »

Christine, invoquant *l'honnesteté*, c'est-à-dire la convenance, pour empêcher la femme de paraître en public et la retenir discrètement dans le cercle familial, est bien de son temps, et cinq siècles en retard sur les *suffragettes*. Aussi je ne vois pas, pour ma part, comment on pourrait l'enrôler sous la bannière du féminisme sans outrer ou dénaturer la portée de ses opinions.

Paulin Paris a répondu dès 1842 à cette théorie, née au dernier quart de siècle, de Christine de Pisan avocat du féminisme.

« Christine de Pisan avait trop bien l'esprit et l'usage du monde pour caresser les chimères des *femmes libres* de nos jours; elle savait que la première vertu des femmes était la réserve, la modestie, la crainte du bruit et de la rumeur publique [2]. »

On ne saurait mieux dire, et sauf les *chimères* [3] qui sont en partie démenties par les faits, je m'associe de tous poins au jugement du fin romaniste.

Voyons la femme dans toutes les circonstances de la vie, telle que nous la montre ce traité de mœurs et d'éducation, et examinons la conduite souhaitée. Enfant, elle est sous la tutelle absolue de ses parents, ou de sa gouvernante, si elle en a une ; mariée, humble et soumise à son mari ; veuve et jeune, elle retombe sous la « baillie » de ses parents ; veuve et matrone,

1. *Ibid.*, ch. XI, l. I.
2. *Les Manuscrits*, t. IV, p. 186.
3. Paulin Paris serait bien étonné s'il pouvait voir comment ses *chimères* ont pris corps. Les femmes dans la Nouvelle-Zélande jouissent actuellement de droits civils et politiques égaux à ceux des hommes et s'en prévalent sans détriment aucun, paraît-il, à l'ordre public ; et, dans plusieurs Etats des Etats-Unis elles ont droit de vote et ont accès à certaines charges et dignités publiques, en ce qui est du ressort de leur Etat proprement dit mais non du gouvernement national.

elle vit dans une demi-retraite et consacre son temps à l'administration de ses biens et à l'éducation de ses enfants ; riche et puissante, elle se montre courtoise avec tous, douce et humble aux petits ; pauvre, elle est active, loyale, secourable à son prochain. Mais c'est surtout dans le type de sa « mau-mariée » qu'elle est admirable de patience et de douce résignation. Ce que Christine prêche, ce n'est pas le murmure, la rébellion contre les lois ou usages établis, c'est l'énergie personnelle, l'effort constant pour parer au mal ; l'éviter, si possible, l'atténuer, si on ne peut l'anéantir, ou le subir avec courage, s'il est plus fort que la volonté humaine.

Prenons en détail ses enseignements sur l'éducation de la femme et nous relèverons, au passage, les données qui, mal interprétées, isolées de leur contexte, pourraient donner raison à ceux qui voudraient voir en Christine de Pisan un champion de l'émancipation féminine.

CHAPITRE V

L'AMOUR DE DIEU, BASE DE L'ÉDUCATION

L'amour et crainte de Dieu est la base de toutes bonnes mœurs et de toutes vertus. « *Dieu premier servy* », disait Jeanne d'Arc à ses juges. Donc, l'enseignement religieux sera la pierre angulaire de l'éducation [1] et c'est la mère [2] qui placera les premières prières sur les lèvres de son enfant : le Pater, l'Ave Maria, le Credo et quelques courtes oraisons de circonstances, telles que celles que ce bon chancelier de l'Université se plaisait à enseigner aux simples gens [3]. La prière est

1. Charlemagne avait donné à l'enseignement religieux la première place dans ses écoles (Voir les *Capitulaires*) et depuis, on continuait à suivre en France l'ordonnance du grand empereur.

2. Christine fut élevée et vécut dans une atmosphère de piété. « Scés tu femme plus vertueuse que ta noble mère ? » dit-elle dans sa *Vision* (fol. 68 r°). « Depuis sa jonèce jusque aujourd'hui, sa vie contemplative, constamment ou service de Dieu quelque occupacion que elle eust oncques, l'a nul jour laissié. O quelle noble femme ! Que sa vie est glorieuse ! »

Et sa fille, du couvent des nobles dames de Poissy où elle était cloîtrée, réconfortait sa mère par ses « tres doulces et devotes lectres ». Son petit-fils, frère Jean de Castel, entra dans l'ordre de saint Benoit et mourut abbé de St-Maur-les-Fossés en 1476. Voir un article de M. A. Thomas, *Romania*, XI, 271.

Dans son *Charles V*, p. 252, Christine raconte que le petit Louis de Valois (plus tard duc d'Orléans), pouvait à peine parler que sa gouvernante, Madame Roussel, lui faisait répéter son *Ave Maria* et que c'était une bien touchante scène que de voir ce bel enfant, ses mains jointes devant l'image de Nostre-Dame, dire sa prière si doucement.

3. Jeanne d'Arc avait appris de sa mère *Notre Père*, *Je vous salue, Marie* et *Je crois en Dieu*. Voir *l'A. B. C. des pauvres gens* par maistre Jehan Jarson. Bibl. Nat., f. fr., ms. 843, fol. 16-19.

« Mon bon ange, gardez-moi bien, defendez-moi, gouvernez-moi », telle était la prière que Gerson, enfant, adressait à son ange gardien à toute heure du jour.

un devoir et une sauvegarde, mais celle du cœur seule est agréable au Seigneur et si la petite *chamberiere* ou la *simplette femme du laboureur* « ne peuvent aller de fait au moustier », elles diront leurs *pastrenostres* en vaquant à leurs besognes et Dieu les entendra ; la princesse, retenue au conseil par le soin de la chose publique, sera excusée si elle manque la messe ou ne peut dire ses heures avec sa chapelaine (123).

Il faut aimer Jésus, la Vierge, les saints. La pucelle aura une dévotion particulière à mes dames sainte Marguerite et sainct Catherine. Le plus possible on doit assister aux offices religieux, observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, n'aller en pèlerinage que par piété ; il faut prier pour les trépassés, faire dire des messes pour racheter leurs âmes et alléger leurs peines au purgatoire et il convient de révérer les gens de religion.

Le ciel de Christine est celui de Dante et de tout le moyen âge : c'est le ravissement de l'âme dans la vision de Dieu, un éblouissement de lumière radieuse ; c'est la gloire des neuf hiérarchies d'anges [1], les odeurs suaves qui émanent des élus, et les voix *series* des bienheureux.

Son enfer est peuplé « d'horribles dyables en tenebres espoentables, de dampnés qui gettent voix et cris et plains terribles, maudissans Dieu et leurs parens et eulx meismes, en feu ardans... » Le docte Gerson, la lumière de l'Université de Paris, ne s'exprimait pas autrement [2] et c'est sous cette

1. Jehan de Corbichon dans les *Proprietez des Choses* en compte douze, Gautier de Metz dans *l'Image du Monde* n'en a que onze et le *Menagier* ne connait que « neuf paires d'anges que l'en dit gerarchies ».

Dante place chacune des neuf sphères du ciel sous la domination d'une *hiérarchie*, et sa théorie est celle que les auteurs ecclésiastiques du moyen âge acceptent généralement, théorie qui avait été développée dans *De Visione Dei* de Jean Scot Erigène, ouvrage qui était une traduction de la *Hiérarchie céleste*, longtemps attribuée à Denys l'Aéropagite.

D'après ces autorités, la multitude des anges était répartie en trois *ordres* ou *chœurs* dont chacun comprenait trois *hiérarchies* :

1re Séraphins, chérubins, trônes ;

2e Dominations, vertus, puissances ;

3e Principautés, archanges, anges.

2. L'enfer qu'il décrit dans *l'A. B. C. des simples gens* est encore plus naïf que celui du *Livre des Trois Vertus*.

image [1] même que les *Confrères de la Passion* représentaient le paradis et l'enfer sur leur scène toute neuve [2] du *Theatre de la Trinité*, et c'est aussi ce que contemplaient sur les murs des moutiers, ou au portail des églises, les âmes naïves et pieuses de cet âge de foi populaire.

« Au moustier vois, dont suis paroissienne,
« Paradis peint où sont harpes et luths
« Et un enfer ou dampnés sont boulus :
« L'un me fait peur, l'autre joie et liesse [3]. »

La foi, certes, était plus grande et moins discutée que de nos jours, quoique les sceptiques [4] eussent été moins rares qu'on ne le croit généralement : mais souvent cette piété était toute de pratiques ; on confondait la dévotion avec la religion. Le duc d'Orléans, dont la conduite était loin d'être exemplaire, « oyait chascun jour cinq ou six messes par grant devocion [5] », et la reine Isabeau, qui n'a jamais passé pour une sainte, était toujours par voies et par chemins, faisant un vœu à Saint-Denis, un pèlerinage à Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers ou à Notre-Dame de Boulogne, une offrande à

1. Voir la miniature du ms. 12536, f. fr., B. Nat., de la *Passion de Valenciennes* et reproduite au tome II, p. 418-19, de *l'Hist. de la Litt. fr.* de Petit de Julleville.

2. Lettres royaux du 4 décembre 1402 autorisant les Confrères de la Passion Nostre Seigneur de représenter leurs jeux à Paris.

Voir à propos du théâtre à la fin du XIVe siècle une intéressante étude de M. G. Cohen dans la *Romania* XXXVIII, page 587 et suiv.

3. *Ballade que Villon feit a la requeste de sa mere pour prier Nostre-Dame*, p. 45 des *Œuvres complétes*, éd. A. Longnon, Paris, 1912.

4. Qu'on se rappelle le ton frondeur d'Aucassin quand il parle du ciel, pour ne prendre qu'un gracieux exemple de ce détachement des choses de la foi :

« En paradis qu'ai jë a faire ? Je n'i quier entrer, mais que j'aie Nicolete, ma tres douce amie que j'aim tant. C'en paradis ne vont fors tex gens con je vous dirai. Il i vont cil viel prestre et cil viel clop et cil manke, qui tote jor et tote nuit cropent devant ces autex et en ces viés creutes, et cil a ces viés capes esreses et a ces viés tatereles vestues, qui sont nu et descaué et estrumelé, qui mourent de faim, etc... » *Aucassin et Nicolette*, p. 8, éd. A. Suchier, Paderborn, 1909.

5. *Apologie* de Jean Petit, 1408.

Nostre-Dame, une retraite à Maubuisson ou à Longchamps.

Mais ce n'est pas une piété de surface que veut Christine. Il faut qu'elle se manifeste non seulement par l'observance des rites, mais qu'elle se traduise surtout par de bonnes œuvres : aumônes, dons aux églises et aux couvents, et charité morale envers tous. La confession est bonne en soi, mais la pénitente n'en retirera aucun fruit si elle n'est franche et sincère ; qu'elle ne s'adresse pour cet acte de dévotion si intime et si délicat qu'à un sage confesseur et *preudomme*. Que les jeûnes soient observés avec discrétion[1] « affin que le cervel n'en soit troublé » ; que les dons et aumônes se fassent largement, sans ostentation et sans orgueil.

Quant aux pèlerinages et processions, vu les *brouilleries* et scandales qui souvent s'y produisent, il vaut mieux ne pas y « trotter » à toute occasion, et surtout une pucelle ne doit s'y rendre que bien accompagnée. Les Registres de Police du règne de Charles VI sont là pour prouver que ces craintes étaient justifiées : Lettre de rémission accordée à un homme qui avait participé à arracher violemment une femme d'une église de Paris pendant la vigile de saint Jean-Baptiste, août 1390. Une autre, en 1385, pour un certain Perrin qui s'était trouvé mêlé à des scènes scandaleuses survenues à un pèlerinage. D'après Juvénal des Ursins, deux cents personnes périrent étouffées au *pardon* de Nostre-Dame du Puy en 1407[2].

1. « Il ne faut point jeusner, dit Gerson, quant on greveroit sa nature, ou par veillesse, ou par maladie, ou trop grant jeunesce, ou par labour ». *A. B. C.*, fol. 35.

2. *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées par L. Douet d'Arcq, dans la Soc. de l'Hist. de Fr., Paris, 1863.

Voir ce que dit Suger sur les grands pèlerinages : « Ceux qui entraient dans les églises ne pouvaient plus sortir et luttaient contre la foule qui au dehors assiégeait les portes de l'édifice... Les femmes surtout, serrées comme dans un pressoir, étouffées, tombaient et, foulées aux pieds, poussaient des hurlements... »

Cité par Luchaire, *Les Premiers Capétiens*, dans *Hist. de Fr.* de Lavisse, t. II, p. 420, et par Gabriel Hanotaux dans *Jeanne d'Arc*, p. 56, qui ajoute cette note : « La foule a dû être grande en tous temps, car en 1910, le pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy-en-Velay atteignait près de cent mille personnes. »

Nicolas de Baye[1] raconte un autre scandale arrivé à des bourgeoises honorables de Paris, et Christine avait encore toute fraîche à l'esprit la mêlée survenue le 13 juillet 1404 entre les écoliers de l'Université de Paris et les pages du sire Charles de Savoisy, le procès retentissant qui s'en était suivi, procès qui montra à tout Paris intimidé qu'il ne faisait pas bon se jouer de la *Fille aînée du Roi très chrétien*.

Geoffroy de la Tour-Landry exprime déjà la même méfiance à l'endroit des pèlerinages : « Et ne sont que pretextes pour prendre esbatemens et foloyer[2] ».

Sans prendre le bourdon et les coquilles pour les grands et lointains sanctuaires, les femmes perdaient beaucoup de temps à pèleriner à Paris et aux environs. Ce n'était pas non plus toujours la piété qui les y guidait. Les ménages en souffraient, les maris se plaignaient ; et c'était à qui, parmi les écrivains, lancerait les traits les plus acérés :

807 « Se je di : Gardez le mesnaige,
On me faint un pelerinaige :
Lors, faut aler a Saint Denis !
Bien sont gens mariez honnis ! »
2982 « Et s'en va jouer l'endemain
Soubz l'ombre du pelerinaige
O celli qui a son couraige[3]. »

Matheolus prétend que les femmes ne vont aux pèlerinages que pour *s'esbattre* avec les clercs et les prêtres, et la VIII[e] des *Quinzes Joyes de Mariage* ne nous donne pas une idée plus édifiante des pèlerins du temps. Il faut bien qu'il y ait eu abus puisque les prédicateurs et les docteurs prêchent la réserve et la discrétion en la matière[4].

1. *Journal*, p. 237.
2. Chap. XXXIII, éd. A. Montaiglon.
3. *Miroir de Mariage*, Eust. Deschamps, *Œuvres Complètes*, tome IX.
4. Pour Olivier Maillart, les pèlerinages sont des lieux de rendez-vous galants. « Etes-vous là, mesdames, qui aimez à courir les pèlerinages ? Ce n'est ni Dieu, ni les saints que vous allez y chercher. »
La Chaire au XV[e] *siècle*, p. 308, par A. Samouillan, Paris, 1891.

Quoi d'étonnant d'ailleurs à ce que, dans la bigarrure de cette foule priant, chantant, mendiant, il se soit glissé quelques pervers individus, épiant l'occasion de troubler le recueillement de quelque accorte pèlerine ? Parmi les porteurs et porteuses de bourdon, beaucoup s'acheminaient vers le saint tout-puissant, non par contrition ou par besoin de se le rendre propice, mais ils y allaient les uns « de par le Roy », les autres, de par leur profession [1]. Car il y avait des pèlerins et des pèlerines professionnels qui se chargeaient, contre beaux deniers sonnants, d'aller capter la grâce des saints en faveur de leurs commanditaires, et les cours de justice comptaient les pèlerinages parmi les châtiments infligés à leurs condamnés [2].

La vraie piété, dit Christine, est celle du cœur ; elle est l'application du second commandement : « *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fit à toi-même.* » Elle ne se démontre pas par une surabondance de pratiques et d'oraisons, mais par nos actions et par notre belle vie (§ 57). Elle nous aide à résister aux tentations, à éviter orgueil et tous les maux qu'il entraîne : arrogance envers nos semblables, dureté et dédain envers les souffreteux et rébellion envers Dieu. Elle nous fait aimer *sobresce*.

1. La reine Isabeau, empêchée d'aller aux lieux saints, soit par ses affaires, soit par son indolence, y envoyait des religieuses qu'elle payait. Le même jour, elle faisait faire de cette façon quatre pèlerinages différents. *Isabeau de Bavière*, Vallet de Viriville, p. 35. Elle jeûnait aussi par procuration. Des religieuses, payées pour leur abstention, « jeusnaient au lieu et à l'intention de la royne ». *Ibid.* Il n'y avait pas que la reine qui fit travailler à son salut. Les chartes ne sont pas rares où tel baron fait une donation à un monastère à condition que les moines prient pour lui et « chastient leur corps pour lui obtenir la vie éternelle ». *La Société au Moyen âge*, 2 v., R. Rosières, p. 131, t. II, Paris, 1880.

2. Ainsi, le vilain Jehan, qui avait tué sa femme d'un coup de *fourche fière parmy la gorge*, avait été condamné en 1387 « à tenir prison fermee l'espace de cinq mois », après quoi il devait faire un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy en Auvergne. En mai 1388, à un autre condamné qui *avait juré le vilain serment*, on inflige 25 jours de prison au pain et à l'eau, et un pèlerinage à Boulogne-sur-Mer. *Pièces Inédites*, tome II, *Douët d'Arcq*, Paris, 1865.

Sobresce, cette « divine[1] » vertu du chrétien se manifeste dans le manger, dans le boire, dans le dormir qui seront pris *amesurement*. Par elle, nous évitons les dépenses excessives « en vestemens oultraigeux et toutes superfluités » et nous nous tenons à la juste limite entre « folle largesse » et « non deue escharceté », aussi coupables l'une que l'autre. *Sobresce* adoucit nos paroles, *amodere* notre vie, mesure nos gestes et règle nos manières. Elle étouffe en nous les appétits grossiers ; elle nous fait fuir les plaisirs excessifs, en un mot, elle dompte l'être physique. Elle maîtrise notre cœur et « nourrit et engraisse notre entendement[2] ». *Sobresce* nous garde étroitement dans le droit sentier de discipline et de raison.

La seconde vertu féminine est chasteté. Tout imprégnée des idées de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Chrysostome et de saint Augustin, apôtres de la virginité, Christine voue à cette vertu une sorte de pieux respect. Volontiers elle dirait avec saint Alexis que le corps de la vierge

« Doucement flaire comme flors en avril. »

Toutefois, pour que le parfum de chasteté monte jusqu'à Dieu, il faut que l'esprit soit pur, les pensées nettes d'envie, de jalousie, de mensonge et que le cœur reste humble et compatissant « aux povres deffaillans ».

Combien nous sommes loin, avec cette analyse si fine du cœur de la femme, de la déclaration quelque peu brutale et dédaigneuse de Philippe de Novare, qui, par ailleurs, est si plein de sagesse :

« Fames ont grant avantage d'une chose : legierement puent garder lor honors, se eles vuelent estre tenues a bones, por une seule chose ; mès a l'ome en covient plusors, se il vuet estre por bons tenuz : besoings est que il soit cortois et larges et hardiz et sages. Et la fame, se ele est prode fame de son cors, toutes ses autres taches sont covertes, et puet aler partot teste levee[3]. »

1. « Sobrieté laquelle est divine vertu... » *Charles V*, chap. XXIX.
2. *Charles V*, chap. XXIX.
3. *Les iiii Tenz d'aage d'ome*, § 31, édit. de Marcel Fréville, Paris, 1888.

Pour Christine de Pisan, la chasteté ne suffira pas pour « couvrir toutes les autres taches », mais toujours, en dépit d'elles, elle attirera le respect. « Ja ne sara estre creature raemplie de tant de deffaulx que, se il est renom que elle soit chaste, que on ne l'ait en reverence » (584).

Ce pouvoir magique attribué à la virginité qui a donné lieu à la séculaire légende de la licorne [1] apprivoisée et qui a si souvent exercé l'art et l'ingéniosité des tapissiers de haute lice, des orfèvres, des « faiseurs de dictiez » [2], devait encore révéler sa force d'une manière éclatante dans l'influence presque surnaturelle de Jeanne d'Arc sur la rude soldatesque,

1. Ecoutons ce qu'en dit Brunet Latin :

« Unicorne est une fiere beste, auques semblables a cheval de son cors, mais il a piez d'olifant et coe de cerf, et sa voix est fierement espoentable, et emmi sa teste est une cornes anz plus de merveilleux resplendissoy, qui a bien III piez de lonc, mais ele est si fors et si aguë, que il perce legierement quanque il ataint.

Et sachiez que unicorne est si aspres et si fiers que nus ne la puet penre ne ataindre par nul engin ; ocis puet il bien estre, mais vif ne le puet on avoir.

Et ne porquant li veneor envoient une vierge pucele cele part ou l'unicorne converse, car ce est sa nature que maintenant s'en va a la pucele tout droit et depose toutes fiertez et s'endort soef el giron a la pucele : et en ceste maniere le deçoivent li veneor. » *Li Livres dou Tresor*, livre I, part. V, chap. CCI, éd. P. Chabaille, Paris, 1863.

Cette légende, boudhique d'origine, se retrouve aussi dans le roman de *Barlaam et Josaphat*. Les chrétiens se la sont appropriée et en ont fait grand usage.

2. La cathédrale de Reims possède une magnifique tapisserie, aux tons mourants, de la licorne aux pieds d'une vierge, et j'en connais une autre aussi très intéressante qui fait partie de la riche collection d'œuvres gothiques de Madame Ch. J. Blair, à Paris. Cette légende si aimée de la licorne se retrouve partout, sur les bijoux du temps, dans les charmes, dans les décorations de fêtes. C'est une licorne qui, avec un ours, traîne la litière remplie d'orfèvrerie que les bourgeois de Paris offrent à Isabeau le jour de son sacre ; Marie de Clèves, la jeune duchesse d'Orléans, compte parmi ses reliques, un bijou qui enchâsse de la dent de licorne, et qu'elle porte aux femmes malades pour faciliter leur accouchement (*Vie de Charles d'Orléans*, P. Champion, p. 532). Parmi les nombreux *dits* inspirés par cet animal fabuleux de la littérature du moyen âge, il reste encore un *Dit de l'Unicorne*, voir *La Littér. franç. au moyen âge* de Gaston Paris, tome II, p. 251, Paris, 1909.

licorne aux cent têtes, qui suivait, domptée et émerveillée, la petite vierge de Donrémy.

Christine, dans son chapitre sur les *Pucelles* (V, livre II), distingue entre celles qui « le veulent estre toute leur vie » et celles qui attendent « l'ordonnance et voulenté de leurs parens pour leur mariage. » A toutes il convient, dit-elle, « de se garder de tout péchié en fait et en pensée, car petit vauldroit estre vierge ou chaste, faire abstinences et que, avec ce, on feust tres grant pecheresse » (522). Il faut être humble, « avoir des manieres rassizes, sans nulle cointerie, maintien acoisié, humble chiere, yeulx baissiés et parolles basses. » Il faut être réservées avec les hommes, ne leur permettre nulle familiarité ; être pudiques [1], en un mot.

Mais la conduite de celles qui se vouent à Dieu, tout en restant dans le siècle, demande une austérité plus grande : vie dévote et solitaire, habits sévères, pratiques religieuses plus strictes. On peut se rendre compte de ce qu'étaient ces demi-nonnes en se rappelant les *Béguines* de Flandre et de Lorraine, qui, sans faire de vœux, consacraient leur vie à la piété et aux bonnes œuvres ; ou bien en lisant la *Beata enamorada*, de Tirso de Molina [2].

1. Les privautés accordées aux amoureux, ou simplement, aux amis, étaient plus grandes au moyen âge qu'elles ne l'ont été depuis. Par exemple, après chaque danse, le cavalier baisait sa dame (Voir *Les Femmes de la Renaissance*, de R. de Maulde de la Clavière, Paris 1898, p. 319) ; même les assurances de respect, d'amitié, ou de simples hommages de courtoisie, prenaient volontiers la forme de baisers. Dans le roman de l'*Escoufle*, le comte de St-Gilles, qui a pris en affection la belle Aelis, l'héroïne du roman, alors damoiselle de la comtesse, sa femme, « repose sa tête dans son giron, le soir, en attendant que ses pommes soient cuites ». Le héros du même roman, Guiliaume, indigné que le père d'Aelis lui défende de pénétrer dans la chambre de sa fille, proteste hautement de son innocence :

3033 « Et bien sachiés certainement
Qu'el n'aora ja de moi reproce
Se je baise ses ex, sa bouche,
Cui fais je tort de ceste chose ? »

Roman de l'Escoufle, publ. par H. Michelant et P. Meyer, Paris, 1894.

2. Quoique cette œuvre ne soit que du XVIIe siècle, elle peut cependant être invoquée ici, car on sait qu'en Espagne le moyen âge et ses coutumes se sont prolongés bien au delà des limites historiques.

« Una ropa de bayeta
Ni muy fina, ni muy basta :
Una basquina a lo llano,
Que llamaba de cilicio :
Un descanso en un puntillo,
Rematado en el verano
Un abanico sin plato
Y, en invierno, una estufilla
De felpa, o de cabritilla
Que abriga, y es mas barata [1]. »

La chasteté est donc belle et exemplaire en ce monde, mais encore, plus que toute autre vertu, elle aide à gagner le ciel. « C'est la virginité, dit Saint Grégoire de Nysse, qui donne aux hommes des ailes pour prendre leur vol vers le ciel. »

1. *La Beata enamorada ó Marta la Piadosa*, commencement de l'acte II, p. 114, *del Tesoro del Teatro espanol*, édit. de Don Eugenio de Ochoa, t. IV, Paris, 1878.

CHAPITRE VI

LE CULTE DE L'HONNEUR FÉMININ

Une autre particularité du *Livre des Trois Vertus*, c'est le souci de l'honneur féminin. L'auteur y revient avec insistance à toute occasion. Elle le place en tête des « enseignements moraulx de prudence mondaine » (chap. XI, liv. I). Elle s'appuie sur saint Augustin, sur l'Ecclésiaste (VII, 1, *la bonne réputation vaut mieux que le bon parfum*), mais surtout sur l'expérience de la vie, pour montrer quel bien enviable, et fragile à la fois, c'est que l'honneur de la femme.

L'honneur prend chez Christine un sens large et élevé : il ne saurait s'acquérir que « par bonnes meurs ». L'état, les richesses mondaines en rehaussent l'éclat, « selon la commune maniere du monde », mais seule une belle vie bien ordonnée, un maintien courtois peuvent « parfaire la creature noble ». Et c'est le plus précieux trésor qu'elle puisse amasser puisqu'il reste à jamais à ses enfants et s'étend au loin sur la terre :

« si comme il estoit possible que du corps d'une creature yssist si grant oudeur qu'elle s'espandist par tout le monde, si que toutte gent le flairassent » (106).

Et renommée, étant le parfum d'une vie droite, assure le salut dans l'autre monde, « car, qui bien muert, il est saulvez ».

Le point d'honneur n'a jamais eu en France les farouches exigences du *pundonor* espagnol ; cependant on le sent ici plus près de sa source féodale, plus ombrageux et plus inflexible que de nos jours. « Bon loz » se gagnait par une conduite

pure, mais combien facilement aussi il se perdait sous les coups de la médisance ! La peur du « qu'en dira-t-on » tenait tout le monde en haleine, petits et grands. C'est pourquoi on redoublait de prudence, d'affabilité afin de ne pas se créer d'ennemis, ou de ramener les malveillants à force de douceur. Il fallait mesurer ses regards, ses gestes, ses paroles ; ne point s'écarter de la tradition, des précédents, afin de ne donner lieu à aucun blâme. Si parfois le sourire de la fortune vous élevait du rang, il fallait désarmer l'envie par un surcroît d'humilité.

L'honneur était donc le point d'aboutissement de deux efforts constants : pour le gagner, on était astreint à vivre d'une belle vie; pour le soutenir intact, à louvoyer entre les pièges de *Malebouche*.

Notre conduite peut être irréprochable et pourtant prêter à de malveillantes interprétations, comme, par exemple, si nous sommes « joyeuses de nostre naturel et gentes en habillement » (383). Ne soyons pas si orgueilleuses que de dédaigner les propos même injustes qu'on tient sur notre compte ; c'est nous qui en souffrirons, nous et notre entourage ; renonçons donc à notre goût personnel d'élégance et réprimons en public notre gaieté, plutôt que de voir un malin bruit se répandre sur nous. La pureté d'intentions ne suffit pas, car le monde ne lit pas dans nos cœurs.

La dame sera « exemplaire d'honneur et de maintien à ses demoiselles de court, à ses enfants : *telle maistresse, telle maisniée duite.* » Sa maison devra être comme une abbaye bien ordonnée, dont tous les membres travaillent à maintenir le bon renom commun et d'où rien de ce qui pourrait *l'amenuiser*, ne perce au dehors, « car l'honneur de l'un, ou le deshonneur, refiert et redonde sur l'autre ».

La dame honorera afin d'être honorée : gens de religion, docteurs, clercs, gens du peuple, tous trouveront bon accueil et courtoisie auprès d'elle ; en retour, ils répandront ses louanges et, en cas de « diffame », leur voix s'élèvera pour la protéger.

Elle sera large « comme il affiert à haulte dame » et donnera « tost et grandement »

> 473 « Car son don fait mendre
> cil qui atent tout c'on le rueve [1]. »

En retour, ces familiers, ces « privés » vanteront sa largesse et augmenteront son « loz » ; ces messagers, particulièrement favorisés s'ils viennent de contrées étrangères [2], sèmeront au loin le bruit de sa grandeur.

Cette préoccupation constante « d'avancer son honneur » c'est déjà pour le particulier ce que sera pour le lettré de la Renaissance le culte de la gloire. Tous, grand seigneur, homme d'épée, noble dame voyaient déjà clairement « comme « l'uom s'eterna », et Pétrarque ne fit qu'appliquer aux œuvres de son esprit cette passion de la renommée que d'autres recherchaient pour les actions de leur vie journalière.

Il n'y a « pas plus grant honneur a femme que d'estre vraie et leale a son mari », et à la demoiselle de court, ou à la chambrière, que de garder celui de leur maîtresse, « car elles en ont fait le serment » (385.)

C'est une chose si fragile, que le soupçon la tache en l'effleurant :

« c'est la fleur que nous appelons lis, lequel est blanc, tendre et souef flairant ; mais de moult petit hurt est froissié et taché [3]. »

Il faut remarquer avec quel redoublement de prudence, quel tact exquis la gouvernante de la jeune princesse vient

1. *Li Mireor as dames* par Watriquet de Vaucouvin, éd. Aug. Scheler, Bruxelles, 1868.

2. Les seigneurs et dames des provinces et des pays étrangers qui étaient venus en août 1398 assister aux magnifiques fêtes du sacre de la reine Isabeau, partirent comblés de dons. « Les chevaliers s'en retournaient chez eux, faisaient grans nouvelles en tous pays de ces solennités et de l'accueil qu'ils avaient reçu ». Richard II d'Angleterre enrageait de jalousie.

Ce souci d'étendre au loin son bon renom se remarque chez tous les grands seigneurs du temps.

3. *Charles V*, livre I, chap. III.

enlever au chevalier amoureux tout espoir « de se mettre en grace et d'avoir accointance a sa jeune maistresse ». C'est une scène d'une habileté savamment nuancée. Madame Sébille, donc, la gouvernante, a découvert par tels signes indubitables que le chevalier tâche de détourner à son profit l'amour que la jeune princesse doit vouer à son légitime seigneur. Elle fait à l'amoureux si bel accueil qu'il se sent encouragé à gagner ses bonnes grâces (264) « et ce fera il moult voulentiers car il cuidera, pour ce que c'est la plus prochain de la dame, (celle qu'il convoite), que sa besoingne en doive mieulx valloir ». Il ne manque pas de tomber dans le piége, croit à la bonne volonté de la gouvernante, s'enhardit jusqu'à lui faire confidence de son amour,

« avec les grans offres de ses services et de tous biens que il lui fera, selon les coustumes des hommes en tel cas » (265). « Adont la dame, qui sera toute pourveue de sa responce, et qui, touttesvoies, parlera a lui sans le sceu de sa dame, et le mains d'autres gens que elle porra, lui respondera sans nul effroy, bassement, » etc... (265).

Elle lui déclare qu'il ne lui apprend rien de nouveau, mais qu'elle voulait que l'aveu vînt de ses propres lèvres et avant que nulle autre personne pût s'en douter

« et lui affirme tout en ung brief mot : que tant que je soye femme vivant et je soye en sa compaignie, ceste josne dame qui, par la fiance que ses amis et son seigneur ont en moy, tout n'en soye digne, m'ont baillié en gouvernement, ne fera mal, ne chose dont reprouches, ne parolles aultres qu'il n'appartient avoir a telle dame comme elle est, et du noble sang dont elle est yssue (267). Sy vous supplie, mon seigneur, tant comme je puis, que vous en voeilliez oster du tout et plus n'y penser, car je vous jure ma chrestienté que vous y perderiez vostre poine... Donc, plus ne faittes telz allees, ne telz venues, ne telz semblans, car, sur l'ame de moy, je ne le porroye souffrir, et convendroit que je le deisse a telz qui ne vous en saroient aucun gré » (268).

Tout en enlevant le plus léger espoir au jeune chevalier, elle tient à le congédier profondément convaincu que la vertu

de la jeune dame est invulnérable pour le présent et pour l'avenir, « qu'elle herroit parfaitement » tout galant qui oserait s'adresser à elle, « qu'elle en est legiere a garder et qu'elle est toute bonne et bien condicionnee » (267), et qu'enfin « toute s'amour est a son seigneur » (*id.*). Et ce débat aigu, ces vifs reproches et ces protestations véhémentes se feront sous le masque du plus grand calme et de la plus suave politesse, afin de n'éveiller nul soupçon aux alentours.

« Sy gardera bien que n'ait la chiere muee, ne enflambee, ne les yeulx felons quant partira de lui, mais le visaige rassis et la maniere asseuree, si comme d'autres choses eussent parlé » (279).

Voilà un exemple de domination de soi qui qui sent déjà son XVIIe siècle, preuve, comme dit l'Ecclésiaste, *qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*

Et, si, malgré toute sa vigilance, ses avertissements, exhortations et prières, la vertu de la jeune princesse fléchissait ? alors son devoir serait « d'abaissier les parolles », de la couvrir tant qu'elle pourrait, mais de se ménager tout doucement une porte de sortie, sous prétexte de santé ou de fatigue, afin de dégager absolument sa responsabilité et d'éviter pour elle-même toute éclaboussure.

Mais surtout, dans ces cas d'amours, platoniques ou coupables, qu'on n'aille point commettre la folie d'avertir le mari. Si même l'honneur de l'épouse n'était pas entamé, elle le mettrait, en lui révélant l'intrigue, « en tel frenaisie que ne l'en osteroit pas quant elle vouldroit ; et est trop grant peril. Si s'en taise » (483). Evidemment, Christine de Pisan n'aurait pas écrit *La Princesse de Clèves.* Il est vrai que le dénouement du roman de Madame de La Fayette semblerait lui donner raison.

S'il s'agit de sauver aux yeux du monde l'honneur de leur maîtresse, les chambrières useront de « cautèle » et de ruse ; elles pousseront le dévouement jusqu'à lui sacrifier leur propre réputation. L'une (583) ira,

« comme bien advisee, bouter le feu en la grange afin que tous cou-

russent la et que sa maistresse, en ce tandis, se peust tourner et garder d'estre surprise. »

Une autre (344)

« qui trouva que sa maistresse se voulloit desesperer et occire elle meismes de honte, de ce que elle estoit grosse sans estre mariee, la reconforta et rosta de ce mauvais vouloir, et elle meismes, affin que quant l'enfant seroit nez, qu'elle peust dire que il fust sien, fist entendant que elle estoit grosse, et, par celle voye, la sauva de mort et garda de deshonneur. »

Et Christine ajoute :

« Et telz choses faire, puisque la chose est faitte et le conseil en est pris, pour garder autruy de desesperation ou de prendre mauvaise voye, — mais que au fait de pechié on ne soit consentant — n'est pas mal mais tres grant charité, et doit avoir chascun pitié du pecheur » (345).

Ce sacrifice fait par une femme de ce qu'elle a de plus cher, l'honneur, pour racheter une femme qui a failli, a quelque chose de choquant[1]. L'exemple n'est probablement pas imaginaire, c'est un fait que Christine a dû simplement enregistrer. Elle, qui est connue pour son grand cœur, accepte cependant cet acte de singulier renoncement comme « grant charité ».

Dans la balance du monde, l'honneur d'une « chamberiere » ne pèse pas le même poids que celui de sa maîtresse ; on est obligé de l'admettre, et toutes les réformes égalitaires n'empêcheront pas que les distinctions sociales et par là, le respect du monde, ne s'attachent autant à la fortune et au rang qu'à la personne même. Si l'on ajoute à ce préjugé universel l'effet des lois du moyen âge sur certaines violations de la morale, on commence à comprendre le détachement avec lequel Chris-

1. On lit dans le roman du *Châtelain de Coucy* un exemple d'un tel dévouement de la chambrière (ici c'est plutôt une demoiselle *d'état*) pour sa maîtresse, la dame du Faiel.

tine de Pisan présente cette forme étrange de dévouement. D'après les *Establissemens de saint Louis* [1], toute jeune fille coupable était condamnée à perdre tous ses biens et à passer le reste de ses jours en prison ou dans un couvent cloîtré. Son complice partageait la même peine, moins la confiscation des biens. La femme adultère était sévèrement punie au temps de Charles VII, quoique les lois qui donnaient au mari le droit de mort se fussent adoucies. Le Boutillier ne considère que la perte des biens : « Si le mari la trouvoit en fornication et pour ce l'en chassoit, sachiez que lors la femme n'auroit portion de vivre et si la femme estoit douee, elle perderoit son douaire ». (II, titre 8).

On trouve des châtiments plus rigoureux appliqués pour le même méfait :

D'après Marnier [2], on enterre toute vive la femme adultère. Ce châtiment fut celui d'une certaine Perrette Mauger dans la *Chronique de Louis XI*, dite *scandaleuse* ; et en Anjou, la femme de Foulques le Rechin fut brûlée vive.

Jacques Legrand, qui écrivit le *Livre des Bonnes Meurs* [3] quelques années après le *Livre des Trois Vertus*, rappelle qu'en

« Saxonnie et chez les Rommains jadis fut une loy que les pucelles qui se souffroient despuceler estoient enfouyes toutes vives et ceux qui les despuceloient avec elles [4] ».

D'un autre côté, la loi n'épargnait pas la femme de service qui avait favorisé l'inconduite de sa maîtresse. Pour cette cause, une certaine Huguecte fut condamnée « à mettre et tourner au pilori », le 6 septembre 1382 [5]. Et le sire de La Tour-Landry, qui acheva son traité en 1372, raconte l'histoire d'une

1. *Etablissements de Saint Louis* publiés par Paul Viollet, Paris, 1881. Voir tome III, p. 24, article XV, *De fole fame gentil*.

2. *Etats de Normandie*, p. 26.

3. Il fut dédié au duc de Berry en 1411.

4. Un manuscrit des *Gesta Romanorum*, du British Museum, Harl. 3132, Cap. XLIV, parle d'une loi de l'empereur Octavien concernant l'enlèvement d'une pucelle.

5. *Doc. Inéd.*, tome II, page 235, édit. par Douët-d'Arcq, publ. par la *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1863.

chamberiere qui, « pour un chapperon que un chevalier lui donna, fit tomber sa dame en pechié d'amour ». Le mari ayant découvert l'infidélité de sa femme, fit venir la servante, « lui fit vestir le chapperon et couppa le col et le chapperon tout ensemble [1] ».

Il faut se souvenir aussi que d'après le *Livre des Trois Vertus*, les chambrières, en entrant en service, « faisaient le serment de servir fidelement et loyaument leur maistresse et de garder son honneur ». Leur dévouement devenait donc une obligation légale. Rappelons enfin l'horreur extrême que le suicide inspirait à tout chrétien. C'était la damnation éternelle assurée sans rémission et la diffamation pour les parents du suicidé. Les rigueurs de la loi étant donc considérées, ainsi que la part de responsabilité qui retombait sur la servante, cette abnégation de la chambrière de Christine, qui nous paraissait au premier abord si énorme, prend des proportions moins grandioses, éclairée par les coutumes du temps. Ce n'était donc pas simplement honneur de femme humble et pure offert contre honneur de femme riche et coupable, mais le sacrifice d'une bonne renommée fait pour éviter des maux plus grands, à savoir le déshonneur de la maîtresse, et de sa famille, et en outre, la perte de ses biens et peut-être de sa vie, en tout cas, de sa liberté. Or, comme dit Christine d'après Aristote, la fin vaut mieux que les moyens [2].

Là où l'honneur d'une femme peut le plus aisément *trebuschier*, c'est dans les tentations de l'amour. Christine de Pisan qui connaît à fond les subtiles théories de l'amour courtois et leur vanité quand il s'agit de la vie pratique, qui les sait d'autant plus dangereuses qu'elles sont en apparence plus innocentes et séduisantes, met en garde les jeunes filles, jeunes femmes et

1. *Enseignemens*, ch. LV.

2. Un esprit aussi droit et pondéré que celui de Gerson invoquait ce même principe pour justifier une autre bonne cause, au concile de Constance en 1414 : « L'Eglise est meilleure que le Pape parce que le Pape est fait pour l'Eglise ; or, comme dit Aristote, la fin est meilleure que les moyens ». On n'avait pas encore perçu les dangers de ce principe poussé à l'extrême. La *Société de Jésus* ne devait naître qu'en 1534.

jeunes veuves contre les douces paroles, les protestations de service pur et désintéressé des chevaliers. Ce ne sont que « folles plaisances et decepvemens » et celles qui prêtent l'oreille à ces charmeurs n'en recueilleront que « cuisançons ». « *D'oiseaulx, de chiens, d'armes et d'amours, pour ung plaisir cinq cens douleurs*[1] » dit le manuscrit O (§ 309), proverbe que cite d'ailleurs Christine dans sa *Vision*. Non seulement elles n'y trouvent pas le bonheur qu'elles en attendent, mais « propos tost en sont levez », les envieux en murmurent, et voilà l'honneur entaché !

« Dames d'honneur, gardez vos renommees
« Et ne croyez flajolz de decepveurs[2]. »

1. Geof. de la T. Landry ajoute : « *et pour un homme, cent hontes.* »
2. *Autres Balades*, XLIII, d'Eust. Deschamps, tome II.

CHAPITRE VII

LES MANIÈRES HONNESTES

La mode des traités de manières et de morale est passée. On a peine à comprendre aujourd'hui pourquoi ce genre de littérature a fleuri si longtemps : c'est que, sans doute, à une époque où les hommes étaient profondément attachés aux traditions, où chacun tenait à se faire honneur, à lui et à la famille dont il était issu, où les relations entre les membres d'une même caste, comme entre les différentes classes de la société, étaient marquées par des nuances minutieusement prescrites d'égards et de politesse, mesurées suivant le lignage, la puissance et la richesse, la vraie courtoisie était un art qui demandait de l'étude et un long exercice. Les classes sociales étant nettement séparées et, dans une même classe, la préséance acquise par la naissance et les alliances faisant loi, il fallait, pour rendre à chacun son dû et pour ne rien perdre soi-même de ses prérogatives, qu'un précédent maladroit ou étourdi pouvait compromettre, que l'étiquette traditionnelle fût observée dans toute sa rigueur et dans ses détails les plus menus. Les réceptions des grands personnages sont des scènes d'une diplomatie achevée. Le protocole qui, aujourd'hui, règle la forme des relations officielles entre souverains peut seul nous en donner une faible idée. Le nombre de révérences, la distance à laquelle elles commencent, les génuflexions plus ou moins *parfaites*, les accolades, tout est réglé à l'avance ; rien n'est laissé à la spontanéité.

Je trouve dans un *Mémoire* du XVe siècle [1] une excellente

1. *Les Usages de la Court,* par Alienor de Poitiers, publiés par La Curne de Sainte-Palaye, tome II, p. 187 et 188 des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, Paris, 1781.

illustration des cérémonies et des hésitations auxquelles donnaient lieu les prééminences d'honneur.

La Duchesse de Bourgogne vient rendre visite à Marie d'Anjou, reine de France.

« Quant madite Dame vint a l'huis, elle print la queue de sa robbe en sa main, et l'osta a celle qui la portoit ; et quant elle marcha dedans l'huis, elle la laissa trainer, et s'agenouilla bien près jusques a terre et puis marcha jusques au milieu de la chambre, la ou elle fit encore un pareil *honneur*, et puis recommença a marcher tousiours vers la Royne, laquelle estoit toute droicte. Et la trouva Madame la Duchesse ainsi auprez le chevet de son lict, et quant Madame la Duchesse recommença à faire le troisiesme *honneur*, la Royne demarcha deux ou trois pas, et Madame se mit a genouil. La Royne luy mit une main sur l'espaulle et l'embrassa, et la baisa et la fit lever...

Quant maditte Dame fut levée, se ragenouilla bien bas ; se mit a genouil devant la Dauphine (Marguerite d'Ecosse) qui lors estoit à quatre ou cinq pieds près la Royne.

Ensuite la Royne de Sicile (Yolande, mère de Marie d'Anjou), laquelle estoit a deux ou trois pieds pres de Madame la Dauphine, Madame la Duchesse alla la saluer. Et a ceste la, Madame ne fit plus d'*honneur* que l'autre lui en faisoit. Nulle d'elles deux rompit ses aiguillettes de force de s'agenouiller [1]. »

A part ces minuties exagérées dans la prééminence des *honneurs* princiers, il faut bien reconnaître que la plupart des règles de la bienséance sont l'essence même de la raison et de l'urbanité appliquées aux petits actes de la vie, et le bon goût n'y saurait trouver à redire. Pour nos aïeux, rien de trop. La mesure est la règle suprême : *mesure dure*. Et nous devons avouer que dans notre siècle de civilisation, extrême, dit-on,

1. Un autre exemple de ces *honneurs* nous est fourni par la *Chronique d'Arthur de Richmont*, de Guillaume Gruel (publ. par A. Le Vavasseur, Paris, 1890) là où il raconte l'arrivée au château de Saumur, où résidait momentanément Charles VII, de son ancienne belle-sœur Marguerite de Bourgogne, alors femme d'Arthur de Bretagne, mais qu'on continuait à appeler « Madame de Guyenne ».

nous aurions grand besoin de nous remettre à l'école de nos vieux auteurs de civilités.

Il n'est pas beau d'être trop « acointable ne privee a hommes » et surtout que jeunes filles ou jeunes veuves ne souffrent

« qu'ils frequentent trop sans raisonable accointance environ elles, ne qu'elles les reçoivent en leurs chambres (§ 239) : ce seroit l'occasion de perdre leur bien et advancement ».

Christine souhaite une pudique réserve chez toutes les femmes, sans distinction de classe. Ici elle s'adresse particulièrement aux jeunes princesses. Si l'on songe au château féodal et à ses murailles, si épaisses [1] que les profondes encoignures des fenêtres forment comme autant de charmants petits réduits s'ouvrant sur la pièce principale et donnant sur la campagne, on comprend comment la châtelaine pouvait, sans choquer la bienséance, recevoir ses hôtes et ses amis « en sa chambre ». Ils s'asseyaient sur des bancs recouverts de tapis, de cuirs de Cordoue ou de brocarts, et, appuyés contre les pans obliques de la baie, pouvaient deviser gaiement, tout en surveillant d'un œil distrait ce qui se passait au dehors, dans le village se cachant au creux de la vallée, ou sur la route, se perdant au fond, dans les bois. D'ailleurs, au temps d'hiver, il eût été d'une petite hospitalité que de les tenir dans la grand'salle, le salon d'alors, qui était de si vastes proportions que les énormes cheminées ne parvenaient qu'à le chauffer bien imparfaitement. Les réceptions ne s'y faisaient que quand la dame « tenoit estat ». Mais, comme les jeunes filles et les jeunes veuves ne sauraient avoir tant de familiarité avec les chevaliers, Christine leur interdit de les recevoir en leurs chambres particulières, afin de se garder de tout « mauvais parler ».

1. Certains murs du vieux château de Fontainebleau, édifiés du temps de saint Louis, ont cinq metres de profondeur et les châteaux qui nous restent de ce temps d'architecture solide en ont souvent d'une épaisseur de trois ou quatre mètres.

« En assemblées ou festes, qu'elles ne s'empressent trop entre hommes, mais toujours se tirent vers leurs meres ou les autres femmes, et qu'elles aient une contenance rassize, qu'elles soient coyes en parolles, maintien, jeux et ris et que leur regard soit tardif[1], arresté et sans vagueté, ne traçant ça ne là, mais bon et simple ».

Le *Menagier* est d'une précision militaire à propos de la portée du regard honnête. Les termes *arresté*, sans *vagueté*, ne lui suffisent pas :

« Ayez », dit-il à sa jeune femme, « la teste droite, les paupieres basses et arrestees et la veue droit devant vous quatre toises, et bas a terre, sans regarder ou espandre vostre regard ».

Le Règlement concernant l'exercice et la tenue de l'Infanterie française s'en tient encore aux instructions de nos *Doctrinaux* du moyen âge : « Tenir la tête droite sans être gênée, le menton rapproché du cou sans le couvrir ; les yeux fixés à terre à environ quinze pas devant soi »[2]. Les quinze pas du soldat ne s'écartent pas sensiblement des quatre toises du bon *Menagier*.

Fidèle observatrice de l'éternel précepte : *le silence est d'or* répété infatigablement à toutes les descendantes d'Eve, Christine parle, elle aussi, de la « maistrise du taire » et recommande « l'amodération » dans les paroles et dans les gestes qui les accompagne. « Trop parler est moult messéant chose à haulte dame et à toute femme de value » ; la femme de bonne compagnie aura « parler ordonné et saige eloquence, non pas

1. Ce regard « tardif » de Christine est peut-être une réminiscence de l'émouvante apostrophe de Dante aux vieux poète Sordello :

« O anima Lombarda,
Come ti stavi altera e disdegnosa,
E nel muover degli ochi onesta e tarda ! »

Purgat., V, 61-64, édit. G.-A. Scartazzini, Leipzig, 1875.

2. Première partie, première leçon : Position du soldat, § 2. *Le décret du 1er août 1791*, reproduit textuellement, en ce qui concerne le regard, le *décret du 3 decembre 1904*. Je tiens ces renseignements grâce à l'obligeance de M. le docteur Marcel Morin.

mignotte, mais rassize, coye, assez basse et a beaux trais, sans faire de mouvements du corps, de la teste ne des mains, ne grimaces du visage (§ 113).

La gesticulation, ce grave attentat à la dignité, aux yeux de la race anglo-saxonne, était donc déjà un travers des Françaises du XIVe siècle, et les efforts de Christine et ceux du Ménagier et ceux de sire Geoffroy, et de combien d'autres avant eux, sont venus se briser contre ce flot de mouvements inconscients et irrépressibles qui font croire au spectateur désintéressé que le causeur « écrit en l'air et qu'il peint en parlant ». Peut-être Christine n'était-elle pas ennemie du geste sobre qui, loin de nuire à l'harmonie de l'attitude, ajoute à l'expression de la parole, mais, comme elle s'élève contre un excès, les termes de son injonction forcent un peu sa pensée. Le sire Geoffroy avait montré à ses filles le danger d'être trop « emparlées » par l'histoire de « cette ancelle qui perdy le roi d'Angleterre par sa fole contenance : elle répondoit menu et souvent ça et la tournoit la teste sur l'espaule et avoit le regard bien vertilleux » (ch. XI).

Le digne Francesco da Barbarino, lui aussi, est choqué de cette surabondance de gestes de ses compatriotes ; elle est messéante et il y voit un signe de la muabilité du caractère. Il la condamne dans son *Reggimento* et, dans ses *Documenti d'amore*, il la censure comme le plus detestable des sept vices contre le « parler plaisant ».

Dans vos ébatements en présence d'hommes ne vous abandonnez jamais : point de jeux « renvoisiez », point de paroles libres ou risquées, point de rires immodérés, éclatants ou sans cause. Franscesco da Barberino ne veut pas que le rire soit si franc qu'il fasse voir toutes les dents [1] ; et Jean Courtecuisse [2] déclare que :

1. Son compatriote Messer Angelo Firenzuola, au XVIe siècle, ne pourra plus tolérer que le rire ou la parole ne laissant voir qu'une rangée de six dents. *The Religion of Beauty in Women*, by Jefferson B. Fletcher, *in Atlantic Monthly*, october 1908, p. 475.

2. *Le Livre des Quatre Vertus*, 1403, Bibl. Nat., f. fr. 2570.

« le ris est a reprandre qui est trop grant ou qui est enfantiblement espandu, ou comme ris de femme qui s'escrie comme busche qui se esclate fait noise a cop ».

En somme, toutes ces idées sur le rire, sur la tenue sont celles de Christine. Elles ont pour source les mêmes originaux latins [1], et reviennent à dire que, dans nos moments d'abandon, de détente, de gaieté, nous devons cependant rester maîtresses de notre nature et corriger son exubérance et ses gaucheries. Les lois de la bienséance ne nous permettent de laisser paraître les mouvements intérieurs de notre âme que jusqu'à un certain point : en deçà, c'est de la raideur ; au delà, un manque de tenue. La femme du monde comme il faut, rompue aux usages dès son enfance, sait seule le secret difficile de s'arrêter à la limite précise. C'est là le grand sens de « mesure », qui est la base du code de politesse.

Christine de Pisan ne confond pas savoir-vivre et honneur ; mais elle dit avec raison qu'enfreindre les prescriptions de la bienséance, c'est amoindrir l'honneur, et que le monde ne nous juge pas seulement sur nos actions, mais sur la forme extérieure que nous leur faisons revêtir.

Donc observer l'étiquette jusque dans ses nuances les plus légères et les plus délicates, c'est encore un moyen de *valoir* et d'augmenter notre charme.

Il est un point sur lequel Christine va paraître bien archaïque : elle ne saurait tolérer le *flirt* :

1. Brunet Latin condense dans un paragraphe de son *Tresors* une *somme* des bonnes manières qu'il emprunte, dit-il, à Cicéron :

« Tulles dit : Ja soit ce que ti diz ne soient biau ne gueres poli, se tu les proferes gentilment et de bele maniere et de beau deport, si seront il loé ; et se il sont biau et bon et tu ne les diz belement, si seront il blasmé. Por ce, dois tu atemprer et atorner ta voiz et ton esperit et tous les movemens dou cors et de la langue et amender les paroles a l'issue de ta bouche en tel maniere que eles ne soient enflees ne decassées au parler, ne trop resonans.

En ta porteure, garde que tu tiegnes ta face droite, non mie contremont le ciel, ne les yeulx contreval fichiez en terre ; ne torne mie les levres laidement, ne grocir tes sorcils, ne lieve tes mains, ne ne soit en toi nus portemens blaimables. En isneleté et en tardeté dou parler, garde tozjors méenneté ». Chap. LVI, § 4, livre II de la IIe partie, éd. Chabaille.

« Il a », dit-elle (479), « aucunes musardes a qui moult bien plaist que on les poursuive par grans semblans ; et leur semble belle chose de dire : « Je suy amee de pluseurs ; c'est signe que je suy belle et qu'il a en moy assez de bien. Je n'aymeray nul pourtant, mais à tous feray bonne chiere et autant y ara l'un que l'autre, et tous les tiendray en parolles. »

« Ceste voye n'est mie de garder honneur », s'écrie-t-elle avec dégoût. Elle connaît un certain autre type de fausses prudes qui feignent de détourner les attentions galantes et disent tout haut : « Voeillez vous ent retraire, » mais dont les yeux, les les gestes démentent les paroles. « Celles ne sont point de nostre escole [1] ». D'ailleurs il est impossible qu'à la longue telle coquette ne « chee en blasme ». « Mais la bonne josne femme saige sera ferme en ses propos », honnête avec elle-même et « seront ses semblans pareilz aux parolles » (482).

Elle ne recevra ni don, car « *qui don prent se vent* », ni message et elle montrera à l'importun « rechigné visage » jusqu'à ce qu'enfin il quitte la partie, « car n'en sera ja homme si engrant que, s'elle veut, au loncg aller, par tenir saiges manieres, qu'il ne s'en retraie » (483).

Et que nulle ne se vante de ses conquêtes, c'est contre honneur [2], mais qu'au contraire elle en garde le secret. Les amoureux éconduits se vengeraient d'ailleurs s'ils savaient qu'elle en parle.

1. Mais elles seront de celle de Clément Marot :

« Un doulx nenny avec un doulx soubsrire
Est tant honneste ; il le vous faut apprendre ».

De Oui et nenny, LXVIII, p. 29 édit. des *Œuvres completes*, par P. Jannet, Paris, s. d.

2. Le secret absolu gardé en matière d'amour était la première règle du code de l'amour courtois. Tous les écrits du moyen âge sont pleins de cette injonction. Voir surtout *De arte honeste amandi* d'André le Chapelain, ou les traductions qu'en fit Drouart de la Vache au XIVe siècle, et l'analyse de l'amour courtois que M. A. Jeanroy fait avec tant de finesse dans son *Etude des Chansons*, page 373 (Petit de Julleville, tome I) : « La discrétion ne lui est pas seulement commandée par la prudence, mais aussi et surtout par la nature d'un sentiment si délicat que la moindre publicité le profanerait. »

Quand la jeune dame va dans le monde, aux festes, aux assemblées, qu'elle se fasse accompagner d'*anciennes* respectables, car s'il arrive quelque fâcheuse aventure, « le blâme ou le diffame ne cherra pas sur elle ».

« Et se doivent garder des compaignies qui ne sont pas bonnes ne honnestes ne en asssemblees faittes en jardins ou autres lieux par prelats, ne par seigneurs, ne autres faittes sous quelque umbre de festoyer gens, et que ce soit pour aucune machinacion de quelque brouillerie, ou pour elles ou pour d'autres ».

La fête donnée à Vannes dans un jardin par le duc de Bretagne, jaloux de Clisson, et pendant laquelle le duc essaya de faire tuer le connétable au beau milieu d'une danse, serait un exemple authentique de ces « brouilleries[1] ». Castiglione dans son *Cortigiano* raconte qu'un cardinal à Rome mena ses visiteurs danser dans son jardin, en quoi il s'attira les railleries du pape qui aurait, lui, montré ses trésors d'art pour divertir ses hôtes. Ces réunions mondaines dans les jardins, si en faveur au moyen âge, qui se sont prolongées jusqu'au XVIIIe siècle en Espagne, et dont les *Cigarales* de Tirso de Molina sont un intéressant témoignage, se sont aussi conservées fidèlement en Angleterre parmi la noblesse normande et nous sont revenues, comme bien d'autres choses, sous le vêtement britannique du « garden-party ».

Les « mauvais parlers », les médisances inspirent une sorte de terreur. C'est l'ennemi invisible toujours aux aguets, contre lequel on est sans défense. « Quantes contrees, quantes bonnes personnes ont elles esté destruites par faulx rapports (394) ! » Christine en a souffert comme fille et comme veuve. N'a-t-elle pas vu son bon père Thomas éloigné de la cour et mourir en disgrâce et dans la pauvreté par la faute « des envieux mesdisans » ? Et lorsque son cœur pleurait la perte « d'ycellui tres bon que Fortune lui toli en fleur de jeunesse » et qu'elle se chantait cette triste cantilène :

1. *Grandes Chroniques de Saint-Denis* publiées par P. Paris, p. 428.

« Seulette suy et seulette vueil estre,
Seulette suy, sans amy demouree »,

« n'alla on pas dire par la ville que elle amoit par amour ? » parce que pour gagner son pain et celui de ses petits orphelins, elle écrivait, afin de plaire à sa noble clientèle, ses tendres ballades et ses beaux ditiez d'amour ?

Rien que de son temps, que de victimes illustres l'envie, plus cruelle que « morsure venimeuse de serpent », fit tomber ! Cette douce Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, qui, sans révolte, mourut avec un cri d'amour pour sa France lointaine :

« Si el rey, mi senor, lo manda.
Haga se lo que ordeno.
. . . .
O Francia, mi nobre tierra !
O mi sangre de Borbon [1] ! »

Valentine de Milan, trop belle et trop pure pour la cour d'Isabeau, et dont les ennemis s'efforcèrent de flétrir l'honneur, Hugues Aubriot, Bureau de la Rivière, Jean de Montagu, le chancelir d'Orgemont, le prévôt Guillaume de Tignonville, et plus tard, Gerson, *l'élu des élus*. Il semblait alors que la vie, l'honneur fussent à la merci d'un coup de langue :

« Trop a bon los, et nequedent
« Un pou i puis fikiés le dent
« Por mordre en amenuisant [2]. »

« Et de tant que la femme est meilleur et plus vertueuse, tant l'y fait envie, souvent advient, greigneur guerre » (165).

Ne pourrait-on voir dans cette remarque une allusion au sort de la douce Valentine, exilée de la cour d'Isabeau parce que sa vertu y faisait tache ?

1. *Romances espagnoles, relatives à Pierre-le-Cruel*, publiées dans le *Panthéon Littéraire*, Paris, 1841.

2. *Miserere*, CXVIII, édit. Van Hamel, Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris, 1885.

Le *Menagier* nous apprend que pour éviter le blâme « les reines ne lisent elles meismes aucunes lettres, sauf celles du roy ». Si les reines étaient obligées à de telles précautions pour garder intact l'honneur de leur nom, que devait-ce être pour les simples femmes, pour les bourgeoises, exposées à la malveillance ou à la convoitise des voisins, des grands, des envieux ? Et quelle voie de redressement leur restait-il ? Aucune. Cette prudence si minutieuse, si persévérante, recommandée par Christine de Pisan, était donc nécessitée par l'état des mœurs.

QUATRIÈME PARTIE

ÉDUCATION ET INSTRUCTION DE LA JEUNESSE

CHAPITRE PREMIER

LES ENFANTS

Le *Livre des Trois Vertus* n'étant pas un traité de bonnes mœurs destiné aux enfants, nous ne trouvons d'instructions qui les concernent que d'une manière indirecte, soit dans les devoirs des mères. Qu'on lise les *Chastoiemens* et les *Miroirs* de cette époque, ou les *Enseignemens* à ses filles du sire Geoffroy de la Tour-Landry, ou ceux du Ménagier de Paris à sa jeune femmme, on est frappé de la sécheresse de leur langage dès qu'ils abordent ce sujet. On dirait que nulle fibre ne tressaille dans leur cœur endurci, qu'aucun n'est ému par la grâce de ces petits êtres. Le moyen âge n'a point de poète qui ait chanté « le doux sourire » de l'enfant,

> « Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
> Ses pleurs vite apaisés... »

Philippe de Novare est bien dans le ton des pédagogues, ses confrères : discipline, châtiments, verge, arrêts :

> « Ne l'en ne doit pas mostrer a son anfant grant samblant d'amor ; car il s'an orguillit, et en prant baudor de mal faire. S'il fait mal, il faut asprement chastier et reprandre de langue, et se il por tant ne se retrait, lis chastiz doit estre de verge ; et si ce ne vaut, si soit en prison ; po d'anfant perissent por chastier, et trop por soffrir lor males anfances [1]. »

Heureusement que le bon évêque de Rennes est là pour nous empêcher de nous apitoyer sur le sort de ces pauvres

1. *Les Quatre âges de l'homme*, § 8.

petits d'autrefois et nous montrer que cette sécheresse n'est qu'une attitude : on prêche la sévérité là où elle manque le plus.

« Bon sunt li effant a aveir
« Quant il unt et sen et aveir.
« Por els norrissent leur aveir.
« Mais une rien sai bien de veir
« Que il, et pere et mere, afolent
« Quant ilz les baisent et acolent ;
« Por els robent et por els tolent,
« Por els en pruntent et ne solent,
« Lor cors en usent et travaillent,
« Gages prennent et gages baillent [1]. »

Christine a été aimée, choyée, par sa mère et par son père, et elle fut à son tour une tendre mère pour ses petits orphelins.

Elle se reporte avec émotion dans sa *Mutacion de Fortune* [2] aux jours de son enfance :

401 « Si fu comme fille nommee,
Et bien nourrie et bien amee
De ma mere, a joyeuse chiere ;
Qui m'ama tant et tint si chiere
Que elle meismes me alaicta.
. . . .
Et doulcement en mon enfance
Me tint... »

On aime à recueillir ces témoignages de la tendresse ou de la faiblesse des parents à une époque qu'on accuse trop souvent de brutalité à l'égard des faibles. Que les punitions en famille ou à l'école aient pris habituellement la forme de coups [3],

1. *Le Livre des Manieres*, par Etienne de Fougères. Quatrain CCXCVIII. Edit. F. Talbert, Angers, 1868.
2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 9508.
3. A preuve, la fonction du « correcteur » dans les collèges, fonctionnaire spécialement chargé d'administrer les coups aux élèves. Une bourse

cela n'est pas douteux ; les tempéraments étaient plus violents que de nos jours et, grâce aux exercices physiques énergiques dont nos pères étaient amateurs, leur sensibilité était moins à fleur de peau que la nôtre ou, du moins, ils ne mettaient pas leurs susceptibilités où nous mettons les nôtres. Un bon *torchon* humiliait moins que tel coup de langue ou tel reproche.

Christine de Pisan, dont nous allons vanter la douceur dans son système d'éducation, conseille à son fils Jean de battre ses enfants s'ils ne veulent obéir [1]. Mais les coups sont absents du *Livre des Trois Vertus*. Si l'enfant « mesprend » la mère ou le maitre « le reprendra très fort et asprement..., le menacera de paroles... » et c'est tout ; ni verge, ni férule. Etant femme et mère, et plus personnelle que les moralistes de son temps, il a fallu que ses sentiments se fissent jour, que les rigueurs traditionnelles s'atténuassent, mais on dirait qu'elle aussi se contraint ; les signes de la douceur maternelle sont rapides et fugitifs.

« La saige dame, qui chierement les aymera, sera dilligente que ilz soient bien endoctrinez..... (156). Sy les doit bien tenir chièrement et est grant los de dire qu'elle en soit soingneuse.... Il est chose naturelle et accoustumee que toutte saige mere a soing du gouvernement et de la doctrine de ses enfans » (162).

La mère s'occupera elle-même de la nourriture et de la santé de ses enfans. Point de gâteries ni de « mignotises »,

« car, en verité, c'est une chose qui moult honnist les enfans des

accordée par le roi de France au collège de Navarre était consacrée à « l'achapt de verges pour la discipline scholastique ».

« Je ne craignois non plus le fouet que si ma peau eût été de fer » disait Françion (Charles Sorel, *Histoire de Francien*, p. 129), cité par A. Franklin, page 214, dans son *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions*, Paris, 1906.

1. « Tes filz faiz a l'escolle apprendre
« Bas les si tu les voiz mesprendre
« Tiens les subjez et en cremour
« Et leur celes ta grant amour ».

Enseignemens moraux, tome III ; *Œuvres poétiques*, éd. par M. Maurice Roy, Paris, 1884-1896.

bonnes villes, et c'est grand pechié a peres et a meres... et ilz sont aucunes fois occoison de leur mal et perdicion » (558).

Si ces enfants sont confiés aux soins d'un gouverneur ou d'une femme, il incombe à la mère de s'assurer, de ses yeux, que ceux-ci remplissent bien leur devoir et non pas de « s'en attendre au rapport d'autruy ». Elle les visitera souvent en leurs chambres « et verra couchier et lever et jugera comment ilz seront ordonnez ». Elle portera une attention plus grande encore à « tout ce qui touche discipline de meurs et d'enseignemens que au gouvernement du corps » (155).

CHAPITRE II

LES GARÇONS

Il appartient au père de procurer à ses fils maitres et gouverneurs. Mais il a tant de charges diverses que la mère doit le seconder en cette tâche. Elle les surveillera de près ; tâchera de voir s'ils sont de bonne vie et mœurs, s'ils ne donnent que de bons exemples, si leur influence est salutaire « car l'enseignement que l'enfant retient en sa premiere jeunesse, il en a communement recort toutte sa vie ». (160). Christine, pour qui Charles V est un modèle de sagesse et d'honneur, rapporte un beau trait de la vigilance royale sur l'esprit de ses enfants :

« Dont fut une foiz rapporté au roy que un chevalier de sa court, jeune et jolis pour le temps, avoit le dauphin instruit à amours et vagueté ; le roy, pour celle cause, le chaça et deffendy sa presence et celle de sa femme et enfens [1]. »

Ils apprendront d'abord à servir Dieu [2], puis seront « enseignez en lettres ».

« Et mectra paine, la saige dame, que il plaise au pere que ilz soient introduits au latin et que aucunement sentent des sciences, laquelle chose est moult convenable a enffans de princes et de seigneurs » (156).

On voit que Christine de Pisan, comme Eustache Deschamps, n'était pas d'avis à ce que la science fût l'apanage exclusif des clercs. Jean de Salisbury dans son *Polycraticus* avait déjà dit : « roy non lectré est aussi comme un asne couronné » (Livre VI).

1. *Charles V*, ch. XXVIII, liv. I.

L'étude du latin était indispensable à quiconque se piquait d'être tant soit peu lettré, puisque les œuvres écrites en langue romane étaient à cette époque la minorité, malgré l'active école de traduction qu'avait inaugurée Jean II, et singulièrement encouragée Charles V. Le latin était, comme il l'est encore, du reste, quoiqu'à un moindre degré, la langue universelle, la seule qui pût servir aux écoliers, professeurs, docteurs, aux diplomates, aux grands seigneurs dans leurs nombreux voyages en contrées étrangères.

« Ce langage est propice pour converser ensamble
Quant le parler de l'un a l'autre ne ressemble [1]. »

L'étude n'en était pas très répandue parmi les gens du monde car Charles V lui-même, « tout ameur de sapience » qu'il se montrât, ne put suivre les belles périodes de Pétrarque [2] lorsque celui-ci, en 1361, prononça à la cour de France sa harangue sur la *Mutabilité de la Fortune ;* et l'une des rares louanges accordées au jeune duc de Guyenne, fils de Charles VI, par Nicolas de Baye et Félibien, c'est qu'il « s'entendait en latin ».

Par « qu'ilz sentent des sciences », Christine devait entendre acquérir une idée générale de l'état des sciences telles qu'on les trouvait rassemblées pêle-mêle dans les Encyclopédies du temps comme les *Propriétés des Choses*, translatées du moine anglais Barthelemy par Jean Corbichon, le *Livre de Sidrach*, l'*Image du Monde* de Gautier de Metz, le *Tresor* de Brunetto Latini, le *Secret des Secrets*, les *Jeux d'Echecs moralisés* de Jacques de Cessoles, et, selon les cas, les ouvrages spéciaux de vulgarisation tels que le *Livre des Proffits Champestres* de Pierre de Crescens, la *Somme rurale* de Jean le Boutillier, ou le *Grant Coustumier* de Jacques d'Ableiges, le *Decret de Gratien*, ou le *Livre de Chevalerie*, de Jean de Meun, traduit de Végèce. Les

1. *Archilogie Sophie* de Jacques Legrant. Bibl. Nat., f. fr., ms. 143, f. 374
2. Il lisait cependant le latin, et se servait toujours, dit Christine dans son *Charles V*, de sa bible latine.

Calendriers ou *Composts*, si curieux, fournissaient aussi leur apport de notions usuelles.

Les compilations mi-historiques, mi-légendaires jouaient aussi un grand rôle dans l'instruction de la jeunesse : « *Hystoires des Hebrieux*, ou la *Bible hystoriee* de Pierre le Mangeur, *Histoire des Assiriens*, des *Rommains* ; *Chroniques des François*, des *Bretons*, etc... [1] Puis les livres dits « classiques » qu'on s'était repassés de génération en génération avec des textes de plus en plus corrompus, étouffés sous les gloses des commentateurs ou celles d'audacieux copistes, — et dont les continuateurs de Pierre de Bressuire, de Pierre d'Ailly, de Nicole Oresme s'efforçaient de reconstituer dans leur pureté primitive, — absorbaient la plus grande part de l'attention des maîtres : les *Dionisyus Catonis*, les *Ethiques et Politiques*, les *Morales* d'Aristote, la *Consolacion* de Boèce, Valère Maxime, Tite-Live, l'*Ars amandis*, d'Ovide, la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, le *Polycraticus*, de Jean de Salisbury, étaient les plus répandus. Les livres de piété et de morale, les romans historiques ou d'amour, les chansons de geste, les contes à rire, lais, ditiez, les romances, chansons et pastourelles étaient fort nombreux, et la lecture récréative de ce temps-là, comme celle de nos jours, n'avait que l'embarras du choix [2]. Même aux environs de l'an 1400, le maître, s'il le voulait, pouvait initier son élève aux mystères compliqués de la grammaire française, grâce au *Donait françois* du clerc Barton [3].

Une fois ses enfants placés sous l'autorité des maîtres, la mère s'efface un peu, mais veille toujours.

1. *Vision*, fol. 59 v°. « Me pris aux hystoires anciennes dès le commen-« cement du monde, les hystoires des Hebrieux, des Assiriens et des prin-« cipes des seigneuries, procedant de l'une et de l'autre et descendant aux « Rommains, des François, des Bretons et autres pluiseurs hystorio-« grafes... » Voir aussi un article de M. Paul Meyer dans la *Romania*, XIV, page 1 et suiv., *Les premières compilations françaises de l'Histoire ancienne*.

2. Pour l'instruction d'un jeune seigneur de ce temps, on trouvera d'intéressantes pages dans le livre de M. P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, aux chapitres II et XVII, Paris, 1911.

3. Voir l'article de M. Brunot sur la langue française dans Petit de Julleville, tome II, p. 530.

« Elle vouldra que ses dis enfans soient souvent menés vers elle ; considerera leurs manieres et fais et dis ; les araisonnera pour sentir de leur entendement et de leur savoir » (158).

N'est-ce pas une jolie idée que celle de ces petits examens où une mère adroite, tout en écoutant les menus bavardages et les naïves confidences de ses enfants, tâte de leurs progrès et s'assure de la méthode ?

Cette mère si vigilante pourvoit ainsi au bien-être du corps et au développement rationnel de l'esprit de son enfant. En même temps elle lui inculque des habitudes de discipline et de respect.

Il faut qu'ils « apprennent a des heures régulieres et competans » ; qu'il y ait temps pour le travail et temps pour le *soulas*. « Elle se fera craindre et vouldra qu'ilz lui portent honneur ». Elle sait bien que la courtoisie entre les membres d'une même famille, les formes respectueuses dans les relations entre enfants et parents ne font qu'embellir et fortifier les liens d'affection qui les unissent. D'ailleurs, en bonne pédagogie, la famille doit être l'école des relations mondaines [1], et les bonnes manières, devenir une seconde nature dès les jeunes années.

1. Les écrits du temps sont pleins d'indices sur les habitudes de fine politesse que les membres d'une famille avaient vis-à-vis l'un de l'autre. Les enfants s'agenouillaient devant leurs parents pour les saluer ou pour obtenir une grâce. La sympathique gouvernante du *Livre des Trois Vertus*, dame Sebille, qui allègue son impotence et sa vieillesse afin de s'éloigner de sa jeune maitresse, humblement s'agenouille devant celle-ci lorsqu'elle vient prendre son congé.

« Qui aimez vous le plus », demande la dame des Belles-Cousines au petit Jehan de Saintré. — « C'est Madame ma mere ».

« Et un matin « madame sa femme, qui estoit une bonne et devote dame, luy dit : « Mon amy et mary, j'ai ouy au matin que vous disiez ou qu'on « vous disoit ces mots contenus en mes heures, ou il y a : *Surgite* « *cum sederetis, qui manducatis panem doloris*. Qu'est-ce a dire ? » Et le bon « seigneur luy respondit : « Ma mie, nous avons onze enfans, et est bien « mestier que nous priions Dieu qu'il nous doint bonne paix... »

Anecdote racontée par Juvénal des Ursins sur ses propres parents. *Histoire de Charles VI, roi de France*, p. 482.

A côté de l'enseignement purement livresque, l'apprentissage de la vie, sous ses aspects variés, commençait pour les garçons et pour les filles, et se continuait jusqu'à ce que le complet épanouissement des forces, de la grâce, de l'habileté technique fût atteint (157).

« Et vouldra aussi, quant leur eaige croistera et que ilz aront entendement, que ilz soient admonnestez des choses du *monde* et du *gouvernement* qui leur affiert, et de toutes choses qui a prince appartiennent a savoir. »

Les choses du monde et du gouvernement ! Voilà deux mots qui « en disent plus gros qu'ils ne sont ». C'était faire, d'abord en ce qui concerne le *monde*, autant de petits *Jehan de Saintré*. C'était apprendre l'art de monter à cheval, de porter et de manier les armes ; l'escrime, tous les exercices physiques qui pouvaient donner au corps la force, l'agilité, la souplesse et l'endurance ; c'étaient les arts d'agréments : danser, chanter, savoir parler, conter, tourner un fin compliment aux dames, jouer de la vielle, de l'épinette ou de tout autre instrument de musique pour accompagner ses chansons ou ses caroles. Ajoutons à cela l'art de la guerre, la défense ou l'attaque d'un château ; être capable d'administrer ses terres, ses revenus et pensions et tenir l'œil ouvert sur les comptes et rapports des trésoriers, receveurs, baillis et prévôts.

Nul ne pouvait se targuer d'être bon chevalier s'il n'excellait dans tous les jeux et exercices et ils étaient nombreux : le jeu de la paume, resté si longtemps une passion française[1], et contre lequel les ordonnances répétées de Charles V et de Charles VI furent vaines :

Ordonnance du 22 janvier 1397 :

1. Joseph Strutt, dans *Sports and Pastimes*, Londres, 1876, raconte que le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, était si passionné pour ce jeu que, ayant perdu dans une partie contre le duc de Bourbon tout ce qu'il avait d'argent, c'est-à-dire soixante francs, il laissa en gage sa ceinture et peu de temps après il perdit encore quatre-vingts francs avec le comte d'Eu au même jeu (p. 160).

« interdisant le jeu de palmes ou de boule les jours ouvrables, et de ne plus s'y livrer que le dimanche, sous peine de prison et d'amende arbitraire, dont les dénonciateurs auront le quart »,

— car le peuple de Paris y gaspillait et son temps et ses biens [1].

Les jeux de boule, de palets, de quilles ont joui aussi d'une faveur excessive ; celui de la soule, choule ou chole, qui était le foot-ball du moyen-âge, et dont les équipes rivales se recrutaient parmi les gars de deux villages voisins et, presque toujours ennemis ; le jeu de crosse, qui consistait à chasser la balle avec un bâton recourbé, et qui est si en faveur aujourd'hui parmi la jeunesse des deux sexes aux Etats-Unis — le golf, qui nous est revenu ces dernières années, n'est qu'une variété de l'ancien « cross » ; — le jeu de mail (croquet) et tant d'autres qui ont fait les délices de la robuste jeunesse d'il y a cinq ou six cents ans [2].

Comme jeux d'intérieur, le chevalier se devait d'être expert aux tables, aux échecs, au tric-trac, et, quand il était dans « les chambres des dames », il ne dédaignait pas de s'associer aux petits jeux à forfaits pour recueillir par-ci, par-là, un baiser que la chance lui envoyait.

Il ne faut pas oublier une autre passion de l'ancienne société, qui lui donnait, en temps de paix, les fortes émotions de la guerre : la chasse. La science de la vénerie et de la fauconnerie, dont il nous reste tant de traités, n'était lettre close pour

1. Il faut croire que les femmes s'en mêlaient aussi, car E. Pasquier parle de « Margot, la fameuse joueuse, qui vint de Hainaut à Paris en 1427, et jouait mieux qu'oncques homme ; et avec ce joüait de l'avant-main et l'arrière-main tres puissamment... et y avoit peu d'hommes qu'elle ne gagnast ». *Recherches de la France*, ch. XV, p. 382. Cf. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 222.

2. Voir *Les Sports de l'ancienne France* de M. Jusserand, *Revue de Paris*, 1900, juillet-décembre, et Siméon Luce : *La France pendant la Guerre de Cent Ans*. Paris, 1890 94, et *Sports and Pastimes* de J. Strutt, Londres, 1876. Il faut se garder d'oublier *Les Jeux de Gargantua*, ch. XXII, tome I, édit. Marty-Lavaux, Paris 1868, où Rabelais nous accable avec une liste de deux cent dix-sept jeux.

personne et les dames rivalisaient de zèle avec leurs seigneurs dans l'art de « voler »

Quand le jeune chevalier avait ainsi parachevé cette éducation, il était digne de commencer sa carrière et d'aller « expletier pour avancer son honneur ». On voit que le type du *cortegiano* n'a pas eu besoin de surgir en pied du cerveau de Castiglione et qu'il n'est pas un produit purement italien. L'ancêtre français n'a pas la grâce raffinée, la culture exquise du *courtisan*, mais c'est le don de l'Italie de la Renaissance d'embellir tout ce qu'elle touche et de le frapper du cachet de suprême beauté.

CHAPITRE III

LES JEUNES FILLES

L'instruction des filles[1] était moins variée que celle de leurs frères.

« Quant sa fille sera en eage, vouldra que elle aprengne a lire. Apres ce que elle sara ses heures et son service, que on lui administre livres de devocion ou qui parlent de bonnes meurs » (160).

La licence des romans d'amour pouvait être poussée très loin et quelque romanciers du moyen âge le cèdent à peine à certains écrivains du XIX[e] siècle dans la crudité de leurs tableaux. Aussi Christine les proscrit-elle avec véhémence. Gerson demandait même que la loi frappât l'écrivain coupable de tels écarts, et Philippe de Maizières dans *Le Songe du Vieil Pelerin,* composé en 1389, fait ainsi parler la reine *Verité* à son « jeune faucon aux blanches helles », qui n'est autre que

1. Christine exprime nettement ses idées sur l'instruction des filles dans la *Cité :* elle ne les répète pas ici. Elle avait déjà dit : « Thomas de Pisan, le grand naturien et philozophe, ne oppinoit pas que femmes fussent pires par apprendre » *(Chemin de Long Estude*). Mais dans la *Cité* (ch. XXXVI), elle revient, avec plus de complaisance sur l'opinion de son père, qui était la sienne :

« Ton pere qui fut grammairien et philozophe n'était pas d'oppinion que femmes vaulsissent pis par sciences, ains de ce que encline te veoit aux lettres, si que tu scés, y prenoit grant plaisir. Mais l'oppinion de ta mere qui te vouloit occupper en fillasses, selon l'usage commun des femmes, fut cause de l'empeschement que ne fus en ton enfance plus avant boutee es sciences et plus parfont. Si ne put ta mere si empeschier le *sentir des sciences* que tu par inclinacion naturelle ne ayes recueilli a tout le moins de petites gouttelettes, desquelles choses je tiens que tu ne cuides pas valoir mains, ains le te reputes a grant tresor ».

Charles VI : Il doit bannir de sa court tous menestrels et tous faiseurs de dictiez, hormis ceux qui font les beaux dictiez de Dieu et de la Vierge Marie, et des histoires honnestes.

« Que tu doyes garder, dit-elle, de trop de delit es escriptures qui sont Apocrifes, et des Romans qui sont remplis de bourdes, de folie, vanité et pechié, et qui attrayent le lysant souvent a impossibilité, sicomme les livres de Lancelot et semblables. Ilz actraient a amer par amours ». Mais qu'il prenne son plaisir « a la lecture des livres solempnels comme la Bible, Titus, Valerius Maximus, Senecque, Boece de la Consolacion, et ceux que Nicole Oresmes a translatez, les Ethiques et Politiques, et toutes autres ystoires des payens qui sont auctentiques, les histoires de Joseph, le Polycriton et Polipomenon [1]. »

Le programme esquissé pour l'instruction des filles est bien sommaire dans ce chapitre ; mais il s'étend, se complète au fur et à mesure que l'enfant devient jeune fille, puis femme, et nous retrouvons des « addenda » disséminés tout à travers le traité. Il n'est pas nécessaire, pour étudier et embellir son esprit, d'être assis sur les bancs de l'école : le monde est une vaste leçon. L'habitude de la lecture qui se poursuit toute la vie, est aussi, selon Christine, le complément nécessaire des études de l'enfance.

La seconde étape de l'éducation des jeunes filles se trouve au chapitre XXIV du livre premier : « Cy devise du gouvernement qui doit estre baillié et tenu a josne princesse nouvellement maryee ».

1. Bibl. Nat., f. fr. 22542, fol. 445.

CHAPITRE IV

MARIAGES POUR LE FUTUR

L'âge n'est pas fixé, mais, d'après les conseils donnés par Christine, les jeux et récréations proposés, on peut imaginer une fillette de huit à dix ans, ce qui était un nombre d'années très suffisant pour un mariage noble [1]. On sait que les préoccupations matrimoniales furent poussées à un tel excès que des mariages furent arrangés avant même la naissance des principaux intéressés et que l'Eglise dut intervenir pour faire cesser ces trop hâtifs établissements.

En prenant des exemples à la date même du *Livre des Trois Vertus* et dans l'entourage de la jeune princesse à qui il fut dédié, nous voyons sa petite belle-sœur Isabelle, deuxième fille de Charles VI et d'Isabeau, épouser, à l'âge de sept ans, Richard II d'Angleterre qui en avait trente [2] ; Jeanne, sa sœur, devenir duchesse de Bretagne à l'âge de six ans ; Michelle, une autre fille royale, entrer à l'âge de huit ans dans la maison de Bourgogne, comme femme de Philippe, frère de Marguerite.

Marguerite de Bourgogne, qui épousa le dauphin, Louis de Guyenne, le 30 août 1404, et qui avait alors neuf ou dix ans, était déjà une petite veuve. On lit dans l'*Itinéraire* de E. Petit [3]

1. Les mariages d'enfants n'étaient pas une coutume propre à la noblesse. La bourgeoisie et le peuple la pratiquaient aussi. Consulter à cet égard *Child-Marriages*, dans *Early English Text Society*, series 108, éd. F. Furnivall, London, 1897.

2. Devenue veuve en 1400, elle épouse en secondes noces son cousin Charles d'Orléans, le 29 juin 1406. Le 13 septembre 1409 elle mourait après avoir donné naissance à une fille, Jeanne, et au mois de mai 1410, cette même petite Jeanne, âgée de 9 mois, était fiancée à son cousin Jean, comte d'Alençon.

3. *Itinéraire des Ducs de Bourgogne*, Paris, 1888.

à la date du 13 avril 1396 : « Ma dame la dauphine gite a Dijon. » Et elle était dauphine, par ses fiançailles avec Charles, (mort en 1401), avant la naissance de son second mari Louis, (né le 22 janvier 1397).

Ces mariages « pour le futur » conclus, l'épousée en herbe, munie de son douaire, c'est-à-dire de sa portion de l'héritage paternel, « ne fut ce qu'un chapel de roses », passait dans la maison de son petit mari. Elevés ensemble, ils grandissaient côte à côte. Suivant la fortune et la « haultesse de son seigneur » on lui composait son *estat*. Une dame gouvernante, choisie pour son bon renom et sa piété, non moins que pour *son sens et honneur mondain*, était chargée de son éducation ainsi que de son instruction.

« Et doit estre ycelle assez de eage, affin que elle soit plus sage en meurs et plus prisié et doubtee mesmes de l'enfant que elle gouvernera, et aussi de tous les autres de la court plus auctorisié et plus craincte, combien que, par adventure, en y ara a la court mainte de plus grant maistresse [1], et des parentes peut-être de la dicte princesse, mises pour honneur et compaignie » (246).

En somme, de haute naissance, de mœurs irréprochables d'aspect à la fois digne et aimable, d'âge mûr, inspirant à son élève et aux dames de la cour, peut-être plus haut titrées qu'elle-même, un respect qui sert de frein, telle est la duègne idéale de Christine de Pisan.

Ce chapitre XXIV est un de ceux qui reflètent le mieux l'histoire des mœurs du temps, et qui témoignent le plus du sens pédagogique de l'auteur. On dit généralement qu'il faut arriver à Montaigne avant de rencontrer un système d'éducation où la douceur joue le principal rôle entre maitre et élève. Mais celui de Christine de Pisan est tout de douceur et de tact ; il n'a pas la molle liberté de celui du philosophe gascon, on y sent toujours la discipline, une volonté ferme qui se cache sous des sourires et des paroles aimables. Elle n'éveillera

1. C'est-à-dire, de plus noble lignage.

pas sa pupille aux sons du violon, on se défiait un peu de l'effet de la musique sur le tempérament féminin, mais sitôt éveillée, « elle la fera saluer Nostre-Seigneur, la Vierge Marie » (251). La prière devait, dans sa pensée, comme dans celle de Louise de Savoie, « embaumer la journée[1] », car

« personne qui a coustume d'adresser a Dieu ses premieres parolles en soy levant n'ara ja la journee mauvaise aventure » (282).

La gouvernante se propose ce double but :

1° « qu'elle duise et maintiengne sa maistresse en santé, gouvernement et bonnes meurs, si tellement que nulles voix, ne parolles puissent sourdre contre son honneur (246) ;

2° « qu'elle la tiengne en amour et qu'elle soit en sa grace, lesquelles deux choses, c'est assavoir donner correction et enseignement a josne gent, et avoir ensemble leur amour et grace, est souvent moult fort a faire » (246).

Elle dresse son plan de conduite : elle usera de tact et de prudence pour ne pas heurter de front les volontés de l'enfant, l'amènera doucement et par degrés à l'observance des règles et habitudes quelle jugera le mieux adaptées à son caractère,

« car de la maniere que on ploye la verge quant elle est josne sicomme on veult, elle demeure ainsi a tousjours — et pour ce, de loings et non mie tot a cop, que la verge ne brise, yra querre ses commencemens pour venir et attaindre a ses conclusions » (247).

La gouvernante a-t-elle le dessein de faire de sa petite maîtresse un modèle de bonnes manières et de fine courtoisie ? Qu'elle soit la première polie, courtoise et aimable. L'exemple est contagieux. Elle mettra donc en pratique toutes les règles du savoir-vivre que nous avons déjà vues à propos du regard, de la voix, de la démarche, de la contenance, des gestes et en exigera l'application autour d'elle : de la petite princesse, et de ses compagnes de jeu et de travail.

1. *Les Femmes de la Renaissance*, de Maulde de la Clavière, Paris, 1898.

Il ne suffit pas d'être bonne, vertueuse et bien élevée en ce monde. Encore faut-il être heureuse autant qu'on peut. Que la gouvernante répande donc un peu de bonheur dans la vie de cette enfant si tôt arrachée à l'amour de sa mère par les calculs de la politique ou de l'intérêt : elle lui offrira de « petites chosettes qui tant plaisent a l'enfance » (248). Christine, enfant, a dû beaucoup aimer les poupées, les chiffons, les rubans, les bouts de soie avec lesquels les petits doigts gauches confectionnent de minuscules robes et chaperons ; et toutes ces chosettes enfin dont elle a gardé un souvenir heureux et où elle voit pour sa petite princesse une source facile de plaisirs innocents : les perles de verre multicolores qui servent à fabriquer colliers et « verges » plus magnifiques que les bijoux de mon seigneur Jehan de Berry. Et que sais-je ? Des bourses de perles [1], des boutons brodés de fil d'or [2] pour suspendre aux pâtenôtres ; des pelotons de fil peut-être, avec lesquels on tressera de superbes chapeaux de marguerites, de ne m'obliés mie, ou des guirlandes de passeroses ou de glai, et sans doute des balles de laine bien rebondissantes et magnifiquement brodées de fil d'escarlate vermeille ou d'azur clair. La tendresse rend ingénieuse. C'est elle qui, se faisant la conseillère par excellence de la gouvernante, lui inspirera ces mille devises par lesquelles la règle perdra sa pénible rigidité, la tâche, son irritante contrainte, et qui communiqueront aux jeux un caractère de nouveauté et de variété imprévues.

1. La petite Marie, fille de Marie de Clèves, « portait une bourse de perles, et celle faite sans doute à l'aiguille par sa mère ». P. Champion, *Vie de Charles d'Orleans*, p. 533.

2. Mais, comme les princesses de légende, qui chantent en filant, la fille du bon Adolf (Marie de Clèves) sait aussi ouvrer de son métier de broderie, dévider les cannettes de fil d'or de Chypre, broder et tricoter au crochet... Or, c'est un fait qu'un gros bouton de fil d'or de Chypre, façonné à l'aiguille, est porté par Monseigneur au bout d'une de ses patenôtres ». *Ibid.*, p. 531.

CHAPITRE V

SUITE DE L'ÉDUCATION DE LA JEUNE FILLE

La gouvernante se refera jeune et gaie « car jonesse qui est encline a joye et a solas, ne pourroit souffrir tousjours pesans manieres. Elle devisera jeux et esbatemens ; dira aucunes fois des fables et des contes, ou hystoires de sains et de saintes et de leurs vies et passions ». Cette partie des « esbas » ne devait pas être la moins goûtée par ces fillettes à l'imagination fraîche et avide de merveilles, pour qui les pages véridiques de la *Légende Dorée* entr'ouvraient déjà les portes du glorieux paradis. Et elles « l'orront et seront toutes atropelées entour elle » (249).

On voit ce joli ménage de gouvernante, à la fois mère et institutrice, prodiguant les richesses de son cœur et les ressources de son esprit à sa petite famille d'adoption. Et quel gracieux tableau que ce groupe de têtes avides, tendues vers celle qui, par sa parole, leur fait courir tant d'aventures héroïques et partager tant d'émotions diverses !

Cette institutrice des temps anciens avait un vaste répertoire [1] pour divertir, récréer, élever, attendrir ou édifier son

1. Pour dresser ce programme de livres de lecture et d'étude, aussi bien en ce qui concerne l'instruction des garçons que celle des filles, je me suis aidée des recherches qui ont été faites sur les bibliothèques de mon époque, de sorte qu'il n'y a aucun ouvrage dont on n'ait pu trouver des manuscrits vers 1405. J'ai surtout eu recours à l'*Inventaire Général des Livres* ayant appartenu aux rois Charles V et Charles VI et dont on trouve un catalogue complet (celui de Gilles Malet fait en 1372 et celui de Jean le Bègue fait en 1411) dans les *Recherches sur la Librairie de Charles V et de Charles VI*, de L. Delisle, Paris, 1907, p. 200 et suiv. — J'ai aussi utilisé les indications recueillies dans la *Bibliothèque de Charles d'Orléans*, et dans

auditoire. Après les vies miraculeuses des saints et des saintes ou les pages choisies des *Gesta Romanorum*, c'étaient les belles gestes de *Roland*, le preux, de *Guillaume d'Orange* et de Guibourt, de *Girart de Roussillon* et de la pieuse Berthe, des *Enfances Garin*, des *Quatre fils Aymon*, d'*Aimeri de Narbonne*, etc... ; c'étaient les émouvantes histoires de *Berthe au grant pié*, de *Grisélidis*, de *Mélibée et Prudence*, de *Guillame au Faucon*, du *Chevalier au Barizel*, du *Tombeor de Nostre Dame*; ou bien on s'amusait avec les fabliaux du *Vilain Mire*, du *Vilain qui conquiert le paradis par plait*, du *Dit des Perdriz* ou de *Sire Hain et dame Anieuse*, des *Trois Aveugles de Compiègne;* ou peut-être, c'étaient les aventures de *Renart* et de *Chantecler* qui faisaient éclater les rires; d'autres fois, les jolis romans de *Guillaume de Dole*, de la *Reine Sibile*, du *Chastelain de Coucy* ou de la *Dame du Vergy*, adroitement adaptés à ce petit monde ingénu, avaient pour but de donner les premiers enseignements de l'amour courtois, à moins que ce ne fût quelque épisode choisi des fines et pathétiques amours de *Tristan et d'Yseult* « la blonde aux crins d'or », ou de *Perceval et Blancheflor*. A d'autres moments, on se plongeait dans les pages mi-instructives, mi-récréatives des *Fleurs des Chroniques*, des *Romans de Troie* ou *d'Eneas* ou *d'Alexandre*.

Le choix était infini et il y en avait pour répondre à tous les goûts, à toutes les humeurs et à toutes les fins. Si parfois quelque autre charmant récit avait disparu de la littérature écrite du temps, la gouvernante, pour le recueillir, « n'avait qu'à se baisser vers l'obscure tradition orale où, depuis le haut moyen âge, végétaient les contes[1] ».

Comme l'art de conter était l'un des talents de toute femme accomplie, la gouvernante « voldra que les autres dient aussi, affin que chascune devise a son tour ». On ne saurait mieux

d'autres publications qui s'occupent des livres de Jean de Berry, du duc d'Anjou, des ducs de Bourgogne, d'Isabeau de Bavière, de Valentine de Milan, de Marie de Clèves, ainsi que celles qu'on trouve éparses dans les poésies d'Eustache Deschamps et de Christine de Pisan.

1. *Les Fabliaux*, M. J. Bédier, dans *Hist. de la Langue et de la Litt. franç.* de Petit de Julleville, t. II, p. 67.

former la « parleure » de l'enfant. A cet exercice journalier, sous l'influence de l'exemple, du milieu, elle acquerra sans effort cette « sage eloquence aornee naturellement, tant ordenee et sans aucune superfluité [1] » que les contemporains ont vantée chez Charles V et chez son fils, le duc d'Orléans [2].

Cet art de la conversation n'aura pas la finesse et la solidité du salon de Madame de Rambouillet, ni les facettes brillantes et les subtilités des galantes causeries du XVIIIe siècle, mais elle aura plus de couleur que l'un et l'autre et elle fleurera bon la courtoisie et la grâce naïve.

Cet enseignement n'ira pas sans la culture de la voix parlée, car Christine admire un beau ton de voix. « Il eut belle aleure, dit-elle du duc d'Orléans (dans *Charles V*), voix d'ome, de beau ton ». Tout éclat sera réprimé, toute intonation vulgaire rectifiée [3].

On enseignera aussi à la jeune princesse à choisir ses mots, à se faire un vocabulaire « honneste » où « ne sonnera nul mot hardi, bault ou vilain ». Elle aura toujours le souci de sa dignité et ne sera ni « tanceresse, ni ramponneuse » ; si elle doit reprendre, plus tard, ses gens ou sa maisnie « qu'elle le fasse coyement, sans trop de parolles » ; et que surtout elle ne se laisse pas emporter par la colère au point de laisser échapper une villenie : « car la villenie retombe plus sur celui qui la dit que a celui a qui elle est ditte ». Cette pudeur du langage est une idée chère à Christine. N'a-t-elle pas déjà brisé des lances en son honneur contre les humanistes, maistres Jehan de Montreuil et Gontier Col, qui soutenaient que la « deshonnesteté n'estoit pas dans les mots mais dans les choses » ? Ce maussade notaire du Roy a beau faire la grosse voix et vouloir écraser

1. « Car a bien parler est maistrise, mais a soy taire n'y gist pas grant « paine ». *Livre des Bonnes Meurs*, Bibl. Nat., ms. 919.

2. Le bon seneschal de Hainaut dans le *Livre des Trois Jugements*, *Œuvres*, t. II, est « de langage duit et appris ».

3. « Tu dois atemprer et aorner ta voiz... et amender les parolles a l'issue « de ta bouche en tel maniere que elles ne soient enflees, ne decassees au « parler, ne trop resonanz de fiere voiz, ne aspres a la levee des levres ». *Tesoro*, de Brunet Latin, l. II, partie II, ch. LVI.

cette femmelette qui ose avoir une opinion contraire à la sienne, Christine n'en démordra pas :

« Si m'as escript tes deuxiesmes lettres plus injurieuses.... et de ce m'enortes que moult je m'en desdie et repente, ou, se non, de moy sera fait comme du publicain.... Je dis de rechief et replique et triplique tant de fois comme tu vouldras, que si le nom ne fait la deshonnesteté de la chose, la chose fait le nom deshonneste[1]. »

Il faut le dire à la louange de Christine, personne n'a eu comme elle et au même degré, de son temps, un sens si délicat et si juste de la pudeur dans les mots : elle tient des poètes du *dolce stil nuovo* la dignité du langage, la chasteté de la pensée. Elle n'écarte pas de parti-pris tout sujet laid en lui-même, puisqu'elle peint la vie ; mais lorsqu'il se présente, elle l'aborde bravement et dit tout ce qu'il faut dire sans une parole mal sonnante. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter à son chapitre des « *femmes de fole vie* » livre III, ch. x. Jamais ce thème impur n'aura été traité par un esprit plus pur.

Pour parachever l'éducation de la voix, on initiera la jeune fille à l'art exquis des chansons : toutes les héroïnes des romans du moyen âge chantent. Il n'y a pas de réunions ou de dîners sans chansons et sans contes.

Dans le roman de *Guillaume de Dole*, « Liénor entre dans la salle « plus droite qu'une ente, plus fraiche qu'une rose » avec ses tresses blondes et son bliaut blanc. Elle sourit car elle devine qu'on attend d'elle une chanson et elle s'exécute de bonne grâce ».

C'est la dame du Faiel qui donne l'exemple dans le *Chastelain de Coucy* :

3863 « Ma dame de Faiel s'esmut
« Et d'entre les rens se leva,
« Et prist entour soy, sa et la,

1. *Réponse de Christine à Gontier Col*, dans le *Débat sur le Roman de la Rose*, Bibl. Nat., f. fr., 835.

« Par les mains dames, chevaliers
« Pour caroller, et dist premiers
« Une chanson de sentement [1]. »

Christine recommande à sa pucelle de chanter « bassement », gracieusement, sans se faire prier, presque dans les mêmes termes que Francesco da Barberino :

16 « Essè avien talora
« Le convengna cantare,
« D'una maniera bassa
« Soavemente canti [2]. »

Dans les poèmes de Christine, ses belles dames, ses galants chevaliers, tous, à l'occasion, savent dire leur chanson.

On peut imaginer le genre de ces ballades et pastourelles en parcourant le précieux recueil de *Chansons du XVe siècle* publié par Gaston Paris [3]. Celle-ci, par exemple, pouvait plaire à une rougissante « bachelette » :

« L'amour de moy sy est enclose
Dedans un joly jardinet,
Ou croist la rose et le muguet,
Et aussi fait la passerose [4]. »

Une autre préférait le rythme de :

« Par ung matin, l'oree d'un bois
Le long d'une sentelle,
Je ouy chanter a haulte voix
Une chanson nouvelle [5]. »

1. *La Société française au XIIIe siècle d'après dix romans d'aventure,* Ch. Langlois, Paris, 1903.
2. *Del reggimento e dei costumi delle donne,* Carlo Baudi di Vesme Edit. Bologna, 1873.
3. *Société des Anciens Textes*, Paris, 1875.
4. *Chanson*. XXVII.
5. *Ibid.*, XLIX.

ou peut-être une « maumariée » exhalait ainsi sa plainte :

« Ha ! la doloreuse journee
Que de mes amours departy [1] » !

ou encore un chevalier « ramentevoit » une gracieuse aventure :

« Dessoubz ung genectay fleury
Je trouvay une gaie bergére,
Qui faisait chappel de fougére
« En actendant le sien amy [2]. »

Je ne sais si Christine rêvait pour sa jeune fille idéale « la voix de perle et de violette » dont la belle Simonetta, célébrée par le Politien, allait faire les délices de Julien de Médicis, mais il est certain qu'elle considère la voix, parlée ou chantée, comme un don charmant et précieux. Bercée dès l'enfance par les paroles riches et musicales de la *langue de si*, écoutant chanter dans son esprit les timbres graves et mélodieux des Italiens, aimant sans doute à chercher dans son souvenir l'écho des barcaroles de Venise, toute pénétrée enfin de la grâce et de l'harmonie des *Sonnets* de Pétrarque, elle a dû être douée d'une oreille fine et délicate, capable d'apprécier les nuances exquises d'inflexions, les modulations subtiles, les moelleuses intonations d'une voix cultivée. Aussi, l'un des premiers traits qu'elle se plaise à noter dans ses héros, fictifs ou historiques, c'est « la voix douce », « la voix claire et bassette », « le beau ton de voix », « la voix de belle alleure », « le parler gracieux », « la parleure noble et délitable ».

Qui peut assurer que la voix ait gagné en beauté, en finesse depuis ces temps lointains ?

« Semblablement, où est
La royne Blanche comme lis
Qui chantoit a voix de sereine ?
Mais où sont les neiges d'antan ! [3] »

1. *Ibid.*, XC.
2. *Ibid.*, CXVI.
3. *Le Grand Testament, Ballade des Dames du Temps jadis*, p. 34, édit. A. Longnon, Paris, 1892.

CHAPITRE VI

JEUX ET ESBATEMENS

« La saige gouvernante, qui sara bien que il faut que jonesse se joulve et rye, luy en donnera et souffera assez espace, convenablement a certaines heures avec les josnes de ses femmes » (255).

Alors se succéderont parties de balles [1], de *clinier de l'œil* ou cache-cache, d'*esbabi* ou de pince-merille (colin-maillard), de paumelle ou quy fery [2] ? (main-chaude), de à la queu-leu-leu [3]. Si les membres sont détendus et las, on aura recours aux jeux tranquilles : jeux à forfaits, devinettes, jeux de martres (osselets) ou à ces jeux à vendre, frères de notre innocent corbillon, ou de « je vous jette mon gant » dont Christine de Pisan nous a laissé de si jolis modèles :

« Je vous vens la fleur de mellier.
« — Sire joly chevalier,
« Telle pour vous souvent souspire
« Qui vous aime et ne l'ose dire. »

1. Les pastoures de Christine dans le *Dit de la Pastoure* jouent « a la pelote ». *Œuvres Poétiques*, t. II.

2. Voir *Danses et Jeux*, recueillis par G. Raynaud, t. XI, p. 317 des *Œuvres complètes*. Voir aussi les gravures tirées de manuscrits reproduites dans *A History of Domestic Manners and Sentiments*, par Thomas Wright, London, 1862. Les nos 160, 161, 162 représentent des jeunes filles jouant au colin-maillard, et à la main-chaude ; la gravure page 189 représente une danse à la cour, celle de la page 190, une carole au jardin de *Déduit* dans le Roman de la Rose et celle de la page 191, des dames jouant aux échecs et aux dames.

3. « Puis jouions a autre jeu
Qu'on dit à la queue leu leu... »

Froissart, *Espinette Amoureuse*.

ou cet autre :

« Je vous vens l'aloe qui vole.
« — Vostre gracieuse parole
« Et vostre doulz et bel semblant,
« Doulz ami, va mon cuer amblant [1]. »

A ce jeu, on trafiquait de tout : du vert muguet, de l'oiselet en cage, de la fleur d'ortie et de la perle fine, de l'anelet d'argent et de la feuille de tremble, de la blonde tresse, du touret de nez [2], *etc.* L'acheteur novice était exposé à laisser longtemps la marchandise en suspens si les rimes s'obstinaient à ne pas venir.

Le *Menagier* parle « d'esbatemens qui, par le sort des dez, par rocs et par roys, sont averees et respondues par estrange maniere », et le chevalier de la Tour-Landry (ch. CXXIV) met en scène des chevaliers et des dames jouant au « roy qui ne ment pour dire verité du nom de s'amie ». Ces deux jeux ont pour descendants notre jeu de la sellette, ou celui des trois oui et trois non, car voici comment l'explique un savant anglais, d'après ce qu'il en a lu dans un poète du XIII[e] siècle dont il tait le nom : « L'un de ces jeux était appelé *le roi qui ne ment*, dans lequel un chevalier ou une dame s'asseyait sur la sellette et chacun des autres joueurs avait le droit de lui adresser une question et d'en recevoir la réponse vraie. Les questions et réponses étaient généralement satiriques, de véritables *gabs* [3]... »

Cette compagnie courtoise, où les fins amants ne manquaient

1. *Jeux à vendre, Œuvres poétiques,* tome I.
2. D'après A. Franklin (*Dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions*, article cache-nez, page 118, un touret de nez « se portait seulement en hiver ; il s'attachait aux oreillettes du chaperon, et couvrait seulement le bas du visage. C'était bien notre cache-nez ».
3. « A poet of the thirteenth century tells us a story of one of these games which was called *Le roi qui ne ment pas*, the king does not lie, in which, as it might happen, a lady or a gentleman was placed on the playful throne, and each of the others had the right of putting a question and receiving a truthful reply. The questions and answers were generally satirical, veri-

pas, se plaisait aussi aux jeux des questions d'amour, comme celui des demandes gracieuses ou des énigmes amoureuses ou partures, si bien faites pour provoquer des réponses spirituelles, piquantes ou malicieuses, ou de tendres aveux, plus ou moins voilés :

— Beau sire, je vous demans qui sont les .iii. choses pour quoi l'on garde miex amours et merci ?

— Dame, c'est liaulté, sens et bien celer [1].

— Dame, Qu'est l'ensegne d'Amours apperte
Et si ne puet estre couverte ?
— Coleur muer [2].

Il y avait encore comme distractions les courses au grand air, à pied, à cheval ou à dos de mule, les rondes dans les vergers, les promenades au jardin où, tout en devisant, on cueillait lavandes et muguets. Il y avait l'apprentissage de la danse, qui comptait pour beaucoup dans les grâces de la femme [3]. Nos aïeux semblent avoir eu déjà pour cet exercice une prédilection marquée ; ils avaient tous les mouvements

table gabs... » *Womenkind in All ages of Western Europe*, by Thomas Wright, p. 187 et 188.

Le Dit du *Remede de Fortune* de Guillaume de Machaut nous présente, de son côté, un groupe de seigneurs et de dames, dans un « congnet » du château, « s'esbatant bonnement
A jouer au « Roy qui ne ment ».

Vers 770, page 28, tome II, *Guillaume de Machaut*, publ. par la *Soc. des Anc. Textes*, Paris, 1911.

Voir également pour les jeux de questions et réponses, l'intéressante étude qu'a publiée l'éditeur de Guillaume de Machaut, M. E. Hœpffner, dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXXIII, décembre 1909, intitulée : *Frageund Antwortspiele in der französsischen Literatur des 14 Jahrhunderts*, p. 695-711.

Consulter aussi, à propos du jeu le roy qui ne ment, un article de M. E. Langlois dans la *Rom. Forschungen*, XXIII, 1906, p. 163-173.

1. Page 698, de l'étude ci-dessus nommée de M. E. Hœpffner.

2. Page 704, *id.*

3. C'est par sa grâce à danser que « Maret la tonse, mignote », et qui « le mieux dansoit », Mariette d'Enghien, dame de Cary, conquit d'abord le cœur du duc d'Orléans. Cité par P. Champion, p. 23, dans *Vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1911.

et tous les rythmes, depuis la *trippe*[1], vive et trépignée, jusqu'aux molles ondulations de la *carole*, qui, à la fois chantée par tous les assistants, dansée et mimée par un seul couple[2], était si propre à faire valoir la beauté des pas et des attitudes de la femme et aussi la finesse du jeu nuancé de sa physionomie. Sans doute, quand la gente jeunesse du temps de Christine avait dépensé sa fougue dans le *coursault*[3], le *vireli*[4], la *tresche*[5] et *l'estrive*[6] ou dans les danses nouvelles de *l'allemande*[7] ou de la *basse-bourgogne*[8], revenait-elle volontiers aux jolies

1. La trippe était une sorte de trépignement fait sur place, quelque chose d'approchant la gigue anglaise. Le clerc Nicolas, de Chaucer, y excellait :

« In twenty manere coude he trippe and daunce,
After the scole of Oxenforde tho,
And with his legges casten to and fro. »

The Milleres Tale, v. 3328-3330.

2. Voir la belle étude de M. J. Bédier sur *Les plus anciennes Danses françaises*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1906, t. I, p. 398-425. Et aussi ce qu'en dit M. G. Raynaud dans son *Introduction* des *Œuvres Complètes* d'Eustache Deschamps, t. IX, p. 317 et 318.

3. Le coursault était sans doute un galop mené par couples.

4. Le vireli était une danse tournante qui s'exécutait par couples.

5. La tresche ou tresque était une sorte de farandole où les danseurs se tenaient par la main.

Ces définitions sont prises dans l'*Introduction* ci-dessus mentionnée.

Le *branle* et la *tresque* sont décrits avec détail dans une note de M. van Hamel, p. 213, t. II, de son édit. des *Lamentations de Matheolus*.

6. 1204 Adonc a moult belle route
De gentilz hommes m'en tourne
En sale ou nul ne fut mourne
Ains dançoyent a l'estrive.

Le Livre du Duc des Vrais Amans, *Œuvres Poétiques*, t. III.

7. 716 Me vesty et atyray
Pour dancier sus l'alemagne.

8. La seule description que j'aie pu trouver de *l'allemande* et de ce qui paraît être la *basse-bourgogne* se lit dans un appendice joint au traité de l'Anglais Barclay sur l'art d'écrire et de parler le français : *The introductory to wryte and to pronounce Frenche compyled by Alexander Barcley*, London, 1521:

[leaf 16]. Here foloweth the maner of dauncynge of bace daunces after the use of fraunce and other places translated out of frenche into englysche by Robert Coplande :

« For to daunce ony bace daunce there behoueth .iiii. paces that is to wite, syngle double : repryse and branle. And ye ought fyrst to make reverence towarde the lady, than make .ii. syngles .i. double, a repryse and a branle. And this rule ye ought alway to keepe at the begynnynge as

caroles qui éprouvaient moins les membres mais travaillaient davantage l'imagination, comme celle du *chapelet de fleurs*, par exemple, ou de la *Belle Aelis* ou encore celle de la *Balerie du Printemps* [1].

728 « Cy que ferons ? dit une belle demoiselle a chiere lie,
Se vous m'en creez, trestous nous dancerons
Et la carole ici commencerons. »
Lors distrent tous : « Ne vous en dedirons. »
Sy commença
La dance adonc, et chascun se pensa
De sa chanson dire ; si s'avança
Celle qui au premier les empressa
Et de sa chanson
Dist haultement et de gracieux son
Ou il avoit en la prime leçon :
« Tres doulz amis, de bien amer penson [2]. »

Tel est le divertissement que choisissent les compagnons de Christine en mai 1400 lorsqu'ils rentrent dans leur hostellerie et viennent s'ébattre « en un jardin joli » après avoir visité l'abbaye des Dames de Poissy, et mangé les « bonnes goieres bien sucrees » et bu le bon vin de Saint-Pourçain que ma dame Marie de Bourbon, l'abbesse, leur avait envoyés à l'hôtel.

Le corps, assoupli par tous ces exercices, se pliait gracieusement, comme une herbe sous la brise, pour les multiples formes du salut et de la révérence. Plus tard, lorsque les fillettes auront grandi, on leur permettra le vol à l'oiseau et la

it is said ». Et Robert Coplande continue à indiquer des variantes de pas.

The *Almayne* or *German baye* est décrite comme une variété de *reel*, c'est-à-dire de branle :

« The women stand still, the men going the hey between them ». This is evidently, ajoute l'éditeur, winding in and out. »

Reproduit dans *The Complaynt of Scotland*, *Songs and Dances*, pages CLX et CLXI de *New Shakspere Society*, series VI, republished London, 1890.

1. *Les plus anciennes danses*, M. Bédier, p. 420 et suiv.

2. *Dit de Poissy*, *Œuvres Poétiques*, t. II.

chasse[1]. En temps pluvieux elles prendront, sans sortir de leurs appartements, alouettes et émerillons, tendant leurs lacs aux fenêtres qui donnent sur la campagne, et, aux beaux jours, elles iront, l'épervier sur le poing, chercher leurs proies aux bords des rivières, dans les guérets ou dans les bois [2].

Les femmes des XIVe et XVe siècles que l'art de la sculpture, de la peinture, de la verrerie ou de la tapisserie nous a transmises sont, en général, minces et fluettes : c'était l'idéal d'alors. On aimait les types où l'esprit l'emporte sur la matière, avec des lignes onduleuses et allongées et d'un modelé légèrement accusé. Les deux meschines que le gentilhomme anglais trouva chez l'hôtelier d'Orléans « estoient graciousement entaillez du corps et aussi gresles que vous les poriez empoigner entre voz deux mains [3] », et la jeune femme du *Meunier* de Chaucer était si jolie qu'elle rendît follement amoureux le clerc Nicholas, car elle avait

« ..... ther-with-al
As any wesele hir body gent and smal [4]. »

De là, la funeste habitude qu'avaient les femmes de s' « estraindre » dans leurs *bandeaux*, les corsets d'alors, et dans leurs

1. Voici comment nous représente Valentine de Milan à la chasse le plus récent historien de Charles d'Orléans, M. P. Champion (*Vie de Charles d'Orléans*, p. 15, Paris, 1911) :

« Elle montait à cheval, et nous savons que la selle dont elle usait, était brodée, bien garnie et étoffée, à franges de soie et rubans d'or à sa devise ; son harnois, décoré de broderies à clous d'or fin ; que les mors et les étriers de son cheval étaient dorés. Elle chassait aussi à l'épervier, et ses oiseaux, retenus par des longes de soie à gros boutons, portaient des sonnettes à la façon de Milan ».

2. Th. Wright reproduit plusieurs miniatures de dames « volant » et « chassant » dans son livre *A History of domestic Manners*, London, 1862, p. 306 : *Ladies hawking ;* p. 308 : *Ladies rousing game ;* p. 310 : *Shooting rabbits* ; p. 309 : *Hunting the stag*.

Voir aussi : *Les Sports de l'ancienne France*, p. 108-110, de M. Jusserand, dans *Revue de Paris*, 1900 (juillet-août).

3. *La Maniere de Langage*, ch. III, œuvre écrite en 1396 et publiée par P. Meyer en 1873.

4. *The Milleres Tale*, dans *Canterbury Tales*, v. 3234, éd. W. Sheat, Oxford, 1894.

robes pour se faire paraître plus sveltes, habitude contre laquelle Christine et Eustache Deschamps protestent si véhémentement.

Les exercices physiques auxquels se livraient les jeunes filles, les trois jours de jeûne dans la semaine prescrits par l'Eglise, sans compter les Vigiles, le Carême, les Quatre-Temps, etc... auraient dû, en effet, prévenir l'ampleur des formes et favoriser cette souplesse des membres, cette grâce aisée des mouvements, cette sveltesse du corps qui constituaient la beauté et que nous admirons encore dans les vierges exquises que la statuaire gothique française nous a laissées. Seulement, on jouissait autrefois de robustes appétits et, les jours gras, on mangeait fort et on buvait d'autant. La chair se rattrapait de ce côté-là et il est fort probable qu'en dépit du type idéal auquel il aspirait, le vieux Paris n'ait été, alors comme aujourd'hui, abondamment pourvu de réjouissantes matrones aux proportions amples et vigoureuses [1].

1. Christine elle-même n'était pas une sylphide. Dans quelques passages de son *Chemin de Long Estude* et de sa *Mutacion*, elle laisse entrevoir qu'elle jouissait d'un certain embonpoint. Par exemple, lorsque, dans le *Chemin de Long Estude*, suivant la Sybille dans son ascension vers le ciel, l'Esprit qui les guide est prévenu qu'il doit tenir compte du « volume » de Christine :

1591 « Lui fais eschiele convenable
Pour y aler, si raisonnable
Com pues veoir qu'il appartient
Au volume que son corps tient ».

CHAPITRE VII

CHRISTINE DE PISAN, CHAMPION DE L'INSTRUCTION DES FEMMES

Christine répète dans toutes ses œuvres que l'instruction ne saurait nuire, qu'on en vaut mieux, homme ou femme pour avoir étudié, et que le savoir est le meilleur trésor qu'on peut amasser, celui que nul « ne peut tollir » :

« Sçavoir les sciences morales et qui enseignent les vertus et les mœurs ne doivent empirer ains n'est point de doubte qu'ılz (les femmes) en entendent et anoblissent. Que les femmes empirent de savoir le bien, ce n'est pas à croire [1] ».

Déjà dans sa *Cité des Dames,* Christine avait hautement admiré les femmes qui s'étaient rendues célèbres par leur science, celles de la légende, qui passaient alors pour authentiques, et celles de l'histoire, comme la

« belle Nichostrate que ceulx d'Italie appellent Carmerite et qui inventa le latin et la science de grammaire ; Minerva, une pucelle de Grèce, qui trouva par sa subtilité aucunes lettres grecques et l'art de la laine et de faire draps ».

Surtout elle loue cette fille de Boulongne-la-Grasse,

« la Novella, fille de Jehan Andry, le solempnel legiste, qui fut si lectree et si avant es loix que, quant il estoit occupez, qu'il ne pouvait vacquier a lire les leçons a ses escoliers, il envoyait Nouvelle, sa fille, en son lieu, lire aux escoles en chayere. Et affin que

1. *La Cité des Dames*, ch. XXIV. Bibl. Nat., f. fr., ms. 1177.

la beauté d'elle n'empeschast la pensee des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle [1] ».

On peut lire sa passion sincère pour la science dans toutes ses œuvres, elle qui se disait « l'ancelle de science [2] » et qui, au *Chemin de Long Estude*, lui paye ce beau tribut :

> « Science... c'est celle qui puet le mortel
> Faire muer en immortel. »

Christine ne réclame pas le latin [3] pour les filles, sans doute pour ne pas trop contrecarrer les idées de Gerson [4] qui voyait d'un œil défiant des velléités d'instruction chez les femmes. Selon lui, une femme en savait toujours assez quand elle pouvait lire ses heures, moins généreux, sur ce point, que l'adversaire qu'il avait si vigoureusement combattu, Jean de Meun, qui rachète en partie ses grossières calomnies contre le sexe fragile par son admiration pour l'instruction et pour le noble renoncement de la pieuse Héloïse [5].

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 1177.
2. *Epistre à Eustache Mourel, Œuvres,* t. II.
3. Le cardinal Bembo, venu plus tard et dans un pays où les femmes le disputaient aux hommes pour l'étendue et la profondeur de leurs connaissances, ne craignait pas de le revendiquer hautement, comme la dernière grâce féminine : « Le latin, disait-il, met le comble aux charmes d'une petite fille ».
4. Cependant Gerson était partisan de l'instruction du peuple. Dans une de ses lettres, il recommande aux prélats de s'enquérir dans les paroisses qu'ils visitent s'il y a des écoles, comment elles fonctionnent, et d'en fonder là où il n'y en a point encore. Voir la note 9, page 176, de la *Classe Agricole en Normandie,* de L. Delisle, Paris, 1903.

Vincent de Beauvais, dans son *Miroir historial,* avait déjà réclamé l'instruction pour les jeunes filles nobles.

5. Il vante la « jeune dame »,

> 9516 « Bien entendant et bien letree
> Et bien amant et bien amee ».
> . . . .
> 9524 « Car les livres avoit leus,
> Et estudiés et seus »,

mais ce qui le conquiert complètement à sa cause, c'est qu'elle s'est refusée au mariage, par dévouement pour la carrière d'Abélard, semblant ainsi

Dans le *Livre des Trois Vertus* elle ne s'étend pas longuement sur l'instruction des femmes. Ce n'était pas son but, puisqu'elle se proposait de faire un traité de manières et de bonnes mœurs, et l'instruction ne rentre dans son programme qu'autant qu'elle fait partie du développement complet de la femme et qu'elle l'aide à atteindre aux vertus, car « science tend à l'annoblissement de l'âme », dit-elle. C'est la parole de Dante dans *el Convivio ;* « la scienza, l'ultima perfezione della nostra anima ».

Donc, le savoir conduit à l'élévation du caractère ; seulement il y a une restriction : le savoir tout seul, sans la vertu, car le cas peut se présenter exceptionnellement, est dangereux : « Science sans conscience, est la ruine de l'âme ».

3396 « Car savoir je ne prise riens
Sanz bonté ; bien sieent ensemble [1]. »

Dans son chapitre IX du livre II, qui traite des dames et baronnesses qui demeurent sur leurs terres, et de la manière de savoir qui leur appartient, Christine se sert d'une phrase qui rappelle singulièrement le

« Je consens qu'une femme ait des clartés de tout » :

« Si nous convient », dit-elle (398), « adviser comment s'estendra son savoir : *c'est qu'elle se sache entendre de touttes choses*, car, dit le philosophe, que celui n'est pas sage qui ne congnoist aucune part de chascune chose. »

On ne saurait, sans forcer la pensée de Christine, prétendre qu'elle a en vue les sciences proprement dites. Elle pense surtout ici aux connaissances pratiques qu'exigent l'administration des terres, la gestion des revenus, le gouvernement du château, qui retombent sur la baronne quand son mari est absent, en voyage, ou en guerre. Cette lourde tâche ne pouvait s'assumer sans une préparation préalable, car, rien que

donner raison à Jean de Meun dans son réquisitoire contre le mariage. *Roman de la Rose*, t. II, édit. Fr. Michel, Paris, 1864.

1. *Chemin de Long Estude*, édit. R. Puschel.

pour être capable de vérifier ses comptes il lui fallait avoir acquis pendant sa jeunesse quelques notions de calcul. Sans doute son bagage mathématique n'allait pas au delà des quatre opérations, mais ces rudiments, qui nous semblent aujourd'hui si simples avec notre système décimal, l'étaient beaucoup moins, alors que la variété infinie, la complication des poids et mesures et des monnaies, et accidentellement l'altération de celles-ci [1] demandaient une certaine gymnastique d'esprit pour se démêler entre ces gros tournois, petits tournois, ces deniers, ces liards, ces blancs ; ces écus agnels, ces florins et ces sols d'or ; entre l'écu à la couronne, le heaume ; entre sols, livres tournois [2] et sols, livres parisis ; entre aulnes, quartiers, muids, boisseaux, quarterons, pintes et chopes. Telle aspirante de 1911 au *Certificat d'Etudes* se joue d'un problèmes d'intérêts qui n'eût pu vérifier l'exactitude d'une cédule d'épicier si elle eût vécu cinq siècles plus tôt. Christine de Pisan voulait qu'elle sût le faire et non seulement à Paris, mais dans ses propres terres, qui pouvaient être disséminées dans tout le royaume [3], et dont chacune avait un système de mesures différent. Nous sommes donc obligés d'accorder dans le programme des études de la petite fille de 1405, quelques heures pour apprendre à compter et à calculer.

1. Le 29 avril 1405, le duc d'Orléans fait altérer les monnaies.

2. *Le Bulletin du Bibliophile,* 1858, contient un article sur les monnaies de ce temps-là. Voir aussi *Les Monnaies royales de France,* Paris, 1878, par H. Hoffmann, pages 47-48-49.

3. Telle grande dame ayant des terres en Provence, par exemple, en Lorraine, dans l'Ile-de-France, devait, pour répondre au vœu de Christine, et savoir se démêler dans les comptes de ses trésoriers des trois provinces, être aussi alerte à calculer que le serait une femme du XXe siècle versée à la fois dans les systèmes de monnaie et de poids et mesures de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

CHAPITRE VIII

L'ÉDUCATION PRATIQUE

L'éducation pratique dans ses multiples objets marche de front avec l'instruction littéraire. Toutes les jeunes filles, nobles, bourgeoises et vilaines, apprendront à coudre, à filer, tisser, broder, tricoter [1]. C'est le meilleur moyen de les tenir constamment occupées et d'esquiver cette redoutable « Oiseuse », qui guette les jeunes esprits pour les faire tomber en péché. En filant, teillant, ouvrant, elles diront de jolis contes et peut-être quelque vieille mère-grand leur chantera-t-elle encore une ancienne « chanson d'estoire ou de toile » qu'elle aura retenue des soirées d'antan. Elles feront des courtines dont elles pareront leurs chambres, des carreaux à grains de perle, des tapis « nostrés [2] » ; elles ouvreront de beaux fins draps de toile, deliés comme soie, des nappes, des touailles, dont elles feront honneur à leur mari lorsqu'il recevra des hôtes de distinction et qu'elles tiendront en leurs coffres, bien blancs et « souef flairans ». Elles feront chaperons, corsages, de belles manches de panne, de samit ou de cendal qu'elles orneront de leurs devises en fils d'or ou d'argent ; ou bien, comme la belle Aelis du roman de l'*Escoufle*, elles travailleront orfrois, aumosnières, lacs de heaumes ou garnemens de moustiers ; comme Liénor, sœur de Guillaume de Dole, et sa mère

1. « Pour filer et coudre », répondait Jeanne d'Arc à ses juges, « je ne crains femme de Rouen ». *Procès*, t. I, p. 51, cité par Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 260.

2. On appelait tapis *nostrés* ceux qui se faisaient chez soi, par opposition aux *sarrazenois* qui venaient d'Orient.

« Chasubles et aubes parees
« Ont amdeus maintes fois ouvrez [1]. »

Le *Livre du dit de Poissy* (tome III) nous fait une énumération d'objets plus modestes, sortis des doigts des nonnes « a la gonnelle blanche comme noif nouvelle ».

Christine s'en était allée avec une bande d'amis visiter sa fille dans cet aristocratique couvent. On les avait reçus avec grand honneur :

682 « Si nous convint le vin attendre,
« Si mengiames et bumes ; et reprendre
« De leurs joyaulx
« Il nous covint, non fermillez, n'aniaulx,
« Mais boursetes ouvrees a oysiaulx
« D'or et soies, ceintures et las biaulx
« Moult bien ouvrez [2]. »

Selon leur condition sociale, les jeunes filles apprendront, sous l'œil de la mère ou de la gouvernante, à diriger un hostel, à faire valoir une terre, à tenir un ménage ou elles prendront part aux gros travaux des champs. Riches ou pauvres, il faut qu'elles sachent en outre *appareillier* à manger, afin qu'elles puissent ou ordonner les mets à la cuisinière ou au maître-queux, ou les préparer elles-mêmes. Avec une cuisine compliquée comme l'était celle du moyen âge, cette branche de l'éducation féminine ne devait pas être un jeu.

1. *La Société en France au XIIIe siècle*, Ch. Langlois.
2. *Œuvres Poétiques*, t. II.

CHAPITRE IX

L'ÉDUCATION DU CŒUR

Dans le cas particulier de la jeune noble, mariée enfant, la gouvernante assume une autre tâche des plus délicates : c'est de faire naître et de nourrir chez sa pupille l'amour de son seigneur, de veiller comme un Argus à ce que tout autre sentiment ne puisse germer dans ce cœur novice, d'en écarter les occasions, de chasser les audacieux et déjouer leurs manœuvres. En un mot, elle doit jouer le rôle de *Dangier, Honte, Peur, Chasteté* auprès de cette nouvelle *Rose* à l'égard des amants, de *Bel-Accueil, Franchise, Pitié* en faveur du mari.

Le soir d'une fête où la jeune dame aura vu de beaux chevaliers, — et c'est une engeance dangereuse, ayant toujours « lacs appareilliez et tendus a prendre pucelles », — la gouvernante viendra auprès d'elle, retraite ; et, sans faire semblant, attendra que la jeune maîtresse entre en propos sur la fête : « Nous avons bien dansé », « telz et telz sont gracieux »... La gouvernante se prêtera de bonne grâce à la conversation, cherchant une occasion de faire valoir la supériorité du mari sur tous ces muguets.

« Je ne sçay que c'est, mais je n'en vois nul qui me semble tant plaisant ne tant gracieulx que fait monseigneur ! Et m'en suis bien gardee ! Mais il m'est avis que oultre les autres, est cil a qui plus advient touttes choses a faire et dire ! » (§ 262).

Ce *je ne sçay que c'est* est admirable de spontanéité jouée. Elle, étant *ancienne,* a l'expérience du cœur. Elle sait que rien ne conduit à l'amour comme l'admiration, et qu'un éloge adroite-

ment présenté entraîne presque toujours la conviction dans un esprit simple et naïf.

Cependant, il peut arriver que le seigneur soit vieil ou laid ! Alors on se rejettera du côté de l'esprit. Que valent la beauté, la jeunesse à côté de la sagesse qui croît et s'embellit avec les années ? « *Trompeuse est la grâce et vaine est la beauté* » [1].

« Certes, je ne me prenoye garde a nul de la compaignie fors a mon seigneur, car il m'estoit advis que, entre les autres, il estoit si bien seigneur et prince ! Et comme le fait il bon oyr ! Que parle il sagement ! » (262).

Ce mari était-il absent de la fête ? Alors,

« on le ramentevra en quelque guise et disant bien de lui » (§ 259), « devisant les bons moz qu'elle lui aura oy dire, de l'amour qu'il a a elle, et comment il est bon, etc... »

Et la jeune femme s'endormira sur cette douce pensée qu'elle a épousé ou le plus beau, ou le plus sage ou le plus épris des hommes.

La gouvernante est d'opinion qu'il faut soigner son bonheur comme une plante précieuse.

« Et prendera grant cure d'elle mesmes rapporter entre eulx gracieulx messaiges de dons, de choses plaisans, recommendacions et salus, pour les nourrir en celle paix et amour [2] » (§ 259).

Toutes ces manœuvres ingénues sont délicieuses. La destinée de cette jeune femme est de vivre avec l'homme que ses parents lui ont choisi ; elle est attachée à lui, irrémédiablement, pour la vie. Le divorce n'existe pas ; la séparation n'est pas défendue par la loi, en théorie, mais, en fait, elle est rarement

1. *Proverbes*, XXXI, 30.

2. Christine se plaît à noter dans la *Vie de Charles V* ces fréquents témoignages d'amour entre le roy et la reine Jeanne. Livre I, ch. XIX :

« En tel maniere le roy gouvernoit sa loyale espouse, laquelle il tenoit « en toute paix et amour et en continuels plaisirs, comme d'estranges et « belles choses lui envoyer, tant joyaulx comme autres dons, se presentés « lui feussent ou qu'il pensast que a elle deussent plaire... »

accordée, et demeure honnie par l'usage. Un auteur parle de couvents spéciaux où l'on enfermait les femmes séparées comme autant de brebis galeuses [1]. Le plus sage était donc d'aimer l'homme que le destin lui avait envoyé à défaut de l'homme de son choix, de suivre honneur « qui que face le contraire » et d'ignorer qu'il y a en ce monde une triste chose appelée incompatibilité d'humeurs. Christine de Pisan aurait acquiescé au jugement de la comtesse Marie de Champagne : « Car nous tenons et affirmons que *l'amour* ne saurait exister entre mari et femme [2] », avec cette réserve qu'un amour fait de tendresse, de confiance et de respect réciproques seul est à rechercher et que le mariage ne s'accommode pas des subtilités et des complications raffinées du code de l'amour courtois [3].

La gouvernante se travaille à rendre sa jeune maîtresse, « prode et loyale espouse », ce qui est bien, mais aussi heureuse par l'amour et l'admiration qu'elle portera à son mari, ce qui est encore mieux. C'est le bonheur tranquille du foyer, la joie de vivre qu'elle lui assure, et sa vie sera dès lors, non plus seulement l'acceptation passive et courageuse de son lot et l'immolation raisonnée de sa personne et de ses goûts, mais le sacrifice volontaire et joyeusement offert d'un cœur aimant, réchauffé, éclairé par un amour plus grand et plus haut. Plût à Dieu qu'il y eût eu des dames *Sebille de Monthault* dans tous les hôtels princiers du xve siècle ! Le niveau moral ne serait pas tombé si bas et la noblesse, cette tête du *Corps de*

1. Christine loue Charles V de n'avoir jamais donné licence « a homme, pour meffait de corps, qu'il emmurast sa femme a penitence perpetuelle, tout en fut il maintes foiz supplié » (*Livre des Fais et bonnes Meurs*), et Charles VI a publié plusieurs ordonnances à cet effet.

2. André le Chapelain, ch. x : « Dicimus enim et stabilito tenore firmamus amorem non posse inter duos conjugales suas extendere vires ».

Cité par E. Langlois dans *Les Origines et Sources du Roman de la Rose*, p. 4, Paris, 1890.

3. Tel que cet amour courtois a été analysé si finement par M. A. Jeanroy dans son étude des *Chansons*. Voir principalement les pages 371, 372 et 373 de l'*Hist. de la Langue et de la Litt. franç.*, Petit de Julleville, tome I.

Pollicie, se relevant sous l'influence fortifiante de la femme, aurait peut-être fait remonter à sa suite toute la masse du *corps* qui allait s'affaissant sous le poids des misères matérielles et des ruines morales.

CINQUIÈME PARTIE

LA FEMME ÉMANCIPÉE

CHAPITRE PREMIER

FRUGALITÉ DANS LE BOIRE ET LE MANGER

Il nous reste à voir le rôle de la femme dans une sphère plus large, au sein de sa famille, et dans la société qui l'entoure. A présent, elle est hors de la *baillie* de ses parents ou de sa gouvernante. Elle ne dépend plus que de son mari, ou de celui qui le remplace, si elle est veuve. Elle a atteint le plein développement de ses facultés ; elle connaît ses devoirs, elle sait ses volontés et, comme le jeune faucon qui essaye ses ailes, elle peut voler de son propre vol sans trop sentir le fil qu'on lui a mis à la patte.

Si sa première éducation n'a pas été vaine, elle n'oubliera pas, dans la douce griserie de sa liberté, les beaux enseignements que *chasteté*, *sobresce* et *prudence mondaine* lui ont donnés. Elle-même mettra le frein à ses appétits et tiendra les rênes à ses désirs. Elle gardera ses habitudes de frugalité dans le boire et dans le manger, ne se laissera pas amollir par un « dormir » trop prolongé, par le parfum de « moult soueves odeurs ». Les tentations se multiplieront autour d'elle, maintenant que le monde lui ouvrira toutes grandes ses portes pour la fêter et qu'à son tour elle *festoyera* ses amis. Dîners, danses et autres ébatements propres à son âge et à son rang se succéderont sans trêve. « Que surtout jamais on ne la voye changié par boire vins trop largement ». Ce conseil, répété avec plus d'instance encore aux vieilles femmes (chapitre VI du livre III, § 537), qui revient net, explicite chez chaque moraliste du moyen âge, avait sa raison d'être vraisemblablement. Tous s'arrêtent à cette laide *tasche* et prodiguent leurs exhortations. « Vous devez moult garder, dit Robert de Blois, de sorboivre

et de sormengier[1] ». Ils croient utile d'engager les dames à mettre de l'eau dans leur vin[2]. Ces avis sont suggestifs. La France, le pays du vin par excellence, s'est toujours montrée d'une faiblesse maternelle à l'endroit du vice d'ivresse chez les hommes, et la langue est riche en expressions faites pour voiler sa laideur et pallier sa grossièreté. On sait d'ailleurs la réputation de bons compagnons qu'ont les buveurs d'eau : « *Jamais buveur d'eau n'a fait belle action* », dit le proverbe. Le moyen âge chrétien ne dressait plus d'autels à Bacchus, mais il le fêtait néanmoins souvent et dévotement. Aux festins, les hanaps se vidaient comme par enchantement et les chevaliers mettaient leur honneur à répondre gaillardement aux santés portées[3]. Le Grand d'Aussy nous raconte que si l'un d'eux se dérobait à de si copieuses libations, on lui coupait son chaperon par insulte. Il dit encore que les gens du commun tenaient pour principe d'hygiène qu'il fallait s'enivrer au moins une fois par mois. Les vins d'Orléans, de Saint-Pourçain en Auvergne, ceux de Beaune, d'Irancey, d'Aussone, font claquer la langue des gourmets et, chez les vieux auteurs, le *bon vin* a une saveur, un bouquet qui les pénètrent de respect et d'attendrissement[4]. Le Champenois

1. *Chastiement des Dames,* édition A. Montaiglon, t. II du Recueil.

2. Le troisième des sept enseignements que Gerson a écrits avec une si grande simplicité d'âme et une si touchante tendresse pour ses sœurs, se lit ainsi :

« Vivés sobrement le plus que vos porrés... et par especial que vous ne buvés point de vin sans eaue grant foison ». Joannis Gersonii, *Opera Omnia,* Anvers, 1706, p. 841.

3. Les défis que se portent dans les tavernes les étudiants allemands doivent être un reste de cette coutume médiévale. Il est vrai que l'art de bien boire figure parmi les vertus des hommes de bonne compagnie à toutes les époques où domine ce qu'on pourrait appeler la chevalerie militaire. Voir encore *Gargantua,* liv. I, ch. XXIV où Rabelais nous montre « l'élève de Ponocrates faisant grand chère et beuvant d'autant aux jours de congé ».

4. Ne dirait-on pas à entendre cette commère de Paris qu'elle a goûté le nectar des dieux ?

— « Je sais bon vin de riviere
Si bon qu'ainz tieus ne fu plantez !
Qui en boit c'est droite santez,

Eustache Deschamps a maintes fois célébré les bons vins de sa province « qui estoient de son corps medecin », et déjà Colin Muset ne pouvait pas « mener bonne vie » sans avoir, pour savourer ses « gras chaipons et blancs gastels », une coupe pleine de *vin sor lie*. De ce goût si vif pour le vin à l'abus il n'y avait qu'un pas, et les belles dames du xve siècle le franchissaient, paraît-il, avec une désinvolture toute masculine [1] :

« Noble reine, je vous avertis que Dame Venus, et ce n'est un mystere pour aucun, regne a vostre cour ; elle occupe le trone ou siege vostre royale personne. Debauche, Gourmandise, *Ivresse* sont ses feales assidues »,

osait dire Jacques Legrand à la propre reine de France, en mai 1405 ; et Gerson dans sa harangue au roi Charles VI et aux grands princes du 7 novembre 1405, reprochait les mêmes vices à la chevalerie de France : « Qui s'emplit tellement de vins et viandes qui chancelle et tresbusche en la boe, comment sera il ferme contre hasche et espee [2] ? »

Ivresse, si l'on en croit les moralistes du temps, régnait partout, chez les grands seigneurs et chez le peuple. Christine témoignera souvent son horreur [3] pour ce vice : dans sa *Vision*, elle dira son dégoût pour les juges *pleins de vin* qu'elle rencon-

Car c'est uns vins clercs, fremians,
Fors, fins, frès, sus langue frians,
Douz et plaisanz a l'avaler... »

Cité par M. J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 84, *Hist. de la Langue et de la Littér. franç.*, Petit de Julleville.

1. Jean de Meun avait aussi prodigué aux dames de son temps les conseils de boire « petit à petit », « delieement » et non à « gloute gorge » et les avait mises en garde contre le danger de s'enivrer. Voir le *Roman de la Rose*, v. 14373-14397, édit. Franç. Michel, Paris, 1864.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 25552, fol. III v°.

3. Horreur partagée par Gerson, qui, dans son *Tresor de Sapience*, réserve un supplice horrible aux ivrognes : « les dyables leur gettent a grans fiolles en la gorge plomb et souffre boullant, puant et ardant ». (B. Nat., 1795. nouv. f. fr.). Il y a dans ce manuscrit (fol. 24) une miniature pour illustrer ce supplice et elle représente deux ivrognes damnés, dont un homme et une femme. Ce détail est significatif.

trait au Palais, et, dans son *Livre de Prudence*, écrit sans doute avant le *Tresor*, elle ajoute au texte de Sénèque sur la *glotonie*, une glosse indignée :

« oncques ne fut vice tant commun en toutes manieres d'estas en vins et en viandes prendre si superfluement que la honte leur est venue en acoustumance, si que ils ne le tiennent point en vitupère d'estre ramenés a l'estat de beste ; et puis s'en rient et s'en vantent ensemble, et s'entrerigolent et leur semble belle chose [1]. »

Il s'ensuit que les serviteurs marchent sur les traces du maître et que toute la *maisnie* s'enivre impudemment et impunément.

Les occasions de boire s'offraient si souvent que, le diable aidant, les imprudentes pouvaient se laisser aller à *sorboivre* sans en avoir conscience. A l'entrée des grands personnages, les villes offraient le vin d'honneur ; aux fêtes, les fontaines publiques versaient du vin et le peuple s'y abreuvait *a bon gaudeamus ;* entre amis, en visites, dans les hôtelleries ou dans les couvents, le vin arrosait l'amitié ou les plaisantes relations [2]. L'abbesse du couvent de Poissy, après avoir royalement reçu et hébergé Christine de Pisan et ses amis dans l'abbaye même, leur envoie à l'hostellerie des pots de vin de Saint-Pourçain [3].

On doit encore ajouter à la décharge de ces pauvres femmes qui se *bourdoient* de vin que les mets si fortement épicés qu'on leur présentait, l'abondance et la variété des viandes, avec leurs sauces poivrées, pimentées, safranées, acidulées, miellées et aromatisées de toutes les herbes potagères fournies par les courtils aussi bien que par les boutiques d'apothicaires ; les courtoises invitations, souvent réitérées, de leur chevalier de

1. Bibl. Nat., ms. 605, f. fr., fol. 10 r°.

2. L'auteur des *Quinze Joyes du Mariage* nous montre dans la III[e] joye les commères autour du lit de l'accouchée, « beuvant plus de vin qu'il en tiendrait dans une botte », déjeunant, dinant, bavardant, s'esbaudissant pendant que le pauvre mari est dehors à la bise.

3. *Dit de Poissy, Œuvres Poétiques*, tome II.

table qui, presque toujours, partageait la coupe de sa dame [1]; tout cela les portait fatalement à boire à l'excès et si elles négligeaient la précaution « d'ajouter de l'eaue largement » à leur vin, avec le long service des repas, l'atmosphère chaude de la grand'salle, leur tête s'embrumait insensiblement. Et si les *assiettes* les laissaient indemnes, il y avait encore des risques pour que *l'issue* avec son hypocras, puis le *boute-hors* avec son nouveau service de vins et épices, vinssent alourdir leurs paupières et noyer leur regard. On avait eu raison de faire de gloutonnie l'un des sept péchés mortels, mais la vie était arrangée à souhait pour remplir les abîmes de Satan.

On sait que la cuisine française s'est simplifiée à partir du règne de Henri IV, et que, sous celui de son fils Louis XIII, les épices, devenues un article commun par suite de leur bon marché relatif, furent peu à peu négligées. Mais aux XIVe et XVe siècles, la cuisine fut plantureuse, bizarrement épicée et généreusement assaisonnée. Nos pères jouissaient plus que nous, semble-t-il, de la joie de manger et ils aimaient à marier dans leurs plats la saveur du goût à celle des aromes; nulle sauce ne pouvait être *parfaite* et nul ragoût à point si, parmi le fumet des multiples pointes, d'aulx, d'oignons, de sauge, de gingembre, de graine de paradis [2], etc..., l'odorat ne saisissait une onde imprégnée d'eau de rose [3]. On croirait, en

1. Dans certaines parties de l'Allemagne, à Dusseldorf par exemple, on voit encore les jeunes gens, qui se piquent de politesse, offrir à la dame qu'ils désirent honorer de boire l'écume de leur pot de bière avant d'y porter eux-mêmes les lèvres.

2. Les comptes de la reine Jeanne d'Evreux nous fournissent une liste complète des épices en usage en 1372 : on y trouve poivre, safran, gingembre, cannelle, graines de paradis, girofle, massis, sauge, thym, basilic, baume, hissope. A cela, il faut ajouter les « verdeures » qui venaient directement des jardins.

3. L'eau de rose jouait alors le rôle que la fleur d'oranger ou nos diverses essences de vanille, citron, etc... remplissent dans nos plats doux. Seulement, au moyen âge on la mettait partout. On l'employait d'autant plus largement qu'on lui attribuait des vertus pharmaceutiques particulières : elle fortifiait l'estomac et le foie, calmait la fièvre, apaisait les douleurs d'oreilles, d'yeux, guérissait les irritations de la peau, etc... Voir Charles Joret, *La Rose dans l'Antiquité et au Moyen Age*, Paris, 1892.

lisant les quelques traités culinaires du temps qui nous sont parvenus, que le queux dans sa cuisine ait suivi les procédés du clerc dans son *escriptorium* : il « compilait, compilait, compilait », et les *potaiges* de l'un offraient bien l'aspect hétérogène et bariolé des *Sommes morales* de l'autre. Ou bien, il procédait encore, lui aussi, par allégorie, et son triomphe était d'étonner, d'intriguer les convives par une fantaisie laborieuse [1]. Présenter sous le couvert d'un beau pourcel aux flancs dorés des chapelets de mauviettes rôties qui avaient trouvé asile dans ces mêmes flancs évidés ; offrir sous la forme d'un gros poisson, dont la bouche rosée tenait un brin de romarin, une pâte *d'almandes et de pignons* cuite au miel et aromatisée de *nois mugaites*, c'était, pour un cuisinier, atteindre à la dernière limite de son art. Froissart, qui ne goûte le voile allégorique que dans son *Joli buisson de Jonesce*, se plaint de ces déguisements de nature. « Ils sont, dit-il, de ces mès et entremès si estragnes et si desghisés que on ne les poroit deviser [2].»

Les lois de la *Grant Rhetorique* tenaillaient les cerveaux des disciples de Taillevent aussi bien que ceux de Guillaume de Machault, car les *œufs a la broche* valaient, comme tour de force, les rimes *serpentines* ou *leonines*, et un plat de *beurre frit ou rôti* ne le cédait en rien, comme difficulté vaincue, à une ballade *équivoque et rétrograde* ou à un *rondeau a doubles layés*. Déjà Pétrone, *l'arbitre des élégances*, avait relevé, treize siècles auparavant dans sa *Cena*, des exemples tout aussi merveilleux d'acrobatie culinaire.

C'est à la fois contre l'abondance excessive et la fantaisie ridicule de la table que Christine de Pisan veut réagir. Elle sait avec tous les moralistes qui l'ont précédée, et suivie, qu'une nourriture trop riche et trop recherchée nuit à la santé

1. Voir pour la cuisine au Moyen Age, *Le Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent, maistre-queux de Charles V (édité par J. Pichon et G. Vicaire. Paris, 1892), ou le Grand d'Aussy : *Histoire de la Vie privée des François*, édit. Roquefort, Paris, 1815, ou encore dans le *Menagier de Paris*, à la fin du tome II.

2. *Chroniques*, livre I, § 25, p. 45, édit. S. Luce, Paris, 1869.

et amollit l'âme. Le péché se trouve à son aise dans ce « souef nourrissement ». Elle ne veut pas que ses dames se laissent aller à toutes ces

« mignotises et delicatifs vivres, ennemis de sens », qu'elles s'abandonnent à ces « superfluités de viandes et de sauces estrangement mistionnees, ne qu'elles soient trop nourries en chambres. »

Elle qui, dans ce siècle de relâchement général, prêche toujours les habitudes d'ordre et de discipline, voit bien que cet épicurisme, ces friands repas servis *priveement* dénotent un manque de tenue et un égoïsme trop abandonné. C'est la chair qui *maistrise* l'esprit, lui qui devrait la gouverner comme son *ancelle*. Elle n'oubliera pas de louer Charles V, son roi modèle, si frugal qu'il se contentait d'un souper bien simple, « auquel s'assëoit d'assez bonne heure et estoit legierement pris [1] », et la reine Jeanne, cet autre *exemplaire* de vertus, qui, à moins

« d'impediment », prenait son diner « entre ses princesses et dames, servye de gentilshommes, de par le roy commis, sages, loyaulx, bons et honnestes. Et durant son mangier, par ancienne bonne coustume des roys, bien ordonnee pour obvier a vaines et vagues parolles et pensees, avoit un preudomme en estant au bout de la table, qui, sans cesser, disoit gestes de meurs virtueulx d'aucuns bons trespassez [2]. »

La cour de Charles VI et d'Isabeau avait bien déchu de cette simplicité dans le *privé* et de cette dignité majestueuse dans le *public*. Les conseils et admonnestemens du *Vieil Pelerin* à son *blanc faucon*, si graves et mesurés soient-ils quand ils s'adressent à la personne royale, nous disent clairement que le jeune roi était *glouton* et nous savons, d'autre part, que la Bavaroise Isabeau passait pour être grandement *portée sur sa bouche*. Les Registres de ses trésoriers [3] nous montrent qu'en dehors des

1. *Charles V*, ch. XV, livre I.
2. *Ibid.*, ch. XIX, livre I.
3. Le jour de Pâques, 1409, elle envoie chercher, pendant l'office religieux auquel elle assistait à Notre-Dame, un *pasté de veau* pour elle et ses femmes, à la *Cressonnerie devant le Sepulchre*.

comptes de cuisine, elle faisait des dépenses considérables en fruits, confitures, poissons rares, *trufles bonnes a manger*, etc. (qu'elle appréciait malgré les dénigrements d'Eustache Deschamps).

La gourmandise était donc à l'ordre du jour et celle du xve siècle avait cela de particulièrement repoussant qu'à la qualité du morceau elle adjoignait le volume et la multiplicité.

5369 « Ce ne sont que gloutonnaille
A cui ne chaut comment aille
Mès que soient bien aoullés [1]... »

1. *Pelerinage de l'ame humaine* de Guill. de Deguileville, édit. J. J. Stürzinger, Londres, 1895.

CHAPITRE II

MODÉRATION DANS LE LUXE DES VÊTEMENTS

« Il appartient bien que toute princesse ou dame terrienne, selon son degré, soit richement atournee tant de vestemens, d'atours, de paremens, de joyaulx, comme de grant court de gens et d'estat, pour l'onneur de l'office ou Dieu l'a assize » (§ 110).

Mais qu'elle se contente de l'habillement de ses nobles devancières et qu'elle ne soit pas « grant trouveresse de choses nouvelles ». Christine n'est pas, on le voit, ennemie d'une toilette riche et élégante là où elle sied, mais elle s'impatiente contre les caprices de la mode, contre ses inventions bizarres et ses nouveautés à sensation. Elle professerait volontiers à son égard les principes qu'avait posés Nicole Oresme dans son *Traité des Monnoies :*

il ne faut remplacer une loi ancienne par une loi nouvelle qu'à moins d'un progrès très notable : la stabilité est la pierre angulaire de toute sagesse d'estat [1].

Selon Quicherat, c'est la reine Isabeau qui est responsable des changements soudains et fréquents de la mode. Il affirme que la muabilité de « cette reine aux mille caprices » date du xve siècle [2]. « Etre grant trouveresse de choses nouvelles » ne décèle pas seulement un esprit frivole aux yeux de Chris-

1. *Traité de la Premiere Invention des Monnoies*, Nicole Oresme, édit. par M. L. Wolowski, Paris, 1864.
2. *Histoire du Costume en France*, Paris, 1879, p. 260.
« Une femme qui se respectait n'osait porter de parure qui datait de plusieurs années », dit Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire*, t. IV, p. 44.

tine, mais aussi un manque de respect pour la tradition et pour l'exemple des devancières. C'est un signe de mauvais goût que de se tenir à l'affût des dernières nouveautés pour s'en parer et faire sensation. Le *Polycraticon*, un livre cher à Christine, y voit même un signe de folie : « Folie est de autrui sotement regarder et voloir estre regardé [1]. »

Les ornements de tête étaient des plus dispendieux [2]. Les cheveux disparaissaient entièrement, hors une boucle qui dépassait légèrement au milieu du front, sous les énormes escoffions [3] ou hennins et ces coiffures, qui affectaient la forme de turbans variés, étaient elles-mêmes enrichies de bijoux précieux. La dame d'une miniature des *Cent Nouvelles* de Boccace, faite entre 1405 et 1410 porte le haut escoffion, un peu plus large au bord supérieur qu'à celui qui repose sur la tête. Il est fait de riche étoffe bleue recouverte d'une résille enrichie de passementerie. De plus, deux bandes d'orfèvrerie viennent se croiser sur le turban. Des voiles légers s'accrochaient à ces coiffures et retombaient en arrière. Quelquefois l'un des bords voilait le visage jusqu'au-dessous du nez. Ces voiles étaient bordés de perles ou de papillettes d'or.

La magnificence dans les vêtements masculins aussi bien

1. *Le Policratique* de Jean de Salisbury, traduit par Denys Foulechat, en 1372, Bibl. Nat., f. fr., ms. 24287.

2. En 1395, Louis d'Orléans achète à Manuel de Lamer, marchand de Gênes, « un chapel d'or garny de pierreries et de perles pour ma dame la duchesse, du prix de 3.000 francs d'or. »

Ces 3.000 francs d'or, dit M. Viollet-le-Duc, équivalent à plus de 40.000 francs de notre monnaie. *Dictionn. raisonné du Mobilier français*, p. 33, t. IV, Viollet-le-Duc, Paris, 1873.

La même année, 1395, Philippe le Hardi offrait en étrennes à sa femme : un chapeau d'or garni de 20 balais, de 20 saphirs et et de 60 perles, du prix de 2.500 livres.

Valentine de Milan avait apporté parmi les trésors de son trousseau « un chapeau d'or à feuilles de ronces garni de dix-huit rangs de grosses perles et de neuf gros saphirs. » *Vie de Charles d'Orléans*, P. Champion, p. 10.

3. Escoffion, sorte de bourrelet, ou plutôt de coussin, couvert de résille ornée de grains d'or, de perle, de verre. Il se développa en hauteur de plus en plus, jusqu'à atteindre un mètre, et fut alors appelé hennin.

que féminins avait atteint une limite qui n'a jamais été dépassée. Fous de luxe et de raretés, les disciples de la mode de 1400, à la tête desquels brillaient la reine et le duc d'Orléans, ne se contentaient pas de jeter à profusion sur leurs riches draps d'or et d'argent, leurs fins *velnets*, leurs souples draps de Bruxelles, orfrois, pierreries et perles fines, de les doubler d'hermine et de menu-vair, de les surcharger de colliers, fermails, ceintures, où la beauté du travail le disputait à la richesse de la matière, il leur fallait encore de « l'inédit ». Les robes des dames se rétrécissaient de saison en saison et choquaient la bonne Christine qui ne pouvait souffrir les « entravées » de 1405 [1]. De plus elles se décolletaient outrageusement sur la gorge et dans le dos, échancraient leurs robes sur les côtés pour laisser deviner la blancheur des chairs et montrer la finesse du linge [2]. Les queues s'allongeaient par derrière, et non seulement les grandes princesses traînaient les précieuses fourrures de menu vair ou d'hermine qui les bordaient à se promener dans les longues galeries de leurs châteaux, mais les petites *chamberieres* fripaient leurs *connins* dans les boues de Paris et revenaient crottées du marché.

Les robes d'hommes se déchiquetaient, se fendaient se bariolaient. Elles en vinrent à affecter des formes d'objets déterminés, de fleurs, de lettres. La folie du pauvre roi avait gagné la mode et celle-ci exerçait ses ravages sur la France d'abord, puis sur l'Europe, car, depuis les Valois, c'est la France qui donne le ton au monde occidental. Les modes françaises et

1. Les protestations de Philippe de Mézières contre les modes masculines sont encore plus âpres : « *Quelques uns*, dit-il, *a cause de leurs cours habis se sont laissés mourir de froid. Et les autres par force d'estrainture ne peuvent digerer les viandes dont maladies viennent en place et sont multipliees* ». *Le Songe du Vieil Pelerin.*

2. Voir, sur le décolletage des robes, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné des Bijoux*, t. III, p. 258 et 259, et Eustache Deschamps dans le *Miroir de Mariage*, vers 1421-1430, d'où il découle que *large colet* signifie un large décolletage. Voir aussi le décolletage exagéré de Valentine de Milan et de sa suivante dans la miniature que reproduit M. P. Champion dans sa *Vie de Charles d'Orléans*, planche II.

leur extravagance n'ont pas été l'un des moindres griefs des Anglais, partisans du duc de Lancastre, contre ce malheureux Richard II. Sa petite reine de sept ans était débarquée en grande pompe, avec son *estat* de dames de France, choisies par monseigneur son père, Charles VI, et madame sa mère, Isabeau, et grandement pensionnées, afin de représenter dignement l'honneur et l'élégance de la plus noble cour du monde. Mais les Anglais, qui n'aiment pas à défrayer de leurs de deniers le luxe des étrangers, eurent bien vite fait de renvoyer à Paris la de moitié cette troupe magnifique [1], non sans avoir toutefois subi la contagion.

« A host of contemporary writers inveigh bitterly against the vain foppery of the times. A satirist, author of the remarkable alliterative poem on the *Deposition of Richard II*, describes these costly fashions as the immediate causes of most of the misfortunes of his reign :

« That lewd lad ought evil to thrive
That hangeth on his hips more than he earneth,
And feareth no debt, so that dukes praise them,
But beg and borrow of burgesses in towns
Furs of « floyne » and many other wares [2]. »

L'auteur ajoute que des tentatives de réformes furent essayées sous les règnes de Henri IV et et de Henri V, et que des ordonnances furent publiées, interdisant expressément :

« all dagged and slashed garments, cut in the form of letters, rose-leaves and posies of various kinds, or any such like devices. »

Les ordonnances, pas plus en Angleterre qu'en France, ne pouvaient lutter contre cette fureur de luxe qui soulevait toutes les classes et menaçait de confondre la *belle ordonnance des*

1. Madame de Courcy, dame d'honneur, avait 18 chevaux dans son écurie ; 3 couturières, 8 brodeurs et 2 tailleurs dans son hôtel, dit Juvénal des Ursins, année 1396.
2. Schaw, *Dresses and Decorations of the Middle Ages*, 2 vol., London, 1843.

estats; les bourgeois s'aventuraient à porter velours et orfrois et la simple dame du Gâtinais se commandait chez un taillandier de Paris une cotte-hardie, où il fallait

« cinq aulnes a la mesure de Paris de drap de Bruxelles de la grant moison, et traine bien par terre trois quartiers de queue; et aux manches a bombardes, qui vont jusques aux piés! Mais Dieu scet se selon cest habit convient hault atour et haultes cornes! qui est en verité un tres lait habillement et qui messiet » (423).

« Mais ce fait tout l'abondance de grant orgueil qui rengne au jour duy sans faille plus que oncques mais, car a nul ne souffist son estat, ains vouldroit chascun sembler un roy » (422).

« Mais à poine congnoist on aujourduy qui est roy », s'écriera de son côté Eustache Deschamps dans une ballade.

Ces manches à bombarde ont déchaîné la mauvaise humeur de tous les gens sensés du temps :

« Si la robe traine deux piés par terre, et les manches sont larges a desmesure, et les poulaines de demy pyé, que pourfite tout cecy pour poursieuvre vigoureusement les ennemis ? »

demande le harangueur de l'Université de Paris, Gerson, à la fleur de la noblesse de France rangée sous sa chaire en 1405.

« And unless the sleeves slide on the earth
They will be as wroth as the wind, and worry those that made it ;
And if the elbows were only down to the heels
Or passing the knee, it was no accounted [1]. »

Les manches étaient devenues non seulement par leurs dimensions, mais aussi par la richesse d'ornements qu'elles comportaient, le principal *garment* de la robe de la femme ou de l'homme [2]. On peut compter la quantité de peaux d'her-

1. Cité par Schaw, *Dresses and Decorations of the Middle Ages*, London, 1843.

2. Christine aurait été affligée, elle qui vante la riche simplicité des dames italiennes dans son *Tresor* si elle avait pu voir le luxe extravagant qui vers la fin du XVe siècle s'était glissé dans les cours de Milan, de Mantoue, de

mine qu'elles exigeaient pour la doublure! En outre, telle manche représentait le travail d'une brodeuse pendant six mois, pendant un an. Les fils de soye, d'or ou d'argent y dessinaient des figures, des scènes, et toujours, une devise. Une manche du jeune duc Charles d'Orléans portait le premier vers d'une chanson à la mode avec la musique : *Ma dame, je suis tant joyeux*. La portée et les barres étaient de fils d'or, et chaque note, formée de quatre perles cousues en carré ; on avait employé 960 perles pour la décoration de la houppelande tout entière [1]. Le duc de Guyenne, en 1414, affichera sur la sienne le nom de la femme qu'il aime, la belle Cassinel, sous forme de rébus : un K, suivi d'un cygne et d'une aile.

Il est vrai que la mode pousse un peu loin sa fantaisie, mais les comptes de nos rois, de nos reines, de nos princes du temps, les descriptions des toilettes que nous lisons dans nos chroniqueurs nous font croire à la réalité des vêtements tissus de pierreries et d'or dont Charles Perrault pare ses *Peaux-d'âne* et ses *Princes charmants* [2].

Ferrare, d'Urbino etc... Le *Quattro Centro* de Philippe Monnier nous montre la jeune Bianca Sforza dans une robe si somptueuse qu'il lui faut deux comtes pour porter ses manches, lourdes de pierreries et de fourrures ; Isabella d'Este attache la sienne avec 609 boutons d'or ; Hippolita Sforza s'enorgueillit d'en porter une qui vaut un quart de million. San Bernardino qui mourut en 1444, reproche aux princesses leur luxe et spécialement l'absurdité de leurs manches, si longues qu'on en vêtirait plusieurs pauvres.

1. Quicherat : *Histoire du Costume en France*, p. 254, Paris, 1879.

2. Description d'une houppelande donnée par Charles VI au duc de Guyenne, son fils, le 1er mai 1400 (le dauphin alors a treize ans) : « A Simonnet Monnard, pelletier, demourant a Paris, pour la fourreure d'une houppelande bastarde de drap vert gay pour monseigneur le duc de Guyenne... laquelle houppelande est ouvree de broderie autour de l'assiette de la manche senestre, a œillés d'or cler fais en façon de plumes de paon, a branche de may (c.-à.-d. de rameaux verts) et de genests, contenant la panne en icelle mise et employee par Jehan Pichon 883 ventres de menu vair, au pris de 25 livres 12 s. p. le millier, valant 22 l. 11 s. 8 d. p. et pour 8 douzaines de lettices (c.-à.-d. bordure d'hermine sans tache) mises et emploices en la pourfileure des manches, des fentes de devant et des costelz par dessoulz et aux decoppeures d'icelles, au pris de 32 s. p. la douz. valant 13 l. 19 s. 4 d. p. pour tout... 37 l. 11 s. p. » *Revue archéologique*, 1873, p. 217. Leopold Pannier.

« N'y a cellui qui n'y porte
Riche habit de broderie
Tout semé d'orfavrerie
D'or et d'argent a grans lames [1]. »

Le Religieux de St-Denis racontant la prise d'Etampes par le dauphin Louis et le duc de Bourgogne, nous montre le capitaine de Bosredon [2], sortant de la ville qu'il n'avait pu défendre, « vestu d'un habit de couleur escarlate tout brodé d'or et de pierreries ».

Il n'y avait donc pas que les princes ou les princesses qui fissent de leurs robes des écrins à joyaulx. Aussi peu de bourses suffisaient à couvrir de telles dépenses :

« Et plus grant honte y a a pluseurs : c'est des debtes que souvent font as cousturiers, pelletiers, drapiers et orphevres, desquelz sont a la fois executez et faut que ilz baillent une robe en gaige pour avoir l'autre. Et Dieu scet se on leur salle bien ce qu'ilz prennent a creance et se la denree leur couste au double [3] » (422).

Etienne de Bavière, venu en France en 1400 pour raisons politiques (à cause du schisme), fut ébloui par la splendeur des toilettes de sa fille Isabeau et la magnificence de son train de reine. De retour dans ses Etats, il voulut modeler sa petite cour d'Ingolstadt sur celle de Paris, et fit si bien qu'au bout de l'an, il fut déclaré insolvable.

Le linge et tous les accessoires de la toilette allaient de pair avec ces robes et ces manteaux somptueux. Dans les

1. *Le Duc des Vrais Amans, Œuvres Poétiques*, tome III.

2. Ce capitaine de Bosredon fut, dit-on, l'un des amants tardifs d'Isabeau, devenue vieille et obèse. Arrêté en 1417 par le parti Armagnac, on lui fit un procès sommaire : il fut cousu dans un sac et jeté en Seine avec cet écriteau : « Laissez passer la justice du Roy ».

3. Dans quelques cas même l'Eglise excommuniait les gens insolvables. Voir la Ire des *Quinze Joyes de Mariage* :

« Briefment la robe se fait et la sainture et le chaperon. Or est venu le terme qu'il fault payer les creanciers et le poure homme ne peut fournir. Ilz ne veullent deporter et le font excommenier et executer ». Ed. Ferd. Heuckenkamp, Halle, 1901.

trousseaux de princesses on lit l'énumération de chemises de fine toile de Reims ou de Hollande, de soye blanche, de soye barrée de rouge et brodée de lettres d'or. Les *cordonanniers* ont dans leurs échoppes des souliers de toutes les peaux, des souliers blancs, des verts, des bleus, des jaunes, des dorés, pour assortir les toilettes. Les gantiers brodent leur marchandise et la parfument et les orfèvres complètent les ornements des brodeurs sur les robes et manteaux et sur les chapeaux. On trouve dans l'inventaire des joyaulx de Charles V, 11 paires de boutonnières et 4 boutons, « chascun de 6 grosses perles et 1 saphir au milieu ».

On aurait donc tort de prendre ces critiques répétées de Christine sur la mode outrée et le faste intempestif pour des boutades de mentor sévère. En réalité, les vêtements étaient *oultrageux* et les *superfluités* révoltantes.

La sage dame donc ne se « delitera point tant en cousteux habillemens » et ne sera pas la première à accepter une mode nouvelle. L'excuse alléguée « qu'il faut faire comme les autres » ne vaut rien. Pourquoi faire « comme les brebis qui suivent l'une l'autre », quand ce n'est que pour « oultrage ou desordonnance » ? (420). Celle qui se livre ainsi à un tel raffinement de luxe dans sa toilette pèche contre le goût qui veut la modération en tout; contre le sens, car « elle en sera moins prisié de ceulx ou celles qui sont sages, et elle se mettra a povreté » ; contre l'humilité, qui défend d'être si « curieux de son corps » ; et enfin, contre la charité, car c'est enlever aux pauvres la part qui leur revient dans les biens que Dieu lui a confiés.

CHAPITRE III

MODÉRATION DANS L'EMPLOI DES PARFUMS

Il y a dans le monde une opinion commune que le goût des parfums chez un peuple est en raison inverse avec celui des ablutions. Cependant la belle société au XV[e] siècle se baignait avec délice et se parfumait à profusion [1]. Les *souefves odeurs* se répandaient partout, sur le corps, sur les cheveux, les vêtements, les fourrures, les bijoux [2]. Les salles de festin

1. Le peuple se baignait aussi, celui des villes en tout cas, puisque nous verrons la « chamberiere » s'enfuir aux *estuves* au lieu d'aller laver à la rivière (§ 566, ch. IX, livre III), et que dans les statuts de la corporation des tisserands de Paris, on leur accordait trois heures de loisir dans la journée pour déjeuner, disner, gouster et *les baings*. Janssen nous dit qu'en Allemagne on se baignait souvent trois fois par jour et que dans les bains d'eau minérale on restait jusqu'à dix heures par jour. *L'Allemagne vers la fin du Moyen Age*, p. 370. La pathètique phrase de Michelet : « Pendant mille ans le moyen âge n'a pas pris un bain » porte heureusement à faux. Le moyen âge avait, au coutraire, la passion des bains. Consulter à cet effet, l'article *Recherche sur les Etablissements de bains publics à Paris depuis le VI[e] siècle jusqu'à présent* dans les *Annales d'Hygiène publique*, 1[re] série, tome VII, p. 5, Paris, 1832 et *Les Bains au moyen âge* par Lecoy de la Marche dans la *Revue du monde catholique*, tome XIV, p. 870-884, Paris, 1886.

2. « Tout ainssy comme une *pierre precieuse digne et fine et de grant chierté ou enveloppe en or, en esmail, en drap de soye et soueves odeurs*, est bien raison que la juste veritable narracion de ses dignes meurs soit fleurrectee de memoires prouffitables et de digne efficace. » *Charles V*, ch. II, livre I.

Les Italiens de la Renaissance ont poussé plus loin encore cette passion des parfums. Aux jours de fête, nous dit-on, les mules étaient ointes de pommades odorantes et Pietro Aretino remercie dans une lettre Cosme I[er] pour un rouleau d'or parfumé que ce prince lui avait envoyé. Quelques objets qui remontent à cette époque, n'ont pas encore perdu leur odeur. Voir *La Civilisation de la Renaissance en Italie*, par Jacob Burckhardt, page 374 de l'édition anglaise par S. G. C. Middlemore, London, 1878.

étaient jonchées de fleurs, les conviés, souvent parés d'un chapel de roses et les rues, pour l'entrée des grands personnages, se couvraient de joncs verts et des fleurs de la saison. Les lits qu'on offrait aux hôtes distingués étaient *fleurectés*, et les bains, parfumés d'essences fines.

Un détail tiré de la vie d'Isabeau nous dira jusqu'où allait cette passion des *soueves odeurs* et les dépenses folles qu'elle devait entraîner. En 1401, la reine offre en son hôtel Barbette un somptueux souper au duc d'Orléans et au duc de Gueldre. Par une attention raffinée d'hôtesse, les deux invités sont conduits, avant le repas, dans les propres *estuves* de la reine [1].

« dont les murs avaient été tendus pour la circonstance de fine toile de Reims piquée de roses et de fleurs de toute espèce. Puis, après le bain, ils furent conduits dans la chambre dite *des eaux de rose*, où ils se parfumèrent avec les essences d'Orient que la reine de France, chaque année, se faisait apporter de Damas [2]. »

Les vaisseaux vénitiens et génois amenaient du Levant en Europe ces essences exquises, qui n'ont point encore de rivales, et les marchands lombards établis à Paris trouvaient dans la noblesse et la riche bourgeoisie une clientèle toujours avide de s'approvisionner de flacons d'essence à la rose, à la fleur d'oranger, à l'œillet ; de musc [3], d'ambre et de ces *oiselés de Chypre*, dont on faisait une si large consommation dans les hôtels seigneuriaux.

Ce n'est pas que Christine veuille proscrire absolument l'usage des parfums, elle n'est point rigoriste : elle en défend simplement l'abus, et dans cet abus particulier, la France du xve siècle rappelle encore la Rome de la décadence.

1. En offrant un bain à ses hôtes, la reine ne faisait que suivre les usages de son temps. A l'arrivée des voyageurs ou des hôtes, nos ancêtres se hâtaient de leur laver les pieds ou de leur préparer un bain.

2. Louis Jarry. *La Vie politique de Louis d'Orléans*, p. 251.

3. La petite Marie d'Orléans, fille de Marie de Clèves et de Charles d'Orléans, était encore sous les soins de sa nourrice qu'elle avait déjà « des pommes de musc à parfumer les doigts ». Voir P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, p. 533.

CHAPITRE IV

PRATIQUES DIVERSES DE LA CHARITÉ

La sage dame au lieu d'afficher cette soif de luxe, cette passion de frivolités, retranchera de son superflu.

« Se elle se restraint des superfluités que elle pourroit bien faire, se elle voulloit, de tant de robes et de tant de joyaulx qui ne lui sont necessaires, pour employer en telz usaiges, la est la pure et droitte aumosne et le grant merite » (97).

« Voire, elle prendra du sien, fera l'aumosne de sa propre boisson et de la viande de sa table pour soulager povres honteux, povres gentilz femmes decheues de leur estat, malades dans les hospitaux » ; pour aider « povres escoliers et prestres, mesnaigers souffraiteux. »

Elle visitera les accouchées, dotera les « povres pucelles a marier » et viendra en aide « a chevalier de bon couraige qui ait grant volonté de soy avancer en honneur, afin de tousjours eslever noblesse de vaillance » (206) ; ou à ceux qui ont à payer rançon à Africains, Turcs ou Anglais.

Christine de Pisan, dans sa continuelle détresse d'argent, a su quand même faire la part de ses charités. En 1406, recevant 100 écus du duc de Bourgogne, elle en consacre une partie à doter « une sienne parente ».

La plupart des comptes et testaments de l'époque témoignent de cette sollicitude pour les pauvres et les besogneux. Ceux de la maison d'Anjou, de Bourbon, d'Orléans, de Bourgogne, de Hainaut, etc..., pour ne parler que des plus illustres, ont un large budget absorbé par les bonnes œuvres. Blanche d'Orléans, morte en 1393, menait si sainte vie qu'elle distribuait

aux pauvres tous ses biens meubles « tellement qu'on n'y trouva comme rien », écrit Juvénal des Ursins. Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, avait la spécialité des « povres acouchees » et plus tard, Anne de Beaujeu et Anne de Bretagne, continuant les traditions, méritèrent pat leur dévouement aux « povres pucelles » d'être appelées les *Mères des vierges*.

Il semble que les *Enseignemens de saint Louis* [1], qui se trouvaient alors dans quasi toutes les bibliothèques avec leurs préceptes répétés de « amez les povres », et l'exemple que toute sa vie donna ce bcn roi, n'ont pas peu contribué à renforcer chez ses successeurs et parmi la noblesse cette vertu de charité, la vertu par excellence du chrétien, et qui avait tant de points de contact avec la largesse mondaine, cette autre vertu du chevalier.

208 « Mes tost ausi come la rose
Est plus que nule autre flors bele,
Quant elle sest fresche et novele :
Einsi la ou largesce vient
Desor totes vertuz se tient [2]. »

Les pauvres étaient vraiment considérés comme les *membres de Dieu* et ce qu'on leur donnait était prêté à Dieu qui le rendrait avec usure au jour du jugement [3]. Il est évident que l'idée de calcul, d'intérêt personnel se glisse dans beaucoup de ces belles charités et les déflore ; cependant, désintéressées

1. Voir en quels termes de touchant respect Charles V en parle dans *l'Ordonnance de la majorité des rois*. Citée par Covielle dans *Hist. de France*, Lavisse, tome IV, p. 185 et partiellement reproduite dans la note de la page 82.

2. *Cligès de Troyes*, de Chrestien, éd. von W. Foerster, Halle, 1888.

3. Voir les dons généreux et variés faits aux églises et aux pauvres de Paris par les époux Nicolas Flamel et Catherine, entre 1402 et 1413, date de leur mort, dans *Mém. de l'Ac. des Inscript. et Belles-Lettres*, tome XVI, p. 168, par l'abbé de Guasco. « Ils avaient fait bâtir le Portail Sainte-Geneviève et celui des Ardens, celui de l'Eglise des Quinze-Vingts ; trois chapelles ; et réparer sept autres églises. Ils avaient fondé quatorze hôpitaux dans Paris, tous bâtis à neuf. » *Ibid.*, p. 89.

ou non, elles étaient dans les coutumes du temps. Les rois et les princes s'humiliaient, à certains jours de fêtes chrétiennes, celle de Pâques surtout, à laver les pieds et à nourrir de leurs mains des bandes de misérables, recueillis au portail des églises. Les couvents, les hôpitaux faisaient des distributions régulières de vivres et souvent servaient d'asile ; les bourgeois, les gens de métier, les laboureurs, tous ouvraient volontiers leur escarcelle ou couraient à la huche pour secourir le pauvre « de Dieu amé ». Les confréries prélevaient sur leurs membres la taxe de *l'aumosne générale*, destinée à la charité pour tous et celle de *l'aumosne du métier*, pour soulager les indigents ou les malades de la corporation.

Le jour de Pâques, les malades de l'Hôtel-Dieu, les prisonniers et de nombreux pauvres se voyaient servir, des propres mains des orfèvres de Paris, un dîner avec vaisselle d'or et d'argent [1]. Une autre corporation instituait un chauffoir public ; et ainsi, les sociétés privées se chargeaient autrefois du rôle que remplit actuellement le bureau de bienfaisance. Par ces charités aux pauvres et leurs dons aux églises, les pécheurs rachetaient leurs fautes, abrégeaient la durée de leur séjour au purgatoire et pensaient ainsi s'assurer une place au paradis.

Le *Doctrinal Sauvage* [2] nous raconte une plaisante anecdote qui nous montre jusqu'à quel point les simples gens du moyen âge identifiaient les pauvres avec Dieu :

« Ung riche homme ne pouvoit jeusner. Alors, il faisoit venir matin une troupe de pauvres avec qui il mangeoit, et il disoit a Nostre Seigneur : « Sire, se tu me reprens au Jour du Jugement que je n'ay point jeusné et que j'ai mangié au matin, je respondroy

1. M. A. Franklin nous indique comment se couvrait la dépense de ce dîner : « chez les orfèvres, une boutique restait ouverte chaque dimanche à tour de rôle. Ce gain fait pendant cette journée était mis de côté, et employé à donner le jour de Pâques un repas aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. » *Dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions*, p. 80. Le même auteur assure que ce sentiment de confraternité et cette habitude de bienfaisance étaient partagés par toutes les corporations en général au moyen âge. Voir ses articles *Bienfaisance* et *Corporations* du même ouvrage,

2. Bibl. Nat., f. fr., 17088, fol. 125.

que tu as mengié aussi matin comme moy, car ce qu'on fait aux povres en ton nom, tu nous dis qu'on le fait a toy ».

Nous lisons souvent les textes du moyen âge avec un esprit nonchalant qui ne perçoit pas tout ce que les mots contiennent d'idées et notre indifférence, ou notre ignorance, nous font accepter comme lieux communs, relevés toutefois d'une légère saveur d'archaïsme, des expressions qui, au contraire, éveillaient chez ceux qui les écrivaient, ou lisaient, un intérêt palpitant. Quand Christine parlait de secourir de *povres chevaliers*, de les aider à payer leur rançon, les contemporains avaient certes dans les yeux une autre image que celle que nous nous faisons. Pour nous, c'est un vague chevalier, *prisonnier de parolle*, chevauchant par voies et par chemins et frappant de château en château pour amasser la bourse qui le libèrera ; ou bien, pour quelques tempéraments romanesques, il attend mélancoliquement derrière la meurtrière de sa tourelle la venue d'un sien écuyer parti pour France la douce, et dont le joyeux retour s'annoncera de loin par une chanson. Le chevalier rançonné est un trait pittoresque dans le paysage féodal, comme le ménestrel avec sa viole, comme le pèlerin avec son bourdon, et rien de plus. Mais pour les lecteurs et lectrices de 1405, ce *povre chevalier* était quelqu'un de vivant. Il avait un nom, celui d'un fiancé, d'un époux ou d'un père. Le cœur se serrait, les larmes coulaient. Nicopolis, ce tombeau de la chevalerie, était si récent que la France en était encore endeuillée. Depuis cette sanglante journée du 25 septembre 1396, combien étaient revenus maigres et hâves des tortures infligées par le *Basha*, humiliés des insultes souffertes, hantés par le souvenir de leurs braves compagnons d'armes, dont les os maintenant blanchissaient la plaine sarrasine [1], parce que leur rançon avait été dédaignée, ou n'avait pu arriver à temps !

1. « Car les Sarrasins laisserent les chrestiens morts emmy les champs pour les faire devorer aux loups et bestes sauvages, sans vouloir souffrir qu'ils feussent mis en terre. Et furent en treize mois tous nets et blancs sans

1289 « Ha ! voyage mauvais de Honguerie,
La ou péri tant de chevalerie [1] ! »

Que de terres vendues, que de joyaux engagés, que de gênes pour recueillir les *finances* exigées par ce rapace Bajazet. La France n'aura pas eu le temps de se relever qu'Azincourt viendra la terrasser de rechef.

A côté de ces deux grands désastres nationaux, il y avait comme toujours, les guerres entre seigneurs, les croisades contre les « Prussiens », contre les Maures d'Espagne ou de Barbarie [2], et les éternelles escarmouches avec l'Anglais, où l'art consistait non plus à se tuer mais à se prendre afin de *gaingner*.

« En ce temps y avoit forte guerre entre les Anglois et les Escossois ; pluseurs nobles du royaume de France allerent pour aider aux Escossois. Et y eut bataille dure et aspre en laquelle les Escossois et les François furent desconfits pour s'estre trop advancés, en cuidant faire vaillance par oultrecuidance plus que par sens et discrécion. Pluseurs furent pris et mis a finance entre lesquels messire Pierre des Essarts... et autres François lesquels furent rachetés tant par dons du roy et des princes, *comme par aumosnes*. Et les recommandoit on aux prosnes des paroisses et es sermons ; pluseurs bonnes gens, hommes et femmes, leur donnoient, tellement que par ce moyen ils furent delivrés [3]. »

Ainsi donc, en 1402, les prêtres imploraient des aumônes particulières pour racheter des prisonniers, comme aujourd'hui ils en demanderaient pour une calamité publique, inondations, incendies ou tremblements de terre.

ce que oncques beste y touchast et disoient les Sarrasins que les bestes n'en daignoient mangier ». *Juvenal des Ursins*, année 1396.

1. *Le Dit de Poissy*, *Œuvres Poétiques*, tome II.

2. Boucicaut, contemporain et ami de Christine, fit plusieurs expéditions en Allemagne contre les Slaves et en Orient contre les Turcs. Le duc de Bourbon en fit une en 1391 en Barbarie, contre Tunis, et une autre en Prusse de novembre 1390 à avril 1391. Il alla, de plus, deux fois en Espagne, porter secours à Henri de Transtamare contre les Maures de Grenade, en 1375 et en 1386.

3. *Juvenal des Ursins*, année 1402.

Cette appréhension constante de la rançon à payer ne saurait être mieux dépeinte que par l'anecdote que conte Juvénal des Ursins à propos de la duchesse d'Anjou, reine de Sicile (morte en 1404) :

« Et declara son meuble qu'elle avoit, c'est a sçavoir deux cens mille escus et plusieurs joyaulx. Il lui fut demandé pourquoy elle les avoit gardés, veu la grande necessité en laquelle avoit esté le roy de Sicile, son mary. Elle respondit que elle doubtoit que son dit mary ne fust prisonnier au dit pays, et les avoit espargnés et gardés pour le racheter... »

Il est fort regrettable que son fils René ne pût trouver dans les trésors de sa femme une semblable provision, quand, prisonnier du duc Philippe de Bourgogne, il eut à payer pour recouvrer sa liberté une rançon si énorme que les finances de la maison d'Anjou ne s'en relevèrent jamais.

L'Anonyme qui a écrit vers 1425 la *Chronique de Sire Bertrand Du Guesclin* raconte une autre anecdote qui montre avec quelle libéralité les dames nobles venaient au secours des chevaliers rançonnés. Bertrand vient de fixer sa rançon au Prince Noir à la somme formidable de 60.000 doubles d'or et il court le royaume pour « assembler sa finance ». Il arrive à la Roche-Darien auprès de ma dame Tiphaine Raguenel, et lui demande les 100.000 francs qu'ils avaient déposés en trésor à l'abbaye du Mont Saint-Michel, le jour de son départ pour sa campagne d'Espagne.

« Rapporté lui fut que despendu avoit ma dame Tiphaine, sa femme, tout le tresor. Lors la manda a venir a luy et luy dit : « Dame, voulentiers sçauroye que de mon tresor avez fait ? » Et doulcement elle luy respondit : « Mon seigneur, aux chevaliers et escuyers qui servi vous ont, qui veoir me sont venus, l'ay departi pour leurs rançons paier et eulx remonter, dont encore serez servy ; et ce sçaurez vous par eux. Si ne m'en vueillez rien demander. » Grant joye en eut messire Bertrand, et luy dit qu'elle avoit bien fait [1].

1. *Panthéon Littéraire*, 1841, page 59.

La femme qui, d'après Christine, accomplira les œuvres de miséricorde, ne se bornera pas à donner froidement, indifféremment de son superflu ; elle se restreindra ; elle ne s'imaginera pas avoir acquitté ses devoirs envers les souffreteux si elle s'est simplement gardée « que le pain du familleux ne moisisse dans sa huche, que la cotte du nud ne fust mangiée des vers, et qu'elle ne tiengne enclos le souler du deschaux » (92). Si elle ne peine de sa personne, si son cœur est absent quand elle tend la main, alors son offrande ne peut être agréable à Dieu. Mais elle visitera les hôpitaux elle-même, si grant princesse soit-elle, parlera aux malades, les touchera, les « réconfortera doulcement », car la vraie charité, comme la vraie largesse « ne s'estend mie en dons seullement mais en reconfort de parolles » (205). Et quand elle aura ainsi vivifié sa charité par le don d'elle-même, de son temps, de sa pensée, de sa bonté, alors, et seulement alors, aura-t-elle fait *souveraine et flourie aumosne.*

« Mais cestes valent mieux encores
Les bontez qui viennent de l'ame [1]. »

1. *Le Dit de la Rose, Œuvres Poétiques*, tome II.

CHAPITRE V

IL FAUT RECEVOIR AVEC GRACE

La dame charitable saura donc donner avec grâce, mais elle possèdera aussi l'art non moins précieux de recevoir[1]. Lorsqu'elle sera sur son manoir ou en son château, elle voudra que même les « petites femmes des villaiges » viennent la voir; elle leur fera *chiere lie*, s'enquerra de *leurs nourritures*, parlera de leur ménage. Quand elles lui apporteront de leurs *petites chosettes*, « elle s'en montrera joyeuse, disant qu'il n'est rien de si beau ne si bon ! »

Combien aimable nous paraît cette haute dame qui sait oublier ses grandeurs, se faire petite avec les humbles, entrer dans leurs intérêts, partager leurs soucis et leurs joies, et leur montrer, par son appréciation toute gracieuse et spontanée de leurs pauvres petites offrandes, que les dons ne valent à ses yeux que par le cœur qu'on y a mis. On ne s'aperçoit pas qu'elle descend jusqu'à eux ; elle trouve, dans sa délicatesse, le secret de les relever dans leur propre esprit « du despris et deboutement du monde ». Ils la quitteront heureux et réconfortés d'un sentiment nouveau de dignité personnelle. Leur pauvreté leur paraîtra légère à porter quand la conduite de leur châtelaine à leur égard les aura persuadés que *bons cueurs*

1. La reine Isabeau en était dépourvue. Le jour de son sacre, en août 1385, alors que les notables bourgeois de Paris se faisaient une fête de lui offrir gracieusement une litière pleine de vaisselle d'or et d'argent magnifiquement ouvrée, la reine les reçut froidement, eux et leur don, et les chroniqueurs n'eurent pas un mot affable à relever en cette circonstance. Voir *Juvenal des Ursins*, année 1385.

« a sous bureaux
Et dessous fourreures d'aigneaux. »

aussi bien qu'il n'a :

« sous vairs et sous ermines [1] ».

En feuilletant les vieilles pages, on rencontre souvent ces dons de *chosettes* qui montent de la chaumière du laboureur au château du seigneur.

« S'il a grasse oie ou geline,
Ne gastel de blanche farine,
A son saignor tot la destine
Ou a sa dame en sa gesine [2], »

gronde Etienne de Fougère, qui méconnaît la grande joie qu'éprouve celui qui n'a rien d'offrir à celui qui a tout. A défaut de grasse oie, ou de geline, ce sera un *poulet de pailler* ou un tendre *porcellet* ; ici, un rayon de miel ; là, un panier de *noix fresches de couldre*, ou de *poires de bastivel* ; ou peut-être encore un plat d'*oublies* ou une chaude tarte aux cerises. On présente à Mahaut [3], comtesse d'Artois, des *fourmaiges* et de la *croeime de lait*, à Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, un mouton ou des *pommes de choux* [4], à René d'Anjou, un plat d'*ablettes* [5], tribut annuel d'un pauvre pêcheur d'Angers que le bon duc a exonéré du cens. Ainsi cette bonté familière tempérait ce qu'il y avait de rude et d'égoïste dans les rapports légaux de seigneur à sujet [6]. « Les mœurs valaient, en effet, mieux que les institutions [7] ».

1. *Renart le Contrefait*, cité par L. Sudre dans la *Littér. franc.* de Petit de Juleville.
2. *Quatrain*, 163, édit. F. Talbert.
3. *Mahaut, comtesse d'Artois*, p. J. Finot, p. 82.
4. *Vie de Charles d'Orléans*, p. P. Champion, p. 517.
5. *Le roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 429, t. I.
6. *Mahaut, comtesse d'Artois*, J. Finot, p. 36.
7. Bien des redevances féodales légères prenaient la forme de don du vassal plutôt que celle d'obligation imposée par le seigneur. Ainsi, sur le perron du château de Coucy, devant le lion assis, se payait, dit M. Lefèvre-Pontalis, certain tribut par les voisins du lieu, « sçavoir est qu'ils sont

Le portrait de la femme charitable sera achevé si nous ajoutons qu'elle étendra cette charité dans tous ses actes; qu'elle veillera à ce que les sujets de son mari ne soient pas trop lourdement grevés, qu'ils soient gouvernés avec justice et que tous puissent recourir à elle pour « tous reffuges apres leur seigneur ». Elle sera douce et affable aux petits, les recevra sans « trop grant magnificence de longue attente »,

« orra leurs requestes piteusement a l'issue de sa chapelle et donra a chascun gracieuse response. Et ceulx que elle porra en brief temps expedier ne tendra pas longue dillacion. Et de ce acroistra l'aumosne et aussi sa renommee » (124).

tenus envoyer tous les ans un rustique, ayant en sa main un fouet, pour sonner d'icelui trois coups ; avec ce, une hotte pleine de tartes et gasteaux, qu'il faut qu'il distribue aux seigneurs de là ». *Château de Coucy*, p. 61. « La redevance de quarante rissoles, par l'abbé de Nogent, donnait lieu à une bizarre cérémonie. » *Ibid.*, p. 62.

CHAPITRE VI

AMOUR DE LA VÉRITÉ

La bonté, la charité, la justice, la courtoisie de la femme idéale du *Tresor de la Cité des Dames* viendront se parer d'une dernière vertu : l'amour et la pratique de la vérité. Elle sera vraie non seulement pour obéir à la morale et à l'Eglise, mais par respect pour elle-même, par un sentiment de haute dignité, et ceci est une note nouvelle.

« Elle haïra le vice de mençonge et amera verité, laquelle sera tant acoustumee en sa bouche que on croira ce qu'elle dira et y adjoustera on foy, comme à celle que jamais on orra mentir[1] » (112).

Que les grands de ce monde n'aillent pas se bercer de ce sophisme que l'intérêt de la politique peut violer une promesse faite et que la vérité doit être sacrifiée pour assurer le succès ; « la vertu de verité affiert plus en bouche de princes et de princesses que a autre gent ». Ce conseil venait bien dans une cour qui aurait déjà pu servir de champ d'observation à Machiavel, où l'on ne pouvait compter ni sur une parole, ni sur un serment ; où les traités de paix entre les Armagnacs et les Bourguignons vont bientôt étaler la fausseté et la perfidie des chefs de parti[2]. Dans sa *Compilation du Livre de Prudence d'après*

1. « Il faut dire la verité », enjoint la *Somme-le-Roy* (Bibl. Nat., f. fr. 943, fol. 158 r°), « si comme elle est ou cuer. »

2. On n'a qu'à suivre dans l'histoire la série lamentable de traités violés aussitôt que conclus :

Pacification de Vincennes, 1405. Paix de Chartres, appelée par dérision *paix fourrée,* 1406. Paix de Bicêtre, 1410. Paix d'Auxerre, 1412. Paix de Pontoise, 1413, etc.

Seneque[1], Christine commente ainsi texte de l'auteur latin sur le mensonge :

« Et toutefois, dit Sénèque, tu es quelquefois constraint de user de mençonge. Uses ent non mie a faulseté mais a la garde de la chose. » *Glose :* Il semble que l'auteur veuille donner licence de mentir en aucun cas. Et toutes voyes, mençonge ne peut estre excusé qu'il n'y ait vice. »

Elle ne le tolère que lorsque « loyaulté et feaulté le requierent, et si c'est un cas de mort ou de deshonneur[2].

Il a dû y avoir au temps de la féodalité, qui liait l'homme à son seigneur par les rigoureuses lois de l'honneur, bien des cas où la conscience humaine, tiraillée entre les préceptes inflexibles du devoir social et ceux de la morale absolue et éternelle, hésitait entre deux partis contraires, et le mensonge a pu alors être quelquefois un péché sublime. C'est à celui-ci que Christine de Pisan se résigne.

Sa femme idéale, toute pétrie d'humilité envers les autres, cette fleur de modestie, sera vis-à-vis d'elle-même d'une fierté virile. Comme la Primavera de Botticelli, qu'elle devance, elle passera dans le monde « le front humblement fier » :

« Elle est candide et sa robe est candide, mais aussi peinte de roses, de fleurs et d'herbes ».

Et cependant sa droiture fléchira devant les périlleuses nécessités de la politique comme devant la discorde au ménage. Pour déjouer les intrigues d'ennemis envieux et hypocrites, pour détruire l'effet des faulx rappors de flatteurs au mari, il faudra qu'elle mette de l'art dans sa conduite :

« cette saige dame usera de discrete dissimulacion et prudente cautelle, laquelle chose ne croye nul que ce soit vice mais grant vertu quant faite est à cause de bien et de paix, et sans a nul nuire, pour eschiver greigneur inconvenient » (170).

1. Voir note 1, p. 11 et 12, à propos de Sénèque.
2. Bibl. Nat., f. fr. 605, fol. 17 v°.

Un caractère foncièrement droit répugnerait à cette habileté en conduite et en paroles et, fort de sa conscience, dédaignerait l'exercice de cette *prudente cautelle*. Cependant il ne faut pas se montrer trop sévère pour ce manque de rigueur dans les principes à une époque où *foy ne loyauté* n'étaient tenues, et où les querelles entre puissantes familles dégénéraient si facilement en combats armés. Il faut voir dans cette prudence excessive la marque du temps sur un esprit qui n'en est pas moins l'un des plus droits et des plus purs du XVe siècle.

Nous avons déjà vu Gerson alléguer à l'occasion ce dangereux principe que *la fin justifie les moyens* et Olivier Maillart, ce grand flagelleur des vices du XVe siècle, aurait applaudi des deux mains à ce conseil de Christine, lui qui disait dans ses sermons : « Voulez-vous apprécier la moralité d'un acte ? Cherchez le motif. »

SIXIÈME PARTIE

SITUATION MORALE ET CIVILE DE LA FEMME VIS-A-VIS DE SON MARI

CHAPITRE PREMIER

MÉDIT TRADITIONNEL DE LA FEMME ; SA SUBORDINATION A L'HOMME

La femme devant la loi n'a jamais cessé d'être mineure. Placée par sa naissance sous la puissance de son père, elle n'y échappe que pour rentrer sous celle de son mari. Lorsque l'un et l'autre viennent à manquer, une partie de cette autorité est dévolue au frère aîné ou au magistrat.

Dans la vie civile, elle porte la peine du vieil adage romain, dont l'origine se perd dans l'abime des temps : *fragilitas, imprudentia, inbecillitas sexus*. Son sexe consacrait donc son incapacité. La « sagesse des nations », la Bible, le Coran, les Pères de l'Eglise comme les auteurs profanes, les philosophes comme les écrivains comiques, tous s'accordent à proclamer son infériorité morale et intellectuelle. « Son cœur est un piège et ses mains sont comme des lacets. Elle est plus amère que la mort », dit Salomon. Pour saint Paul et saint Chrysostome, elle est un mal nécessaire. L'Eglise, toujours tendre et secourable aux faibles, n'a jamais pu se défendre d'une invincible défiance à l'égard de la nature féminine. Elle agite gravement à un concile [1] la question de savoir si vraiment Dieu lui a donné une âme, et elle est si pénétrée de sa déchéance que les formules d'exorcisme que récite le prêtre à la cérémonie du baptême sont beaucoup plus longues,

1. Concile de Mâcon, VIe siècle, cité par Sainte-Foix dans son *Essai sur Paris*, t. II, p. 79. Paris, 1759.
La réfutation qu'en fait Lecoy de la Marche dans *La Chaire au XIIIe siècle*, ne paraît pas absolument convaincante.

parce que plus nécessaires, pour les filles que pour les garçons [1].

Dans la littérature médiévale, la femme est ornée de tous les défauts et parée de tous les vices. C'est un animal pervers, inconstant, « plus mobile qu'une feuille emportée par le vent [2] » ; elle est pétrie de ruse, « mout scet femme de renardie ». Elle est fort dangereuse et « ressemble a un arbre nommé adesla qui est moult bel a regarder, mais il est plain de venin [3] ».

Les légistes renchérissent sur les écrivains. Le Boutillier, qui n'a pourtant point de malice, nous dira dans sa *Somme Rurale*

« car fresle chose est de femme, ne n'est garnie de sa propre nature de constance et discrecion [4], »

et son confrère et contemporain du *Songe du Vergier* énumère ainsi les neuf conditions ordinaires des femmes :

« 1° elles procurent leur propre dommage,
2° elles sont si tres avares,
3° elles ont des volontés soudaines,
4° de leurs propres volontés sont mauvaises,
5° sont jangleresses de leur propre nature,
6° sont fausses,
7° sont contraliantes,
8° sont bavardes et racontent leur propre vitupere et honte,
9° sont cautes et malicieuses [5] ».

« Je ne dis pas », reprend le clerc, « qu'il ne soit aucune bonne femme, mais elles sont cleres semees ». Elles l'étaient sans doute autant dans l'esprit du légiste de Charles V que

1. Fait rapporté par A. Monteil dans *Histoire des Français*, t. II, p. 194, Paris, 1853, comme se passant vers 1410 ou 1412.

2. *El Filostrato*.

3. *Le Dit des Philosophes*, traduction de Guillaume de Tignonville. Bibl. Nat., f. fr., ms. 1105, fol. 27.

4. II, 2, 6-10.

5. Bibl. Nat., f. fr., n° 215.

dans celui du satiriste latin : « Rara avis in terris nigroque simillima cygno [1] ». Un autre, vers le milieu du XVe siècle, s'amusera à rassembler ces jugements divers, à les cataloguer et à en faire un alphabet glosé, une sorte de catéchisme à l'usage des dévots misogynes :

« **A**vidissimum animal,
Bestiale baratrum,
Concupiscentia carnis,
Duellum damnosum,
Estuans œstus,
Falsa fides,
Garrulum guttur,
Herinnis armata,
Invidiosus ignis,
Kaos calumniarum,
Lepida lues,
Mendacum monstruosum,
Naufragium vitæ,
Odii opifex,
Piccati auctrix,
Quietis cassatio,
Regnorum ruina,
Sylvia superbiæ,
Truculenta tyrannis,
Vanitas vanitatum,
Zelus zelotypus [2]. »

Le mépris de la femme est peut-être le seul *dogme* universel qui ait une tradition ininterrompue dès l'origine du monde. « Il est, dit M. Bédier, bien défini, profondément enraciné : les femmes sont des êtres inférieurs et malfaisants [3] ».

1. Juvénal, *Satire*, VI, v. 165.
2. *Alphabet de l'Imperfection et Malice des Femmes* attribué à S. Olivier dans le *Bulletin du Bibliophile*, janvier 1836-37, p. 26.
3. Voir pour le rôle des femmes dans la littérature satirique du moyen âge la belle et grave étude qu'a faite M. J. Bédier « sur cette matière frivole » des fabliaux, dans la deuxième partie de ses *Fabliaux*, Paris, 1893, surtout les chapitres X, XII, XIII.

Voilà pour les témoignages de ceux que l'on nomme réalistes, ceux qui cherchent sur la terre la boue plutôt que sa verte parure, et dans le cœur de l'homme le laid plutôt que le beau. Même au temps de Christine, la femme a suscité une école d'ardents défenseurs, les idéalistes, imbus de l'esprit chevaleresque. Pour ceux-ci, elle est la source de toute vertu, le principe de tout bien et de toute valeur. On la confond, dans un généreux élan d'enthousiasme, avec l'amour qu'elle inspire :

« Amours fut faitte pour l'homme parfaire [1]. »

Et cette belle croyance qui purifie, divinise l'amour par la femme, « et qui repose sur des conceptions féodales et françaises [2] », jetait son dernier reflet pendant ce moyen âge finissant.

Notre bon roi Charles V qui, selon toute apparence, se « délitait » à lire les tirades du *Songe du Vergier* contre les femmes, appelait la reine Jeanne « le soleil de son royaume » et lui faisait parfois prendre séance à ses côtés au Parlement. Au moment où Matheolus, le mal marié, déversait dans ses *Lamentations* le fiel de son âme contre toutes les filles d'Eve parce que l'une d'elles lui rendait la vie dure, un vaillant d'armes, Jean le Meingre, dit Boucicaut, fondait en l'honneur de la femme l'Ordre de *l'Escu Vert* et « toutes les honoroit pour l'amour d'une » ; un groupe de fins amants composait les *Cent Ballades* « vrai bouquet de fleurs de grâce et de courtoisie [3] » ; et enfin, la *Cour Amoureuse* de Charles VI [4], aux années mêmes où la cour de France allait devenir « l'école

1. *Debat des deux Amans, Œuvres Poétiques*, t. II.

2. *Le roman de Tristan*, de Thomas, t. II, p. 114, édité par M. Bédier, *Société des Anciens Textes*, Paris, 1905.

3. *La Poésie au Moyen Age*, t. II, p. 229, G. Paris.

4. « La Cour amoureuse » de Charles VI fut fondée dans le but « d'honorer le sexe féminin et de cultiver la poésie ». Elle dura de 1401 à 1417. Voir pour les détails de son organisation ce qu'en disent M. A. Piaget dans *Romania*, XX, p. 417-454 et XXI, p. 602, et M. Potvin dans le *Bulletin de l'Ac. roy. de Belgique*, 3e série, 1886, p. 191-220.



II. CHRISTINE DE PISAN DANS SA LIBRAIRIE, APPUYÉE SUR SA CHAYÈRE ET TENANT UN LIVRE A LA MAIN.

Christine vient de lire les *Lamentations de Matheolus* et se demande « quelle puet estre la cause et dont puet venir que tant de divers hommes, clers et autres, ont esté et sont sy enclins a dire de bouche et en leurs traictiés et escripts tant de dyableries et de vituperes des femmes et de leurs condicions... »

(Miniature tirée du ms. 9236, fol. 3 r°, de la Bibliothèque Royale de Belgique.)

du scandale », tentait de ranimer les flammes mourantes de l'amour courtois.

Malheureusement ceux qui font les lois et règlent les Etats n'ont jamais été de l'école courtoise ; et les juristes qui, au XIV[e] et au XV[e] siècle, se jettent dans l'étude du droit romain, trouvent dans les vieux textes un nouveau stimulant à leur verve caustique et une raison de modifier les *Coutumes françoises* dans le sens de leurs préjugés. Sous leurs efforts, l'autorité maritale va se transformer en une sorte de tutelle à la romaine, destinée à secourir la femme comme une pupille et à la protéger contre sa propre faiblesse, c'est-à-dire à lui enlever les quelques droits que la législation féodale du temps de saint Louis lui avait reconnus ou bénignement laissés prendre [1].

Ce lieu commun de l'incapacité de la femme, de son infériorité vis-à-vis de l'homme, consacré à la fois par l'Eglise, par les Lois et par la Littérature, s'est profondément ancré dans la masse du troupeau humain. En principe général, la femme l'accepte passivement. La soumission, l'obéissance, l'humilité qui lui sont enjointes envers son seigneur lui semblent naturelles et dans l'ordre des choses. Mais que sous cette attitude traditionnelle, l'esprit se soit tout aussi naturellement et éternellement effacé devant celui du mari, que la volonté se soit constamment annihilée sous celle du maître, c'est ce que la réalité dément dans tous les temps et ce qui serait contraire à la nature humaine. A moins d'être une sainte, on ne saurait toujours céder, et à moins d'être un tyran, on ne saurait toujours vouloir écraser la volonté d'autrui. Or le tyran et la sainte sont tous deux des exceptions à la loi de nature.

Aussi, malgré la dureté et l'injustice des lois à son égard, la femme qui en est digne a toujours su se faire à son foyer une place d'honneur. C'est ce que Christine de Pisan ne cesse de

1. *La femme dans le droit ancien et moderne*, P. Gide, p. 425, et *Recherches sur la condition civile et politique des femmes*, E. Laboulaye, p. 435.

répéter à ses contemporaines. Loin de les pousser à la révolte, elle leur prêche la soumission à ce qui est, l'attachement au devoir sous toutes ses formes, l'abnégation dans les circonstances douloureuses du mariage. C'est une réforme toute pacifique qu'elle veut opérer, réforme du cœur et de la volonté, qui commencera d'abord chez l'individu, chez la femme tout spécialement, épouse et mère, pour s'étendre, par elle, sur la famille, puis embrasser, dans une étreinte grandiose, cette plus grande famille qui alors ne portait pas encore le nom de *patrie* mais qui était déjà, dans les premiers chants des lointains ancêtres « France la douce » avant qu'elle devînt « France la noble, reine de chrétienté et fleur de chevalerie ».

Christine observe autour d'elle. Elle voit des ménages où les maris respectent la liberté d'action de la femme, consultent sa sagesse, admirent son savoir-faire. Elle, qui est nourrie d'antiques *exemples*, médite sur celui de Thémistocle, l'un des plus sages de la sage Grèce, qui se laissa entièrement gouverner par sa femme Archippa, à une époque où l'épouse grecque était le plus jalousement refoulée dans son gynécée. Elle rapproche des petits *faits-divers* de son vieux Paris les gausseries, les grosses *truffes* qu'elle a lues dans les fabliaux ou dans quelques plaisants *dits* ou *jeux*, et elle s'amuse de voir que ce ne sont pas toujours les femmes qui sont gourmandées et battues, ni les maris qui ont la main haute dans la direction du ménage [1]. Les hommes ont beau se plaindre, beau récriminer, ils n'ont pu s'empêcher de reconnaître « la ou est sens et vertu, a moins qu'ils ne fussent des malostrus », comme dit Christine. Et si par hasard « sens et vertu » faisaient défaut, la ruse, cette autre arme féminine, renversait dans l'*ostel* du bourgeois les *lois et coustumes* malignement élaborées au Palais.

1. On ne peut s'empêcher de penser à l'attitude humble et soumise du mari dans la XII[e] des *Quinze Joyes de mariage*. « J'en parlerai à la dame de notre maison, et, si elle veut, il sera », répond le pauvre homme avec une douceur lasse et pathétique quand il s'agit de prendre une initiative.

CHAPITRE II

LA FEMME HUMBLE ENVERS SON MARI

Le *Livre des Trois Vertus* admet sans protestation aucune le rang subalterne officiellement assigné à la femme. A la vérité, Christine de Pisan ne voit pas comment une famille bien *ordenee* pourrait avoir une autre tête que le mari, ni comment un même corps pourrait avoir deux chefs. Tout son chapitre XIII du libre I respire cet antique parfum d'humilité, de révérence portée au maître.

« Elle se rendra humble vers lui en fait, en reverence et en parolle ; l'obeyra sans murmuration et gardera sa paix, a son pouoir, songneusement » (137).

Et ici, Christine s'adresse expressément à « touttes femmes, grandes, moyennes et petittes » (135).

Le *Menagier*, mari peu despotique s'il en fut, est de la même opinion, il invoque l'autorité de la Bible, de saint Jerôme et du Décret de Gratien. « François Petrac [1] le dit aussi dans sa Grisélidis [2] ». Il montre par un *exemple* impressionnant, celui d'une femme impertinente qui *répondait* à son mari et que celui-ci fit saigner à chaque récidive jusqu'à ce qu'elle s'évanouît, le danger auquel s'exposent les obstinées et les *contraliantes*. Et le sire Geoffroy ne se gêne pas pour déclarer que « le seigneur de son droit doit avoir sur la femme le haut parler, soit tort soit droit, et especialment en son gré devant les gens » [3] (ch. LXIII).

1. Pétrarque avait mis en beau latin cet exemple de la patience conjugale que son ami Boccace avait déjà traité dans son *Décameron*.

2. *Le Menagier de Paris*, p. 97.

3. Parmi les meilleurs *exemples* racontés au moyen âge en guise d'aver-

Humblesce est un des plus jolis mots de l'ancienne langue ; il n'avait pas encore le sens étroit qu'il a pris de nos jours ; alors, l'humilité participait de l'affabilité, de l'amabilité et de la déférence. C'était cette goutte d'huile fine que la femme versait sur les rouages délicats de la machine matrimoniale ; on n'en a point perdu l'usage aujourd'hui, mais peut-être est-elle de moins bonne qualité. La sage ménagère du xve siècle en gardait une précieuse petite fiole qui restait, avec l'aide de Dieu, toujours remplie, comme l'ampoule de saint Remy.

« Femme doit souffrir courtoisement le courroux de son seigneur. Humblesce doit premierement venir d'elle [1] ».

Lorsque le vent d'orage soufflera dans sa maison, que le mari arrivera « troublé en couraige » ou « despiteux », la sage femme courbera la tête, tenant « sa parole moult close » et attendant que le ciel redevienne serein. Le mari est le maître ; il est fort de toute la puissance dont l'ont revêtu dame Nature et la tradition d'une longue suite de siècles de domination. Les souverains de ce monde usent de privilèges qui ne relèvent que de leur bon plaisir, et le mari est roi dans son hostel. Si, de sa grâce, il daigne octroyer à sa femme une partie de son autorité sur les enfants et la mesnie, elle doit la recevoir comme une faveur, avec respect et gratitude. Mais qu'elle repousse toute coupable pensée d'orgueil qui lui ferait oublier sa vraie place, et qu'elle se souvienne que l'Eternel même a voulu qu'elle portât « le signe de la puissance sous laquelle elle est [2] ». Serait-elle disposée à l'oublier que le curé au prône se chargerait de le lui rappeler et souvent : C'est par vous, ô femmes, que le péché est entré dans le monde. Baissez le front ! Femmes, c'est par vous que l'universalité des hommes a été marquée de la tache originelle et a perdu la vie éternelle. Baissez le front !

tissement aux femmes manquant d'humilité, celles qui aiment à contredire et celles qui ont la hardiesse de soutenir leur opinion, il faut citer les deux fameux contes de la *Femme au pouilleux*, et du *Pré Tondu*, reproduits dans *les Fabliaux* de M. J. Bédier, page 19.

1. *Enseignemens du sire de Geoffroy de la Tour-Landry*, LXXI et LXXII.
2. *Epitre de saint Paul aux Corinthiens*, XI, 9.

Ces salutaires leçons impriment dans son cœur le sentiment de sa propre faiblesse et de son insuffisance, et entretiennent cet abaissement volontaire, cette déférence tant agréables aux yeux du mari, hommages candides sans cesse offerts à sa supériorité. D'ailleurs, cette femme chrétienne ne garde-t-elle pas vivante dans sa mémoire la solennelle promesse qu'elle a faite au prêtre, c'est-à-dire à Dieu, le jour de son mariage, de respecter son seigneur et de lui obéir en toutes choses ? « Femmes, soyez soumises à vos propres maris comme au Seigneur... parce que le mari est le chef de la femme comme Christ est le chef de l'Eglise [1]. » C'est ainsi que parle le grand apôtre saint Paul. Et comment pourrait-elle se « forjurer » et encourir dès cette vie la vengeance divine ?

« Wom men are born to thraldom and penance,
And to be under mannes governance [2] »,

s'écrie plaintivement dame Custance, « the emperoures doghter », obligée d'épouser le Soudan de Mahometrie.

Mais Christine veut quelque chose de meilleur que cette soumission passive et résignée. Il lui faut une douceur modeste, souriante, gracieuse et qui se manifeste dans ses paroles, dans ses regards, dans son attitude, dans toute sa conduite. Et ainsi, comme autrefois Esther, l'épouse, vêtue d'humilité, parée de candeur et couronnée de patience, trouvera grâce devant son seigneur et gardera sa paix.

1. *Epitre de saint Paul aux Ephésiens*, V, 22, 23 et *aux Colossiens*, III, 18.
2. *Tale of the Man of Lawe*, V, 286 et 287, dans *Canterbury Tales*, de Chaucer, édit. W. Skeat, Oxford, 1894.

CHAPITRE III

LA FEMME GARDIENNE DE LA PAIX ET DE L'HONNEUR DU FOYER

Si le mari trouve bon de jouer au matamore, que la femme obéisse alors sans murmurer, ni rechigner. Il y a des cas où l'obéissance est une marque de sagesse tout autant que de docilité. Mais surtout que la paix soit gardée. C'est la grande clameur du temps : paix dans le ménage, paix dans le royaume. « Pax, pax, vivat pax ! » implorait Gerson du haut de la chaire dans son fameux sermon devant le roi. « Crions tous, les plus grans et les plus petits ! Crions a la paix ainsi que l'en crie au feu et a l'eau ! » Paix dans vos foyers, suppliait Christine. Sacrifiez-lui votre repos, vos aises, votre fierté. Il y a un devoir supérieur à votre souci de dignité personnelle : c'est le maintien de la bonne harmonie dans votre famille ; les concessions et les moyens de conciliation doivent venir d'abord de vous. Votre vocation est d'être *moyenneresse de paix* [1], d'intervenir entre votre mari et ses voisins, ses sujets ou ses barons, pour empêcher « griefs ou extortions et eschiver guerre, ou rebellion, ou murmuration » (§ 80, 81, 453). C'est à vous de montrer « les grans maux, et infinies cruautés, pertes, ocisions et destruction de païs et de gens » (80), que la guerre amène à sa suite et de faire tout en votre pouvoir, *honneur gardee*, pour rétablir la concorde. Isabelle de Lorraine, première femme de

1. Isabeau joua d'abord ce beau rôle entre les deux adversaires, le duc de Bourgogne et Louis d'Orléans. Dès le 6 janvier 1402, tous leurs différends devaient être soumis à son arbitrage, et des lettres royales du 16 mars de la même année lui donnaient pleins pouvoirs de « connaître et juger des debaz et discors qui peuent survenir entre nos seigneurs les ducs et ceux de sanc royal ».

René d'Anjou, n'avait-elle donc pas lu le *Livre des Trois Vertus*, ou manquait-elle du don de persuasion, lorsqu'en 1429 elle laissa son mari entreprendre une guerre contre Metz pour une malheureuse hottée de pommes [1] ?

Les caractères des époux réagissent l'un sur l'autre; la grande science est de rendre cette action harmonieuse et bienfaisante. Certains défauts de l'un, pour être légers, n'en froissent pas moins la sensibilité de l'autre : il faut s'amender réciproquement. C'est la petite école du mariage, faite de concessions mutuelles, d'indulgences souvent renouvelées et de pardons faciles. La femme, douée d'une âme peut-être plus fine, d'un sens des convenances plus sûr, reprendra son mari doucement, *par belles paroles*. Elle veillera sur son âme :

« si elle voyait en son dit seigneur (138) aucune tache de lait pechié, duquel l'acoustumance lui peust tourner a dampnation, et elle ne lui ozast dire, de doute qu'il ne lui en despleusit, et aussi qu'il n'appartient »,

elle le lui fera dire par son confesseur.

Cette qualité si précieuse du tact dans la vie commune jamais n'abandonne Christine. Une *laide tache* n'est plus un de ces péchés mignons qui se greffent sur nous comme les branchettes de gui sur le tronc d'un arbre et qu'on peut arracher sans causer de blessure. Il s'agit ici d'un mal plus profond. En face d'un vice grave, la femme éprouve la pudeur du reproche, recule devant l'humiliation que sa remontrance infligerait. Le prêtre seul, parlant au nom de Dieu, a le droit de soulever ces voiles intimes et de jeter sur ces bas-fonds de la nature humaine une lumière purificatrice. Voilà pourquoi Christine fera intervenir le confesseur entre la femme et le mari.

1. *Le Roi René*, par Lecoy de la Marche, t. I, p. 68, et Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, p. 106, Paris, 1905. « Et précisément en 1429, il (René) faisait aux habitants de Metz la guerre de la Hottée de pommes. On la nommait ainsi parce que la cause en était une hottée de pommes entrée dans la ville de Metz, sans qu'aucuns droits eussent été payés aux officiers du duc de Lorraine. »

CHAPITRE IV

CONDUITE DE LA FEMME ENVERS UN MAUVAIS MARI

Parmi la théorie des mauvais maris que Christine fait défiler sous nos yeux se dressent au premier plan le mari *rude et pervers*, le jaloux, l'avare et celui qui *foloye*.

Que si vous avez eu le malheur de tomber sur « un mari de merveilleuses meurs, rude ou pervers, ou desvoyé en l'amour d'autre femme », il vous faut tout supporter en silence, afin que l'honneur du nom n'en soit pas diminué. Je ne sais si Christine pousserait l'abnégation, en cas de *bateure*, jusqu'à ne pas se souvenir des coups reçus, comme Francesco da Barberino le recommande avec une facile grandeur. Elle garde le silence sur cette conjugale occurrence. La vulgarité du procédé lui répugne-t-elle trop pour s'y arrêter ? Pense-t-elle aussi que c'est une habitude domestique dont on a déjà trop ri et trop parlé ? Ou serait-ce que l'admonestement qui lui convient viserait exclusivement les hommes dont elle ne s'occupe pas « quoique il en feust bien besoing » ? Cependant les lois sont là qui les autorisent ces coups du mari ; les Registres de Police parlent quand la main s'est faite trop brutale ou meurtrière :

« En plusieurs cas peuvent les hommes estre escusés des griefs « qu'ils font à leur femme ; si ne s'en doit la justice entremettre, « *car il loit bien a l'homme de battre sa femme sans mort et sans* « *mehaing* quant elle meffait, si comme quant elle est en voie de « folie de son corps ou quant elle dement son mari, ou maudit, « ou quant elle ne veut obeïr a ses raisonnables commandemens « que preude femme doit faire : en tous cas et en semblables est il « bien mestier que le mari chastie sa femme raisonnablement [1] ».

1. Beaumanoir, *Coustumes de Beauvoisis*, tit. 57.

Et Jean le Bouteillier qui écrivait sa *Somme Rurale* vers 1392, disent les uns, 1402, affirment les autres, donc très près de la date du *Livre des Trois Vertus*, montre que ses contemporains envisageaient les mauvais traitements subis par la femme avec la même placidité que ceux de Beaumanoir :

« Item... se peut faire divorse quant le mary s'atourne de telle voulenté que acoustumer a batre et a navrer sa femme, car ne ce peut ne doit attendre ne souffrir la femme *s'il ne lui plaist*, mais ceste divorse ne se fait que du lit. Car ensemble peuent remettre si tost qu'il leur plaist [1]. »

Le sire Geoffroy de la Tour-Landry nous raconte le traitement d'une bourgeoise qui *répondait* à son seigneur : « il fut grié, haulça le poing et l'abbati a terre, et oultre, la fery du pied au visaige, et lui rompit le nez ». Sa morale est que toute « sa vie fut deffaite ; car elle perdit sa beauté » (le nez étant pour sire Geoffroy le plus beau *membre* du visage, *car il siet au milieu*) « et l'amour de son seigneur ». Pas un mot de blâme pour cette brute de mari. Philippe de Novare est trop gentilhomme pour admettre les coups. « Ils ne servent à rien, car pour les bonnes il ne faut, et point ne s'en amendent les mauvaises [2] ».

On a pu de tout temps naître grand seigneur sans être gentilhomme, et nombre de belles princesses ont été traitées dans leurs *chambres de parement* avec la même brutalité que de simples commères en leur *ostel* [3]. Marguerite de Navarre et de

1. Ch. XXI, B. Nat., *Rés. F. 1248*, Vérard, 1497.

2. « On pourroit aussi bien les reprendre et chastoier de leurs vices com l'en porroit la mer d'un panier épuiser ».

L'Evangile des Femmes, str. II, reproduit par M. Paul Meyer dans la *Rom*. XXXVI, p. 5.

3. D'après Olivier Maillart, les gros messieurs de la Cour des Comptes et les juges du Parlement ne répugnaient pas à frapper leurs femmes. S'adressant dans un sermon aux juges qui viennent écouter les brutales semonces du fameux prédicateur : « Ma dame, vous la battez, mais la servante a votre oreille et vos faveurs ». *La Chaire au XVe siècle*, p. 257, par l'abbé Samouillan, Paris, 1901.

Renée de France ont pu sentir, elles aussi, la lourdeur du poing marital sur leurs royales épaules, si nous en voulons croire les biographes, et notre doux Charles VI ne s'oubliait-il pas au point de frapper dans ses moments *d'absence* « sa chiere compaigne » Isabeau ? Hélas ! le moyen âge chrétien ne connaissait pas la loi de Manou : « Ne frappez pas... même avec une fleur... une femme chargée de fautes. »

Le *foloyeur* est le type de mauvais mari qui est dessiné avec le plus de vigueur et de sévérité. Encore ici, Christine se rencontre avec Gerson pour voir dans l'infidélité « l'une des premieres empoisonnees saiettes que lance l'ennemi d'umaine creature contre le chastel de l'ame » [1].

Elle n'essaye pas de s'élever contre ce mal de *Fole Amour*, toléré par les mœurs indulgentes du temps [2]. Elle garde sa force pour une cause moins ingrate, celle d'aider l'épouse à porter noblement son épreuve.

« Si vostre mary est desvoyé en l'amour d'autre femme » (142) il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur ; dissimuler vos souffrances et faire semblant de tout ignorer, avoir « oreilles de vache » [3] comme on disait autrefois, c'est-à-dire n'entendre que ce qu'il faut. Elle ne se plaindra pas :

« car le mari lui meneroit malle vie ; elle poindroit sous l'aguillon et, par adventure, il l'eslongneroit et tant plus croisteroit la honte et le diffame » (142).

Mais elle essayera par tous les moyens de ramener l'infidèle en bonne voie [4] ; d'abord « par bel et par doulceur,

1. Sermon de Gerson cité dans *Sermonnaires et Traducteurs* de A. Piaget, t. II, p. 248, de Petit de Julleville.

2. « Se j'ay aimé et qu'on m'a aimé, quel mal y a il ? » demande avec une perverse candeur le duc d'Orléans.

3. *Le Doctrinal des Bons Serviteurs* dit qu'il faut avoir : « Oreille de vache, groing de porc et dos d'âne ». *Recueil d'anciennes poésies de Montaiglon*, t. II, Paris, 1855.

4. « Taunt est femme humble et sofraunte,
Mès que son seigneur autre hante
Qe voit celer ;

mettera paine de l'attraire a soy » (143). L'attraire, c'est-à-dire reconquérir ce cœur volage par une grâce, un charme nouveaux et enveloppants, redoubler de séduction, d'esprit, d'intelligence pour le reprendre à l'ennemie. Et cette coquetterie est bien légitime « puisqu'elle tend a fin de bien ». Ou, « elle lui en touchera a part benignement » et selon le caractère de l'infidèle, fera appel à sa conscience ou à sa pitié, ou bien encore, par une fine raillerie enjouée, piquera son esprit.

« Si tout ce ne sert », elle aura recours à ses amis, puis à son confesseur. Si même alors le *foloyeur* ne se laisse ébranler, la pauvre délaissée n'aura plus de refuge qu'en Dieu [1]. Son cœur se cuirassera insensiblement, se fermera de plus en plus du côté de la terre pour s'ouvrir plus largement vers le ciel. « Plus est en la fournaise, plus sera affinee », lisons-nous dans la *Cité*. Elle ne fera entendre ni pleurs, ni gémissements. Elle ne se révoltera pas ; elle ne murmurera pas : « ma peine est plus grande que je ne puis porter [2] », mais au contraire, elle l'acceptera stoïquement, avec un courage fait de patience et de douceur, et, pour l'honneur du nom et celui de ses enfants, « couvrira les fautes de son mari [3] » et défendra sa réputation.

Ja ne dirra a uncle ne aunte,
Mès par douceur li en chaunte
De mal lessier. »

Strophe XXX du dit *De la Bonté des Femmes*, publié dans *Introduction*, p. XL des *Contes Moralisés de Nicole Bozon*, éd. par Lucie Toulmin-Smith et Paul Meyer, *Société des Anciens Textes*, Paris, 1899.

1. Espérons que la dauphine Marguerite a su profiter de ces enseignements lorsque son mari commença à lui faire, dès 1414, des infidélités et même à la prendre en aversion (*Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 587) et à vouer à la fille de Guillaume de Cassinel la plus tendre affection. Il portait publiquement la devise de cette belle amie. L'année suivante, la Dauphine était reléguée à Saint-Germain et son mari gardait auprès de lui « une sienne amye (la même) qu'il tenoit en lieu de sa dicte femme ».

2. *Genèse*, IV, 13.

3. Christine avait un triste exemple de mari *foloyeur* sous les yeux dans la personne de Louis d'Orléans, et en même temps un bel exemple de dignité dans la souffrance et d'indulgence devant les fautes dans la conduite de Valentine. On se rappelle ses touchantes paroles à propos du « bastard d'Orléans », plus tard comte de Dunois, né en 1403. « Ah, dit elle, celui-

Elle repoussera avec véhémence tout mauvais rapport et elle *le* deffendra « quand elle oyra mal de lui ». Le relever à la face du monde, le réconcilier avec Dieu, telle sera sa tâche. « Elle se penera de luy en mettre en paix » par ses prières (§ 144).

Accepter une telle situation avec une philosophie si haute, un courage si soutenu et une générosité si noble, c'est atteindre, pensons-nous, aux limites du beau humain. Christine de Pisan s'en tient là ; même dans son idéal, *elle esgarde mesure*. D'autres sont allés au delà, et notre esprit déconcerté a peine à les comprendre. Est-ce beau ou grotesque ? Bon ou repoussant ? Tel, le *Ménagier* avec son exemple de Jehanne la Quintine, l'*Heptaméron* avec sa bonne bourgeoise de Tours [1], qui poussent l'héroïque sollicitude jusqu'à pourvoir le mari *luxurieux*, dans l'autre maison, du confort auquel il est accoutumé chez lui. C'est ce qu'on peut appeler un trop complet détachement de soy.

Quelle sera la récompense d'une telle conduite ? Il peut arriver qu'au « loncq aller » le *foloyeur* vienne à résipiscence, et que :

« conscience et raison ne luy dye : Tu as grand tort et grant pechié « contre ta bonne et honneste femme. Et que il ne s'amende et « l'aime plus, ou autant, que font ceux qui oncques ne se desvoye- « rent. Et ainsi aura sa cause gaignié par bien souffrir » (144).

Même, le vieil endurci, troublé par la peur de l'enfer, tiraillé par le remords, fera son testament [2] et :

« avisant la sagesse et la douceur de celle qui si longtemps l'a sup-

ci me fut emblé de l'amour de mon seigneur ». Elle l'accueillit dans sa famille et « Jean, Bâtard d'Orléans, vécut désormais avec les autres enfants et ne fut pas le moins aimé », dit M. P. Champion dans sa *Vie de Charles d'Orléans*, p. 23, Paris, 1911.

1. *Nouvelle*, 38. Edit. Leroux de Lincy et H. Montaiglon, Paris, 1880.

2. Le testament du duc d'Orléans, fait de sa main le 19 octobre 1403, témoigne de son estime et de sa reconnaissance pour la noble Valentine qu'il dédaigna si vite et si complètement.

« porté, la laissera dame et maistresse de tout quanques il a vail-
« lant » (462).

Il ne vient pas à l'idée de Christine d'évoquer en un tel cas le thème de vie sacrifiée, de droit au bonheur pour chacun, etc... Pour elle, le droit le plus beau de la femme est son attachement inviolable aux vertus du foyer « qui que face le contraire ». Et ce serait grande folie de vouloir se venger des écarts du mari en imitant son exemple :

« ce seroit comme qui bouteroit le feu en sa propre maison pour ardoir celle de son voisin. »

Passons maintenant aux « maris de merveilleuses meurs et qui si court les tiennent que a peine osent elles parler mesmes a leurs serviteurs et gens de leur hostel » (213), et à ceux qui « tant les tiennent courtes d'argent que elles n'ont ung denier » (214).

« Sy respondons a ces deux questions ensamble tout en une mesmes sentence : aux princesses et dames tenues en tel servaige, prudence ne puet donner autre enseignement, et si n'est il pas petit, ne mès prendre pacience, faire tousjours bien a leur pouoir, et obeyr pour avoir paix » (216).

Leurs amis et leurs sujets les aimeront pour leurs bonnes intentions, leur tiendront compte de leur *servaige* ; « et sera reputee leur bonne voulenté pour fait, par les discrettes et bonnes apparences que on verra d'elles » (217).

Philippe de Novare prévoit la curieuse combinaison du mari *eschars* et de la femme *large*[1]. On s'attendrait à ce que la qualité de l'une rachetât le vice de l'autre ? Non pas. Le vieux légiste, fidèle à l'esprit de solidarité qui unit tous les hommes, prend au contraire fait et cause pour l'avare, car, dans son opinion, les largesses de la femme provoqueraient une regrettable comparaison qu'il faut éviter pour l'honneur

1. *Les Quatre Tenz d'aage*, § 23.

du mari. « Et si le mary est eschars et elle est large, elle fait honte a son seignor ». Qu'elle s'abstienne donc.

On ne trouve pas chez Christine de ces raffinements d'humilité féminine, et elle n'arrachera pas un œil à la femme parce que son mari est borgne. Il est vrai que Philippe de Novare prend soin de nous avertir qu'une femme est toujours assez vertueuse si elle est *preude de son corps*.

CHAPITRE V

LA FEMME BONNE MÉNAGÈRE

Aux jours d'ennui, de soucis d'affaires, quand le mari arrive en son hôtel le front rembruni et « troublé en couraige, si comme diverses choses que les hommes ont à faire livrent aucunes fois mains desplaisirs », que sa femme, par son gracieux accueil, lui fasse *entr'oublier* ses soucis, change le cours de ses pensées. « Et dira a son pouoir toute chose qui plaire lui devroit, et a joyeux visaige se contendra ». Il faut que tout dans sa maison réjouisse ses yeux et rassérène son esprit : repas prêts à temps, *tables bien ordonnées* et le dressoir [1], l'orgueil du ménage, *bien paré, selon l'estat*. Que les enfants soient *droictement ensaignez* et contribuent à lui faire fête par une bonne tenue, de gentilles manières. Que le père ne les entende ni pleurer, ni *mignoter, ne mener noise*. S'il y a quelque chose à reprendre dans le service, la dame le fera tranquillement « en briefves parolles et sans tençon » pour épargner à son mari « celle note desagreable ».

« Et c'est bien raison que cellui qui pourchasse le vivre et l'estat et qui en a la paine et le soussy ne puet a mains que d'estre bien acqueilli en son hostel » (467).

Ces attentions aimables de la femme, toujours préoccupée du bien-être et du bonheur de son mari, se trahissent dans

1. « Et en celle chambre avoit un grant dressouer paré et tout couvert de vaisselle doree » (496). Christine critique non le « dressouer » mais la vaisselle dorée qui était prétentieuse de la part d'une femme de « marchand qui achate en gros et vent a detail pour quatre solz de denrees, se besoing est ».

mille détails : son exactitude à tenir ses repas prêts aux heures réglées montrera qu'elle a le respect du travail et de la liberté du maître de la maison, forme de politesse assez rare pour être appréciée ; son ingéniosité à lui préparer des mets succulents, agréablement présentés, le tiendra en bonne humeur, car, si ces menus plaisirs de la vie matérielle ne sont pas le bonheur, toutefois ils n'y peuvent nuire. Son argenterie, ou sa vaisselle d'étain, sera bien polie, disposée avec goût, sur une nappe et un *doublier* immaculés. Les *tables bien ordonnés* signifient tout cela, et en outre, impliquent la composition du menu et l'ordre du service. Comme on n'avait pas de pièce spécialement affectée au « manger », on faisait dresser pour chaque dîner dans la salle commune des tables pour le repas du maître et de sa famille. Les gens du commun dînaient à la cuisine, maîtres et serviteurs à la même table, séparés par la ligne idéale que marquait la salière.

Le *dressouer* que Christine recommande d'avoir *bien paré, selon l'estat,* était le meuble de parade qui posait le mieux la maison. Le Grand d'Aussy nous dit qu'ordinairement

« les dressoirs n'étoient qu'une table qu'on couvrait d'une étoffe précieuse, mais que ces tables étaient taillées en gradins afin que l'hôte pût faire ostentation de sa vaisselle. Chez les souverains qui affectaient beaucoup de magnificence, il y en avait trois, l'un pour l'argenterie, l'autre, pour la vaisselle dorée et le troisième pour la vaisselle d'or. C'est ce qui arriva au repas que donna Charles V dans la grande salle du Palais à l'empereur Charles IV, son oncle. »

Aliénor de Poitiers, qui écrivit un Mémoire sur les *Usages de la Cour* remontant au temps de Charles VI, complète les renseignements du Grand d'Aussy :

« Le dressoir, dit-elle, avait quatre degrés tout le long pour princesses, trois pour les duchesses et comtesses, deux pour les femmes de bannerets ou un *selon les lieux dont ils sont.* « Autres femmes qui sont de quelque estat peuvent avoir le dressoir chargé de vaisselle, et leur lict et couchette de menu vair ».

Les jours de fête, de festin, de noces, de *gesine*, le *dressoner* se chargeait de toute la vaisselle précieuse qu'en temps ordinaire on serrait dans des coffres. Les visiteurs jugeaient par là du degré de noblesse ou de richesse de leurs hôtes.

Quels mets pouvait donc offrir à son mari cette maîtresse de maison si entendue ?

Il est possible d'imaginer, d'après les traités de Taillevent, le célèbre *queux* de Charles V, d'après les recettes du *Menagier*, et du Grand d'Aussy, ce que pouvait être la table d'un bon bourgeois de Paris en 1405 [1].

Par une chaude journée de juillet, on lui aurait peut-être servi un *potaige verd*, fait de jeunes orties, de *porpier* et d'*eschaloingues d'Etampes* ; une galimafrée [2], liée à la sauce cameline [3], suivie d'un plat d'asperges *croquantes* (c'est ainsi qu'on les aimait), à moins que ce ne soit le jour du *rost d'aigneau* qu'on aurait mangé avec une sauce à la menthe. Comme salade, un beau plat de romaine [4] à la pimprenelle, ou de bourrache, généreusement assaisonné de verjus et de sucre, et parsemé, pour plaire à l'œil, de pétales de lis ou de buglose. Au dessert, apparaîtront les poires cuites, fleurant la cannelle et l'eau de rose ; une tourte aux damas de Tours [5], tentante sous

1. Voir pour la cuisine au moyen âge : *Le livre fort excellent de cuisine*, d'Olivier Arnoullet ou *Le Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent, maître-queux de Charles V (p. p. le baron Pichon et G. Vicaire, 1892), ou Le Grand d'Aussy, *Histoire de la Vie privée de Français*, édit. Roquefort, Paris, 1815, et le *Menagier de Paris*, t. II. Pour l'Ordonnance des repas, consulter *Les Proprietez des Choses*, Bibl. Nat., f. fr., ms. 216, fol. 101.

2. *Galimafree*, fricassée de volailles assaisonnée de vin, verjus, épices, et servie avec une sauce cameline.

3. Il y avait différentes variétés de sauce cameline ; selon les ingrédients qui la composaient, on avait la cameline aux aulx blancs, aux aulx vers, la cameline verte... Le Taillandier donne cette recette pour la cameline ordinaire : Broiés gingembre, canelle grant foison, girofle, graisse, macis, une écorce intérieure de noix muqaite (muscade), poivre, lart qui veult, puis coullés pain trempé en vain aigre, atrempés tout et salés.

4. La *romaine* avait été rapportée d'Avignon par le seigneur Bureau de la Rivière et acclimatée dans ses splendides jardins de Crécy et d'Auneau. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*.

5. Les damas de Tours, soit le rouge, soit le noir, soit le violet, avaient été apportés en France au temps des croisades par les comtes d'Anjou.

sa croûte dorée [1] et laissant échapper son pénétrant arome de muscade. Et enfin, pour parfumer la bouche et fortifier l'estomac, on offrira les *espices* [2].

Un beau jour de printemps, le menu pourra se composer d'un *potaige aux œufs au lait d'amandes*, d'un chapon, farci de viandes hachées et de *roisins*, le tout relevé d'un brin de sauge et de thym, et servi avec une sauce *jance* [3] fumante ; d'un plat de tendres *porreaux* cuits sous la cendre, salés à point et glacés de miel ambré ; d'une salade de mauves ou de cresson [4] alénois piquée de *ne m'obliés mie* ou de *feuilles d'aiglantine* ; au dessert, des *flanciaux* sucrés [5] ou du *lait lardé* [6], bien aromatisés d'eau de rose qu'on prendra avec des oublies [7] sortant *des fers ;* puis, des fruits confits, ou un plat de fraises nouvelles au sucre et au vin épicé.

S'il fait froid, la ménagère préparera un bon potage jaune, aux fèves ou à la citrouille, où le safran ne sera point épargné ; de bonnes viandes nourrissantes, telles qu'un cuissot de venaison, ou un substantiel pâté de lièvre où toutes les épices, tous les condiments viendront marier leurs saveurs et leurs par-

1. Les *pies* actuels d'Angleterre ou des Etats-Unis représentent bien nos tourtes du moyen âge, faites de deux croûtes de pâte mince entre lesquelles cuisent les fruits.

2. Les *espices de chambre* consistaient en dragées, sucre de Candie, sucre rosat, écorces d'oranges, noix confites, etc...

3. *Le Taillandier* donne la recette de trois sauces *Jance :*

La *Jance au lait de vache :* broiés gingembre, moieux d'eufs ; deffaites du lait de vache et faites bouillir.

Jance aux aulx : broiés du gingembre, des aux, des almendes. Le reste comme la précédente.

Jance de gingembre : broiés du gingembre et almendes sans aulx. Le reste comme la précédente. Aulcuns y mettent du vin blanc.

4. Le cresson possédait la vertu de dissiper « l'humeur superflue du cervel » et de remédier « contre la relaxation de la luette » (*Proffits champestres*, livre VI.

5. Les flanciaux étaient ce qu'on appelle encore aujourd'hui flanc ou crème renversée.

6. C'est la même recette que la froumentée du *Menagier*. Voir note 2, page suivante.

7. Les oublies étaient des sortes de gaufres très minces qu'on cuisait entre deux fers.

fums, et qu'on mangera tout chaud avec des confitures. Un mets d'oignons cuits au vin doux y fera suite et, pour tempérer l'effet de ces plats *de hault goult*, on achèvera le repas par une *alumelle*[1] frite au sucre ou une *fromentee*[2] bien veloutée. Et si le temps est *fort et aspre*, ce cher mari ne quittera pas son *hostel* sans avoir pris une soupe au vin chaud, saisissant d'abord l'odorat par son plaisant fumet de citron, de cannelle, de clous de girofle et de feuille de laurier.

En temps de carême, aux jours maigres, on se contentera d'une table plus frugale ; le poisson sera substitué à la *chair*, les laitages aux mets épicés et la *crème chauffée*[3] ou le lard de baleine[4] prendront dans les légumes la place du salé ou du beurre interdits.

Ce bourgeois de Paris mange de bon pain de pur froment tamisé, peut-être du pain de Chailly[5] ou de Gonesse[6], gardant le gros pain de Corbeil pour ses *tranchouers*[7] ;

1. *Alumelle*, c'est à-dire omelette. Voici la recette qu'en donne le *Menagier de Paris :* « Ostez tous les *aubuns* (blancs) et batez les *moyeux* (jaunes), « puis mettez du sucre en la poelle et il se fondra, et après ce, frisiez dedens « vos aubuns, puis mettez en un plat, et du succre dessus ».

2. *Froumentee* (*Menagier*) serait, d'après la recette donnée, comme une crème au caramel où on ne *caramélliserait* pas le sucre.

3. *Crème chauffée*, c'est l'écume qu'on retire du lait chauffé sur un feu doux ; on la saupoudrait de sucre et on la mettait sur les légumes. On n'en a pas encore perdu la tradition aujourd'hui dans la Creuse.

4. Le *craspois* ou lard de carême, tiré de la baleine, était fort usité au moyen âge. La langue de ce cétacé était un morceau estimé. L'un des *cent et sept cris* de Paris recueillis par Anthoine Truquet en 1545, reproduits par M. A. Franklin dans l'*Appendice* à son *Dictionnaire historique des Arts, Métiers et professions*, témoigne qu'au XVIe siècle la baleine jouissait encore de toute sa popularité :

« Lart à poix, lart à poix, baleine !
De crier je suis hors d'alaine,
C'est viande de Karesme,
Elle est bonne a gens qui l'ayme. »

Appendice (XVIe siècle), p. 766.

5. M. Franklin dans *loc. cit.*, page 96, article *Boulangers* dit qu'il faut dire Chilly et non Chailly, car ce pain était apporté à Paris de *Chilly*, aujourd'hui Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise).

6. La vogue du pain de Gonesse se soutint jusqu'à la Révolution, *ibid.* p. 96.

7. *Tranchouers* ou *tailloirs* étaient des tranches de gros pain qui tenaient

il boit, sans doute, du vin de sa vigne qu'il va voir les beaux dimanches et jours de saints sur les coteaux de Meudon, de Suresnes ou par devers Clichy ; ou, si sa provision est épuisée, du vin nouvellement *crié* au carrefour, que les bateaux de Troyes ou les convois d'Orléans ont amené *a grans faix*. Il le coupera prudemment d'eau chauffée que sa *dame* tient toujours dans un pôt et où elle aura, par précaution hygiénique, fait plonger une lame d'argent ou une barre de fer rougies au feu [1].

Une fois maître Gaster satisfait, le mari sera plus dispos et confiera plus volontiers ses ennuis à sa femme. Celle-ci s'en enquerra non « devant la maisniee, mais en leur privé, en la chambre, quant ils seront seuls et retirés ». Le mari alors sera d'humeur à les discuter avec elle et sans doute à la consulter, car les femmes trouvent dans leur amour et dans leur instinct des inspirations qui quelquefois échappent à une expérience plus éprouvée. Cette communauté d'intérêts, de joies et de soucis a dû être le partage de Christine, épouse de maistre Etienne de Castel. « Si avions toute ordennée », dit-elle dans son *Chemin de Long Estude*,

« Nostre amour et nos deux cuers,
« Tres plus que frères ne suers,
« En un seul entier vouloir,
« Feust de joie ou de douloir. »

lieu d'assiette pour la viande. On y déposait les morceaux servis du plat et ce pain, humecté de sauce, se mangeait ensuite comme une tartine. Les riches, d'habitude, les mettaient de côté pour les pauvres.

Dans sa *Ballade* 84, le gourmet Eustache Deschamps préfère le pain léger de Carpentras.

1. A l'exception des boissons chaudes, la table actuelle des Américains du Nord a beaucoup de rapports avec la cuisine française du moyen âge. On y retrouve les salades sucrées, le mélange d'herbes aromatiques, la sauge par exemple, à la farce des volailles : mélange de viandes hachées, fruits confits, raisins, gingembre (mince-pie) ; gelées servies avec la viande, abus de clous de girofle dans certaines soupes, de muscade et de gingembre dans certains desserts, de sel et de poivre partout et, en général, légumes pas assez cuits pour satisfaire le goût français. Habitudes que leur ont sans doute transmises leurs ancêtres anglais, qui les tenaient eux-mêmes des Normands.

On voit donc que cette épouse *humble, soumise, obeissant*, n'était ni la servante, ni l'esclave du mari, mais une compagne dévouée et qu'elle pouvait être une collaboratrice appréciée. (Voir à cet effet les paragraphes 406, 553, 554, 594).

.... « et si soit dame
De l'ostel apres toy, non serve.
Fay que ta maignee la serve [1] »

recommande Christine à son jeune fils comme règle de conduite future.

La sollicitude de la bonne femme s'étendra sur le cœur, sur l'âme et sur le corps de son mari. Il sera bien nourri, « nettement tenu en habit, car le bel habillement du mary est l'honneur de la femme » (§ 141) ; elle veillera à ce qu'il soit bien servi et, toute grande princesse qu'elle sera,

« ne tiendra pas a honte de s'informer elle mesme, auprès des chambellans, de son service et de sa santé ». « Et elle voudra que leurs collacions soient faites maintes fois au sujet d'elle » (138).

Lecoy de la Marche explique ainsi ce mot de *collation* [2] qui se rencontre souvent dans les chroniques du temps et dans les écrits de Christine :

« Les sermons du soir ou *post prandium* sont souvent appelés « *Collationes*. Cette dernière dénomination tire son origine des con- « férences, c'est-à-dire des entretiens mêlés de questions, de « réponses et d'éclaircissements mutuels, auxquels se livraient, « après souper, les religieux de l'ordre de saint Benoit. »

« Elle s'étendit ensuite aux lectures pieuses qui suivaient la *cœna*, « puis au repas lui-même. »

Ces collations auraient donc passé des couvents dans les écoles, des écoles avec les clercs dans les maisons des grands. Les maîtres y prenaient part avec leurs chapelains, leurs officiers, et leur astrologue, s'ils en avaient un à leurs gages [3].

1. *Enseignemens a mon Fils, Œuvres Poëtiques*, t. I, XCI.
2. *La Chaire au XIIIe siècle*, p. 225.
3. Ce serait une nouvelle preuve du désir général qu'avaient les gens des XIVe et XVe siècles de s'instruire.

CHAPITRE VI

CONDUITE DE LA FEMME ENVERS LES PARENTS ET LES AMIS DE SON MARI

La preude femme fera honneur à son seigneur dans la manière dont elle recevra ses parents, ses amis ou ses hôtes. Elle leur doit un bienveillant, courtois accueil et une large hospitalité. Elle se montrera maîtresse de maison accomplie en les « festoyant » et en faisant les honneurs de sa cour à tous, selon leur degré (§ 130). Elle et ses *dames d'estat* paraîtront dans leurs plus beaux atours, *deviseront ameablement*, danseront, caroleront, *s'esbatront en jeux honnestes*, comme il convient.

Quant aux parents du mari, elle s'ingéniera à les gagner à force de prévenances aimables et de déférence adroitement marquée [1] :

« Elle leur fera honneur, de toutes pars que ilz viennent, et tres bonne chiere, et devant les gens meilleure que aux siens propres » (149).

Au fait, en épousant son mari, la jeune dame avait épousé la famille de ce mari et avait renoncé à la sienne, selon la loi. Il était donc légitime que ses beaux-parents eussent auprès d'elle, dans la maison de leur fils, la préséance sur ceux de la

1. « Al lynage son seignour
Sovent moustre grant amour
E fet grauns bens
E par ce se quert honour »,

lit-on dans le *Dit de la Bonté des Femmes*, str. XXXVIII, publié dans l'*Introduction*, page XL des *Contes moralisés de Nicole Boson*, éd. par Lucy Toulmin-Smith et Paul Meyer, *S. d. A. T.*, Paris, 1899.

famille d'alliance. C'est ce que les jeunes épousées du temps jadis avaient de la peine à ne pas oublier, et cet oubli pouvait avoir des suites funestes. Telle belle-mère aurait difficilement pardonné à sa bru de l'avoir fait asseoir *au-dessous* d'elle, tandis qu'elle aurait vu la propre mère de la jeune dame placée *au-dessus*[1].

« Madame Isabel de Portugal disoit qu'elle ne vouloit point que « sa niepce allast devant celles de Monseigneur le ducq Philippe, « pour monstrer que toutes femmes doivent faire honneur aux « parens de leurs maris devant les leurs. »

Et madame Isabel de Portugal devait être bien renseignée sur les beaux usages, ne faisant rien à la cour de son mari, Philippe de Bourgogne, sans avoir, auparavant, consulté la vieille duchesse de Namur[2] qui « avoit un *Grand Livre des* « *Estats de France* et qui passoit pour la femme de la cour la « mieux instruite des honneurs royaux ».

Christine sent qu'elle touche un point épineux. Elle insiste :

« Et plus seure sera quant elle aura la faveur des parens de son seigneur, car on a veu maint mal avoir a femmes, a cause des parens de leurs maris ».

Suit le petit encouragement affectueux :

« et cestui signe sera la certiffication de l'amour et loyaulté que elle a a son seigneur » (153).

Le moyen de se refuser à cette concession, qui est en outre un devoir, si elle doit être une preuve d'amour et de loyauté ? Car ce sont là les deux conditions essentielles à son honneur.

Mais l'offense peut venir de ces parents mêmes qu'elle s'efforce de captiver.

1. *Au-dessous* signifiait à la main droite ; *au-dessus*, à la main gauche. La gauche avait l'avantage sur la droite, étant le côté du cœur.

2. La duchesse de Namur dont le *Grand Livre des Estats* faisait loi, était née en 1372 ; elle avait épousé en 1391 le duc de Namur. Fille de Jean VI d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, belle-sœur de Charles V, elle était donc la cousine germaine de Charles VI, et ses renseignements sur l'étiquette sont bien de l'époque dont nous nous occupons.

« Se gardera surtout de querelles, de prendre estrif de parolles et, de toutes manieres, eschivera que contens ne aucune rancune naisse ou sourde entre elle et eulx. »

Si même elle est veuve, elle ne se croira pas dégagée envers eux de ces aimables obligations, car de graves questions peuvent surgir où leur faveur lui sera grandement *a aide*, telles que son douaire, le partage des biens, la tutelle des enfans. Donc, elle se « tirera auprès d'eux plus tost que dans sa propre famille ».

Et qu'on ne puisse pas dire d'elle « *que femme ne aymera ja personne que son mary ayme* », comme dit le proverbe. Un mari, pour nous aimer, ne renonce pas au monde ni à tout ce qui lui est cher en dehors de nous. Au lieu de le détourner de la *hantise qu'il a a ses amis*, faisons à ceux-ci « bonne chiere » (151) ; attachons-nous à eux, au contraire, à moins qu'ils ne soient vicieux ou n'exercent une dangereuse influence sur l'esprit du mari, auquel cas il est de notre devoir de nous entremettre. Mais encore faut-il que le fait soit prouvé et que nous usions de grands ménagements, car une intervention maladroite ou prématurée amènerait la guerre au ménage.

La femme idéale du *Livre des Trois Vertus* a maintenant son portrait achevé. Elle a dû recevoir, quand Christine la présenta au monde, et malgré son petit bagage de livres autres que le psautier, l'approbation de Jehan Gerson, lui qui, dans un de ses sermons, plaçait ainsi dans les mains de sa femme modèle « la soussie d'Obeissance, la margarite d'Humilité, la violette d'Abstinence et la fleur de liz de Franchise et de Toute Excellence [1] ». Christine, mieux versée dans la connaissance des

1. 6133 « L'olive de misericorde
Nourrist ceste humeur, si recorde
Mon livre, et la rose ensement
De martire, et semblablement
De chasteté le tres doulz lis,
Les violiers doulz et polis
Fait naistre, et douces violettes
De virginité pures nettes... »

Le Miroir de Mariage, Eustache Deschamps, *Œuvres*, t. IX.

devoirs mondains que le bon chancelier de Notre-Dame, aurait ajouté à ce bouquet théologal quelques autres fleurs cueillies dans le jardin du monde, comme par exemple l'odorant « violier [1] de courtoisie » et d'autres, non moins belles et non moins gracieuses qui, à ses yeux, auraient symbolisé l'intelligence claire, la volonté active, le cœur délicat et l'esprit aimable et cultivé.

1. Le violier est ce que nous appelons actuellement la giroflée ou violette de Saint-George.

L'Histoire Littéraire, tome XXIII, p. 249, mentionne un poème anonyme du XIIIe siècle, *Le Chapel a sept Fleurs* qui couronne la femme parfaite d'un chapel composé du *lis*, dont elle doit avoir la blancheur et qui est le symbole de l'amour de Dieu ; de la *violette*, symbole de l'humilité et de la discrétion ; de la belle fleur du *souci*, qui lui enseigne à garder pur et sans tache le trésor de la sagesse ; de l'*ache*, qui lui recommande d'être bonne pour les pauvres et les faibles ; de la *cousonde*, qui l'avertit de n'accueillir que loyale courtoisie ; de la *rose* qui tient de la sainte Mère de Dieu l'empire de la beauté morale et enfin de l'*ancolie* qui sert à lier toutes les autres fleurs, et les vertus qu'elles symbolisent.

SEPTIÈME PARTIE

LA GESTION DES FINANCES ET DES REVENUS DU MÉNAGE

CHAPITRE PREMIER

SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE VERS 1405

On trouvera que parmi les devoirs pratiques de la femme, la gestion des finances et l'administration des domaines sont considérées comme de la première importance. Christine s'y étend largement à propos des dames vivant sur leurs terres et elle y revient en particulier pour chaque classe, « femme d'estat, femme de marchand, femme de mestier et femme de laboureur. »

Cherchons dans l'histoire du temps la raison de ces exhortations si pressantes à l'économie, à la réduction des dépenses, à la restriction des *superfluités*.

Le budget du ménage semble avoir été au début du xve siècle une question grosse de soucis. Non que la terre eût déprécié en valeur ; elle ne tombera que plus tard, alors que la guerre, le pillage à main armée auront dépeuplé les campagnes. L'heure n'était pas encore venue où Gerson pût avec raison reprocher au roi la désolation des champs :

> « Quans menages se sont partis du royaume pour telz outrages !... Ils n'ont de quoy semer ne ne osent tenir chevaux ne bœufs pour doubte des princes ou des gens d'armes, ou n'ont courage de labourer parce que rien ne leur demeure [1]. »

Non que le travail fût peu rémunéré : « les bras mâles et femelles, les simples bras du xve siècle sont plus rémunérés

1. *Harangue* prononcée devant le roi Charles VI au nom de l'Université en 1413, publiée par M. Moranvillé, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1890, tome LI, p. 424 et suiv.

que ceux du XIX[e] siècle si l'on n'envisage que la paye de la journée [1] ». Non que la vie fût devenue plus chère, car elle n'avait pas augmenté depuis le règne de Charles V. « Entre 1401 et 1425 la nourriture n'était que 3,10 plus bas que de nos jours ; cependant le « prix de la vie » était de 4,30 au-dessus de ce qu'il est aujourd'hui [2] ». Non que le pouvoir de l'argent se fût affaissé : « de 1375 à 1400 il avait monté, autrement dit, la vie avait baissé du 1/3 au 1/4 de ce qu'elle coûte aujourd'hui [3]. »

Cependant la gêne se sentait partout. Si l'ouvrier gagnait plus en proportion en 1405 qu'en 1901, il était paralysé dans son travail par 115 jours chômés [4]. Le commerce étranger, les affaires de banque étaient presque tout entiers entre les mains des *Lombards* et des Juifs établis à Paris et dans les grands centres européens. L'énorme quantité de métal précieux employée dans la vaisselle, voire dans des meubles de prix, ou qui s'accumulait dans les églises et les couvents, par conséquent retirée de la circulation, rendait l'argent rare [5]. Le taux

1. *Histoire économique de la Propriété, des Salaires, des Denrées... depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*, par M. le Vicomte G. d'Avenel, Paris, 1898, livre III, ch. I, p. 17.

2. « La viande était par rapport au salaire a moitié prix de ce qu'elle est en 1897 ». *Ibid.*, III, ch. VIII, p. 244.

3. « Il est admis que l'entretien du costume est l'une des dépenses qui ont le moins augmenté. L'habillement coûtait plus à proportion au XV[e] siècle que de nos jours. » *Ibid.*, III, ch. X, p. 341.

4. « De gré ou de force, l'ouvrier se reposait la veille des grandes fêtes, et Dieu sait si elles étaient nombreuses. Les boulangers nous en ont fourni (*Livre des métiers*, titre I), la curieuse énumération que voici. » Suit l'énumération des fêtes mobiles et fixes. *Dictionn. hist. des Arts, Métiers et Prof.*, article *Dimanches et Fêtes*, p. 262. L'auteur, M. A. Franklin, arrive à la conclusion que le total des jours chômés, était pour les boulangers, de 141 et, pour les trefiliers d'archal et autres, de 171.

5. Par exemple, voici une petite partie des joyaux de Charles V qu'on relève dans ses inventaires :

20 couronnes d'or.
10 chapels d'or.
1 frontier de la reine Jeanne garni d'or.
1 coeffe garnie de perles.
11 paires de boutonnières.

de l'intérêt était plus élevé sous Charles V et sous son fils que sous Louis XII et la valeur de la monnaie était redevenue instable pendant le règne de Charles VI [1]. « Les altérations du numéraire après avoir ainsi repris leur cours ne s'arrêtent qu'à la grande Révolution de 1789 [2] ».

4 boutons chacun de 6 grosses perles et 1 saphir au milieu.

La grant nef d'argent a deux chasteaux aux deux bouts et a tournelles autour, pesant 70 marcs... Et le reste est à l'avenant.

Nicolas de Baye qui rapporte l'inventaire fait, en 1408, des biens de Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, dit qu'il laissait, outre des joyaux d'or de très grande valeur, au moins 120 calices d'or et 12 chapelles neuves.

1. « Les Juifs rentrés en France en 1361 s'engageaient à n'exiger par semaine que 4 deniers d'intérêt par livre ». Siméon Luce dans *Revue Historique*, 1878, page 365. Cet intérêt jugé légal ne dépassait guère 86 %!

L'Eglise enseignant que tout prêt d'argent à intérêt était usuraire, les affaires de banque n'étaient entreprises que par les Juifs et les Lombards, chrétiens dépourvus de scrupules en matière d'argent. Olivier Maillart fulminant contre les roueries de ces banquiers du XVe siècle prête à l'un d'eux les mots suivants : « Je vous donnerai 100 francs, mais si vous les gardez un mois, j'en retiendrai 10 francs. »

2. *Introduction*, p. XXV du *Traictié de la Première Invention des Monnaies de Nicole Oresme*, édit. par M. L. Wolovski, Paris, 1864.

CHAPITRE II

DIVERSES CAUSES DES EMBARRAS D'ARGENT

Les aides tombaient lourdement et arbitrairement sur le peuple. « Ils me taillent et retaillent », murmurait un pauvre juponnier d'Orléans, luy estant en l'ostel de Jean Castel à Paris, « et leur poise qu'ilz ne povent avoir tout le nostre. Que a *il* (le duc d'Anjou) a faire de moy oster ce que je gaigne a mon aguille [1] ? » Pour lesquelles imprudentes paroles le vilain fut condamné a estre mis en prison et a estre signé au front du saing de lis pour injures proférées contre le roy (Charles VI). Autre sentence pour le même délit en 1398.

Vers 1405, les plaintes s'élèvent de tous côtés et se font plus menaçantes. Celles de Gerson, prononcées au nom de l'Université de Paris, dans un sermon solennel, sont éloquentes par leurs accusations et leurs réticences :

« L'Université vient pour tous les estas desquelz elle a aucuns estudians, comme pour tous les parens et amis estans en grieve affliction, qui ne peuent venir icy ou estre oys en leur doloreuse lamentacion... L'Université exhorte toujours le bon peuple de France a pacience et a obeissance par ses suppos, mais que dira il si le roi ne se porte benignement, justement et raisonnablement envers lui [2] ? »

Il représente ce peuple ruiné par les exactions des grands, par la gabelle, les tailles, les impôts ; excédé par les gens du fisc « mangeurs de povres gens ».

1. *Choix de Pièces Inédites relatives au règne de Charles VI*, D. d'Arcq, t. I, 1863.

2. *Sermon* prononcé par Gerson devant le roy et sa court, le 7 novembre 1405. B. Nat., f. fr., 25552.

En effet, dès l'année 1402 où Isabeau obtint le pouvoir des finances du royaume [1], et où elle s'adjoignit le duc d'Orléans comme « souverain gouverneur des aides sur le fait de la guerre [2] », les levées d'aides se succédaient d'autant plus rapidement qu'elles n'arrivaient jamais jusqu'au trésor royal, interceptées qu'elles étaient par ceux qui avaient la charge d'en disposer pour le bien public. Voici ce que rapporte Juvénal des Ursins au sujet du gouvernement des aides du duc d'Orléans :

« Et commença a faire aucunes exactions. Et fit faire une grosse taille sur le peuple, en laquelle furent compris les gens d'église, voire comme contraints, et si vouloit qu'ilz payassent des impositions et des aides... Et y avoit grands brouillis et murmures [3]. »

Nouvel édit qu'une aide serait :

« levee et recueillie avant la fin d'avril. Et disoit on qu'elle montoit a dix huict cens mille livres... mais elle ne porta oncques profit. Et si disoit on que le duc d'Orleans avoit esté rompre les huis ou le tresor du roy estoit amassé et qu'il y prit tout ce qu'il y trouva [4]. »

Autre taille à la fin de ladite année 1404 [5] « dont tout le profit alla en bourses particulieres ».

Nouvelle taille « pour resister aux entreprises de Henry de Lancastre, soy disant roy d'Angleterre [6] ».

Jean Sans-Peur, qui cultive sa popularité, se pose en défenseur et en réformateur et, le 26 août, fait des remontrances au Parlement [7]. Entre autres griefs, il lui reproche les exactions qui ont frappé le clergé, la noblesse et le peuple.

1. *Lettres royaulx* du 18 avril 1402.
2. *Ibid.* (1er juillet 1402).
3. *Hist. de Charles VI*, juillet 1402.
4. *Ibid.*, 30 janvier 1404.
5. Pour cette levée d'impôts, les collecteurs usèrent d'une rigueur excessive « Ceux qui différaient de payer étaient jetés en prison sur-le-champ. Les pauvres étaient obligés de vendre même la paille de leurs lits... » Dom Félibien, *Histoire de la Ville de Paris*, Paris, 1725.
6. 5 mars 1405.
7. *La vie politique de Louis, duc d'Orléans*, L. Jarry, p. 327.

Comment les coffres de Charles VI se seraient-ils remplis, malgré ses demandes constantes, quand chacun venait y puiser à pleines mains. La guerre avec l'Anglais se déclarera et le trésor sera vide pour y faire face.

Les trêves signées avec l'Angleterre le 19 mars 1390, et qui devaient assurer la paix pendant vingt ans, sont rompues en 1403. Des préparatifs de guerre se font des deux côtés. Le duc de Bourgogne va assiéger Calais et Henri IV opère une descente en France. La Picardie, la Normandie, le Poitou sont envahis et pillés, les récoltes ravagées, les maisons brûlées. La Bretagne est menacée [1].

L'ordonnance de Charles VI du 30 janvier 1404, demandant de nouveaux subsides, récrimine contre les Anglais qui lui font la guerre « par terre et par mer, en pillant, desrobant, et emmenant avecques tous les navires personnes, biens et marchandises ». Entre deux campagnes les soldats du roi ou des princes, ou des capitaines à solde continuent à piller le pauvre habitant des campagnes et à ravager ses champs. « Ils ressemblent à des loups plutôt qu'à des hommes », écrit Nicolas de Clamangis à Gerson :

« Quatre soldats armés de fourches abattent de quoi nourrir une cohorte. Ils ne laissent rien dans les maisons qu'ils pillent, pas un poulet, pas une poule, pas un coq [2] ».

Les gens d'armes, Français ou « Godons », passés maîtres pillards, étaient la terreur des gens des campagnes et leur ruine [3].

1. 1404. Messire Olivier de Clisson et messire Guillaume du Chasteau, vaillans chevaliers, mirent sur mer 30 vaisseaux.

Expédition infructueuse du comte de la Marche au secours des Gallois révoltés.

1405. « Les Anglois ardoient et mettoient a destruction le pays de Cotentin ».

Boucicaut était à Gênes et s'occupait des démêlés avec les Vénitiens.

2. Epître citée par les *Annales* de la Faculté des Lettres de Caen, 2e année, n° 4.

3. On se souvient des premiers exploits du *Jouvencel* de Jean de Bueil : « Si alla et vint tant de fois qu'il conquesta les chievres de la forteresse de

Le désarroi était dans toutes les finances, depuis celles du roi jusqu'à celles des particuliers. Les dons excessifs de Charles VI à ses proches, à son frère particulièrement, et à ses courtisans, les pensions, les dépenses toujours croissantes de la reine[1] avaient jeté les ressources royales dans une pénurie extrême. Une partie des joyaux de la couronne, et bientôt la couronne de France elle-même, sont engagés[2] pour subvenir aux dépenses ou parer aux dettes les plus pressantes[3].

La longue querelle du schisme (1378-1417) ajoutait à l'inquiétude générale. Dès le 30 juillet 1403, cependant, la *Restitution d'obédience* à Benoît XIII avait rétabli un calme momentané entre la cour de France et celle d'Avignon.

Comme si la guerre avec les Anglais et le détestable gouvernement de Charles VI, ou plutôt d'Isabeau, ne suffisaient pas à accabler le peuple de France, d'autres calamités venaient encore accroître son malheur. Les inondations et la peste de 1399 ruinent et dépeuplent Paris et ses environs. Une épidémie de *boce*[4] s'ensuit qui afflige la

Verset. Mais à tant ne se tint pas, ainçois gaingna la buée dont il fit son jacque ; de quoy ceulx de Verset s'esmerveillerent. Et une fois entre les autres, se advisa d'appeler ung autre avecques soy et approcha si près de Verset, qu'il trouva la vache au cappitaine qui estoit en pasturage. Si la prist et emmena... » ch. III, p. 25, texte établi par Léon Lecestre, Paris, 1887.

1. Et pareillement en l'hostel de la Royne pour la despence duquel anciennement on ne levoit que XXXVI^m frans, presentement on en lieve sur les aides VII^xx XIIII^m frans, nonobstant son demaine et les aides d'icelui. *Bibl. Ec. des Chartes*, 1890, p. 424, tome LI, M. Moranvillé.

En 1405, le budget d'Isabeau se bouclait avec un déficit de 450.000 francs.

2. Lettre du 5 février 1405 de Charles VI à Isabeau engageant une partie des joyaux de la couronne pour payer la dot de 1.200.000 francs de notre monnaie, de Louis de Bavière, frère de la reine, dot qui lui avait été promise à son mariage en 1402. Voir *Revue Archéologique*, XIIIe année, 1857, article de L. Pannier, pages 599-603.

3. « Mais bientôt les conseillers de Charles VI en arrivèrent à donner en nantissement de l'argent que leur avançaient les riches banquiers italiens la couronne de France elle-même. » (*Recueil des Ordonnances des Rois*, t. X, p. 221).

La couronne ne fut retirée qu'en 1414 de chez Gauvain Trente, qui détenait ce gage contre le remboursement de 2.030 livres tournois. *Ibid.*

4. D'après le *Religieux de Saint-Denis*, la boce causait aux malades de

Bourgogne, la Brie, le pays de Meaux et de Paris dès la fin de mai. La cour, fuyant la maladie, se réfugie en Normandie et ne rentre dans la capitale qu'en décembre.

Le Journal d'un bourgeois de Paris mentionne un nouveau fléau de la boce en 1401 et le *Religieux de Saint-Denis,* un autre en 1402.

Au printemps de 1404, l'épidémie s'abat de nouveau sur la France et les pays voisins (celle dont mourut Philippe de Bourgogne, le 27 avril) et cause partout une grande mortalité.

En 1405, nouvelles dévastations amenées par les pluies prolongées et les crues excessives des rivières : « En ce temps, les eaux furent merveilleusement grandes et horribles, et firent moult de maux tant es bleds qu'es prés. »

Les impôts, la guerre, les éléments, les épidémies, un gouvernement exécrable, voilà des fléaux qui, à toute époque, suffisent à causer la gêne et à préparer la ruine. Vers 1400, il y en avait un autre encore plus dévastateur, parce que plus général et plus continu, et qui avançait d'une marche progressive depuis que le premier des Valois avait posé le pied sur le trône de France : c'était la passion du luxe et la folie des dépenses[1]. La famille royale donnait l'exemple, et, à sa suite, les grands seigneurs, les riches bourgeois dépensaient à l'envi leurs revenus et leurs biens pour se parer de vêtements magnifiques et de précieux bijoux, pour remplir leurs hôtels de meubles somptueux, de vaisselle d'or et d'argent, pour s'éclipser les uns les autres en fêtes brillantes et ruineuses.

« Le règne de Charles VI est certainement le temps où l'on remarque la passion de l'art la plus forte, et par suite, la prodiga-

violentes douleurs de tête qui ôtaient l'appétit et Nicolas de Baye ajoute qu'ils souffraient de « rheumes et de fievres, et qu'aux jours d'audience l'on entendait de tous costés une telle tousserie qu'il était difficile de tenir les Registres. » *Journal,* fin avril 1404.

1. « Il est un fait étrange dans l'histoire de notre pays : le luxe des habits semble s'accroître dans les époques calamiteuses ». Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier franç.*, page 23, Paris, 1873.

lité la plus inconsidérée. Mais aussi jamais les aliénations, les destructions et les engagements ne furent plus fréquents [1]. »

Si l'architecture perdait dans l'art religieux la pureté des lignes et la sûreté du goût auxquels elle avait atteint au XIIIe siècle, en revanche elle produisait dans l'art civil des demeures dont la beauté n'a pas été surpassée depuis [2]. Les quelques hôtels ou châteaux qui nous restent de ce temps, ou qui ont pu être reconstitués, grâce aux soins d'architectes, artistes autant que savants, nous laissent dans une admiration étonnée devant tant de grâce unie à tant de solidité, devant la majesté des proportions, la beauté et la richesse des ornements, et la fantaisie inépuisable de l'ouvrier qui semble se jouer avec la pierre ou le bois [3]. Combien nos demeures de riches d'à présent semblent, pour la plupart, petites et banales en comparaison !

Ces hôtels du temps de Christine se paraient de tout ce que l'art de l'ébéniste, du serrurier, de l'armurier, de l'orfèvre, du brodeur, du tapissier, du tisserand, du tailleur d'images, du peintre, du verrier pouvait fournir de plus exquis. Les inventaires de trousseaux, de testaments et les registres de comptes se lisent comme des contes de fées. Il en reste dans l'esprit un éblouissement de draps d'or et d'argent, un chatoiement de tapisseries et de tapis sarrazinois, un scintillement d'orfèverie. A l'amoncellement des nefs, aiguières, hanaps, pots, tasses, plats, salières [4], gobelets, *dragouers*, chandeliers, lanternes, *escriptoires*, *mirouers*, dont chacun est un

1. *Revue archéologique*, année 1873-4, t. II, p. 159, L. Pannier.
2. Brunet Latin dans son *Tresor* vante la beauté et le confort des maisons françaises et les dit supérieures à celles d'Italie.
3. Par exemple, le château de Pierrefonds qui appartenait au duc d'Orléans, celui de Coucy, *la merveille*, considérablement agrandi et embelli par Enguerrand VII vers 1387, l'Hôtel de Ville de Bruxelles, dont la reconstruction date de 1402, etc.
4. Parmi les joyaux du duc de Guyenne on trouve :
1 salière d'or faicte d'un paon et d'une dame a genoulx.
1 salière de cassidoine garnie d'or.

objet de prix, s'ajoute ce qui, de nos jours, constitue les trésors d'églises : chapes, draps d'autels, chasubles, croix, images saintes, évangiles, missels, ciboires, reliquaires, etc., pour les chapelles particulières ou pour orner les alcôves à dévotion des chambres à coucher [1]. Les *patenostres*, les chapelets sont de véritables bijoux. Ce sont tapis *dyaprés* pour recouvrir les carreaux des chambres ; tapisseries de haute et de basse lice [2] et lambris de bois d'Irlande pour les murailles ; draps de parement, couvertures doublées d'hermine ou de menu-vair pour les lits ; ce sont ces belles *verrières* aux couleurs de joyaux qui versent dans les salles une mystérieuse lumière de cathédrale. Les superbes grilles, les rampes en fer forgé, les *chiennets*, les admirables heurtoirs et serrures du temps s'harmonisent avec le style de l'hôtel, de la salle, du meuble qu'ils décorent et protègent ; les tables, les bancs, les dressoirs, trestiaulx, fourmes, escrans, les bahuts, les lits, les *chayeres*, les coffres s'enrichissent de précieux ornements de métal fin, ou

1. Testament de la reine Jeanne d'Evreux exécuté en 1370 :

« Tableaux prisiés par le peintre Jehan d'Orléans :

Arbre de vie ou crucifiement, XXX frs. d'or.

5 tableaux entretenans (c.-à.-d. qui tenaient dans un même châssis) ou sont pluseurs histoires de Nostre Seigneur et de Nostre Dame et a au commencement des tableaux de l'Annonciation, pris IIII[xx] frs d'or.

Item, une paix d'argent doré, ou est le crucifiement, esmaillé, pesant 1 marc d'argent, gaine de perles et de perreries pesant 1 marc 3 onces, prisié XV frs d'or.

Item, 1 agnus dei d'argent, gaine de perles et de perreries, pris VI frs.

Item, 1 episne de la couronne N.-S., 1 jointe de saint Denis (main), de l'uille de madame sainte Madeleine, de la vraye croix et du laict et cheveux de Nostre Dame.

Item, un aigle d'or estant sur une pomme a faillettes et est sur un entablement d'or a grenas et esmeraudes et tient ledit aigle en son bec un petit reliquaire ou il a une jointe de saint Denis et un est garny d'or.

Item, laisse a madame la royne Blanche des os de saint Vincent et de saint Eustache. »

Extraits des Registres de la Chambre des Comptes, Collection Leber, tome XIX, p. 139, 148 et 150.

2. Tapisserie de haute lice, celle où la chaîne servant à faire le tissu est placée sur un métier vertical ; de basse lice, où elle est placée sur un métier horizontal.

de *perle* ou de bois rares, et se fouillent adorablement sous le ciseau sûr et capricieux du menuisier ; il n'est pas jusqu'à la huche du laboureur ou le *bers* de son enfant qui ne portent les signes de la probité dans le travail et du goût de l'ouvrier du xve siècle, amoureux de son art et expert dans son métier. Les salles d'armes reluisent sous l'éclat des armures forgées à Lyon ou à Milan ou à Tolède par les maîtres de l'art, dorées, damasquinées et ornées des fiers écussons des chevaliers.

Les coffres précieux sont remplis de bijoux [1] plus précieux encore où le travail de l'artisan double le prix du métal fin : anneaux, *verges*, aguilles d'or, *tresoirs a pierres*, frontiaux, bracelets, *chayennes*, lacs ouvrés, couronnes, croix, ceintures, *fermails*, boutons orfévrés, etc... Les bahuts recèlent les vêtements de prix, les riches fourrures, les provisions de soies, de velours, de brocarts, les camocas [2] et les brunettes [3], et les présents de différente nature où viendront puiser le seigneur et la dame lorsqu'ils voudront faire *largessse*, — et l'occasion se présente souvent, — à messagers, hôtes, amis, étrangers de passage ; ou pour les fêtes des proches et des intimes, ou pour les étrennes du premier janvier et du premier mai de la *maisnie* tout entière.

1. Parmi les libéralités de Jean de Bourgogne en 1412 on remarque :

Deux dyamans faits par maniere de fleurs de quatre pierres de dyamans donnés l'un à la duchesse de Guienne, l'autre à sa sœur la duchesse de Charolais. *Comptes de l'Hôtel de Bourgogne*, Soc. Hist. de Fr., Paris, 1865.

L'inventaire des bijoux de Charles V nous donne la description de la ceinture suivante :

Item, une seincture en laquelle a 60 *assiettes* (c.-à-d. pierres enchâssées sur plaques d'or) et en trente d'icelles a en chascune 2 saphirs, 2 rubis et 4 grosses perles et en chascune des autres 30 assiettes a un ruby au milieu et au mordant de ladicte ceincture a 5 gros saphirs, 5 rubys, 4 dyamans et 200 grosses perles et en la boucle a 3 gros rubys et 6 petiz, 3 gros saphirs, 4 dyamans et 16 grosses perles.

L'inventaire des bijoux apportés en France par Valentine se trouve dans *La Venue en France de Valentine Visconti*, J. Camus, Turin, 1898, dans *Misc. di stor. it.*, série III, vol. V, p. 34 et suiv.

2. Camocas, étoffes de poils de chèvre.

3. Brunette, drap fin de couleur foncée.

La description des bijoux de cette époque, de la vaisselle, des robes, houppelandes, chapeaux, celle des chambres de parement [1], témoignent d'un goût si raffiné, si délicat presque toujours, que l'on voudrait que ce luxe n'eût rien de coupable. A suivre la composition et les détails d'ornementation de tel fermail ou de telle salière, on sent proche l'ère de Benvenuto Cellini ; à parcourir les chambres de tel hôtel seigneurial, on se demande si l'art de l'ameublement de la Renaissance, ou celui de Louis XVI ont rien pu produire de plus somptueux et de plus charmant.

Cette époque avait aussi ses bibliophiles qui rassemblaient avec amour dans les armoires de leur librairie les coûteux manuscrits *historiés* des Anciens, tels que les leur livraient les copistes et traducteurs du jour, ou dont ils héritaient de quelque ancêtre, ami de *clergie*, et qui n'étaient pas la partie la moins estimée de leur patrimoine ; ou bien ils commandaient ou achetaient quelque ouvrage nouveau, histoire, roman, ditié à un poète ou docte clerc en renom. Elle avait aussi ses bibliomanes, pour qui la valeur du livre reposait dans la couverture d'étoffe rare, ornée de fermoirs d'or ou d'argent et

1. Description d'une chambre du duc de Guyenne :

« Item, chambre de soye a bandes d'or, garnie de ciel, dossier, couverture de lit ; 3 courtines de satin blanc, 6 quarreaux pareils de la dicte chambre et 20 tapiz blans, que granz que petiz, parmi les bancqueries, faiz de haulte lice a petites longues royes rouges et entre icelles semez de touffes d'erbages et fleurs de marguerites et de ne m'obliés mie ». (Le myosotis était la fleur de prédilection du dauphin et la marguerite, l'emblème de sa femme). *Revue archéologique*, 1873, IIe partie, p. 14, L. Pannier.

Deux chambres de l'Hôtel de Bohème, appartenant au duc d'Orléans. (Il occupait l'emplacement de la Halle au Blé, entre la rue Croix-des-Petits-Champs et la rue Coquillière). Chambre du duc : Lambris et plafond de bois d'Irlande, tendue de drap d'or a roses, bordé de velours vermeil ; celle de Valentine, mêmes plafonds et lambris, tendue de satin vermeil, brodé d'arbalètes ; 10 tapis de haute lisse à fleurs d'or.

Toutes deux étaient éclairées par des *verrières* de 13 pieds 1/2 de haut et 4 pieds 1/2 de large. Sauval, t. II, p. 211.

Dans un autre compte on trouvera une chambre d'Isabeau tendue de taffetas blanc à raies bleues et ainsi peut-on voir que l'ameublement était aussi riche que varié dans ses nuances.

quelquefois émaillée de pierres fines ; dans l'abondance des belles miniatures, vignettes, encadrements ; dans les superbes initiales historiées, fleuronnées, ornées d'or, de bleu, de rouge, et dans une calligraphie ressemblant à une broderie gothique [1]. Parmi les personnages qui avaient la passion des beaux manuscrits et des splendides reliures, les quatre fils de Jean le Bon, le duc de Berry surtout, se tiennent au premier rang ; puis le duc d'Orléans, Jean de Montaigu, le duc de Guyenne, René d'Anjou, Jeanne de Valois, Bonne de Luxembourg, première femme de Jean le Bon, Isabeau de Bavière, Valentine Visconti et après elle, sa bru, Marie de Clèves.

Ce goût des beaux manuscrits grevait considérablement les budgets. Quoique fort chers [2] en général, il s'en trouvait cependant à la portée de bourses plus modestes : le greffier du Palais, Nicolas de Baye, en possédait une assez belle collection et il n'y avait pas de bourgeoise qui voulût aller à la messe sans porter avec orgueil son coquet livre d'heures, ou qui ne pût montrer chez elle quelque belle vie de saint ou de sainte.

Quelques livres même, qui sait après combien de péripéties, allaient s'égarer jusque dans la pauvre demeure du paysan. On se souvient de l'admiration que provoquait dans le cercle de ses amies cette cousine de Jeanne d'Arc, dame Vouthier,

1. Voir *Les plus beaux Manuscrits*, de Leroux de Lincy, Paris, ou *La Bibliothèque de Charles d'Orléans*, P. Champion, Paris, 1910, et *Recherches sur la Librairie de Charles V*, L. Delisle, Paris, 1907.

2. Une comtesse d'Anjou donna pour prix d'un livre d'homélies deux cents moutons, plusieurs peaux de martres et quelques boisseaux de seigle et de froment. Vapereau, *Diction. des Litt.*, p. 1327, Paris, 1876.

En 1397, le duc d'Orléans payait 20 écus d'or (1.000 fr. de notre monnaie) une *Histoire romaine* de Lucain, Suétone et d'Isidore de Séville et 8 écus d'or (400) fr. pour une *Bible*.

Le 7 septembre 1398, Eustache Deschamps achetait de Jean Bizet, pour le compte du duc d'Orléans et moyennant la somme de « 24 escus d'or, en blans de huit deniers parisis la pièce, » les trois volumes de Guillaume de Deguilleville, *le Pelerinage de la vie humaine, le Pelerinage de l'âme humaine, le Pelerinage de Jesus Christ*, ce qui ferait au delà de 200 francs de notre monnaie actuelle.

Le 31 mars 1415 on achetait pour la petite fille de Charles d'Orléans un *Abécédaire* qui coûtait 72 francs (45 sous tournois).

qui savait des histoires que son mari, quelque peu clerc, « lisait dans des livres » ; et Christine nous en donne un autre témoignage dans son *Dit de la Pastoure*. « On sait assez », dit la compagne de la petite bergère à l'héroïne du poème :

« Que ton père, Jehan Burote,
Qui est sage homme entre mille,
A de beaulx rommans assez [1]. »

Ces dépenses et ce luxe sont coupables par leur exagération dans un temps où la France était épuisée. Le bourgeois imite dans sa mesure les prodigalités du seigneur ; il veut porter la fourrure interdite et étaler sur son dressoir la vaisselle précieuse qui lui est défendue. Sa femme triomphe de recevoir, à sa *gésine*, ses visiteurs dans une chambre qui ne déparerait pas l'hôtel de son noble voisin [2].

Le campagnard contemple avec un regard d'orgueil quelques hanaps d'argent qui brillent parmi ses plats d'étain ou ses écuelles de bois [3] :

« Car chascun veult grant estat tenir
A paine est il aujourdui nul ouvrier
A grand paine congnoist on qui est Roy [4]. »

Cette soif du luxe nuisit plus gravement à la France, parce que celle-ci se trouvait dans une position spécialement critique, mais elle était partagée par tous les pays civilisés de l'Europe. L'Italie, dont l'amour des belles choses datait déjà de loin, plongea Charles VIII et ses chevaliers dans l'émerveillement. Les Flandres comptaient parmi les pays riches de

1. *Œuvres*, t. II.

2. Voir aux pages 66 et 67 la description de la chambre de la *gisant*. Voir aussi dans l'*Histoire Littéraire*, XXIV, p. 75, la description du magnifique hôtel de maistre Jacques Duchié, en la rue des Prouvelles, d'après Guillebert de Metz.

3. En Bourgogne sous Philippe le Bon, il n'y avoit, dit un chroniqueur, si petite maison bourgeoise où l'on ne bût en vaisselle d'argent. *Hist. Econ.* du Vte d'Avenel, t. I, note p. 25.

4. *Œuvres Complètes* d'Eustache Deschamps, t. I, ball. CCLIX.

l'Europe, et les nombreuses villes allemandes, flamandes et françaises, affiliées à la *Ligue Hanséatique*, prospéraient sous l'essor du commerce qui se faisait d'année en année plus actif et plus entreprenant [1]. « J'ai été traité à Cologne », dit un auteur, « avec onze autres invités dans de la vaisselle d'argent. Des marchands font venir pour leur ameublement personnel des objets d'or et d'argent pesant trente, quarante et jusqu'à cent cinquante livres [2] ».

Cette passion du beau et du rare, cette folie de dépenses, ne pouvaient manquer d'amener l'embarras [3], les dettes, les

1. M. Paul Meyer parle dans sa *Préface* au *Débat des Hérauts d'Armes* (page XXV, note 1), « d'une célèbre compagnie des *Marchands Aventuriers*, » c.-à-d. de ceux qui font le commerce au loin, établie à Anvers, et M. Lefèvre-Pontalis, dans ses savantes annotations de la *Chronique de Morosini* (texte établi par M. L. Dorez), nous parle d'une autre corporation commerciale :

« La *Mahone* était une société financière constituée par la mise en commun de capitaux individuels versés par des actionnaires dénommés *Mahons* ou *Mahonais*, en vue d'une certaine exploitation temporaire et déterminée, les bénéfices se répartissant au prorata des mises. La forme d'association légale actuelle qui représenterait le plus exactement ce système serait la Société en Participation de nos Codes commerciaux modernes. » Note page 34, tome I, *Chronique d'Antonio Morosini*, Paris, 1898.

2. Janssen : *L'Allemagne à la fin du Moyen Age*, trad. Hunnich, Paris, 1887, cité par M. le Vicomte d'Avenel dans *Hist. Econ.*, t. I, p. 344.

3. Ecoutons ce que dit M. P. Champion du luxe des toilettes de Louis, duc d'Orléans, et des combinaisons auxquelles il se résignait pour les solder :

« Mais c'est surtout dans la recherche et l'éclat de son costume que Louis d'Orléans se montra magnifique. Ses habits étaient éblouissants, brodés des attributs qu'il adopta successivement, les loups, les six couleurs, les arbalètes, plus tard les orties et le porc-épic : pourpoint de satin, robe de frise noire, à colliers et sonnettes d'or ; longues houppelandes de satin noir, rayées d'or, brodées d'or et de perles : belles robes à bandes d'or et d'argent, semées de loups et à clochettes, et... » *Vie de Charles d'Orléans*, p. 8.

Il s'agit maintenant des vêtements qu'il fit faire pour le double mariage, célébré le 29 juin 1406 à Compiègne, de son fils Charles avec la jeune Isabelle, « reine d'Angleterre », et de Jean, duc de Touraine, fils de Charles VI avec la fille du comte de Hainaut :

« Louis d'Orléans n'était pas le moins magnifique. A cette occasion, il donna l'ordre de faire monnayer ce qui restait des bijoux jadis engagés pour le voyage de Lombardie ; Jean de Clarcy, son brodeur, lui confec-

« saisines » même chez les plus riches. A fréquenter trop assidûment le *Grand Pont*, où retentissaient fiévreusement les marteaux des orfèvres, et les échoppes des *Champeaux* (la *rue de la Paix* du XIVe siècle), à visiter trop souvent les étalages de maistre Jehan Tarenne et de Gauvain Trente [1], joailliers, ceux de Thibault de Cuisot, de Digne Rapondi [2], et de Jean Spifame, gendre de maître Gontier Col, qui tenaient les plus beaux draps de Bruxelles et draps de soye de Paris ; les tapisseries et étoffes précieuses de Colin Bataille, les beaux livres enluminés de maistre Huguet Foubert ou de Jacques Richer, etc..., les beaux seigneurs et les belles dames de la cour de Charles VI étaient obligés d'apprendre le chemin de la rue des Lombards ou du quartier Saint-Antoine, où les changeurs vénitiens, florentins, génois et les Juifs les sauvaient momentanément de la gêne sur bons *gaiges* de vaisselle ou de bijou, et à haut intérêt.

« Engaiger aucune chose si est mettre aucun meuble par devers aucun, en nampt de la debte payer, jusques a tout qu'il soit satisfait et paié ce pour quoy on l'engaige, esperant que ce paié, doive ravoir son gaige [3]. »

dit dans son français embarrassé Jean le Boutillier.

tionna deux houppelandes, l'une longue, de velours cramoisi à figures, l'autre à mi-corps, de velours tanné. Celle de velours cramoisi était brodée de 714 perles, l'autre de 81. Pour les solder, on dut fondre deux hanaps, une aiguière d'or, les images d'or d'une Notre-Dame tenant son enfant, celles d'un Charlemagne, d'un saint Georges, d'un saint Louis, de saint Antoine, de saint Jean l'Evangéliste, de saint Etienne, le joyau de la gésine de Notre-Dame et des trois rois de Cologne, une image d'or de saint Paul, une autre de la Madeleine ». *Ibid.*, pages 37 et 38.

1. Simon de Dammartin fournissait les bijoux d'étrennes à Valentine Visconti en 1391. Voir Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 967, dossier 21381, no 23.

2. Digne Respondi ou Rapondi était banquier, marchand de livres, de bijoux, de tapisseries, etc... Il avait reçu de Charles VI le titre de bourgeois de Paris. Devenu officier de la maison de Jean-sans-Peur, il fut accusé d'avoir pris part au meurtre du duc d'Orléans qu'il détestait comme débiteur insolvable.

3. *Somme Rurale*, fol. 46 vo. Bibl. Nat., Incunable, Res. F. 1248.

Pour racheter ces gages encombrants, les grands seigneurs avaient recours à divers expédients : extortions d'impôts, sous des prétextes illusoires, sur les hommes de leurs terres, leurs *hostes*, ou, s'ils étaient assez près du trône, dons mendiés au roi trop faible[1]. Ils remettaient indéfiniment le paiement de leurs dettes envers les marchands et *pourvoyeurs*, en contractaient de nouvelles avec l'insouciance du grand seigneur qui ne s'abaisse pas à compter[2]. Ils *prenaient* chez les marchands ce qu'il leur fallait pour l'entretien de leur hôtel jusqu'à ce que la patience de ceux-ci fût à bout, et que le sentiment des injustices criantes dont ils étaient victimes les poussât à *venir cryer et braire et lever les vasseaulx*, c'est-à-dire, opérer une saisie sur les biens meubles du débiteur dédaigneux de ses engagements. Ces protestations indignées contre cette tyrannie des *prises* réapparaissent invariablement chez tous les auteurs du temps. Philippe de Mézières, Eustache Deschamps, Froissart, les chroniqueurs anonymes, Christine de Pisan, Gerson, etc., etc... tous ont élevé la voix contre ce vol déguisé des grands au détriment des petits. En 1405, Gerson dans son sermon devant la cour, supplie avec douceur : « N'en portés rien, ne prenés rien sans deument paier ».

Le Songe Véritable en 1406 ne connaît pas l'onction du bon chancelier. Il flagelle ces courtisans :

1. Il estoit large et abandonné a l'argent distribuer et donner finances, et là où feu son père donnoit 100 escus, il en donnoit 1000. Dont estoient ceux de la Chambre des Comptes tres mal contents », écrit Juvénal des Ursins à l'année 1389, en se plaignant de la folle largesse du roi et des demandes d'argent des courtisans éhontés.

De son côté, Belleforest peint les désordres que produisit dans les finances royales cette faiblesse de Charles VI et les remèdes que tâchaient d'y apporter les trésoriers : « Et estoient si excessifs les dons que le jeune roy faisoit que ceux qui prendoient aux comptes estoient contraints d'écrire sur les lettres de don : cecy trop donné, et qu'il soit rendu. » *Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, Paris, 1568, in-fol.

2. « Le duc de Bourgogne n'aimait pas payer ses dettes et chaque fois que ses créanciers venaient demander de l'argent pour les fournitures de tous les jours, les intendants de sa maison considéraient leur demande comme un crime digne de châtiment. » *Histoire de la ville de Paris*, année 1404, par Dom Félibien, Paris, 1755, in-fol.

778 « Qui prennent et dons et avantures,
Qui rifflent ce qu'on peut riffler.
. . . .
871 Chascun en prend, chascun en pille,
A fort happer chascun s'abbille.
. . . .
1033 Quant est aussi de la Royne
Tout son penser, tout son attaine
Est d'en prendre ce qu'elle en peut
Mais non pas tant comme elle veult [1]. »

Que ce soit dans le trésor du roi ou dans l'hôtel du bourgeois, dans le cellier du vilain, ou dans la boutique du marchand, tout était considéré de *bonne prise* par cette noblesse besogneuse et affranchie de scrupules en matière d'argent.

Paulin Paris a émis l'opinion dans une note de ses *Grandes Chroniques* [2] qu'on avait beaucoup exagéré le fléau des prises. Quand on lit *le Livre des Trois Vertus* et les ouvrages con-

1. Publié par M. Moranvillé dans *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de France*, 1890, fasc. 17, p. 275 et suiv.

2. 6 vol., Paris, 1836-38. Tome VI, note 8, p. 351 : « Je suis surpris de voir une pareille conjecture sous la plume de M. Michelet (il proteste contre le droit de prise) qui aurait dû la laisser à Dulaure ou à Sismondi. Il ne peut ignorer que ce droit de prise dont on a fait tant de bruit, n'était que celui d'emprunter pour un très court espace de temps des objets de première nécessité que ne pouvaient emporter avec eux dans leurs tournées les grands officiers de la couronne. C'étaient des matelas, de la vaisselle et des fourrages. Mais jamais il n'arrivait aux emprunteurs de prétendre à la propriété de ces objets. Et, si des citoyens ne devaient pas les refuser, on ne pouvait se dispenser de leur tenir compte de ceux qu'on ne leur retenait pas ».

Froissart parlant des prises pendant la campagne de Flandres de Charles VI dit que « les gens de guerre pilloient les laboureurs, emportoient graines et ne restoit que la paille. S'ils se plaignoient, on les battoit ou tuoit ».

Le *Bourgeois de Paris* recommencera les mêmes plaintes en 1418 (*Journal*, p. 87) : « et avoient prinses par force leurs toilles aux marchans et a autres sans paier, disant que c'estoit pour faire des tantes et des pavillons pour le roy, et c'estoit pour faire des sacs pour noyer les dictes femmes » (les femmes de ceux « qui gouvernoient faulcement Paris »).

Consulter encore au sujet des *prises* l'*Histoire des Institutions*, Paris, 1891, de E. Glasson, tome VI, pages 46 et 47.

temporains, on a, au contraire, le sentiment très net que les prises des seigneurs étaient une calamité publique. Juvénal des Ursins écrit au commencement de 1407 :

« En ce mesme temps plusieurs choses se faisoient par les seigneurs comme prises de bleds et de vins sur les rivieres et autres vivres, et se faisoient pluseurs mangeries par les officiers particuliers, et pour ce, par le roy et son conseil, fut ordonné que telles manieres ne se fissent et fut crié publiquement a son de trompe que plus ne se fist. »

Mais les seigneurs se riaient de telles ordonnances, et ils continuaient comme devant une habitude si vieille et si commode.

Cependant il se trouve encore quelques seigneurs qui ont conservé la vieille vertu plébéienne de payer leurs dettes[1], comme ce bon duc, Louis de Bourbon, frère de la reine Jeanne qui en 1407 est obligé de quitter son hôtel de Bourbon à Paris et de se retirer dans ses terres, afin de faire des économies et de payer les « 60.000 frans d'or qu'il devoit aux marchans[2]. »

D'autres projetaient de le faire sous le coup d'une grosse émotion, comme par exemple, la terreur de la mort. Tel, Louis, duc d'Orléans. Félibien et le Religieux de St-Denis racontent comment, remué dans sa conscience par le danger qu'il venait de courir à St-Germain-en-Laye, en juillet 1405[3],

« il fit publier par un héraut d'armes à Paris, à Saint-Denis et ailleurs que tous ses créanciers eussent à se présenter le dimanche suivant, en son hostel de Bohême, et qu'il acquitterait ses dettes. Plus de huit cens personnes se présentèrent de tous costés avec leurs titres de créances. Mais les promesses du duc restèrent sans effet. Ses

1. La reine à cet égard avait si mauvaise réputation qu'elle voulut, en 1408, emprunter de l'argent, « mais elle ne trouva oncques personne qui luy voulsist rien prester », dit Juvénal des Ursins.

2. *Vie de Louis de Bourbon* par Cabaret d'Oronville, ch. LXXXVI, *Panthéon Littéraire*, édit. Buchon, Paris, 1841.

3. C'est quand il faillit être noyé dans la Seine en compagnie de la reine.

gens, au lieu de payer les créanciers, ne firent que se moquer d'eux. Quant aux estrangers et a ceux qui estoient venus de loin, on offrit de leur payer le tiers de l'argent qui leur était dû, ce qui n'aurait pas suffi pour leurs frais de retour... etc. »

Les formidables ducs de Bourgogne qui, pendant si longtemps, éclipsèrent la France de leur faste, meurent tous criblés de dettes [1]. Albert duc de Hollande et comte de Hainaut, gendre de Philippe le Hardi, mourut le 13 décembre 1404 insolvable, et sa veuve dut, pour se libérer du fardeau de dettes qu'il lui avait léguées, selon la coutume du pays, suivre son convoi « vestue d'habits empruntés, une paille à la main, qu'elle jeta devant le cercueil pour montrer qu'elle renonçoit à sa succession [2] ».

Ces exemples d'extrême pénurie chez les familles les plus opulentes des XIVe et XVe siècles peuvent donner une idée de ce qui se passait dans le reste de la noblesse. Comme le désordre se fait de plus en plus grand dans le gouvernement, que la guerre avec l'Angleterre et les rivalités armées entre Bourguignons et Armagnacs rendent la détresse financière plus poignante, on n'est pas étonné de voir l'Université peindre un tableau si sombre de l'état de la France dans ses *Remonstrances au Roi* de l'an 1413 :

« Et y est trouvé que pour la despence de vous et de mon seigneur de Guyenne [en lieve] tant sur le demaine comme sur les aides IIII[c] L[m] frans et pour icelle despence [au temps passé] on ne levoit que quatre vins quatorze mil frans, et menoient lors vos predecesseurs Roys grant et noble et bel estat, et estoient bien paiez les marchans de leurs denrees, et autres gens. Mais nonobstant la dicte somme de IIII[c] L[m] franz ne sont point paiez les marchans de leurs dictes denrees, *et advient souventes foiz que vostre hostel et celluy de la Royne et de mon seigneur de Guienne sont rompus,*

1. La veuve de Philippe le Hardi, Marguerite d'Artois, ne pouvant éteindre les dettes laissées par son mari, dut renoncer à sa succession de biens meubles. Dom Félibien, *Histoire de la Ville de Paris*, Paris, 1725.
2. *L'Art de vérifier les Dates*, tome III, article *Hainaut*.

par especial puis pou de temps a l'en veu l'hostel de mon seigneur de Guienne estre rompu et, jeudi derrain passé, l'ostel de la Royne[1]... »

On le voit : en 1405, quand les gens du duc d'Orléans les insultaient et les battaient au lieu de les payer, et 1413, où ils osaient *rompre les hôtels* du roi, de la reine et du dauphin, les marchands de Paris s'étant enhardis à réclamer leur dû. D'où leur était venue cette soudaine audace ? C'est que Jean-sans-Peur, *l'ami* du bon peuple de Paris, était depuis 1407 entré plusieurs fois dans la capitale, suivi de ses fidèles Flamands et Lorrains et avait fait fuir devant lui le roi, la reine, le dauphin et tous les *chaperons rouges*[2] ; et que Caboche, son cher allié, aidé de tous les couteaux de sa corporation, avait déjà « commis ses tres inhumains excès ». Les princes du sang, apeurés, avaient été bannis, leurs biens confisqués et le *bon peuple au blanc chaperon* avait ainsi appris à pénétrer en maître dans les hôtels princiers.

1. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1890, p. 424, tome LI, M. Moranvillé.
2. Le roi et le dauphin rentrèrent dans Paris, mais coiffés du chaperon blanc des Cabochiens, et décorés de la croix bourguignonne de Saint-André.

CHAPITRE III

CHRISTINE CONSEILLE L'ÉCONOMIE ET LA RÉDUCTION DES SUPERFLUITÉS

Christine de Pisan pesait la gravité de ces multiples problèmes et en prévoyait les résultats lorsqu'elle composait dans le *Tresor de la Cité des Dames* ses chapitres sur la nécessité de restreindre ses dépenses, de se retrancher de ses *superfluités*, quand elle prêchait l'économie et une prudente gestion des revenus de la famille. A défaut d'expérience publique, son expérience personnelle aurait pu lui suggérer ces principes d'ordre pratique. Ayant connu la gêne dès son veuvage, les procès pour dettes, les poursuites des sergens, elle avait gardé dans son cœur l'angoisse des jours mauvais et la terreur des embarras d'argent. Elle-même avait vu :

« ses povres chosettes levees par sergens ; le dommage grant m'estoit, mais plus craignoie la honte [1]. »

Son mari l'avait laissée dans une position si difficile, qu'elle avait été obligée quelques fois d'emprunter à ses amis « a face rougie ». Ses vingt-cinq premières années avaient passé comme un beau rêve, entre un père qu'elle chérissait, une mère tendre, puis un mari « de qui les vertus passaient la richesse », qu'elle aima profondément et qui la rendit parfaitement heureuse. Elevée d'abord dans la richesse, elle connut encore, après la disgrâce de Thomas et jusqu'à la mort d'Etienne de Castel, une large aisance. Tout à coup,

1. *Mutacion de Fortune.*

sans aucune préparation à la conduite des affaires du ménage [1], la voilà seule, pauvre, « foible de corps et naturellement cremeteuse », avec une grande famille à entretenir, et des procès à elle intentés de tous côtés par des parents et des obligés déloyaux et ingrats, et procès intenté par elle à la Cour des Comptes pour se faire payer des arrérages [2] dus à son mari. La lutte commença longue [3], pénible, douloureuse, mais où elle ne s'avoua jamais vaincue et où elle déploya un beau courage et une dignité fière.

Parmi tous les souvenirs d'amiration émue et d'amour reconnaissant qu'elle prodigue à son père et à son mari, il se glisse néanmoins une critique à l'adresse de chacun d'eux, critique adoucie de toute la délicatesse dont elle est coutumière, mais qu'elle se croit le devoir de faire pour servir de leçon à d'autres pères et à d'autres maris.

« Nulle l'espargne de la pecune et avoir, sauve la reverence, je ne repute mie louable en l'estat des mariez, sous laquelle main doit estre la cure de leur maisnage, souffreteux après eulx, peut estre, a cause de leur prodigalité [4]. »

Cette observation judicieuse vient après l'énumération des pensions, gages, promesses que le libéral Charles V avait faits à son conseiller et *astrologien* favori. Mais Christine n'est pas sans l'atténuer et même sans excuser cette prodigalité pater-

1. « Me convint mettre mains a œuvre, ce que moy, nourrie en delices et mignotement, n'avoie appris, et estre conduisaresse de la nef demouree en la mer ourage et sanz patron. » *Vision*, fol. 55 v°. Bibl. Nat., f. fr., 1176.

2. Christine ne recouvra ces arrérages qu'en 1411 et le paiement de cette longue dette se fait encore comme par manière de gratification « pour bons et loyaux services de feu son père Thomas et de feu son mari maistre Estienne de Castel, nostre notaire et secrétaire ». Peut-être faut-il voir dans cet acquittement une louable intervention de Guillaume de Tignonville qui, après avoir été révoqué de sa charge de prévôt en 1408, avait été nommé président de la Chambre des Comptes.

3. D'après ce qu'elle raconte de sa vie dans sa *Vision*, ses procès, commencés en 1389, année de son veuvage, ne se terminèrent qu'en 1403 ou 1404. « Ce a duré l'espace de plus de XIV ans ».

4. *Vision*, Bibl. Nat., f. fr. 1176, f. 53 v°.

nelle : « nulle reprehension n'affiert », se reprend-elle, « se trop grant liberalité de non refuser riens que il eust aux povres »[1].

Quant au blâme attendri qu'elle jette sur son mari, il a trait à l'ignorance complète dans laquelle, par bonté et non par défiance, il l'avait laissée sur l'état de ses affaires. Etienne de Castel, notaire et secrétaire de Charles VI, *a bourses et a gaiges*, « fut surpris de hastive espidemie a Beauvais ou avec le Roy estoit alez » et mourut sans que sa femme fût au « trespassement »[2] :

> « Si ne poz savoir l'estat de sa chevance, car, comme ce soit la coustume des hommes mariez de non dire et declarier leurs affaires entierement a leurs femmes, de laquelle chose vient souvent mal[3]. »

De là, tant de réclamations non fondées, de négations de dettes, tant de soucis et de pertes.

Aussi Christine revient sans se lasser sur ce sujet de la *chevance* du ménage, sur les dépenses qui doivent être réglées, de telle sorte que « elles ne passent le gaingne, si que au bout de l'an se trœuvent en debtes » (558).

> « La noble baronnesse vivant sur ses terres doit savoir, se elle veult user de sens, combien monte par an et vault communement la revenue de sa terre. Et doit tant faire, si elle peut, vers son mary par doulces parolles et bons admonnestemens que ilz advisent ensemble et disposent de tenir tel estat comme leur ditte revenue pora furnir, et non mie si grant par dessus que au bout de l'an se treuvent endebtez vers leurs maisnies ou leurs crediteurs, car, sans faille, ce n'est point de honte de tenir estat selon sa terre ou rente, soit ores petit, mais c'est honte de le tenir si grant que les debteurs viennent tous les jours cryer et braire, et lever les vasseaulx » (406).

Avec son sens profond de ce qui est bon et sain, elle démêlait très bien dans cette rage de joyaux, d'orfèvrerie, de luxe

1. *Vision*, fol. 55 r°.
2. *Ibid.*, fol. 55 v°.
3. *Ibid.*, fol. 55 v°.

sous toutes ses formes, la part d'un égoïsme monstrueux et insatiable ; et sa perspicacité, toujours en éveil, y discernait les signes d'une décadence morale plus encore que d'une passion pour le beau. Elle y percevait moins un besoin intellectuel et artistique qu'un appétit sensuel. « Telles superfluités ne sont bonnes ne a corps, ne a ame », dit-elle. (500).

« Generaument en ce royaume sont envers touttes manieres de gens les estas trop oultrageux et les despenses, tant de vesteures, de saintures de Behaigne, de monteures, d'abillemens de chevaux comme de depense de bouche trop excessives et trop fort a doubter [1]. »

« Dieu s'en courrouce », pensait Christine avec l'Université.

C'est pourquoi, elle s'efforce de persuader aux nobles dames d'établir leur budget, de s'y tenir, d'avoir l'œil ouvert sur les comptes des receveurs et des trésoriers. Le chapitre XIX, livre I, est consacré tout entier à cette question financière : « comment la sage princesse se prendra garde sur ses revenues et comment ses finances seront dispensees ».

1. *Remonstrances de l'Université*, 1413, article XXXVIII.

CHAPITRE IV

LES COMPTES D'UNE GRANDE DAME

Ce n'était pas chose habituelle qu'une grande dame daignât s'occuper de chose aussi vulgaire et pratique que les comptes de sa maison. Christine ne voit dans cette répugnance qu'un préjugé aristocratique qu'il faut combattre.

« N'ara pas honte de vouloir savoir la somme de ses revenues et pensions... et que son seigneur ne lui administre (la dépense de son hostel) sans ce qu'elle s'en mesle » (200).

Elle veut que les comptes de ses receveurs et ceux des *despensiers* de ses revenus et finances soient à certains jours faits devant elle « et que souvent les oie ».

Elle entre dans le détail : les dépenses de l'hôtel, ce qu'on aura pris sur les marchands et sur le peuple...

« Si ses officiers doivent prendre sur le peuple que ce ne soit malgré eux et qu'on les paye a juste prix, et tantost payer... et non mie faire aller les pauvres gens des villaiges et ailleurs, a leur grand coust et destourbier et frais, cent fois et plus a toute une cedulle en sa chambre aux deniers ou a ses receveurs ains que puissent estre payez [1] » (232).

On avait bien inauguré de la jeune reine Isabeau lorsque, dans les premières années de son mariage on l'avait vue veiller à ce que les officiers de son hôtel n'exerçassent pas le droit de prise sur les localités voisines de ses résidences et terres en dépendant. Le premier de ses actes qui nous ait été conservé,

1. « Me convenoit trotter apres eulx, selon le stile, puis, en leurs cours et sales en commun, muser a toute ma boite et mandement, le plus de jours sans y rien faire, ou, par lonc train, avoir responses doubles en esperance. Mais longue estoit l'attente ». *Vision*, fol. 58 vº.

daté du 8 février 1389, est précisément son interdiction formelle de commettre le moins de larcins possible dans l'abbaye de Longchamps[1].

« La bonne dame ne voldra rien devoir : mieux aymera soy passer a mains et plus sobrement desprendre » (202).

Se passer à moins, c'est ce qui semblait presque impossible ou dérisoire à la plupart des seigneurs et dames de ce temps qui, s'ils n'avaient pas gravée, sur la porte de leur hôtel, l'unique clause de l'abbaye de Thélème *Fay ce que vouldras*[2], semblaient du moins y conformer leur vie admirablement.

Que surtout la dame n'aille pas s'accorder le plaisir vaniteux et *deshonneste* de faire des aumônes et de distribuer des charités si auparavant elle n'a pas payé ses dettes :

« devant toutes aulmosnes, debtes doivent estre paiees car neant vauldroit faire aulmosne de l'autrui avoir » (97).

C'est une leçon d'ordre et de comptabilité que Christine donne à ses belles dames, mais c'est aussi une leçon de probité. La conscience des grands, si chatouilleuse sur *le point d'honneur* tels qu'ils l'entendaient, était étrangement cuirassée à l'égard de certaines obligations élémentaires.

Le devis du budget que Christine propose dans ce même chapitre XIX du livre I, a dû avoir pour base celui de Charles V, réduit à une échelle simplifiée et celui du sage roi de France avait été modelé, dit-elle, sur celui d'Ecfrede, « le vaillant roy d'Angleterre, homme de science et virtueus ».

« Ce roi divisa ses rentes en deux parties :

I. L'une, il divisa en trois parties, dont l'une estoit pour les serviteurs de sa court ; l'autre a ses œuvres, car il fist faire mains beaux edifices ; et la tierce, il mettoit en tresor.

II. L'autre partie, il divisa en quatre parties, dont l'une estoit pour les povres, l'autre, aux esglises, l'autre, pour les povres escoliers, et la quarte, pour les prisonniers d'outre-mer.

1. Arch. Nat., K. 53, n° 79, cité par M. Thibault, dans *Isabeau de Bavière*, p. 117, Paris, 1903.
2. *Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 203, édit. Marty-Laveaux, Paris, 1868.

« A propos, je treuve pareille pollicie ou semblable ordre en nostre sage roy Charles [1] ».

Le budget de la noble dame se répartit ainsi (§ 200 et 201) :

1re portion : a mettre en aulmosnes et donner as povres.

2e portion : a pourvoir a la despense de son hostel.

3e portion : a payer ses officiers et femmes.

4e portion : a faire dons aux estrangers ou autres qui l'aront desservy extraordinairement.

5e portion : a mettre en tresor.

Et sur cette dernière, « elle prendra a sa plaisance ce qu'elle vouldra mettre en joyaulx, robes et habillemens. »

Déjà au paragraphe 97, où elle traite des aumônes, Christine avait dressé en passant un budget sommaire où elle avait consacré une fraction spéciale aux *prises* et aux dettes.

Elle avait dû s'enquérir auprès de quelque grande dame de ses amies [2], dont elle admirait la sage ordonnance, comme la duchesse d'Anjou [3], ou cette dame Marguerite, femme de Bureau de la Rivière, « qui encore est en vie », dit-elle dans sa *Cité*, de la meilleure répartition de grands revenus, car ici l'expérience personnelle lui faisait défaut, n'ayant jamais pu aller, dans son propre ménage, que d'un pain à l'autre. D'un autre côté, elle était douée de trop de bon sens pour se figurer qu'un budget considérable puisse s'établir d'une façon solide autrement que par une suite de tâtonnements et d'essais pratiques. Nous aurions donc encore ici un nouvel exemple du souci constant qu'avait Christine de fonder ses enseignements sur des faits recueillis dans la vie réelle et sur l'observation exacte.

1. *Charles V*, chap. XV, liv. I.

2. Christine raconte comment elle se renseignait sur la vie de Charles V. « J'allais, dit-elle, par diligent information enquerir, a ce propos, ce que ne sceusse de moy mesme, et que expedient savoir m'estoit..... ; mais comme de ce ne sceusse de moy parler, fors a l'aventure et non vivement, me soye informee diligemment de chascun d'eulx par ceux qui frequentent et qui mieulx le doivent savoir, sages dignes de foi ». *Charles V*, livre II, ch. XVII.

3. Marie de Blois, duchesse d'Anjou, mourut le 12 novembre 1404 à Angers.

CHAPITRE V

LES DÉPENSES D'UN MÉNAGE BOURGEOIS PROPORTIONNÉES A LA CHEVANCE DU AU GAIN DU MARI

Le second point de l'enseignement particulier que le *Livre des Trois Vertus* donne aux *femmes d'estat* [1] et aux bourgeoises [2], touche « au fait de menaige ».

« Vous devez mettre grant cure, leur dit-elle, et dilligence de distribuer saigement et mettre a proffit les biens et la chevance que voz maris par leurs labours, office ou rente amassent ou pourchassent a l'ostel » (456).

Si c'est la tâche de l'homme de « acquerre et faire venir ens les provisions »,

« c'est le devoir de la femme de les « ordonner et despenser par bonne discrecion et ordre convenable ; bien adviser que gast n'en puis estre fait, ne s'en attendre du tout a la maisnie, ains elle mesmes estre dessus et s'en prendre souvent garde et de ses choses vouloir avoir le compte » (463).

Si riches et prospères que vous soyez, ne tentez pas de sortir de votre rang, conseille-t-elle aux bourgeoises et aux femmes d'état. Votre habit est bel et beau à qui bien le porte, et les

1. Les *femmes d'estat* sont, d'après le *Livre des Trois Vertus*, celles qui sont mariées aux clers, gens de conseil de rois ou de princes, ou gardans justice ou en divers offices... C'étaient donc les femmes de fonctionnaires du XVe siècle.

2. Voici comment Christine définit la classe des bourgeois dans son *Livre du Corps de Pollicie* : « *Bourgeois* sont ceux qui sont de nacion ancienne en lignaige es citez et ont propre surnom et armes antiques, et sont les principaulx demourans et habitans es villes, rentez et heritez de maisons et de manoirs de quoy ils se vivent purement, et les appellent les livres qui parlent de eulx, *citoyens* ». Bibl. Nat., f. fr. 1197, fol. 96 v°.

gens de bien vous estimeront davantage et vous feront plus d'honneur pour vouloir le garder tel que la tradition vous le fixe.

Ces qualités médiocres d'ordre pratique que demande le bon gouvernement d'un ménage, petit ou grand, et qui consistent dans un habile emploi des ressources actuelles et dans une sage prévoyance des besoins à venir, sont restées, dit-on, un apanage de la femme française. On lui a fait à l'étranger la réputation de savoir tirer parti de tout et de faire de rien quelque chose. Mais cette discipline a été acquise par des siècles de vie un peu serrée et les ménagères de 1405 ne paraissent pas avoir eu déjà l'habitude d'observer l'ordre rigoureux et la stricte économie qui, plus tard, se sont insinués dans les mœurs françaises. D'ailleurs, ce sont des qualités « peuple », qui ne sauraient fleurir que sur un sol démocratique ; elles ne pénètrent dans les hautes classes que par suite d'infiltrations plébéiennes.

La bourgeoise surveillera donc incessamment les comptes de son ménage, les *garnisons* qui entrent à son hostel et qui y sont employées ; elle ne s'en tiendra pas au rapport de ses serviteurs et se souviendra qu' « *il n'est pour voir que l'œil du maître.* »

Cependant dans son trop grand désir d'accroître sa *chevance*, elle doit bien se garder de se laisser aller à quoi que ce soit de repréhensible ou « non honneste » ; « et se elle achete aux foires lin ou chanvre a bon marchié, et qu'elle le donne a filer en ville aux povres femmes », qu'elle paye leur travail consciencieusement, « et ne retiengne leur paine par quelque engingnement, ou par sa maistrise, car elle se dampneroit, ne ja a son prouffit n'iroit » (469).

Bourgeoises et femmes d'estat ne doivent *tenir* estat que selon les revenus de leurs maris. Les vêtements « oultrageux, tant es coustemens comme es façons » ne leur *affierent*, car c'est gastement d'argent, et en outre, on les en estimera moins si elles s'y adonnent et enfin elles seront d'un mauvais exemple.

« Et pour ce, mes chieres amies, veu que ce ne vous puet riens valloir et beaucoup nuire, ne vous vœillez en telz fafelues trop deliter » (475).

CHAPITRE VI

LES FEMMES DES MARCHANDS, CELLES DES MÉTIERS ET CELLES DES LABOUREURS, COLLABORATRICES DE LEURS MARIS ET GARDIENNES DE LEUR CONSCIENCE.

Les femmes des marchands et celles des *laboureurs* ont particulièrement dans le *Livre des Trois Vertus* la responsabilité de la conscience professionnelle de leurs maris. Sans doute elles ont, comme les autres, la tâche de veiller à la dépense du ménage, au profit de la *chevance*, mais encore elles ont le devoir spécial d'empêcher leurs maris de forfaire aux lois de l'honneur et de l'honnêteté.

Christine établit une différence entre le haut commerce, tel qu'il est pratiqué à Venise, à Gênes, dont les maîtres

« vont oultre mer et par tous pays, ont leurs facteurs, achettent en gros et font grans fais, et puis semblablement envoient leurs marchandises en toutes terres en grans fardeaus, et ainsi gaingnent grans richesses » (493),

et les gens de commerce ordinaire,

« qui achetent en gros et vendent a detail pour quatre solz de denrees, se besoings est ou pour moins » (493).

Les premiers sont appelés *nobles marchans* et leurs femmes portent avec raison grant *estat* ; mais celles des seconds,

« quoy qu'elles prennent les estas des haultes dames ou des princesses, si ne le sont mie, ne on ne les y appelle, ains ne perdent point le nom de marchandes ou femmes de marchans, voire telz que on les appelleroit en Lombardie non mie marchans mais revendeurs [1] » (498).

1. Christine traduit ici le *rivenditori* italien.

Il est donc ridicule qu'elles s'affublent de riches robes, de beaux bijoux, de fourrures, qu'elles aient des chambres de parement comme celle de la *gisant* et qu'elles se livrent à « de superflus despens de festes, de baigneries, de disners, d'assemblées » (496), et toutes « telles fanfelues ». Elles seront cause quelque jour,

> par leur *presumpcion et non sens*, que le roy chargera leurs maris « d'aucune ayde ou taille par coy elles ne se alassent point comparer a la royne de France, qui gueres plus n'en feroit »,

selon le charitable conseil émis en la chambre de la reine (419), par quelque seigneur irrité de ce luxe prétentieux.

Les femmes des marchands travailleront à leur salut en se « gardant d'escandes et de barats en leurs marchandises contre leurs prochains » (502). « Dieu a en abhomination mauvais pois et balance frauduleusement meue [1] », écrit vers le même temps Jacques Legrand, paraphrasant les *Proverbes*.

La vigilance des rois ne cesse de veiller sur les poids et mesures des marchands, sur les dimensions légales des draps et des toiles, sur la qualité des marchandises, pour prévenir ou punir les mille et une manières qu'ont toujours eues ceux qui vendent de tromper ceux qui achètent [2]. Les ordonnances sont précises et minutieuses ; les sergens du roi parcourent les marchés, les foires, entrent dans les boutiques, saisissent les draps étirés, le sel mouillé. les cierges ou chandelles qui n'ont point le poids, ou qui sont faites de graisse de porc au lieu de suif de mouton ; ils brisent les fausses mesures, brûlent les marchandises frauduleuses [3], murent, par représailles,

1. *Livre des Bonnes Meurs, Prov.* XX, v. 10.

2. « a une aune achaste et vende
Son drap ne tirge ne n'estende ».
Quatrain CCXXIII.

« Dras corz por lons et veil por nof
Trie por porc, vache por bof. »
Quatrain CCXXXI.

Le Livre des Manières.

3. *Etablissemens de Saint Louis*, III, 93, 182, condamnent les « faus draps a estre bruslés ».

échoppes et ateliers..... et la fraude continue et prospère[1].

Maistre Guillaume Joceaume, dont l'honorabilité est sujette à caution, expose les principes de sa confrérie :

347 « Or n'est il si fort entendeur
Qui ne treuve plus fort vendeur.
Ce trompeur la est bien bec jaune
Quant pour vingt et quatre solz l'aulne
A prins drap qui n'en vault pas vingt[2]. »

Il est curieux de voir que la rancune contre le marchand de mauvaise foi s'attachait aussi à sa marchandise. Les marchandises *diffamees* étaient parfois, avant d'être détruites, exposées au pilori. On a même vu toute une communauté frappée d'interdit parce que l'un de ses membres avait exposé des marchandises *sophistiquées*. « Ainsi, un drapier de Saint-Omer avait, en 1410, porté aux foires de Champagne des draps fabriqués dans cette ville, et vendu ces draps à un prix égal quoiqu'ils fussent de longueurs différentes. Il fut banni de ces foires sous peine de mort, et défense fut faite à tous les marchands de Saint-Omer de s'y présenter de nouveau[3]. »

De même que Christine a établi une hiérarchie dans le commerce, de même elle admet, à bon droit, dans les métiers des rangs de mérite. Elle sait qu'il y en a « où l'artisan est un

1. Il faut lire la spirituelle anecdote qu'Olivier Maillart conte à ses ouailles pour leur peindre l'imposture des marchands de Paris : « Un jour, dit-il, un honnête homme eut la pensée de visiter toutes les maisons de commerce de la capitale pour voir s'il pourrait découvrir dans quelqu'une une once d'équité et de sincérité ». Il se rend chez l'orfèvre. « Cherchez plus loin », lui dit celui-ci. Il va chez l'aubergiste, chez le marchand de blé, chez le boulanger : « Nous ne tenons point telle marchandise », répondent-ils. Il poursuit sa recherche chez l'épicier, chez le mercier, chez le boucher, chez le drapier, chez l'acquéreur de terres, etc.... mais partout sans succès. « Ecœuré et navré par cette longue et désespérante tournée à travers les bas-fonds et les coulisses du commerce, l'honnête homme rentre chez lui en se disant que l'équité est la seule marchandise introuvable à Paris ». *La Chaire et la Société française au XVe siècle*, par l'abbé Samouillan, p. 285-7, Paris, 1891.

2. *Maistre Pierre Pathelin*, Bibliotheca Romanica, Strasbourg, s. d.

3. *Histoire de l'Industrie française*, p. 45, A. Monteil, Paris, 1872.

artiste [1] », et d'autres, où une intelligence moyenne, ou même inférieure, aidée de l'expérience, peut suffire à l'ouvrier.

« Mais non pourtant que les mestiers sont plus honnestes les uns que les autres, sicomme orphevre, broudeur, serrurier, armurier, tapisseur et autres plus que ne sont maçons, cordouanniers et telz semblables » (552).

Les femmes de tous ceux qui *labourent*, femmes des hommes de mestier ou des laboureurs, sont tenues d'exercer leur vigilance sur leur maisnie. La plupart du temps, elles n'ont qu'une meschine pour les aider dans les grosses besognes ou bien elles font elles-mêmes tout leur ouvrage. Mais par leur activité, leur esprit alerte, elles peuvent mettre à profit le gain du mari : « A toutes appartient que elles soient tres songneuses et dilligentes, se chevance veullent avoir par honneur, de solliciter leurs maris et leurs ouvriers de eulx prendre matin a la besoigne et tart laissier » (533).

Elles doivent mettre les mains à la pâte, apprendre ce qu'elles peuvent du métier afin d'être capables, en l'absence du maître, de distribuer l'ouvrage aux ouvriers et « de les reprendre se ils ne font bien » (534).

Les marchés ne se concluront pas sans que la femme y apporte son grain de perspicacité, afin que son mari ne s'y fasse duper par une « trop grant confiance ou trop grant convoitise ».

« Et luy admonnestera que il n'entreprengne riens ou il puist perdre, et, que le moins qu'il peut, face de creances, s'il ne scet bien ou et a qui » (555).

Elle sollicitera les ouvriers à l'ouvrage, les gardera *d'oiseuse*, « car par ouvriers mal songneux est souventes fois desers le maistre » (554).

« Avec ce, doit admonnester son mary que ilz vivent si sobrement

1. *Fabliaux*, p. 93, M. Bédier, Paris, 1895.

que la despence ne passe le gaaingne », « et se gardera de tant de compaignies faire par villes, ne troter a ses pelerinages, trouvez sans besoing, qui ne sont tous fors despens sans necessité » (557).

Ne voilà-t-il pas cette femme *humble* passée au rang d'associée du mari ? Et n'est-ce pas une des conditions de leur bonheur que cette communauté d'intérêts et d'occupations ? Ces femmes d'artisans, prêtes à devenir les dociles élèves de leurs maris avant de devenir leurs collaboratrices, ne possédaient certainement pas l'habileté du métier que seul un apprentissage de plusieurs années pouvait donner ; mais elles acquéraient, par l'exercice, la connaissance de la qualité du travail et étaient initiées *aux secrets* [1] de la fabrication. En cas de veuvage [2] elles étaient à même de continuer les affaires ; elles héritaient des droits au travail du défunt, gardaient son enseigne et tâchaient de maintenir intact le bon renom de sa maison. C'est ce qui explique comment, dans les comptes du temps, on trouve tant de femmes *relieresses*, *orfevreresses*, *ferronnieres*, serrurières ou mercières.

Rappelons que sur les cent métiers énumérés par Etienne Boileau, trois sont dévolus aux femmes : ce sont ceux de fileresses de soie a grans fuseaux, fileresses de soie a petis fuseaux, et fabricantes de chapeaux d'orfrois [3].

« Les simples femmes de labour es vilaiges, auxquelles n'est mestier de deffendre les grans paremens ne oultrageux habis, car de ce sont bien gardees », (588)

1. On appelait *secrets* les procédés de fabrication propres à chaque corporation et jalousement gardés.

2. « Il leur était permis dans le veuvage de tenir ouvroir et de faire travailler des compagnons ou valets, mais à la condition expresse qu'elles resteraient veuves. Elles étaient déchues de leurs droits si elles épousaient un homme étranger à la profession ». *Histoire l'Industrie française*, t. I, p. 25, A. Monteil, Paris, 1872.

3. Dans les statuts de 1268, ces ouvrières s'intitulent *feseresses de chapeaux d'or* et *fesseresses de chapeaux d'orfreis*. « La corporation était surtout composée de femmes, mais l'on n'en excluait pas les hommes », dit A. Franklin dans son *Dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions exercées dans Paris dès le treizième siècle*, Paris, 1906, article *chapeliers d'orfreis*, page 144.

ont une tâche sommaire au fait du budget, car leur *chevance* se compte plus par têtes de bétail et par boisseaux de froment que par sols et par deniers. Elles peuvent cependant l'accroître par une bonne direction de leur ménage et par une participation à la fois effective et morale aux travaux de leurs maris. « Elles mesmes leur doivent aider en ce qu'elles peuent [1] » (594). On rencontre dans un manuscrit ayant appartenu au duc de Berry [2] d'exquises miniatures représentant des paysannes fanant, moissonnant, *houant*, comme on en voit encore aujourd'hui dans nos provinces. Ce sont des femmes bien taillées, aux attitudes aisées, qui se livrent, sous le ciel bleu, à l'air libre, dans la bonne senteur des herbes ou de la terre fraîchement remuée, à un travail qui absorbe leurs forces sans les accabler.

La poésie pathétique des paysans de Barbizon ou la vision farouche de La Bruyère n'ont jamais effleuré l'âme simple de Christine de Pisan. Elle ne s'attendrira pas plus sur le sort de ces femmes penchées vers la terre que sur celui de la petite boutiquière assise derrière son comptoir ou de la brodeuse courbée sur son métier. Le travail est la loi de ce monde; personne ne saurait, sans décheoir, s'y dérober. C'est encore ici l'un des beaux points de la doctrine de notre auteur : elle proclame la beauté et la vertu saine du travail ; que ce soit le travail vigoureux du corps, ou le travail agile et ingénieux des doigts, ou le noble travail de la pensée, son effet moral est le même pour chacun, bienfaisant pour tous. Que bénie soit la mémoire de cette Française du XIVe siècle qui a osé parler librement de la noblesse du labeur et qui en a donné un exemple si digne et si touchant !

L'état de laboureur est au moyen âge le plus infime. Les gens des mestiers forment les jambes, et les laboureurs, les pieds *du corps de Pollicie* [3]. Mais Christine montre avec douceur

1. Columelle recommande aussi à la femme du métayer « d'aider son mari dans certaines fonctions ». *De Re Rustica,* trad. par Saboureux de la Bonneterie, ch. VIII, p. 76, Paris, 1772.

2. Léopold Delisle, *Cabinet des Manuscrits,* III, 192.

3. *Le Livre du Corps de Pollicie,* Bibl. Nat., f. fr. 1197, fol. 101 v°.

les avantages des simplettes femmes des villaiges à celles qui seraient tentées de les *desprisier*.

« Comment qu'elles soient nourries communément de pain bis, de lait, de lart, de potaige, et d'eaue abuvrees, et que assez de poine troyent, est leur vie plus sceure et mesmes en plus grant souffisance que telles sont bien haultes assises » (588).

En effet, pour qui connaît la saveur des légumes qui composent le menu ordinaire de la table du simple paysan, la fraîcheur des œufs, l'intégrité du lait, l'arome du fruit cueilli sur la branche, ces produits de même nom, servis sur la table du citadin, semblent venir d'une terre abâtardie ou d'animaux anémiés. Christine en avait-elle déjà fait la décevante expérience en 1405 ?

Elle veut relever l'humilité de leur tâche par la grandeur du rôle qu'ils remplissent en ce monde. Par eux, dit-elle,

« il est nécessité que le monde soit secouru ou labour qui est pour la substantacion, vie et nourrissement de toutte creature humaine » (591).

Et dans son *Livre de Pollicie*, elle prend encore leur défense devant le préjugé commun :

« Nonobstant que assez de gens les desprisent et foullent, si sont ils de tous les estas les plus necessaires ; ils sont les cultivateurs des vins dont est repeue et nourrie creature humaine et sans lesquelz le monde mortel fauldroit en peu de temps. »

Ils sont les *piez*, ajoute-t-elle, car, en effet, ils soutiennent tout le *corps de Pollicie* [1].

Eustache Deschamps a lui aussi plus d'une fois exprimé sa sympathie pour *ceux qui vont a la bise*. Il rend honneur au *labour* de la terre : « Chascun est hardi en son art. » Il fait « croistre et venir les biens [2] » si utiles à la vie.

1. *Ibid.*, fol. 108 v°.
2. *Ballade*, 1312, I. *Chant royal*, 377.

La cautèle du paysan et son âpreté au gain ne sont pas insoupçonnées de Christine. Elle confie à sa femme la charge de veiller à ce qu'elles n'outrepassent pas les limites d'une prudence honnête :

« Si vos maris labeurent terres pour autruy, qu'ils le facent bien « et loyaument, comme pour eulx meismes ; et se c'est a moison [1], qu'ils paient leur maistre du forment qui ara creu en la terre et non mie mesler seigle avœc et faire entendant que autre n'a rendu [2] » (611). « Qu'ils ne mucent pas les bonnes brebis ne les meilleurs moutons chiez les voisins pour paier le maistre, quant vient au partaige, des pires ; ne facent acroire que mortes soient par lui monstrer les peaux des autres bestes ; ne le paient des pires toisons des laines, ne mauvais conte ne lui rendent de ses voitures ne de ses choses ou de sa volaille » (Ibid.).

Ce laboureur que connaissait Christine avait, lui aussi, plus d'un tour dans son bissac et Thibaut Aignelet qui « faisoit mourir et perir ses bestes toutes saines »

1338 Par les assommer et ferir
De gros bastons sur la cervelle [3]... »

ne l'aurait pas désavoué pour compagnon.

Le joug du seigneur s'était fait si pesant sur ses pauvres *hostes* que ceux-ci, pour recouvrer une part plus équitable du fruit de leurs peines, étaient passés maîtres prévaricateurs et que, pour tout vilain, c'était pain bénit que d'accrocher quelque petit profit au détriment du châtelain.

1. « Se il met faulses mesures en sa terre ou s'il va son seigneur deffiant, ou s'il pesche en ses estangs ou s'il emble ses connins... ce engendre action de perdre ses meubles au proffit de son seigneur ». *Somme rurale*, fol. 77 r°.

2. Avone porrie por saine.
Quatrain CCXXX.
Livre des Manieres.

3. *Maistre Pierre Pathelin*, Biblioth. roman, Strasbourg.

« Li est avis, por veir,
Que se il puet del riche aveir,
Coment que seit, n'est pas peché [1]. »

C'était une revanche presque glorieuse de la longue oppression qui se formulait en ce dicton :

« Ci le me foule, foule, foule,
Ci le me foule, le vilain [2] ».

Il lui falsifiait son blé, lui volait ses brebis, se régalait de ses grasses oies, substituait de vieilles voitures et des outils hors d'usage à ceux qui lui avaient été remis en bon état. Quand il s'agissait de biner la vigne du maître ou de sarcler ses avoines, ou de fumer ses *ouches*, il n'y allait que pour sauver les apparences. Ce voisin, si complaisant pour recéler les plus belles brebis et les meilleurs moutons afin de tromper l'ennemi commun, on le volait à son tour à la première occasion. Fallait-il de bons madriers pour « lever une maison » ? on allait la nuit lui couper ses chênes dans son bois [3] ; on lui lâchait des bêtes dans ses « prez ou gaignages » ; on lui maraudait ses fruits, on lui rompait les haies de son courtil pour lui enlever ses plus belles têtes de choux.

« Ne ne seuffrent leurs enfans », enjoint Christine aux femmes des laboureurs, « rompans hayes pour en autruy courtilz embler roisins par nuit ou par jour, ne autres fruitaiges » (611).

Ces larcins répétés d'objets *en nature* aguerrissaient la conscience du laboureur qui s'enhardissait, délit plus grave, à subtiliser de l'argent au maître. « Et quant ils sont commis pour leurs maistres de prendre des ouvriers, se ils les louent six blancs [4] le jour, ne facent mie a croire que sept coustent. »

1. *Le Besant de Dieu* par Guillaume Alexis. Cité par Langlois dans *La Société au XIIIe siècle*.
2. Cité page 291 des *Fabliaux* de M. J. Bédier.
3. Le méfait devait être commun puisqu'il fait le sujet d'une loi spéciale recueillie dans la *Somme Rurale* de Jean le Boutillier. Voir fol. 73 v° : Res. F. 1248, Bibl. Nat. : « De maisonner d'autruy matiere ».
4. Le blanc était une petite monnaie d'une valeur de 5 deniers. Il y avait

Notre madré laboureur, en prélevant un blanc par ouvrier loué pour la saison des gros travaux, se ferait ainsi une somme rondelette [1], avec laquelle il pourrait acheter une provision de sel de Paris, une bonne cotte de futaine pour sa femme et un joli chaperon pour sa fille.

Les gens d'église et même les séculiers se lèvent comme un seul homme pour dénoncer les tricheries du paysan vis-à-vis de Dieu même ! On lui prêche : « Vilain, paie ta disme au Seigneur ! » Et la loi l'y oblige. Il ne peut donc s'y dérober. Il laissera sur son champ la quotité de gerbes, dans son verger celle de fruits, au moulin la farine, au four banal le pain... que réclame impérieusement l'Eglise de chacun de ses enfants [2]. Mais les fruits offerts à Dieu sont avariés et les gerbes ont été au préalable secouées dans l'aire et soulagées de leurs grains les plus lourds.

12 deniers dans 1 sol. Donc, la journée de ces ouvriers se montait à 30 deniers, c'est-à-dire 2 sols 6 deniers. En 1396, un fosseour qui foue les terres ou les fosses n'a gagné en une semaine que XII deniers et ses despens, dit-il. Son ami, le closier, qui a foué un jardin et planté des choux, porre, perséles, sauge, réplique : « Je n'ai gaaigné ce semayne que troys deniers et mes despens, mais je gaaignai la derraine semayne que fut, de ce chief autant ». *Maniere de langage*, ch. IV, édit. de M. Paul Meyer.

1. D'après les indications de M. le vicomte d'Avenel, le sou en 1412 valait 0 fr. 34 de notre monnaie. En admettant donc que le laboureur eût loué au nom de son maître 12 ouvriers pour les moissons, soit pour 2 semaines, il aurait ainsi prélevé 174 blancs = 60 sous = 20 fr. 40 de notre monnaie.

2. La dime ne correspondait pas à la dixième partie du revenu ; elle variait entre la treizième et la vingt et unième partie, selon les lieux et les produits auxquels elle s'appliquait. Position des thèses de l'Ecole des Chartes, année 1893. *La Classe agricole dans le diocèse de Troyes*, par Arbois de Jubainville.

M. Rosières (*La Société au moyen âge*, Paris, 1880, 2 vol., p. 129, t. II), distingue trois sortes de dimes : le *droit de grosses dimes*, par lequel l'abbé exigeait la dixième partie des produits des champs et des vignes ; le *droit de menues dîmes*, par lequel il prélevait la dixième partie du rapport annuel des bestiaux, des volailles et des vergers et le *droit de prémices*, par lequel il demandait aux artisans soit le trentième ou le soixantième de leurs bénéfices, soit quelque produit de leur industrie.

« Il secœrt sa jarbe en l'aire
Ainz qu'il veille sa disme faire.
. . . .
Sor autres estes pecheor
Se vers Die estes tricheor [1], »

se lamente l'évèque de Rennes. Cette tricherie était si commune que la « gerbe de fouarre » était passée en proverbe [2].

Christine réprouve ces agissements. « Les bonnes femmes doivent acointier leurs maris que ilz s'en gardent » (594). Qu'elles se guident, eux et leurs maris, d'après ce principe général « qu'ils ne tollent a autrui ne que *ils* voldroient que on leur tollist » (595). Quant à leurs dîmes, c'est un devoir religieux essentiel « qu'ils les paient a Dieu loyaument et non des pires choses » (595).

1. *Livre des Manières*, IV, quatrains 189 et 197.
2. Voir Nicot : *Thresor de la Langue françoyse*, Paris, 1606, à l'article fouarre.

HUITIÈME PARTIE

DEVOIRS ET CONNAISSANCES SPÉCIALES DE LA DAME TERRIENNE

CHAPITRE PREMIER

CAPRICE DE VIE RUSTIQUE; LE « PETIT-TRIANON » D'ISABEAU

Ces *enseignements* aux femmes des laboureurs nous donnent un aperçu sur la vie des gens de la campagne. Le chapitre qui traite des devoirs des « dames et damoiselles demourans en leurs manoirs ou sur leurs chasteaux » le complète, et nous fournit une sorte de traité d'économie rurale au commencement du XVe siècle. Christine n'avait certes pas la prétention d'enseigner au *gaigneur* la manière de tenir sa charrue ou de nourrir ses bœufs, ni à sa femme comment sarcler, courtiller, ou tondre ses brebis. Il en était tout autrement de la dame noble qui, pour faire valoir ses terres, devait se mettre à une nouvelle école.

Il y avait au moment de la composition du *Livre des Trois Vertus* quelques traités d'agriculture et d'économie rurale et domestique que Christine a mis à profit [1]. De plus, elle fit appel à son don d'observation, à son jugement et à une certaine connaissance qu'elle devait avoir de la vie et des mœurs de la campagne. Son *Dit de Poissy* [2] et surtout celui de la *Pastoure* [3] révèlent un sens fin de la fraicheur des prés et des bois, et une justesse et une sincérité de perception des sentiments et

1. *Ruralium commodorum* de Pierre de Crescens, traduit sous Charles V, sous le titre de *Livre des Proffits champestres*.

De Proprietatibus rerum de frère Bartholomé de Glanville, cordelier anglais, dont Jehan Corbichon traduisit les dix-neuf premiers livres.

Le Bon Bergier de Jehan de Brie.

Elle connaissait en outre le *De Re Rustica* de Columelle et elle lui a fait des emprunts certains.

2. *Œuvres Poétiques*, t. II.

3. *Ibid.*

des émotions de la bergerette et de ses rustiques compagnes qui ne sauraient être que le fruit d'impressions éprouvées par l'auteur et d'observations recueillies au milieu même des scènes agrestes qu'elle décrit. Il y avait de plus vers l'an 1400 à la cour de France un certain engouement pour la vie des champs. Isabeau a eu, elle aussi, son *Petit-Trianon,* plus simple sans doute et plus vraiment rustique que celui de Versailles car, au xve siècle, la littérature française n'avait pas encore été dotée d'une *Nouvelle Astrée* ni d'opérettes de bergerie. En 1397, Charles VI avait donné à la reine une résidence de Saint-Ouen appelée la *Noble Maison*, dont le luxe, paraît-il, éclipsait celui du château de Vincennes, sujet de l'admiration et de l'envie des hôtes étrangers qui y passaient. Mais Isabeau n'était point satisfaite encore, (elle ne le fut jamais) ; elle désira posséder une ferme « pour *esbattemens et plaisance* », où elle pût jouer à la fermière avec ses dames favorites. Le 4 mars 1398, Charles VI acquiert pour elle, au prix de 4.000 écus d'or, d'un bourgeois de Paris, Gilles de Clamecy et de Catherine, sa femme, « certains heritages assis et situés à Saint-Ouen, avec granges, estables, bergerie, colombier et tout le pourpris [1], villes et isles, et une immense etendue de champs [2]. » Isabeau donne à cette maison des champs le nom de *Hostel des Bergeries*. Elle va s'y livrer momentanément à des caprices de vie rustique et ainsi la simplicité relative de cette retraite donnera un nouvel assaisonnement à ses jouissances ordinaires de luxe effréné. « Elle y fit faire aucun labourage et nourrir de la volaille et du betail [3]. »

Serait-il téméraire de supposer que ce caprice pour la vie des champs qui avait saisi Isabeau, reine de la mode, aurait entraîné à sa suite les belles dames de la haute noblesse et que celles-ci voulurent aussi avoir à portée de Paris quelque maison de plaisance pour aller y jouer à la fermière ?

1. Le pourpris est un jardin.
2. Arch. Nat., AK, KK, LI, fol. 190 r°.
3. *Ibid.*, N, JJ, 154, fol. 20.

Si cela était, Christine pouvait s'appesantir sur les occupations champêtres de la dame *demourant en son manoir*, comme elle l'a fait, sans craindre d'ennuyer sa noble clientèle, et surtout sans encourir le reproche d'avoir l'entendement *rural*. Et serait-ce extraordinaire que ce XVe siècle, tombé dans un état navrant d'immoralité et qui avait atteint le dernier raffinement de luxe, eût montré le goût qu'on a constaté à toutes les époques de décadence, où l'esprit de l'homme blasé se sent invinciblement attiré vers la vie simple et purificatrice des champs et des bois ?

CHAPITRE II

ÉCONOMIE RURALE

Cependant, ce n'est pas par un retour en arrière vers la saine rudesse de la vie des chevriers et des laboureurs primitifs que Christine nous transporte dans les campagnes de France. Christine de Pisan n'avait pas l'âme pastorale. Elle est mue, au contraire, par une ferme volonté de faire face au présent ; par un désir généreux et énergique de l'améliorer par une activité soutenue et par une intelligente direction des affaires. Son laboureur tracera allègrement des « sillons droits et omnement fais » ; il donnera, sans compter sa peine, toutes les façons aux vignes. Son berger conduira ses brebis dans les champs maigres ; il les gardera de trop ardant soleil [1] et de pluye [2], il les aimera, les guérira de la rongne et ne se montrera point « despiteux » envers elles mais en sera « droit maistre » ; il ne les assommera pas à coups de bâton, car c'est ainsi qu' « ils les font mourir quant ils vueillent en despit de la maistresse ou du maistre » (413), comme, par exemple, faisait maître Thibault avec les brebis de Guillaume Joceaume :

1091 Il est vray et verité, sire,
Que je les y ai assommées,
Tant que plusieurs se sont pasmees.
Maintes fois se sont cheues mortes

1. Le bon bergier « les doit umbrager et refroidir soubz ung ourmel ou tilleul ou autre arbre spacieux », p. 45. *Le Bon Bergier*, de Jean de Brie, édit. par P. Lacroix, Paris, 1879.

2. « La pluie est contraire et nuysit aux oeilles et les fait descroistre et empirer ». *Ibid.*, p. 47.

Tant feussent ils saines et fortes.
Et puis je luy faisoye entendre,
Affin qu'il ne m'en peust reprendre,
Qu'ilz mouroient de la clavelee [1]. »

Mais Thibault l'Aignelet n'avait pas les qualités requises pour être « droit bon bregier. » Jehan de Brie, qui a autorité pour parler sur la matière, puisqu'il avait été jugé digne, à l'âge de quatorze ans, d'avoir deux cents *brebis portieres* sous ses soins, le veut de « bonne meurs, sobre, chaste et debonnaire. Il doit eschever la taverne et tous lieux deshonnestes [2]. » Il n'admet pas que les brebis soient frappées de « verges, bastons, de corgies [3], ne d'autres manieres de basteures qui les pourroient blecier ou froissier, car ils en descroisteroient et seroient maigres et chestives [4]. »

La baronne sur ses terres ira visiter ses « bleds sur le meurir [5] », et quand elle verra les épis dorés à point, elle « baillera son aoust a soyer a compaignons bons, fors et dilligens, et a eux marchandera a argent ou a bled » (412). Puis elle fera rentrer les lourdes gerbes et les « fera battre en grange » par ses varlets aux jours d'hiver quant il fera « trop fort temps dehors ».

Elle ira se promener « à tout une de ses femmes » par devers ses grans prairies et frais herbages » pour y faire « cueillir » les foins en bonne saison et s'asseurer qu'on y tient « foison de bestes a cornes. » Elle parcourra ses « boscaiges » et voudra y avoir des « haras, qui sont prouffitables choses. »

1. *Maistre Pathelin*, v. 1091-1099.
2. *Le Bon Bergier*, p. 69.
3. « Les corgies, explique l'auteur, sont faites de trois lanieres de cuyr ou de trois cordeles menues pour corriger et chastier les brebis en temps deu ».
4. *Ibid.*, p. 43.
5. Columelle recommande de faire la moisson dès qu'elle sera mûre et avant qu'elle soit brûlée par les chaleurs du soleil d'été, dès que les blés sont uniformément jaunis, recommandations que Christine rend heureusement par son expression « être sur le meurir ». *Op. cit.*, ch. XXI, p. 177.

« Qu'elle se voise souvent esbattre [1] aux champs pour veoir comment ilz labeurent... et qu'elle soit songneuse de les faire lever matin. Ne se atende a nul, se elle est droitte mesnaigiere, ains elles mesmes se lieve et affuble une houppelande, voise a la fenestre et huche tant qu'elle les voye saillir dehors, car de ce sont ilz voulentiers paresseux » (410).

Il n'y a rien d'un dilettante dans ces occupations de la baronnesse sur ses terres. Ce n'est pas une grande dame qui va se récréer aux champs ou rêver dans d'ombreux paysages. C'est la propriétaire qui inspecte ses domaines, soucieuse d'une exploitation productive et de la prospérité de sa maison.

« Pour ce que les chevaliers, escuyers et gentilz hommes voyagent et suivent guerres, est convenable a leurs femmes que elles soient saiges et de grant gouvernement, et voient cler en leurs fais, pour ce que, le plus du temps, elles demeurent a leurs mesnaiges sans leurs maris, qui a court sont, ou en divers pays » (405).

Tout le faix du gouvernement retombe donc sur elle. Elle porte les inombrables soins de la mère de famille, de la maîtresse d'une maisnie nombreuse, de la *dame* d'un domaine étendu.

S'il n'y avait pas cet air de méchante humeur qui rend la ménagère d'Eustache Deschamps si peu aimable, nous pourrions transporter dans notre manoir cette matrone affairée du *Miroir de Mariage* :

1793 J'ay le soing de tout gouverner ;
Je ne sçay pas mon piet tourner
Qu'en vint lieux ne faille respondre.
L'un me dit : « Les brebis faut tondre » ;
L'autre dit : « Les aigneaulx sevrer ».
L'autre : « Il faut es vignes ouvrer » ;
L'autre s'en va a la charrue ;
L'autre dit : « Getter fault en rue

1. Que le maître, dit Columelle, aille souvent visiter ses champs. *Op. cit.*, ch. II, liv. I, p. 38.

Les vaches après le vachier; »
L'autre dit : « Il faut escorchier
Un buef qui s'est laissé mourir » ;
L'autre dit : « Il faut recouvrir
Es estables et sur la grange. »
. . . .
De l'argent faut pour le bergier,
Du blef pour porter au moulin ;
Or faut pourveance de vin,
De l'uille, des feves, des poys;
Or faut du lin et de la chanvre
Et un cuir qui ne soit pas tanve
Pour solers et pour estivaux [1]... »

Pour remplir dignement son rôle, il faut à cette dame terrienne des connaissances spéciales. Il lui

« affiert a estre tres bonne maisnagiere; qu'elle se congnoisse de labour; en quel temps [2] et en quelle saison on doit donner as terres les façons [3]; de quel maniere est le meilleur que les sillons aillent selon l'assiette du gheret [4], s'il est en pays secq ou moiste, et de la parfondeur [5] » (409).

Elle doit savoir quand il faut semer à point [6] et quel grain la terre *desire*; quelles cultures conviennent en terres grasses ou moistes [7]; où semer ses avoines et que faire de sa récolte.

1. *Miroir de Mariage*, Eustache Deschamps, t. IX, *Œuvres complètes*, éd. G. Raynaud.
2. Columelle au livre II, ch. IV, p. 108, fixe le temps des labours.
3. *Ibid.*, p. 110, indique les façons à donner aux terres, ainsi qu'au ch. VI du même livre et livre III, ch. V et XIII, pour la vigne.
4. *Ibid.*, ch. IV, l. II, p. 111, donne des conseils sur la direction des sillons selon l'assiette des lieux.
5. *Ibid.*, livre II, ch. II, p. 96 : Il faut examiner le champ avant de le cultiver ; voir s'il est sec ou humide, s'il est garni d'arbres ou pierreux, etc..., et on lit de même dans *Le Livre des Proffits champestres*, XV : « Qui veut ouvrir et labourer un champ, il doit considerer se il est moiste ou sec ».
6. *Ibid.*, livre II, ch. IV, les p. 107 et 108 parlent de la manière de semer et quand il faut le faire.
7. *Ibid.*, livre II, ch. II, p. 93, explique que certaines plantes se plaisent

« Peu se vendent », mais si elle est sage, « des beufs en engraissera dont fera grant argent quant seront gras [1] » (414).

Ses gaignages et ses bois, bien mis en valeur, ne satisferont pas encore notre ambitieuse propriétaire. Les gros travaux finis, « elle embesoignera ses varlets a copper ses saussoyes ou couldroies et faire eschalas [2], a copper bois... ou a deffrichier quelque champ » (415). Elle tiendra ses femmes les *chamberieres* constamment occupées : *car il n'est chose plus gaste en ung hostel que maisnie oyseuse :*

« elle les fera penser du bestail, de faire a mengier as laboureurs, et des laitages, sarcler les courtilz, aller a l'herbe et estre crottees jusques aux genoulx » (415).

Voici un tableau peint d'après nature. Christine a dû rencontrer elle-même au bord des chemins, revenant des *ouches* avec leur charge d'herbes fraîches ces chamberieres « crottées jusqu'aux genoulx », de la terre humide de rosée qui s'est attachée à leurs sabots et à leurs cottes.

La noble dame aura la sagesse de la fourmi, et dès les beaux jours préparera pour occuper sa maisnie en hiver, une provision de travail qui aura le louable but de garder celle-ci d'*oyseuse* et en même temps de lui rapporter, à elle, un clair revenu : « elle fera cultiver des chanvres par ses fourmiers et, a ces soirs d'hiver, ses servantes teilleront et fileront pour en faire de grosses toiles » (413). Les toiles fines, celles qu'elle emploiera pour ses hôtes d'honneur, pour ses lits de parement, ne seront rien moins que des toiles de Reims ou de Troyes ; celles qui seront converties en fines touailles et doubliers viendront de Venise et le beau linge de corps se taillera dans de la toile de Hol-

dans les campagnes, d'autres sur les collines et d'autres encore sur les sols gras.

1. *Ibid.*, livre I, ch. VI, p. 45, enseigne quels sont les terrains propres aux pâturages pour le gros bétail et lesquels pour le petit.

2. Columelle veut que le propriétaire ait ses collines couvertes d'oliviers, de vignes ou d'arbres dont il tirera des échalas pour la vigne ; il veut aussi qu'il ait des sources vives pour arroser ses jardins et ses saussaies. *Op. cit.*, ch. VI, p. 40.

lande. Elle ira les acheter aux foires, ou bien son seigneur le baron lui en rapportera de Paris des coffres pleins qu'il lui offrira en présent [1].

Elle se connaîtra aussi dans l'élevage des brebis afin de tenir le bergier sous sa main. « Et qu'elle soit presente au tondre et que ce soit en saison [2] » (414).

« Elle, et ses filles et damoiselles, se embesoignera de drapper, de trier celle laine et sortir ; mettra les collés et la fine a part pour faire fins draps pour son mari et pour elle, et pour vendre se mestier est ; des gros, pour les petits enfans et pour ses femmes et maisnie, et fera couvretures des gros bourdons de la laine » (416).

Ainsi, voilà la maisonnée, maîtres et serviteurs, nourrie, chauffée, vêtue, grâce aux soins prévoyants de la dame, des produits de la terre et par le travail commun. Le reste des provisions sera vendu « a bon proffit », ainsi que les *nourritures* qu'on élève dans les étables, les chevaux qu'on tire des haras et les bœufs « engraissés en crèche ». Il sera facile de couvrir les frais de vêtements plus élégants, qu'on tiendra en réserve pour les jours de fêtes et *d'estat*, et de pourvoir aux dépenses de voyages ou de représentation du seigneur ; la dame trouvera amplement de quoi remplir sa bourse pour dons et aumônes et, avec les revenus du cens, les rentes, il lui restera, pour mettre en trésor, des sommes où elle puisera pour faire face aux dépenses extraordinaires, comme le mariage d'une fille, la chevalerie d'un fils, les guerres du mari ou peut-être sa rançon.

1. 1292 « Encor voy je que leurs maris,
Quant ilz reviennent de Paris,
De Reins, de Rouen ou de Troyes,
Leur apportent gans ou courroyes,
Pelices, anneaulx, fremillez,
Tasses d'argent ou gobelez
Pieces de cuevrechiés entiers ».

Miroir de Mariage, t. IX.

2. Jehan de Brie nous dit que « brebis doivent estres tondues en may *car lors est la laine meure* », p. 102.

« Et ceste voye tenir a saige mesnagiere rent aucunes fois plus de pourfit que mesmes la *droitte revenue de la terre* [1], sicomme le savoit bien faire la sage et prudente mesnaigiere, contesse de Eu, mere du bon josne conte qui mourut au voyage de Honguerie, qui n'avoit point de honte elles mesmes de s'employer en tout honneste labour de maisnage, tant que plus valloit par an le prouffit qui en yssoit que toute la revenue de sa terre » (417).

La comtesse d'Eu [2], *la mère du bon jeune conte,* qui daignait s'employer en tout honneste labour de ménage, n'était pas un mince personnage dans la France de Charles VI. Elle était de très haute noblesse et la plupart des baronnes pouvaient suivre son exemple sans crainte de déroger. Christine ne devait pas pas faillir à invoquer ce nom d'un si puissant exemple dans sa thèse pour le travail.

1. Les revenus d'un seigneur se composaient des droits féodaux, des produits des domaines, vente des récoltes, pêche des viviers, coupe des bois, élève du bétail. La *droitte revenue* consistait dans le *cens*, rente seigneuriale et foncière dont l'héritage était chargé. Il se payait en argent ou en nature; dans le revenu de la *cense*, ferme ou métairie seigneuriale que l'on donnait à ferme moyennant une redevance annuelle; de l'*hostelage*, redevance qu'on payait au seigneur pour avoir le droit de logis sur sa terre ou de louer des maisons ou des boutiques sur ses marchés. L'hôte était un fermier par usufruit (précaire ou perpétuel). Il avait l'obligation d'une rente annuelle et était tenu de payer une taille quand son seigneur était captif. A côté de ces principaux revenus réguliers, le seigneur jouissait de beaucoup d'autres droits compliqués qui lui rapportaient bon profit.

2. Elle avait épousé le petit-fils du fameux Robert d'Artois, Jean, qui était rentré en grâce sous Jean le Bon, et pour qui le comté d'Eu avait été érigé en pairie. Son fils Philippe avait eu l'honneur d'épouser Marie de Berry, fille de Jehan, la propre cousine de Charles VI; malgré sa jeunesse, il avait reçu l'épée de connétable de France.

CHAPITRE III

DROIT USUEL

La dame terrienne est en outre, en l'absence de son mari, maîtresse souveraine ; elle a en main le gouvernement des hommes comme l'administration des propriétés. Parmi ses *censiers*, il pourra s'en trouver d'assez *desloyaux* et fourbes pour profiter de son ignorance et se faire réduire leur rente sous des prétextes fallacieux ; des *hostes* madrés qui tenteront de transformer subtilement leur *hostelage precaire* en *hostelage perpetuel* ; des *engigneux* mainmortables, à l'affût, pour détruire leurs *convents* avec le seigneur. Elle aura aussi des voisins convoiteux qui guetteront le moment de lui « pourchassier encombriers » et d'empiéter sur les limites de ses domaines et sur ses droits, ou un suzerain, ou des officiers du roi qui chercheront à la léser dans ses privilèges et prérogatives : *Qui terre a guerre a !* Il faut donc qu'elle sache *de son estre*.

« Il lui appartient qu'elle soit toute aprise en drois de fiefz, d'*arrière-fiefs* [1], de censures [2], de droittures [3], de *champars* [4], de prinses

1. De tenir un *arriere-fief* si est comme quant on tient aucun fief par seconde ou tierce main. *Somme rurale*, fol. 140 v°.

2. Censures, ensemble des droits de cens sur les terres d'un fief.

3. Droittures, possession directe, sans intermédiaire et sans redevances.

4. *Champart*. En droit féodal, c'était une redevance foncière consistant dans une certaine quotité de fruits qui se recueillait sur la terre grevée. On prélevait ce droit avant l'enlèvement de la récolte. Voir *Establ. de saint Louis*, IV, 77.

Léopold Delisle définit avec précision le champart en Normandie : « Dans les tenures dites à *champart*, ou *terrage* ou *à la gerbe*... le seigneur restait associé aux chances du laboureur. Sa rente était proportionnée tous les ans au produit de la terre ». Sa portion n'était pas partout uniforme et

de pluiseurs mains [1], et de toutes telz choses qui sont en droit de seignourie, selon les coustumes de divers pays. Et pour ce qu'il est plain de gouverneurs de terres et de juridicions de seigneurs qui voulentiers trompent, doit estre de tout ce advise et bien s'en prengne garde » (407).

Notre baronne pouvait faire son instruction de droit soit d'après les leçons de quelque bailli expérimenté, soit d'après les ouvrages de vulgarisation qui depuis quelques années commençaient à enrichir les bibliothèques : la *Somme rurale* de Jean de Boutillier, le *Grant coustumier* dit *de Charles VI* de Jacques d'Ableiges, rédigé entre 1387 et 1389, ou encore le *Coustumier* de Jean le Coq.

Ces notions de droit usuel que revendique Christine ont été introduites depuis peu, et à titre facultatif, dans nos programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Si les législateurs de nos écoles avaient connu le *Livre des Trois Vertus* et vu leur innovation déjà mise en pratique au XV[e] siècle, peut-être auraient-ils été moins circonspects dans son mode d'application au XX[e] siècle. Les jeunes Françaises entreraient ainsi dans le monde avec une idée moins nuageuse des lois qui vont les régir toute leur vie.

Cette époque nous a laissé le nom de deux femmes qui se sont distinguées dans la jurisprudence : *La Novella, cette fille de Boulongne-la-Grasse*, que cite Christine dans sa *Cité*, « qui avoit estudié si avant es loix que elle alloit lire en chayere » aux écoliers de l'université quand son père en était empêché,

pouvait consister dans la sixième, la dixième ou la douzième partie. Le champart était une cause de vexation pour le laboureur, car celui-ci devait rentrer les gerbes du seigneur avant de pouvoir serrer les siennes dans sa grange, les laissant exposer aux intempéries. Dans plusieurs fiefs, les tenanciers rachetèrent cette servitude par une rente connue sous le nom d'*arrière-champart*. *La Classe agricole en Normandie*, Paris, 1903, pages 48 et 49.

1. Droit de réquisition, forme de droit de gîte, dit Godefroy (*Glossaire de l'ancien françois*), définition peu satisfaisante. Par *prises de plusieurs mains*, Christine de Pisan veut dire les titres ou droits de possession divers, selon qu'il y avait *mainmise*, *main assise* ou *main levée*, ou *main souveraine*, *main de justice*, *main bournie* ou *main morte*.

et Eléonore de Sardaigne, qui prit une si grande part à la rédaction du Code qui depuis régit sa principauté qu'on lui donna en son honneur le nom de *Constitution d'Éléonore* [1].

1. C'est encore le Code qui régit la Sardaigne aujourd'hui. Il fut publié le jour de Pâques 1395. Voir *Notice Littéraire* sur l'*Ambassade au Juge d'Arborée*, publiée par J. A. Buchon, Paris, 1841, dans *Choix de Chroniques et Mémoires*.

CHAPITRE IV

DROITS D'ARMES

Les baronnesses demeurant en leurs chasteaux ou *es fors, ou villes fermees* ont, par leur situation et par la responsabilité qui en découle, une autre étude à faire : celle des *droits d'armes.*

« Il n'est pas doubte que il appartient a tout baron, se il veult estre honnourez en son degré, que le mains du temps soit sur ses manoirs et en son propre lieu, car suivre armes, la court de son prince et voyagier sont ses offices [1]. Or demeure la dame, sa compaigne, laquelle doit representer son lieu, et, quoi qu'il ait assez baillis, prevost, receveurs, gouverneurs, il affiert que souverainement soit principale sur tous » (400).

Les routes ont beau être en mauvais état, peu sûres, les hôtelleries rares et détestables, les voyages longs et pénibles, rien n'empêchera notre grand seigneur de voyager avec sa suite, traînant le plus souvent derrière lui sa vaisselle, ses tapisseries, sa literie. Il faut aller à la cour, comme dit Christine, sous peine de passer pour *rural* [2], suivre les armes, se rendre aux joûtes, aux tournois, à Paris, en Angleterre, dans les Flandres, en Allemagne... être partout enfin, excepté dans son tranquille manoir « se *on* vuelt estre honouré en son degré ». Quand on suit les allées et venues d'un duc de Bourbon, de Bourgogne, d'Orléans, d'Anjou, etc..., on se demande à quelle source leurs corps d'acier avaient puisé une telle endurance. « Philippe

1. Nouveau témoignage à ajouter à ceux qu'on a déjà rassemblés sur la fréquence des voyages au moyen âge.
2. Voir le *Bulletin Hispanique*, juillet-septembre 1910.

le Hardi mourut comme il avait vécu, en voyageant [1]. » C'est ce qu'on pourrait dire de la plupart des seigneurs de ce temps et également de beaucoup de dames nobles.

La dame, si souvent et si longtemps seule maîtresse de la baronnie, *doit avoir ceur d'homme* :

« C'est qu'elle doit *savoir les droits d'armes* et touttes choses qui y affierent, affin que elle soit preste de ordonner ses hommes, se besoing est, et le sache faire pour assaillir ou pour deffendre, se le cas s'y adonne ; prendre garde que ses fortresses soient bien garnies se elle est en aucun doubte, ou ains que elle emprengne, aucune fois *essaye ses gens* et saiche de leurs courages et voulentez ains que trop se fie » (402).

Il est certain que, dans l'esprit de beaucoup, les *droits d'armes* ne sont pas du ressort de la femme. En général une telle science serait aussi ridicule qu'inutile. Aussi Christine ne la demande-t-elle qu'aux dames baronnesses exposées, en l'absence de leurs maris, aux attaques d'ennemis armés, de bandes de routiers pillards, ou à un coup de main quelconque de la part de gens d'armes en quêtes d'aventures. Ce n'était pas pour rien que les châteaux féodaux dressaient sur le faîte des collines leur formidable architecture, si solide, que plus tard les boulets de Louis XIII venaient s'y figer et que les mines de Mazarin ne pouvaient qu'y creuser quelques misérables fissures [2]. A l'extérieur, ils se hérissaient de fer derrière leur enceinte de fossés, de remparts, et leur protection de ponts-levis et de herses. A l'intérieur, la distribution ingénieusement compliquée du logis, le labyrinthe des galeries souterraines, les portes secrètes, les puits, tout était combiné encore pour déjouer la trahison et la surprise.

1. *Introduction*, v, à *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, de E. Petit, Paris, 1888.

2. On voit encore à Pierrefonds quelques éraflures causées par les boulets de Louis XIII et l'un de ceux-ci à demi encastré dans la muraille. Et à Coucy, les centaines de barils de poudre que Mazarin avait destinées à faire tomber la tour centrale, ne purent l'ébranler et ne parvinrent qu'à y tracer quelques capricieuses lézardes.

La châtelaine, née derrière ces tours, s'habituait peu à peu, par un contact journalier avec les chevaliers, à l'art de les défendre. C'était une initiation de tous les instants. Elle savait où porter l'effort de la défense et prévoyait d'où viendraient les coups de l'attaque.

Combien de femmes « au courage d'homme » cette époque de guerre incessante n'a-t-elle pas vues se lever à l'heure du danger et partir en armes à la rencontre de l'ennemi, ou lui faire échec des remparts d'une forteresse, ou présider aux armées ! Ainsi les *deux Jeannes* dans la guerre qui, depuis, a porté leur nom, Perrette de la Rivière, dame de La Roche-Guyon [1] qui, réduite enfin par les armées anglaises, malgré son héroïque résistance, tint une conduite si noble devant Henri V, son vainqueur. Félibien nous donne le nom d'une autre femme guerrière : la dame de Mortagne qui, en 1404, résista en Saintonge à une troupe de Français et soutint bravement le siège. Éléonore de Sardaigne, morte en 1403, avait conduit en personne, avant de présider au conseil de ses jurisconsultes, des armées contre ses sujets révoltés et les avait vaincus ; et l'histoire du Danemark compte parmi ses glorieux souverains la fameuse Marguerite, « la Sémiramis du Nord [2] » qui joignait l'énergie d'un grand homme aux grâces et aux qualités de la femme.

Le peuple aussi a produit ses héroïnes, la *Grant Margot*, par exemple, dont parle Cabaret d'Oronville, dans la campagne de Flandres en 1382 : « Si fut le capitaine Jacques d'Artewelde mort, et sa bannière abattue que portoit une femme armee, appelée la Grant Margot, qui illec demeura morte [3]. » Puis enfin, Jeanne d'Arc, la plus illustre de toutes et, un peu plus

1. *La France pendant la guerre de Cent Ans*, Siméon Luce, Paris, 1890-1894 et *Histoire de Charles VII*, tome I, p. 143, de Vallet de Viriville.

2. Elle régna sur la Norwège en 1363 après son mariage avec le roi Haquin et mourut en 1412 reine de Norwège, de Danemark et de Suède. C'est elle qui fit rédiger le fameux *Acte d'Union* en 1397, qui liait à perpétuité ces trois pays.

3. *Vie de Louis de Bourbon*, ch. LVI, publiée dans le *Panthéon Littér.*, édit. Buchon, Paris, 1841.

tard, Jeanne Hachette. Les contemporains d'Enguerrand VII de Coucy ont été sans doute moins étonnés que nous ne le sommes à la vue de cette salle magnifique édifiée à la gloire des neuf *Preuses*[1], le digne pendant d'une autre salle non moins belle, celle des neuf *Preux*[2]. Les noms des *Preuses* étaient empruntés à l'antiquité : Tamaris, Hippolyte, Sémiramis, Panthasilée, etc... mais ils auraient pu être tirés des Chroniques de France et de la mémoire même des hommes de guerre.

La dame baronnesse, selon Christine, sera donc *pourveue* en cas de guerre :

« Elle prendra garde comment elle pourra fournir ains que son seigneur viengne, et quel finance elle en a et puet avoir pour ce faire » (482).

Elle ne manquera donc de rien, ni de *garnisons* dans ses celliers, greniers et salles d'armes, ni d'argent pour entretenir le courage et fortifier la loyauté de ses hommes. Elle se montrera ferme avec eux, les tiendra au courant de ce qui sera délibéré au conseil, et, la confiance secondant la discipline, elle viendra mieux à bout de sa tâche. Elle *assayera* ses gens, surveillera les opérations du gouverneur et des chefs, car la foi, en ces jours de discordes, n'était pas toujours solide[3] et devant une belle promesse de l'ennemi, la vertu vacillante aurait pu lever herses et pont-levis, ou négliger de garder la bouche d'un puits ou l'issue d'une galerie.

1. Cette salle avait été édifiée en 1386-87. Il reste dans le musée lapidaire du château de Coucy un beau fragment de tête de l'une des *Preuses*. Elle a un large front, des yeux ouverts et bien fendus, l'arcade sourcillière bien dessinée ; elle porte un chapeau d'orfèvrerie et, sur ses tempes, les *truffeaux*, à la mode du jour.

2. C'est peut-être la salle des Neuf Preux d'Enguerrand qui donna l'idée à Louis d'Orléans d'édifier la sienne au château de Pierrefonds.

3. Voici le jugement porté par Anatole France sur les gouverneurs de forteresses en général : « Sire Robert (le gouverneur de Vaucouleurs) ressemblait à tous les hommes de guerre de son temps et de son pays... Il avait beaucoup d'amis parmi ses ennemis et beaucoup d'ennemis parmi les siens; se battait parfois pour son parti, parfois contre, et toujours à profit ». *La Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 71.

Christine était familière avec le *De Re militari* de Végèce, — elle le cite déjà dans son *Charles V*, — et connaissait les préceptes de Frontin, ainsi que ceux de Gilles de Rome sur *l'Art de la Chevalerie*, dans le *Régime des Princes*. C'est là qu'elle a dû faire son instruction chevaleresque avant de la répandre sur les nobles dames et baronnesses qui avaient besoin de compléter leurs notions pratiques. Il est facile de remonter à ses sources. Nous lisons dans *l'Art de Chevalerie* de Jean de Meun, traduction du *de Re militari* :

« Le jour que li chevalier se doivent combattre, convient diligan-ment enquerre comment il se sentent et qu'il lor est avis, car la fiance de l'home, li hardimens ou la paours est souvent aparceuë par le voust (visage), par les paroles, par l'aler et par le mouvoir [1]. »

Le quart livre traite des *garnisons*, « lart, c'est-a-dire char salee, fourment, oysiaux compaignables, vin, vin aigre, pommes, fruits, etc. » ; des provisions de guerre, « ciment, souffre, poys clere, oyle ardant..., fer, charbon, saietes, pierres rondes, etc... » Christine de Pisan, qui savait, aussi bien que Jean deMeun, en quoi consistaient ces *garnisons* ne les énumère pas. Elle insinue l'idée et s'en tient là, sûre d'être comprise. « *A bon entendeur demi-mot suffit* ». Si elle aborde le sujet, elle le fait avec réserve et elle le traite parce qu'il a sa place nécessaire dans l'éducation de la femme noble de son temps. Il serait donc bien injuste de la taxer de pédantisme à cet égard [2]. Cette idée d'une instruction militaire et stratégique n'était même pas une hardiesse de Christine :

« Tout li quart livre, en general, devroit estre appris par les dames nobles »,

1. Livre III, ch. XII, p. 105, édit. Ulysse Robert, Paris, 1897.

2. Il faut lire dans son *Charles V* (livre II, chap. XX), la candide excuse qu'elle offre au public « de se mesler de chose non pertinente a femme ». « Presumpcion meut ceste ignorant femme oser dilater de si haulte chose comme chevalerie, aussi comme se elle tendist ad ce donner discipline et doctrine ! » Ce à quoi elle répond : « Laquelle chose ne s'adresse mie du tout aus maistres d'icelle art, mais a ceulx qui l'ignorent ».

déclare le second auteur du *Roman de la Rose* [1], qu'on n'a jamais accusé de prétentions excessives pour le développement intellectuel ou moral de la femme.

Ainsi occupée d'esprit et de corps, notre noble dame terrienne, preude femme, juste, large, gracieuse et affable, compatissante envers toutes les souffrances, ferme dans son droit, opiniâtre contre l'agression, vaillante dans l'épreuve, par conséquent aimée et respectée de tous, passera des jours bien remplis dans son manoir féodal, reine de sa *maisnie*, *dame* de ses sujets. Ce n'est pas à son foyer que viendra s'asseoir *merencolie* aux gris vêtements, l'hôtesse redoutée, déjà, des oisifs de ce temps. Mais, au contraire, elle débordera de bonne humeur, de santé et d'entrain. Elle communiquera son courage à ceux qui l'entoureront ; ses filles, ses damoiselles se sentiront désireuses d'imiter son exemple ; quant à leur tour elles deviendront *dames*, ayant pris le goût d'une vie noble et utile, elles ne pourront, sans perdre le respect d'elles-mêmes, s'adonner aux *bobans et frivolités*. Sa maisnie, ses hommes, ses tenanciers, tous tenus sous une forte discipline, *non trop rigoureuse* mais jamais relâchée, seront plus ardents à l'ouvrage et plus dévoués à sa cause. Son seigneur enfin, revenant de voyage ou de guerre, trouvant ses domaines prospères, sa maison bien ordonnée et sa famille en fête pour saluer sa bienvenue, sentira son cœur se gonfler de fierté et, plein d'une reconnaissance émue se dira :

8861 « Bonne dame fait a prisier.
Si la doit on plus exauchier
Et plus amer que nul tresor.
Si com la pierre siet en l'or,
Einsi siet dame en la maison [2]. »

1. *L'Art de Chevalerie*, livre III, ch. XII, p. 105, édit. Ulysse Robert.
2. *Balaam et Josaphat* de Gui de Cambrai, édit. Carl Appel, Halle, 1907.

NEUVIÈME PARTIE

LA FEMME PRISE DANS CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LA VEUVE

Le *Livre des Trois Vertus* a maintenant achevé de traiter de l'éducation et des devoirs de la femme en général. Il a exposé un corps de doctrine qui comprend les enseignements dus à l'âme et à l'esprit et ceux de prudence mondaine. Il a passé en revue toutes les catégories sociales, modifiant pour chacune les préceptes de la conduite pratique afin de les mettre en harmonie avec son milieu propre. Mais il y a des vicissitudes humaines qui rejettent la créature hors de son cadre naturel : la mort privera la femme devenue veuve de beaucoup de ses privilèges sociaux et la plongera dans une semi-retraite ; la pauvreté obligera la *chamberiere* à sacrifier son indépendance et à aller chercher sous un toit étranger son pain et sa subsistance ; la dépravation poussera la *femme folle* dans la rue et hors du giron de la société.

Et enfin les vieilles femmes, mariées, veuves ou célibataires, semblent avoir eu, dans l'esprit de Christine, besoin d'instructions personnelles quant à leur humeur acariâtre, bougonne et à certaines petites faiblesses particulières à leur âge.

Les chapitres XXII, XXIII et XXIV du livre premier qui devisent du gouvernement des veuves sont une réminiscence du veuvage de Christine de Pisan. On pourrait suivre, pour ainsi dire, pas à pas, dans les conseils et les touchantes exhortations qu'elle leur adresse, le souvenir de ses épreuves telles qu'elle nous les a confiées dans son *Chemin de Long Estude*, dans sa *Mutacion de Fortune* et dans sa *Vision*. Cette portion du *Tresor* est un ouvrage de contemplation intérieure. Christine s'est repliée sur elle-même et s'est remémorée les seize dernières

années de sa vie, alors que « seulette » l'avait « son doulz ami laissiée. » Elle tire de ses amères expériences une leçon de courage et de philosophie au profit d'autres femmes demeurées, comme elle, *conduisaresses de la nef.* Elle oublie pour lors Sénèque et Aristote, elle néglige les Pères de l'Eglise et lePolycratique « pour écouter parler le cœur. »

« Quantes larmes, soupirs, plains, lamentations et griefs pointures cuides tu que quant je estoye seulete a mon retrait que je eusse et gitasse en ce tandis ? Ou quant a mon fouier je vëoie environ moy mes petiz enfans et povres parens et consideroye le temps, passé et les infortunes presentes [1] ! »

La femme demeurée veuve, *plaindra et plorera sa partie.* Riche ou pauvre les rigueurs du monde l'accableront dans son affliction. Riche, « on ne pensera communement qu'a la despouiller et fouler et chascun emportera sa pièce » ; pauvre, « elle trouvera pou de pris et de pitié en toutte personne et assez de gens qui le pain lui osteroient de la main » (504).

« Et telz vous souloient honnourer ou temps de voz maris, qui officiers ou de grant estat estoient, qui ores en font pou de compte et pou les trouvez amis. »

Ne voit-on pas son front rougir, sa gorge se serrer au souvenir de ces humiliations ?

« Et tel qui l'a maintefois cheyee
Et flatee, et honneur lui faist,
Et moult s'y offroit en tout fait
Ou temps que le mary vivoit,
Qui grant estat et bel avoit,
Qui a present le dos lui tourne [2]. »

Qui donc a eu la petitesse de « tourner le dos » à la jeune veuve du notaire du roi ? N'était-elle pas honorable, vertueuse

1. *Vision*, 55 v°.
2. *Mutacion de Fortune*, IV.

et ne méritait-elle pas tous les respects et toutes les sympathies ? N'est-elle pas restée digne et fière en sa pauvreté si jalousement cachée ? Le *déchéement* fut cruel à cette femme née aristocratique,

« lequel [luxe] mon ignorance tant amer me faisoit que mieulx eusse choisi mourir que decheoir... A mes semblans et abiz peu apparoit le faissel de mes ennuys, ains soubz mantel fourré de gris et soubz surcot d'escarlate, non pas souvent renouvellé mais bien gardé, avoie espesses foiz de grans friçons [1]. »

A ce mépris du monde aux jours d'infortune, Christine ne voit qu'un remède : se tourner vers Dieu, le vrai consolateur :

« et se a droit y mettez le ceur, pou tendrez compte du pris et de l'onneur du monde, car ores au primes porrez apprendre comment les choses du monde sont tournables » (507).

Le deuxième remède, c'est que la veuve soit si

« doulce et benigne en parolles et en reverence a toute gent, sy que par ceste voye elle matte et flexisse le courage des felons » (508).

Le troisième est de fuir les compagnies de ceux qui

« les vouldront trop fouler, se tenir closement en leurs hostelz et ne prendre debat a personne, pas meme a chamberiere ou varlet » (509).

Mesures toutes de douceur, d'humilité et de prudence. Le mari mort, sa femme doit se tenir dans l'ombre, se faire toute petite afin de rester inaperçue du monde avide et convoiteux. Ses « heritaiges » courraient grand risque de lui être disputés et ravis ; elle serait assaillie de « divers plais et de demandes de pluseurs gens en fait de debtes ou de chalenges de terres ou de rentes » (506), précisément ce qui arriva à Christine elle-même : « Eschivez », dit-elle, « plais et procez tout le plus que vous porrez » (510). Procès « peuvent grever

1. *Vision*, 57 v°.

femmes veuves pour plusieurs raisons : D'abord, la femme ne se connaît pas aux choses de loi ; elle est obligée de s'adresser à des avocats

« mal diligens des besoingnes aux femmes et qui voulentiers les trompent et mettent en despens huit solz pour six. Et enfin qu'elle n'y peut à toutes heures aller comme feroit ung homme. » (510).

Les tribunaux d'alors ouvraient leurs séances dès le petit matin, entre six et sept heures en hiver :

« Et ce dit jour, entre VI et VII heures a matin, et assez tost apres VI heures, quant l'en visitoit les requestes en la Chambre, apparu une eclipse de soleil [1]. »

Les salles du palais étaient, d'autre part, assez mal fréquentées. Le même greffier rapporte au mois de juin 1404 que les conseillers « non seulement aimaient a voyager mais encore perdaient trop frequemment leur temps en buveries et que on se plaignit que la Chambre estoit desgarnie. » Il écrit encore que « la Chambre des Enquestes (1404) estoit envahie le matin par des valets et autres gens estranges, se meslant au monde de la cour et qu'on y faisoit trop grans buveries et trop excessive despense... » On dut limiter, pour couper court à cet abus, la dépense de tout homme à la buvette à huit sols parisis par jour. En 1410, l'honnête greffier déplore

« les horribles blasphemes que proferoient tant les juges que autres garsons et enfans et gens d'eglise, sans compter autres pechiez non dicibles. »

Ces témoignages successifs du greffier au Parlement de Paris, qui tenait son journal pendant que se composait le *Livre des Trois Vertus*, nous font apprécier les termes mesurés

1. *Journal de Nicolas de Baye*, mercredi XVIe jour de juin 1406, tome I, et vendredi XXVII de janvier, la crue de la Seine abat le Petit Pont de la rue Saint-Jacques « comme vit le graphier, qui courboit, que entre VI et VII heures au matin fust passé par ledit pont de pierre en alant au Palaiz » [Année 1408. *Ibid*].

de Christine quand elle se plaint d'y avoir essuyé des dégoûts et quand elle avertit les jeunes veuves que la Cour du Palais leur réserve maints déboires.

« Quans regars nices ! que de rigolaiges de aucuns remplis de vins et graisse souvent y ouoye ! » « Et, ajoute-t-elle, « de paour d'empirer mon fait, comme celle que besoing avoit, je dissimuloie sanz riens respondre, me retournant de autre part, ou, faisant semblant que je ne l'entendisse, le gitoie a truffe [1]. »

De telles insultes sont à prévoir pour toute femme seule, c'est pourquoi « laissez aller une partie de vostre droit, — *Bonne est la maille qui sauve le denier*, dit le proverbe, — mais que ce ne soit a trop grant oultrage (510), — plutôt que d'entrer en procès. Faites des offres raisonnables, proposez des arrangements. Tentez tout ce que votre prudence vous inspirera et ce que vous dictera le sentiment de votre droit pour vous sauver de ces chats-fourrés qui mangeront votre substance et blesseront votre pudeur.

Mais si quelqu'un veut vous faire tort de ce qui vous appartient « comme ce soient les mez accoutumés des veufves [2] », défendez-vous hardiment : La veuve aura recours, dit-elle, en cas de procès, à

« bon conseil et en usera en gardant et deffendant son droit hardiement, par droit et par raison, sans se eschauffer en hautaineté de parolles vers nullui, ains dira sa raison, ou fera dire, courtoisement a tous, par bel, mais elle gardera son droit » (224).

1. *Vision*, 57 r°.
2. *Vision*, 56 r°. « Comme ce soient les mez des veufves, plais et procès m'avironnoient de tous lez... » ; un fourbe lui réclame une dette non due... ; empeschement est mis en l'heritaige que son mari avait acheté ; elle est assignée en la Chambre des Comptes où on lui dénie ses droits ; les deniers de ses petits orphelins « par leurs tuteurs, de mon consentement, baillez en mains de marchant reputé preudhomme » emportés par ce marchand, sans doute un marchand de la *mahonerie*. (Voir note 1, p. 275). « Je vy le temps que a quatre cours de Paris estoie en plait et procès deffenderesse et, sur mon ame, je te jure que a tort estoie grevee de mauvaises parties ». *Ibid.*, 56 v°.

« Et ainsi la doulente vefve
Sera semonee et adjournee
En pluseurs cours et mal menee
Par abusemens et plais, guerre,
Contre elle d'heritage et de terre
Desheritee et desnuee [1]. »

Si donc elle est forcée d'avoir à faire aux gens de justice,

« elle doit savoir que trois choses sont principalles a toutes personnes qui plaident : l'une est ouvrer par conseil de sages coustumiers et clercs bien apris es sciences de drois et de lois ; l'autre est grant soing et grant dilligence de faire solliciter sa cause par d'anciens coustumiers et non mie par les plus josnes » (512).

Et surtout qu'elle lui montre bien ses lettres, ses titres, lui expose ses raisons sans cautèle, soit pour elle ou contre elle, et qu'elle ne lui cèle rien,

« Car a son conseil doit on tout dire, »

et ses conseillers ne peuvent agir « fors par ce qu'elle leur dit. »

La troisième recommandation en matière de procès, c'est d'avoir beaucoup d'argent « car meilleure en sera sa cause », ajoute ironiquement Christine, en pensant aux maistres Pathelins du Palais.

1127 « Donc auras tu ta cause bonne
Et fust elle la moitié pire, »

promet l'avocat de Thibault l'Aignelet à qui son client fait espérer *de bel or a la couronne*. Christine revient à son expression favorite : qu'elle prenne cœur d'homme !

« c'est assavoir, constant, fort et saige pour adviser et pour poursuivre ce qui lui est bon a faire, non mie comme simple femme s'accrouppir en pleurs et en larmes, sans autre deffence comme

1. *Mutacion*, III.

ung povre chien qui s'acule en un cuignet et tous les autres lui queurent sus... » (514).

On perçoit ici cette nuance d'impatience et de doux mépris que la femme, même bonne et compatissante, ne peut s'empêcher d'éprouver devant celles qui ne veulent pas s'aider et qui s'épuisent en plaintes stériles. Parfois la faiblesse touche de si près à la lâcheté qu'elle provoque chez ceux qui en sont témoins de la froideur et de l'éloignement. Une douleur qui s'abandonne, qui insatiablement se repaît d'elle-même, lasse la compassion. Celle qui lutte pour se maîtriser, qui cherche un dérivatif dans l'action utile est bien plus touchante dans son silence. C'est devant cette dernière douleur que Christine s'incline pieusement.

« Sy poroit bien pechier et courroucier Nostre Seigneur de tant estre adolee et par si long espace » (221).

Son âme et sa santé en souffriraient et ses pauvres enfants qui maintenant ont doublement besoin de ses soins en vaudraient de pis. Elle secouera donc le poids de cette affliction et se remettra à vivre dans le présent, tout vide et désolé qu'il lui paraisse. « Et toutefois vivre convient. »

Elle s'enquerra au plus tôt du testament de son mari afin de pouvoir accomplir ses dons, offrandes et oblacions à l'Eglise, faire dire des messes pour son âme et le recommander à toute gent de dévotion.

« Et ne durera pas pou de temps ceste memore et ces biens fais mais tant comme elle vivera » (221).

Nul ne mourait sans faire à l'Eglise dans son testament une généreuse part de ses possessions et revenus pour le rachat de son âme. Jean Gerson, exilé, mort dans le dénuement à Lyon, avait cependant trouvé de quoi fonder un *obit* ou anniversaire de pain et de vin [1] pour le repos de la sienne. Un châtiment

1. C'étaient des distributions aux pauvres, d'usage en ce temps-là.

terrible attendait les exécuteurs qui se dérobaient à leurs obligations envers les trépassés. Guillaume de Deguilleville les montre aux enfers liés pour l'éternité à la huche où ils ont caché les deniers destinés aux prières et « tres forment en chaïnés [1]. »

Ensuite, si la veuve a des enfants

« et que le pere ne les a partis a son vivant, prendra grant cure que les partaiges des terres et des seignouries soient faiz entre eulx par bon regart et advis des barons et de saige conseil, sy que au gré de chascun soit » (222).

Cette mère prudente, fidèle aux traditions, habituera dès maintenant

« les mains nez a servir et honnourer l'aisné, leur seigneur, si que raison est, et de tout son pouoir les tendra en paix et en amour » (223).

Ce dernier membre de phrase, venant à la suite des prérogatives de l'aîné, pourrait laisser croire que le droit d'aînesse n'était pas sans amener des discordes et des rivalités dans le sein de la famille.

Enfin, la veuve s'occupera de son douaire, de la part qui lui est due dans les *meubles*, c'est-à-dire la possession mobilière en vaisselle, linge, tapisseries, tapis, meubles, bijoux, fourrures, etc...

La femme avait dans l'ancienne société ce qui lui manque dans la société moderne : un droit sur les biens propres du mari, un *douaire* [2]. En général, il est du tiers ou de la moitié. Les *Capitulaires* de Charlemagne (V, 295) lui allouaient un tiers du bénéfice commun et une part d'enfants dans les autres biens du mari. Les *Establissemens de Saint Louis* l'avaient élevé à la moitié. Le Boutillier dit du douaire que « aussi bien en est

1. *Le Pèlerinage de l'Ame*, vers 3987 et suivants, édité par J. J. Stürzinger, Ph. D., London, 1895.

2. *La Femme dans le Droit ancien et moderne*, P. Gide, Paris, 1885.

la femme dame come le mary en est seigneur » (I, 99). Il lui était assuré dans son contrat de mariage. La femme avait encore droit à la moitié des biens acquis pendant le mariage ou advenus à son mari par voie de succession. Le sort des veuves de 1405 était donc légalement mieux assuré que celui des veuves de 1911.

Quand le duc d'Orléans épouse Valentine de Milan, il lui assure un douaire de six mille francs par mois pris sur ses revenus et un douaire territorial laissé au choix de sa femme. En 1392, une ordonnance fixe le douaire d'Isabeau de Bavière à vingt-cinq mille francs de revenus et, au cas où le roi mourrait, lui assigne la Normandie, la Vicomté de Paris, Senlis et Melun.

A la mort du duc de Guyenne, en 1415, le duc de Bourgogne, son beau-père, envoie immédiatement messire Regnier Pot et autres requerir du Conseil du Roy

« que Madame de Guyenne leur feust delivree et baillié pour delivrer et envoyer a son pere ; secondement, que son douaire luy fust assigné ; tiercement, qu'elle eust la moitié des biens meubles [1]. »

Le roi éluda pour le présent les deux dernières demandes « n'étant pas en point », mais on voit que c'était encore l'usage d'observer les ordonnances de saint Louis.

Quand la mort survenait, les contrats et promesses n'assuraient pas toujours sans conteste le douaire de la veuve. Des oppositions, des difficultés surgissaient, qu'on réglait le plus souvent par des procès, ou les armes à la main. C'est ainsi que le duc de Bourbon, à son retour d'Afrique en 1391, va aider avec ses gens d'armes la comtesse de Savoie, sa sœur, à recouvrer son douaire qu'on lui retenait à tort.

Par contre, la dot de la femme appartenait au mari. Elle consistait, comme aujourd'hui, en argent, en terres et en biens meubles. Chez les princes, une ville, une principauté, un duché pouvaient ainsi écheoir à un étranger. Philippe le Hardi,

1. Juvénal des Ursins, année 1415.

frère de Charles V, était censé avoir fait un superbe mariage quand il avait épousé Marguerite de Flandres et d'Artois, la plus riche héritière de l'Europe. Son neveu, Louis d'Orléans, avait reçu comme dot de sa femme, la cité d'Asti « et ses diz revenus », plus quatre cent cinquante mille florins. De plus la richesse du trousseau ajoutait encore considérablement à la valeur de la dot. Ainsi, parmi les objets de prix apportés en France par la fille de Jean Galéas Visconti, on remarquait soixante assortiments de tentures, parmi lesquelles :

Une chambre avec les tentures complètes des *Victoires de Thésée* ;

Une autre avec des anges sur le baldaquin du lit, et, sur les courtines, bergers et bergères mangeant des cerises et des noix ;

Une chambre blanche semée de glaieuls, avec lit, meubles, tentures ;

Une chambre de drap d'or [1], etc...

La chape de velours azuré, semée de fleurs de lys d'or, que portait la reine Isabeau le jour de son couronnement (23 août 1389), venait du trousseau de Valentine qui l'avait portée le jour de son mariage. Elle fut payée 480 livres parisis [2].

Lorsque la veuve aura obtenu son douaire et ses meubles, elle se retirera sur son domaine, vivra simplement et pieusement,

« ne tiendra pas trop grant estat ne en gens, ne en robes, ne en viandes, car c'est le droit estat des femmes vefves estre sobres et sans superfluitez de quelconques choses » (517).

1. La liste complète se trouve dans un manuscrit appartenant à Mme Duclaux, cité par Christopher Hare, dans *The Most illustrious ladies of the Italian Renaissance*, p. 23, Harper Brothers, 1907. Voir aussi *La Venue en France de Valentine Visconti*, article de J. Camus dans *Misc. di stor. it.*, série III, vol V, p. 34.

2. Arch. Nat., KK 20, fol. 10 v°, cité par L. Jarry dans *La Vie politique de Louis, duc d'Orléans*.

Elle s'occupera de l'éducation de ses enfants, s'efforcera de maintenir la paix parmi ses barons et la loyauté chez ses sujets; s'informera de la conduite de ses prévôts et baillis, purgera ses terres de toute mauvaise ribaudaille, *mangeurs de gens*, et la remplacera par de preudeshommes officiers. « Soies diligent, biaus douz fiz, d'avoir bons bailliz et bons prevoz en ta terre, et enquerir souvent de leur fait et comment il se maintiennent et s'il font bien justice [1]. »

Les femmes veuves n'oublieront pas qu'elles sont

« ou dongier du mauvais langaige des gens et que elles se doivent garder en touttes manieres de non donner occasion de mal parler sur elles, en contenances, maintiens et habis qui doivent estre simples et honnestes; en leurs manieres, coyes, et doubteuses du fait de leurs corps, que on ne puisse en mal murmurer » (516).

Il n'y a point de cause « qui meuve tant a impacience et tant fasse souffrir que de ouyr soy diffamer sans cause », affirme-t-elle dans sa *Vision*, et les veuves sont des victimes toutes désignées pour la médisance. Aussi se garderont-elles, dans leur retraite, de toute familiarité avec parents, amis, *beaux-peres*, *freres* et confesseurs. Tout innocentes et légitimes que soient de telles relations, le monde y chercherait et y verrait du mal.

« Et se garde de tenir maisnie ou l'en puist avoir aucun soupeçon; ne moult grant priveté ne familiarité, quelque bons que elle les sache » (517).

Cette pauvre veuve du XVe siècle semble avoir dû observer toutes les *restraintes* de la femme cloitrée sans avoir ni la sécurité ni la protection morale que le couvent assurait à cette dernière. Les plaisirs du monde lui étaient fermés; il ne lui restait que les joies de la famille et celles de la piété. C'est à celles-ci que Christine la renvoie « pour le bien d'elle et de ses enfants ».

1. *Enseignemens de saint Louis à son Fils*, publ. par Paul Viollet, 5 vol., Paris, 1881.

Et ainsi s'écoulera dans le silence et dans l'ombre l'existence de la femme qui veut rester fidèle à la mémoire de son mari. La reine Jeanne, la reine Blanche et la duchesse d'Orléans, fille jadis du roi Charles IV et d'autres, « qui en telle maniere se gouvernerent en toute bonté et sagesse », pourront leur servir *d'exemplaires* (236).

Si la veuve est jeune, elle retombera sous la baillie de ses parens. Elle y restera « tant que remariee soit », c'est-à-dire jusqu'à ce que ses *amis* lui aient arrangé une nouvelle alliance, et souvent, les négociations ne tardaient guère à s'orienter vers de nouveaux partis. Mais pendant son veuvage temporaire, la jeune femme sera tenue d'obéir à ses parents, de se laisser gouverner complètement par eux, de ne rien entreprendre sans leur *sceu et voulenté* et tout particulièrement de s'en remettre entièrement à leurs soins du fait de son nouveau mariage « car ils saront congnoistre ce qui lui est bon mieux qu'elles mesmes ne feroit » (240). Entre temps, sa mise devra être d'une grande simplicité et ses manières d'une réserve irréprochable : « Point de robes estroittes ; touttes jolivetez lui sont vëez et deffendues » ; ni danses, ni chants, ni jeux *trop renvoisiés*, et surtout ne jamais se *deporter* devant hommes, mais seulement *a son privé* (239).

CHAPITRE II

REMARIAGE

Les *remariages* étaient bien dans les mœurs du temps [1]. Les unions commençant dès le jeune âge, il n'était pas rare de voir une vie humaine se répartir entre trois ou quatre mariages successifs. Christine déclare que

« quant est des josnes, c'est chose comme de necessité, ou tres convenable » que de se remarier (518). « A celles qui ont passé josne eaige et qui assez ont du leur, ne povreté ne les y constraint, c'est toute follie, quoy que aucunes qui le veullent faire dient que ce n'est riens d'une femme seule, et si pou se fient en leur sens que elles se excusent que gouverner ne se saroient » (519).

L'état de veuvage rencontre bien des duretés, mais celui de mariage n'a-t-il pas les siennes ? Christine, qui lui doit les plus belles années de sa vie, et dont le veuvage a été une suite d'amertumes, de privations et de soucis, ne penche pas cependant pour une seconde épreuve.

« S'il estoit ainsi que en la vie de mariage eust tout repoz et paix, voirement seroit sens a femme de s'y rebouter ; mais pour ce que on voit tant le contraire, le doit moult ressoingner toutte femme » (518).

1. Jusqu'à la *Grande Charte*, en Angleterre la veuve était, comme la vierge, obligée de se marier. Ainsi, lorsque le douaire et le bail lui échéaient en même temps, elle pouvait se soustraire à l'obligation de prendre un mari si elle renonçait au bail pour se tenir au douaire. Ce n'était qu'à soixante ans que la veuve n'était plus obligée de se remarier. *Recherche sur la conduite civique et politique de la femme*, p. 57, E. Laboulaye, Paris, 1843.

Daus un autre passage, elle pense aux pauvres enfants qui courent le risque de ne pas trouver un père dans le nouvel époux de leur mère. Mais ici, elle envisage la question du second mariage pure et simple et il est facile de discerner à travers sa grave hésitation un éloignement manifeste. Elle l'a senti en effet, elle, pour qui la pauvreté ne fut pas une contrainte, ni la jeunesse, une excuse, et nous lui savons gré d'avoir gardé à Etienne de Castel mort, dans toute son intégrité, l'amour qu'elle lui avait porté de son vivant.

Eustache Deschamps se prononce franchement contre :

> Dont est cils foulz qui deux fois se marie !
> *Envoi* : Prince, autant vaut d'aler noier en Rin
> Que rencheoir en tel forsennerie [1] ! »

Le sire Geoffroy de la Tour Landry admet le second mariage « fors par plaisance et par amourettes », et le touchant *Menagier* s'y oppose si peu qu'il rédige ses *enseignemens* à sa jeune femme afin qu'elle ne « peust estre reprise *par son mari qui sera* [2] ».

« Mais le comble des follies et la grant mocquerie est quant une vielle prent un josne homme, dont petit voit on longuement bonne chanson chanter. Mais tant y a que de leur malle mescheance on ne les plaint et a bon droit » (519).

1. *Balade*, CCCXL, t. II, *Œuvres Complètes*..

2. Francesco da Barberino aborde lui aussi cette question de *remariage*, mais au lieu de conclure, il s'en tire par une histoire :

Une comtesse en voyage descend dans une hôtellerie et y rencontre une bourgeoise et ses deux filles dont l'une avait eu déjà quatre maris et l'autre cinq.

« E como vi sta di tutte ? demande la comtesse à la femme aux quatre maris.

— Madonna, che sempre son andata di male en preggio ».

Se tournant vers la seconde, la comtesse pose la même question. Celle aux cinq époux répond :

« Che sempre son andata di bene in meglio ».

Le secret de ces deux réponses contradictoires, c'est que celle des quatre avait commencé par un bon mari et sa sœur par un mauvais. *Del reggimento e dei costumi delle Donne*, libro VIII, edit. par Carlo Baudi di Vesme, Bologna, 1875.

L'auteur du *Miserere* est encore plus cruel pour ces jeunes amours éclosant dans un vieux cœur :

« N'est pas bel,
Le jovene cuer sous vielle pel [1]. »

Eustache Deschamps, presque toujours brutal à propos du mariage, traite ce genre d'union comme une affaire toute matérielle et, sans vergogne, le conseille « à pauvre chevalier qui veut s'avancer en honneur » :

« Aucune riche vieille advise
Qui ait terre et gouvernement,
Et grant finance promptement. »

... Il partira en voyage, en expéditions, lui dit-il en manière de tentations,

« Et si aras au retourner, »
« Toudis or et nouvel argent [2]. »

La vieille, morte, il recueillera son héritage, et, sans plus attendre, se mettra en quête d'une jeune épousée.

Ces couples mal assortis devaient être moins rares à une époque où le mariage était, plus ouvertement encore que de nos jours, une affaire, une *convenance* d'intérêts [3]. Néanmoins

1. *Op. cit.*, CCXIX.
2. *Miroir de Mariage, Œuvres complètes*, t. IX.
3. Il semblerait, d'après la littérature et l'histoire du moyen âge, qu'une grande différence d'âge n'inspirât pas, en amour, autant de répulsion qu'aujourd'hui. Rappelons les belles et loyales amours qui durèrent quinze mois entre la Dame des Belles-Cousines, certainement pas loin de la trentaine, et le petit Jehan de Sainctré qui était dans la fleur de sa jeunesse. Et les monstrueuses fiançailles de Marie de Bourgogne, âgée de vingt et un ans et de Charles, dauphin, qui en avait huit et qui ont pu être un projet caressé par le roi Louis XI ! De même, lorsque Isabeau, veuve de Richard II d'Angleterre, épousa son cousin Charles d'Orléans le 29 juin 1406, elle avait 16 ans passés et son mari n'en avait que 11. On comprend les pleurs de cette pauvre princesse qui semblait vouée à tous les extrêmes en fait de maris.

D'un autre côté, L. Delisle, parlant des scandaleux débordements de la classe agricole en Normandie vers cette époque, écrit : « nos malheureux

Christine s'en irrite. Il lui semble que la folie de cette vieille amoureuse jette du ridicule sur toute *l'université* des femmes, et elle en prend de l'humeur. Elle, si bonne chrétienne, n'est pas loin de souhaiter à cette nouvelle mariée aux nombreux printemps la *meschcance* dont tôt on parlera : « trois semaines en accordailles et le reste en repentailles » comme prophétisait un fameux cordelier du XVe siècle.

paysans ne voient dans le mariage qu'un marché peu différent de ceux qu'ils concluent journellement. » *La Classe agricole en Normandie*, p. 188, Paris, 1903.

CHAPITRE III

LE DEUIL VERS L'AN QUATORZE CENT

Les coutumes du moyen âge dans les événements solennels de la vie, tels que la naissance, le mariage, la mort, étaient encore tout empreintes de symbolisme. Mais c'est surtout dans le deuil que nos ancêtres aimaient à déployer un appareil fait pour frapper les imaginations et ébranler les nerfs. Le noir et sa funèbre tristesse était la seule couleur qui s'offrît pendant de longues semaines aux yeux de la veuve. La maison même portait le deuil du maître disparu. Les vêtements de la famille, les livrées offertes aux *privés* et aux domestiques, les harnachements des chevaux et, dans quelques cas, les tentures des voitures [1], passaient subitement du rouge vermeil ou bleu pers au noir traditionnel [2]. L'usage réglait jusqu'à la coupe des vêtements.

« Je suis veuve, seulette et noir vestue
A triste vis, simplement affulee [3], »

soupire Christine dans un de ses rondeaux. Le chaperon se

1. « Ce dit jour entra à Paris la duchesse d'Orleans, mere du duc qui a present est (c'est-à-dire Charles) et la Royne d'Angleterre, femme dudit duc et fille du Roy, oncle dudit duc, en une litiere couverte de noir a chevaulx couvers de drap noirs, a heure de vespre, acompaignez de pluseurs charios noirs, pleins de dames et femmes et de pluseurs ducs et contes et gens d'armes, tous en habit de deuil ». *Pièces inédites*, t. I, p. 31, Douët d'Arcq, Paris, 1863.

2. Je trouve ailleurs, dit M. Franklin, *op. cit.*, p. 219, que dès le XVe siècle, l'on tendait « de pers la maison d'un treppassé », sans doute de pers noir. Consulter pour de plus amples détails ses articles aux mots *deuil, courreurs, crieurs* et *couleurs*.

3. *Rondeaux*, III, t. I.

rabattait sur les yeux et la robe, nue de tout ornement, s'allongeait en plis austères :

> « Car il faut porter le deuil
> Tout le long de l'annee
> Le chapperon tout rebattu
> La robe deffouree [1]. »

Chez les riches, les appartements se tendaient de drap noir ou de couleur très foncée ; les murs, le lit, les meubles, tout contribuait à faire de la chambre de la veuve une chapelle mortuaire où elle s'enfermait pendant un temps fixé pour prier, méditer sur la mort et se livrer à ses regrets. On fermait les fenêtres de peur qu'un clair rayon ne vienne, par sa gaieté insolite, blesser la tristesse du lieu. Seuls quelques rares amis enveloppés du long manteau de deuil, pénétraient en silence auprès de l'affligée et venaient la réconforter en remémorant les vertus du défunt et le néant des joies d'ici-bas.

Madame Aliénor de Poitiers ne nous laisse rien ignorer des bienséances et de l'étiquette du deuil au XVe siècle.

> « Une reine de France doit demourer un an entier sans sortir de sa chambre, la ou on luy dit la mort du Roy son marit, et doit estre la chambre toute tendue de noir et les salles tapissées de drap noir [2]. »

C'était le degré de parenté qui fixait la durée de la retraite en chambre. Madame de Charolais, à la mort de son père le duc de Bourbon, reste six semaines en sa chambre :

> « et estoit toujours couchee sur un list couvert de drap blancq de toille et appuyee d'oreillers ; mais elle avoit mis sa barbette [3] et son

1. *Chansons du XVe siècle*, CXXX, publ. par G. Paris.

2. « Le deuil du Roy de France n'est jamais noir quant seroit de son pere, mais rouge, et manteaux et robes et chapeaux ». Celui des reines était en blanc, d'où la multitude de nos *Reines Blanches*. Publié dans *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie* de La Curne de Sainte-Palaye, II, p. 254, édit. de 1781.

3. Barbette, appelé aussi touret de nez. D'après Christine, dans sa *Mutacion de Fortune*, ce serait une sorte de voile que les femmes portaient

manteau et son chaperon, lesquels estoient fourrés de menu vair et le menu vair estoit crespé dehors ».

« En grant deuil de marit ou de pere on ne souloit porter ni verge, ni gantz ez mains, nulles ceintures ne rubans de soye ne autre que ce soit ».

Elle nous donne le temps pendant lequel les veuves devaient rester ainsi étendues sur leur lit et encloses en chambre : tant pour les baronnesses, tant pour les dames ; tant pour un mari, tant pour un frère, un oncle ou un cousin.

On se demande comment les femmes en deuil pouvaient résister à une coutume si barbare et comment elles pouvaient subir un si long emprisonnement sans que leur esprit en fût ébranlé ?

Madame Aliénor de Poitiers prend la peine de nous soulager de cette angoissante pensée. « En son particulier, Madame n'estoit point toujours couchee, ne en chambre ».

Nous savons, d'autre part, que les amis de la princesse veuve, astreinte à un deuil si pénible, lui envoyaient, pour la distraire, des cadeaux d'animaux rares et apprivoisés, de beaux chiens, des singes, et lui prêtaient, *pour eschiver merencolie*, leurs fous et leurs folles. « Et toutes voies, vivre convient », comme dit Christine. La nature humaine si durement comprimée était obligée de reprendre ses droits par échappées.

Christine respecte *l'honneste usaige*. Elle a comme ses contemporains le culte des morts et le leur rend par des actes extérieurs que la coutume et l'Eglise sanctionnent et par le souvenir fidèle du cœur.

« Se tendra closement ung temps apres le service et les obseques, a petitte lumiere de jour, en piteux et adoulé habit et atour » (201).

Il faut donc qu'on ait pour les morts la révérence qui leur est due, mais aussi on doit vivre pour les vivants. « Si porroit bien

pour se protéger contre le vent, ou simplement pour se voiler. Voir la note 2, page 177.

pechier et courroucier Nostre Seigneur de tant estre adolee et par si long espace ». La *mesure* est bonne à garder, dans la manifestation de la douleur comme dans celle de la joie.

Les règles devaient perdre de leur rigueur pour les classes moins élevées. Mais le peuple aimait autrefois, plus encore qu'aujourd'hui, l'éclat dans les funérailles. L'artisan trouvait un adoucissement à sa douleur quand les membres de sa confrérie venaient, en imposant cortège, assister *aux honneurs du corps* et les ménagères de Paris se rendaient aux convois comme à un pèlerinage, en manière d'esbatement et pour satisfaire leur curiosité, surtout si c'étaient les obsèques de quelque riche personnage :

3561 « Or s'en va souvent a l'eglise,
Or s'est tost a la feste mise ;
Or va aux nopces, or va aux corps,
Or aux estuves, puis dehors [1]... »

1. *Miroir de Mariage*, t. IX.
On trouvera l'ordonnance détaillée des funérailles des nobles dans *A Booke of Precedence*, ch. IV, *A Funeral in Popish times* et, ch. III, *The ordering of a Funerall for a noble person in Henry VII's times*, *Early English Text Society*, Extra Series VIII, London, 1869.

CHAPITRE IV

LA VIEILLE FEMME

On dirait à lire les mots durs que Christine et ses contemporains ont laissés s'échapper à propos des vieilles gens que, depuis le XVe siècle, nous avons appris à vieillir avec grâce [1]. Il n'y aurait plus lieu, semble-t-il, de tant insister sur leur caractère *ramponneux*, *rechigné* et *yreux ;* de relever leur *gloutonnie, par especial de vins*. Ces vilaines *taches* ne sont pas l'apanage de la vieillesse d'aujourd'hui, pas plus que la douceur, l'affabilité, la bénignité ne sont des qualités éminemment propres à la jeunesse. Peut-être les vieux d'antan étaient-ils plus gâtés par le long exercice d'une autorité sans appel ? Peut-être les infirmités qui viennent avec les années, et que leurs physiciens savaient, moins que nos experts docteurs, soulager et guérir, les rendaient-ils plus irritables ? La peur de la mort qui hantait leurs esprits, et qu'entretenaient avez zèle les prêtres, les moralistes et les imagiers [2], leur communiquait-elle une impatience plus aiguë pour les vains plaisirs du siècle auxquels ils ne pouvaient plus goûter ? Peut-être encore passaient-ils trop de temps à méditer sur cette parole de l'Ecclé-

1. On pourrait croire qu'il y a dans cette tendance à accentuer les inconvénients et les vices de la vieillesse, une mode littéraire dont l'influence remonterait au traité, bien connu au moyen âge, *De Contemptu Mundi* du pape Innocent III (ch. X, *De incommodis senectutis*) s'il n'y avait, eu à côté, un autre ouvrage latin d'une influence aussi grande, qui représente le vieil âge sous un riant aspect, le *De Senectute*, de Cicéron.

2. C'est en 1402 que Nicolas Flamel faisait bâtir la fameuse *Arcade du Charnier des Innocents*. Les peintres ne devaient pas tarder à la décorer des sujets, devenus si célèbres depuis, de la *Danse Macabre*. Les *Ars Moriendi* étaient parmi les traités les plus répandus au moyen âge.

siaste : « J'ai dit touchant le ris : il est insensé, et touchant la joie : de quoi sert-elle[1] ? » Quoiqu'il en soit, on ne trouve pas chez eux, d'après les peintures que nous en ont laissées les écrivains qui les ont vus vivre et entendus maugréer, cette tolérance aimable des jeux et des plaisirs de la jeunesse que nous nous plaisons à observer chez nos bons grands-pères et grand'mères du xxe siècle. Il est vrai qu'il y avait quelque excuse à leur rancune contre les jeunes, car alors, ceux-ci les poussaient hors des rangs avec une hâte excessive. Un homme avait à peine atteint la quarantaine que l'opinion de ses contemporains le reléguait dans le cercle des hommes d'âge, et une femme n'avait pas encore vu son premier cheveu gris qu'on venait déjà lui déposer un petit-fils sur les genoux.

« Pour ce que assez communement a debat et discort tant en oppinions comme en parolles entre vieilles gens et les josnes, si que a peine se peuent entresouffrir, comme se ils feussent de deux especes, laquelle chose fait l'eaige... » (529).

il nous paraît propice, dit Christine, de répandre notre doctrine sur les femmes d'âges divers.

D'abord les vieilles gens sont, en général, plus sages que les jeunes ; « leur entendement est plus parfait », plus porté à la réflexion. Leur longue expérience des choses de la vie leur donne sur les novices une supériorité évidente.

« Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu, »

a dit un autre philosophe.

« Et s'ils ne sont plus sages, ajoute Christine, sont a reprendre ». Il y en a même qui le sont si peu que c'est *grant mocquerie ;* mais puisque la vie n'a pu ni les mûrir ni les *assouager*, ils sont sans remède et la dame de Pisan ne perdra pas ses peines à leur prêcher une doctrine inutile. Elle laissera donc de côté ces « maleurez vieilarts et vielles endurcies en

1. *Ecclés.*, II, 2.

leurs pechiés et vices, ou n'a quelconques sens, ne bonté : ceux font a fuyr plus que chose nee » (551).

Le type de la *male vielle* de Philippe de Novare est non moins détestable que celui de Christine :

« Mais il i a sanz faille aucunes mauveses vielles qui ne sont mie tieus come il est dit devant, ainz sont volanteives de pechier de leur cors a vilain tort ; et se parent et amplastrent lor chieres et taingnent lor chevous ; et ne veulent quenoistre qu'elles soient vielles ne remeses ; et se aucuns leur dit, elles se couroucent[1]. »

Ce à quoi tend Christine dans ses instructions aux vieilles femmes, c'est de corriger leurs manies en leur en montrant le ridicule. Elle ne leur demandera donc pas de renoncer à tout *esbatement*. En dépit de leurs cheveux blanchis et de leur face ridée, « se elles sont restees joyeuses par nature », *les anciennes* peuvent jouir légitimement des plaisirs qui se présentent à elles, mais qu'elles les prennent « par a point, non mie de la maniere des josnes, mais plus rassizement » (532). « Il ne leur appartient ne baler, ne danser, ne rire folement. » Est-ce trop de sévérité de la part de Christine ou n'est-ce pas plutôt un sentiment très juste de ce qui convient ? Ces pauvres membres roidis, qui ont perdu l'aisance et l'élasticité, comment un spectateur, même bienveillant, peut-il les regarder se livrer à ce qui est, par essence, la grâce en mouvement, sans éprouver un pénible malaise ? « *Ne forçons point notre talent,* » conseillera encore sensément le cher « bonhomme », *nous ne ferions rien avec grâce.* »

L'ancienne dame se vestira d'habillements « larges et honnestes, car a ce propos dit un vray mot Machault : « *Vieille cointize et jolie est matere de mocquerie*[2]. » Elle choisira des façons appropriées à son âge et ne commettra pas, par une coquetterie

1. *Des quatre tenz d'aage d'ome*, § 173.
2. C'est en vain que j'ai cherché ce vers dans le premier et dans le second volume des *Poèmes de Guillaume de Machault*, édités par E. Hœpffner, 1908 et 1911, publiés dans la *Société des Anciens Textes*.

mal entendue, la folie de vouloir porter des robes qui, loin de les cacher, mettront en relief les tristesses de son teint et les fatigues de sa taille. Anne de Beaujeu, s'adressant à sa fille Suzanne, fixe la limite d'âge où la femme sensée doit abandonner *cointize* :

« Quand vos filles seront en saige de porter atours, peu a peu devez laissier de porter les vostres... Et depuis que la femme a quarante ans, quelque beauté que jamais elle ait eue, l'on voit qu'il n'est habillement tant soit bien fait qui lui puisse musser les fronces du visage [1]. »

« Elle aura contenance de beau port et honnourable » (534). « Sa parolle doit toutte estre meue par discrecion.

« Se garde bien que de sa bouche n'isse follie, parolles deshonnestes ne mal assemblees et desordonnes car chose de plus grant derision n'est que sotte parolle et mal honneste en vieilles gens » (535).

La race de ces vieux qui, sous prétexte de franchise, « dans les mots bravent l'honnêteté » n'a pas encore disparu, ni ceux qui assaisonnent leurs propos de vilains calembours. Eux, qui devraient être pour la jeunesse, un exemple de décence et qu'on devrait aimer à écouter, sont plus coupables lorsqu'ils se laissent aller à de tels écarts que s'ils étaient encore pétillants de vie et d'espérances.

Il faut se montrer indulgent envers la jeunesse [2], et non pas « lui courir sus » à la plus légère incartade, se souvenant des années d'autrefois et des *aiguillons* qui poussent à une exubérance, à une ardeur éteintes aujourd'hui chez soi, « non par vertu », mais parce que l'âge mûrit et refroidit.

1. *Enseignemens à ma fille*, chap. XXV.

2. « Se tu es ja vieux devenus
Les joennes qui ne sont chanus
Ne soient de toy trop confus :
Souvienne toy que jouennes fus »,

conseille Christine à son fils dans ses *Enseignemens moraux*, LIX, *Œuvres Poétiques*, t. III.

« Se les vices de jonesse te ont laissié ce n'est mie par ta vertu mais par ce que nature plus ne t'y encline » (538).

Que l'ancienne femme ne soit pas une de ces vieilles rechignées et *malles,* d'humeur tracassière qui rendent la vie insupportable aux autres et à elles-mêmes ; *l'ire* ne « vaut rien à la santé du corps » et moins encore à celle de l'âme. Mais au contraire, sa « debonnaireté envers ses gens », son aménité et son indulgence envers tous la feront aimer et chérir. Elle prouvera ainsi que c'est

« beau parement que viellesse, quoy que nul dye, et chose de grant honneur et reverence » (534).

La conduite des jeunes gens envers les vieillards n'était pas non plus, à en juger par les témoignages recueillis çà et là, inspirée par de louables sentiments de déférence et d'amour, et leurs malices à l'égard des sermonneurs et des grincheux

« Qui parlent de nos enffances »
et « plus en dient qu'il n'y en a [1], »

nous laissent une idée peu édifiante de leur respect pour les cheveux blancs. Témoin, les cruelles plaisanteries que jouaient au pauvre Eustache Morel les jeunes écuyers, ses compagnons, qui à la cour lui rognaient ses portions et l'empêchaient de manger, s'amusaient à ses dépens, lui coupaient les cheveux et l'enfermaient [2]. Jusqu'aux petits polissons de la rue qui lui couraient après pour l'injurier et lui jeter de la boue [3]. Ce vieillard qui, au XVe siècle, est en butte aux insultes des gamins de Paris, n'a pas encore soixante ans ; c'est un écuyer et un bailli du roi ! sans compter qu'il est un des grands poètes de son temps.

Et cette bonne et honnête dame Sébille de Monthault, dame de La Tour, qui, elle, n'a rien de hargneux ni de déplai-

1. *Laissier jouer les jeunes gens,* CXIII, Eustache Deschamps, *Œuvres,* t. IX.
2. G. Raynaud dans *Œuvres complètes,* XI, p. 92.
3. *Ibid.,* cite *Ballade,* 901.

sant, qui n'est ni aigrie ni ridicule, ne devient-elle pas le jouet des petites dames d'honneur impertinentes et perverses, qui, pour la punir d'avoir voulu empêcher leur maîtresse de *se desvoyer en fole amour,* s'en vont :

« semer des pois sur les degrez, sy se rompera le col ! » « Que deable ferons nous de ceste vielle ? Elle ne fait que rechigner ! Feu d'enfer l'arde ! Ja, n'en serons delivres ? » (283).

Telles sont les aménités qui coulent de ces jeunes lèvres à l'adresse de la bonne gouvernante.

« Vous devez garder de les mocquier , ne faire ou dire derisions, injures, oultrages ne vilonnies ne quelconques desplaisirs ; n'arguer a eulx si comme font aucuns mauvais enfans. Il vous affiert redoubter leur presence », (544 et 546)

commande Christine aux jeunes, et par une touchante association de pensées et un délicieux escamotage de sens, elle transporte sur les *anciens* de son temps et de tous les temps la vénération qu'elle nourrit pour les *Anciens* de l'antiquité :

« car ce sont eulx qui ont trouvees les sciences et mesmement les loix par quoy estes enseignez et reglez en ordene de droit — sy ne porriez jamais rendre ces grans benefices, — et qui soustiennent aussi tous les jours en toutes terres, pays et royaulmes les belles règles et ordonnances du monde, car, non obstant la grant force des jeunes, se ne feussent les saiges anciens, le monde yroit a confusion » (548).

CHAPITRE V

LA SERVANTE

Les serviteurs du *Livre des Trois Vertus* viennent compléter le tableau de la vie de famille. Les enseignements s'adressent surtout aux « *chamberieres* de Paris et aultre part » ; mais leurs confrères les *varlets*, instruments de travail dans les hôtels des dames, attrapent aussi quelques bribes des *admonnestemens* de Christine et quelques pointes de ses satires. Nous n'aurons pas le portrait du bon serviteur ; les qualités inhérentes au métier, industrie, fidélité, probité se déduisent comme une conclusion naturelle des défauts reprochés à celui qui n'est ni probe, ni fidèle, ni industrieux. Les petites friponneries des serviteurs pour alléger leur tâche ou la supprimer, les perfides manœuvres auxquelles ils se livrent « pour corriger la fortune » nous intéressent par leur mode d'action et les usages qu'elles révèlent.

D'abord qu'est-ce qu'une *chamberiere ?* Nous trouvons ses fonctions et sa condition nettement définies dans les *Proprietez des Choses*, ouvrage mis en français en 1372 sur l'ordre de Charles V :

« Chamberiere est une servante deputee au service de la femme ou du seigneur de l'ostel pour faire les plus vilz et les plus labourieux offices qui soient. Et est nourrie des plus grosses viandes et vestue des plus gros dras, et est chargiee du fais de servitude. Et se elle a enfans, ils sont sers du seigneur et de la mere, et se la chamberiere est serve, elle ne puet se marier a sa voulenté et cellui qui la prent a femme si se met en servitude, et le puet le seigneur vendre a denier comme une beste. Si affranchie, elle puet estre rappellee en servitude pour vice d'ingratitude. La chamberiere est souvent batue et laidengiee et traveilliee, et, contre ses douleurs, a peine la lesse l'en rire ne jouer [1]. »

1. *Les Proprietez des Choses*, mises en françois par Jean Corbichon, du moine anglais Barthelemy. Bibl. Nat., f. fr., ms. 216, fol. 94 v° et 95 r°.

Christine de Pisan ne s'attendrit pas sur le servage de ses *femmes servans,* preuve qu'il n'y avait pas lieu de le faire, mais elle s'apitoie sur leur vie pénible :

« se lever matin, se coucher tard, disner et soupper apres les autres et mal a loisir, mangant ça et la tousjours en servant, ayant sa substantiacion assez escharcement et ric a ric » (560).

Les exhortations qu'elle leur destine sont presque toutes négatives : *ne faites, gardez-vous, il n'appartient.* Elle nous fait ainsi, sans le vouloir, un tableau instructif des fourberies dont la plupart étaient coutumières.

Pour capter la confiance de leurs maîtres et se faire donner *plus grand gouvernement,* les rusées emploient la flatterie, étalent leur savoir-faire comme cette autre si bien *emparlee :*

« Je sais besoigner de couture, carder cotton, broyer, filer ».

« J'entends par cœur le petit poinct,
Le grand et celuy de Hongrie
En carreaux et tapisserie.
Je sçay bouter dans la tremie,
Sasser, bluter, paste tourner
En pain, et le tout enfourner, etc. [1]. »

Elles se « mêlent encore de dévotion pour mieux tromper » ; celles-ci sont les plus dangereuses... Les maîtres gagnés, et leur prudence endormie, elles ont « office d'acheter la viande et la char ou trop bien *battent le cabas,* qui est un mot communement dit, qui est a entendre faire acroire que la chose couste plus que elle ne fait » (564). Vont-elles à la *char?* « Elles feront entendant que le quartier de bon mouton leur couste quatre solz que elles ont pour dix blans ou moins... » (564). Ou bien elles rapporteront « a part de la boucherie ung morselet de friandise ».

« Si font faire un pasté, et sur la taille de leur maistre le comptent au four et puis quant leur maistre est ou palais ou en la ville et leur

1. *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles,* éd. de Montaiglon, t. I, Paris, 1855.

maistresse ou moustier a la grant messe, la desjeunerie est faitte en la cuisine a bon gaudeamus, et n'est pas sans boire et du meilleur » (565).

Viennent les grands jours de lessive qui transforment *l'ostel* en un rucher affairé : les cuviers sont pleins, les chaudières fument et le linge *bué* répand une bonne odeur de cendre gravelée [1], de savon et d'iris [2] ; les servantes sont *embesoignées* et les lavandières du dehors viennent leur prêter main forte. Il faut *buer*, savonner, frotter, laver à l'eau courante, étendre au soleil et sécher cette grosse masse de toyes, draps, drappeaux, de touailles, nappes, de doubliers, de chemise, de cottes, futaines (camisoles de coton), de guimpes, couvrechiefs, chausses, coeffes, mouchouers, etc...

La maitresse de maison, appliquée à surveiller son monde, *cuidera* sa chamberiere occupée à la rivière ? « celle-ci est aux estuves, paix et aise ! » La meschine a pu partir à

1. Cendre gravelée, lie de vin séchée et calcinée, explique M. A. Franklin, *op. cit.*, p. 131.

2. On a encore gardé en province l'habitude de ces grandes lessives dans les maisons bourgeoises. On entasse le linge, essangé au préalable, dans un énorme cuvier, au fond duquel on a mis, enfermées dans un drap grossier, des cendres de foyard, et au-dessus, des chapelets de *racines* d'iris (rhizomes). L'eau bouillante qu'on verse incessamment pendant des heures sur le linge, s'imprègne du parfum de l'iris et le communique à toute la lessive.

Eustache Deschamps parle dans une ballade des bons draps blancs fleurant les *graines* (?). S'agirait-il du *fœniculum dulce, fenoil, fenouil, fennel*, l'une des plantes favorites du moyen âge, qu'on cultivait pour la beauté de ses feuilles, mais surtout aussi pour la douceur aromatique de ses graines que les ménagères mettaient dans les armoires pour parfumer leur linge ; ou bien serait-il question des herbes à graines, graminées, sur lesquelles on étendait les draps pour les sécher au soleil, odeur qui correspondrait alors à celle que nous appelons « foin coupé ».

6721 « Si s'est sur la rive acousté,
La a estendu son costé
Sent les odeurs souefs flairens
Et voit les ruisseaulx ressonnens,
La douce graine, les flourettes
Saillir, la greve et les pierrettes
Parmi la duis du fonteniz ».

Miroir de Mariage, LXII, t. IX.

bonne intention vers la rivière pour y laver son linge et caqueter avec les commères sur les nouvelles du quartier. Mais elle aura entendu au prochain carrefour le *cry* tentateur :

> « Seignor, quar vous aler baingner,
> Et estuver sans delaier !
> Li baing sont chaut ! [1] »

Et, le diable la poussant, la chamberiere s'esquive au baing, paix et aise [2] !

Cependant ses bonnes amies, *qui sont de la cordelle*, lui font sa besogne ; celle-ci reconnaîtra leurs bons offices en les renvoyant le soir « hourdees de vins et viandes, Dieu sait ! » et bien payées, mais non *du sien*.

D'autres jours, c'est un gentil galant qu'on régale à l'hôtel, en compagnie des commères de la rue, et maintes bonnes bouteilles de vin y passent, car ces *gouliardes scevent « du bas voler »* de toutes façons (568),

> « Et adont vins, viandes, chandelle, pain, lart, sel et toutes despenses d'ostel »

disparaissent comme par enchantement, et, si le maître ose en faire la remarque, on vous lui ferme la bouche incontinent par une belle réponse : c'est lui qui fait trop de grans disners » ; c'est lui « qui semont tant les gens de boire » (568). *Il n'est bon bec que de Paris*, dira Villon.

Telle chamberiere vient bien chez un jeune ménage où la mariée est un peu *nicette !* Elle les enjôle par ses « blandissemens », les étourdit par ses vanteries. Tous les travaux,

1. *Cris de Paris*, dans *Fabliaux et Contes*, t. II, p. 276, collect. Barbazan et Méon, Paris, 1808.

2. La réprobation de Christine ne porte pas tant sur le fait que la chambrière va prendre un bain au lieu d'accomplir la tâche qui lui a été confiée que sur la faute plus grave qu'elle peut commettre en se rendant dans un de ces lieux qui avaient déjà fort mauvaise réputation, car beaucoup de bains publics étaient devenus des rendez-vous de plaisir. D'où les rancunes des prédicateurs de l'époque contre ces établissements. Voir Du Cange, *Dict. de la basse latinité*, au mot *stupha*.

même les plus délicats, lui sont aussi *communs comme d'avaler une fraise !* « Par ceste maniere les tendra tous deux qu'ils ne croiront en autre dieu ! » (568). Et alors, elle aura le champ libre pour *cabasser*. Les services d'entremetteuse ne lui répugneront point :

« et pour un chapperon ou robe que lui donne ou promette aucun gallant pour faire un message a sa maistresse, » (569)

elle se prêtera des deux mains à l'intrigue, « et se elle ne le fait de bonne maniere que elle soit arsse ! » s'écrie Christine avec dégoût ; « beaucoup sont vives enfouies qui tant ne l'ont merité ! » (570).

Les chamberieres aux champs sont esquissées d'un crayon plus doux ; on ne les voit ni rouées, ni félonnes, simplement négligentes et nonchalantes quand la maîtresse a tourné le dos (413). Nous avons déjà vu leurs occupations dans le chapitre sur les devoirs de la dame terrienne.

Les varlets, ne méritent guère plus de confiance que les chamberieres. Le fond de leur nature, c'est l'astuce et la paresse. Ils ne cherchent qu'à se débarrasser au plus vite de leur tâche et ne sont heureux qu'en compagnie de « dame oiseuse. »

« Que la maistresse se voise souvent esbattre aux champs veoir comme ilz labeurent, car assez en est qui voulentiers se passeroient de gratter sans plus la terre par dessus pour eulx s'en delivrer, se ilz cuidoient qu'on ne s'en presist garde » (410).

On ne peut tromper Christine ni sa baronne sur la *droitte façon* à donner à la terre, car elles ont lu Pierre de Crescens et savent que

« il convient briser la terre et faire subtille et menue afin que la viande puisse venir de la racine et que les racines se puissent espandre sous la terre sans pression [1]. »

Au lieu d'*arer* son *journal*, comme tout bon laboureur est tenu de faire, à peine aura-t-il ouvert quelques sillons,

1. *Proffits Champestres*, ch. XV.

« qu'il s'en ira dormir soubz l'ombre d'une saulz » et laissera « les chevaux de labour ou les beufs, en ce tandis, paistre en ung pré » (411).

Et il exposera ainsi sa maîtresse, par sa paresse et sa négligence, à une amende de cinq soulz : *Item, qui est trouvé en blez vers herbelant en temps deffendu, il chiet en la dicte amende de cinq soulz*[1].

« Et ne leur chaut, mais qu'ilz puissent dire au soir qu'ilz ont faitte leur journee. »

« Chil ouvrier par journees ne font que longarder
Par froit font pou d'ouvrage, par caut vont enffarder[2]. »

L'engeance n'avait guère changé du XIIIe au XVe siècle.

Quand il « cueillera le foin » ou moissonnera le blé, s'il ne se sent surveillé, il laissera derrière lui belles bottelées d'herbe et beaux épis bien venus,

« et tant d'autres faulcetez que telz gens scevent bien faire qui n'est dessus » (412).

Les temps de la belle idylle biblique ne sont plus où le maître du champ ordonnait aux moissonneurs : « *laissez tomber quelques épis !* » Mais si la dame de Christine fait ramasser ses gerbes sans souci des glaneuses, ce n'est pas que son cœur restât fermé devant le muet appel des *Ruth* de son temps. Sa charité saura, en temps et lieu, les dédommager des épis dont son économie les frustre pour le présent. C'est pour rester fidèle à la devise qui règle tous ses actes et qui, dans sa volonté, doit régler ceux de sa maisnie, qu'elle exige que le pré ou le champ soient nets après le passage du faneur ou du moissonneur et que « rien ne soit laissié derriere. » Et cette devise, non exprimée, mais qui se lit dans toute sa conduite, est : « Fais ce que tu fais ».

1. *Somme Rurale*, fol. 140 v°.
2. *Gilles le Muisis*, LXIX r°. E. Langlois, *Société au XIIIe siècle*.

CHAPITRE VI

LA FEMME DE FOLE VIE [1]

« Et tout ainsi comme le soleil luist sur les bons et sur les mauvais, n'arons point de honte d'espandre nostre doctrine mesmes sur celles femmes qui sont folles, legieres et de desordonnees vies, quoy qu'il ne soit riens plus abhominable » (744).

C'est par ces paroles que Christine de Pisan introduit dans son *Tresor de la Cité des Dames* ces *foles femmes*, pauvre petite écume fangeuse du moyen âge. Elle les rencontrait sur son chemin en allant consulter quelque précieux manuscrit à la *librairie* de la Sorbonne ou de l'abbaye Saint-Victor, ou s'enquérir du travail de ses copistes à Saint-Jacques la Boucherie, en revenant d'entendre à Notre-Dame [2] les doctes et édifiants sermons de son grand ami le chancelier. Leurs allures *effraees*, leurs robes voyantes, *estraintes* jusqu'à l'indécence, leurs faces éhontées blessaient ses yeux et froissaient sa nature de femme. Elle les voyait même venir s'exhiber dans les églises, jusqu'au pied des autels [3].

1. Ce sujet n'était point prohibé de la littérature honnête puisque, d'après Lecoy de la Marche (*La Chaire au XIIIe siècle*, p. 208), les prédicateurs avaient des sermons spéciaux qu'ils prononçaient en public, et qui étaient destinés aux *mulieres meretrices*.

Frère Laurens, dans sa *Somme-le-Roy* (Bibl. Nat., f. fr. 943, fol. 24), parle aussi des *foles femmes* dans son chapitre sur les mauvais métiers.

2. Jean Gerson ne fut curé de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève qu'en 1408, sur une bulle de Benoît XIII qui lui accordait cette riche prébende, l'office de chancelier de Nostre-Dame « estant de grant chage et de petite revenue ». Voir étude de Noël Valois, *Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève*, Paris, 1901.

3. L'abbé de Samouillan les représente postées aux portes des collèges, mêlées au train quotidien de la vie. « Non seulement elles avaient accès

« Le monde tant vous desprise que toute personne honneste vous fuit comme chose excommeniee et, en rue, detourne sa veue que ne vous veoye » (572).

Puis, par un retour sur la fragilité humaine et sur la force des tentations du malin, elle se prend de pitié pour ces *povres defaillans*. Elle ne voit plus en elles que de malheureuses créatures qui ont erré et qu'une chaude bonté et un peu de sympathie vraie pourraient ramener peut-être à « *la droicte condition de femme*, qui est honneste, simple et honteuse » (573).

« Levez sus ! et vous sordez de la boe ! leur crie-t-elle. Dieu est piteux et appareillié de vous recevoir a mercy, se repentir vous voulez » (573).

Comme les paroles de Christine reflètent bien cette touchante morale du moyen âge pour qui la beauté de la repentance l'emportait sur la laideur de la faute [1] ! Nous avons perdu la foi facile, et les conversions soudaines rencontrent souvent chez nous un étonnement mêlé de scepticisme. Autrefois, les actes de contrition étaient encouragés par la bienveillance qu'ils faisaient naître et les femmes *foles* pouvaient rentrer, sous l'égide de Madeleine la pécheresse et d'autres saintes révérées, comme sainte Affre, sainte Thaïs, dans le sein de la société honnête et regagner la confiance et l'estime. « Il ne faut pas juger durement une femme pécheresse, ni désespérer de son amendement », dit Gerson ; « car en un moment le Saint Esperit la peut faire bonne [2]. »

Les *Gesta Romanorum*, ce trésor de leçons morales cachées sous le voile d'histoires délectables autant que véridiques,

dans les maisons, dans les rues, en dépit de toutes les ordonnances, mais encore elles venaient jusque dans les églises coudoyer au sermon la femme qui se respectait ». (*La Chaire au XVe siècle*, p. 222).

1. Morale d'ailleurs toute évangélique. Voir *saint Matthieu*, ch. VIII, 48 et 50, sur le pardon des fautes de Madeleine la pécheresse par Jésus.

2. L'*A B C des simples gens*, fol. 26.

enseignaient combien grande était la miséricorde divine pour ces créatures, et comment aussi elles pouvaient mourir en odeur de sainteté. L'une d'elles longtemps endurcie dans « l'ort péchié » échoue en prison, est visitée par un prêtre, se repent, se confesse, puis meurt. Le confesseur, allant le lendemain voir sa nouvelle convertie, entend une voix dans les airs qui lui crie : « Elle est ores bien eüree et siet lassus en la felicité celeste et est blanche comme une petite flor [1]. »

Que la pauvre femme n'aille pas croire que, si elle essaye de recouvrer « honneur pour honte, le monde la debouteroit et chasseroit » :

Au contraire, « les preudes femmes l'appelleront et lui diront bonnes parolles et l'aideront et la tiendront chiere » (578).

Remarquons, en passant, cette exquise délicatesse qui pousse la femme pure à faire les avances à la *defaillant*.

Christine n'oublie jamais les difficultés de la vie pratique. Aussi, elle s'ingénie par tous les moyens possibles à persuader à cette femme, déshabituée du travail, que le travail n'est point pénible, qu'il procure des jouissances saines et pures, qu'il devient un besoin et qu'il est une fierté. Qu'elle n'ait donc aucune crainte pour son nouvel avenir : elle gagnera aisément sa vie. La force, certes, ne lui manquera pas,

« car se elle a corps fort et puissant pour supporter batteries et mauvais traitemens, elle l'a aussi pour travailler. Chascune la prendroit voulentiers a aider a lessives en ces grans hostelz — elle filleroit, garderoit les acouchiees et malades, sy lui feroit plus de bien ung denier que cent receuz en pechié » (580).

Le pain gagné à la sueur du front a une saveur et une vertu que l'autre n'a pas. C'est le pain que Dieu bénit.

Il lui faudra désormais se « vestir de cotte large et honneste » ; fuir les repaires « que hanter souloit », et venir habiter « une petitte chambre en bonne rue et entre bonnes gens » (576).

1. *Gesta Romanorum*, Br. Mus. Ms. Harl, *addition*, cap. XXXII.

Pendant longtemps ces sortes de femmes ne pouvaient habiter les rues « honnestes » et elles étaient reléguées dans certaines circonscriptions fixées par la police [1]. Beaucoup d'ordonnances précisent les limites de leurs quartiers, ou les expulsent de certains endroits à proximité de quelque église, ou d'autre lieu saint.

Charles VI, au cours de son voyage en Languedoc, en 1389, en publie une à Toulouse relativement à leur costume, et en amende d'autres que les capitouls et autres officiers avaient rendues et « dont elles avoient souffert et soutenu pluseurs injures, vituperes et dommages. »

« Avons de grace especial octroyé et octroyons aux dictes suppliantes que doresenavant, elles ne leurs successeurs, en la dicte abbaye portent et puissent porter et vestir telles robes et chapperons et de telles couleurs comme elles voudront vestir et porter, parmi ce qu'elles seront tenues de porter entour l'un de leurs bras une ensaingne en differance, d'un jaretier ou lisiere de drap d'autre couleur que la robe qu'ils auront vestue [2]. »

Il semblerait donc d'après cette ordonnance que ces « suppliantes » de Charles VI étaient astreintes à porter, comme les Juifs, leur *rouelle* distinctive [3].

1. Voir *Paris sous la domination anglaise*, p. 154, Longnon, Paris, 1878. Les ordonnances de saint Louis s'étaient efforcées d'en détruire l'engeance. Par une ordonnance de 1250, il ordonnait à ses baillis de les chasser des villes et villages, de saisir leurs biens et de confisquer au besoin la maison de ceux qui leur auraient loué un logement. Pour les aider à renoncer à leur vie dépravée, il rentait à Paris, pour les y recueillir, la *Maison des Filles de Dieu*. (*Ordonnances*, t. I, p. 74.)

2. *Ordonnances des Rois de France*, t. VII, p. 322. Une autre ordonnance de Charles VI, en 1395, leur interdit de sortir de leurs maisons après le couvre-feu sonné et de se montrer dans les places publiques sous peine de prison et d'amende. *Traité de la Police*, de la Mare, t. I, p. 490, Paris, 1707-38, 4 vol. in-fol.

3. Les chroniqueurs rapportent qu'un jour à l'église, Blanche de Castille, ayant reçu du prêtre le baiser de paix, le passa à sa voisine, une dame richement habillée et portant une ceinture magnifique. Ayant appris dans la suite que cette cointe voisine n'était autre qu'une *femme folle*, la reine, humiliée, publia une ordonnance qui interdisait aux courtisanes de porter

De même que rien dans son apparence ne doit rappeler sa vie passée, de même dans ses manières, dans son regard, dans son langage, rien ne doit trahir son ancien vice de *bauderie* :

« Qu'elle se traie vers le moustier, choisisse un sage confesseur et prie souvent de tout son cœur et Dieu la gardera. »

Et si ces mauvais *gouliarts* étaient assez osés que de la poursuivre jusque dans sa nouvelle retraite, « qu'elle s'en aille conter son fait a la justice qui pitié en ara et y sera pourveu » (577).

Peut-être restait-il encore dans la prévôté de Paris, au moment où Christine écrivait ces lignes, quelque vestige de la sévérité que Hugues Aubriot avait montrée à l'égard des *femmes communes* [1] et, par contre-coup, un indulgent intérêt pour celles qui se réformaient. C'est une réconfortante image que celle de ces sergents, osant braver l'insolence des clercs vagants et des ribauds, pour protéger une pauvre femme, de réputation encore douteuse, et l'aider à redevenir honnête.

Tout n'était donc pas corrompu et désespéré dans le gouvernement de Charles le Bien-Aimé. Il restait au *Corps de Policie* quelques membres sains.

la ceinture, désormais exclusivement réservée aux femmes honnestes. Une aventure semblable, survenue à la femme de Louis VII, les avait déjà, par un autre édit, dépouillées de la chape.

1. Le prévôt Hugues Aubriot avait tenté de purifier les rues de Paris et il paraît que ses ordonnances, ainsi que sa tolérance pour les Juifs, furent la cause de sa chute. La rancune des écoliers de l'Université se manifesta alors comme toujours par une chanson :

« Quant en haut degré te veis
De tout te voulus entremettre
Et trop d'ordenances feis
Sur *femes* et gens saichans lectres. »

Grandes Chroniques de France, édit. Paulin Paris, p. 478-9.

CONCLUSION

Et ainsi, suivant « la robe et la rote », selon l'expression de Christine, partant du sommet de la pyramide sociale, nous en avons descendu tous les degrés et avons atteint le pied; nous avons considéré ses contemporaines, chacune dans sa sphère, avec les privilèges et les servitudes de sa condition, les devoirs qui y sont liés, les vices qui l'entachent, les beautés qui la relèvent et les bassesses qui la souillent. Nous avons vu la reine et les princesses, les duchesses, les comtesses, les baronnes; les dames d'estat et les bourgeoises; les femmes des marchands, celles des métiers et celles des laboureurs. Nulle n'a été si haute que Christine n'ait osé lui faire entendre sa leçon, nulle si humble qu'elle n'ait ému sa tendresse, nulle si vile qu'elle n'ait éveillé sa pitié. La splendeur des unes ne l'a point éblouie et la bassesse des autres ne l'a point rebutée. Elle les a toutes regardées de ses yeux clairs, avec son droit jugement et sa conscience honnête, et le mal n'a pu se voiler sous des dehors si séduisants, ni le bien disparaître derrière des habitudes si dégradées qu'elle ne les ait découverts pour flétrir l'un et encourager l'autre. Elle prescrit à la femme ses devoirs envers Dieu, envers elle-même, envers sa famille et envers la société dont elle est membre; elle voudrait lui voir remplir un rôle d'amour, d'humanité, d'équité et de paix.

Elle croit en sa native bonté et en sa pureté innée, réserve faite de la tache originelle, dont elle subit la peine au même titre que l'homme et qui combat dans son âme les semences de bien que Dieu y a déposées, mais contre laquelle elle doit lutter chrétiennement. Son cœur, plus délicat que celui de l'homme, est capable de constance et de dévouement; par l'éducation, par les bons exemples et par l'observation de la vie, il se forti-

fiera et apprendra à n'aspirer que vers ce qui est beau et utile.

Elle la croit douée d'une intelligence sinon identique, du moins pas inférieure [1] à celle de l'homme et cette intelligence, elle a non seulement le droit, mais le devoir, de la développer, de la faire fructifier pendant sa vie tout entière et de l'appliquer aux formes diverses que prendra son activité [2].

Sa volonté sera ferme, agissante et se tendra vers un but déterminé. Elle saura la faire fléchir sous le joug du devoir ou de la nécessité ; elle trouvera en elle la force de résister fièrement aux attaques injustes et aux entreprises non sanctionnées par l'usage. Sa conscience, éclairée par son jugement et guidée par son amour de l'équité et par sa piété, décidera en dernier ressort de ses actes et les voudra non seulement honnêtes aux yeux des hommes et justes selon les lois, mais purs au regard de Dieu.

Sa piété sera sincère, chaude et vivante. Elle ne s'égarera point dans des pratiques trop minutieuses ou excessives, mais se traduira premièrement par des faits dont le monde ait à se louer. Deux voies lui sont offertes pour gagner le ciel : si elle renonce aux joies de cette vie pour se jeter dans la vie contemplative, grâces en soient rendues à Dieu, c'est le meilleur chemin pour faire son salut. Mais cette sainte vocation est rare « et seulement ceulx de la tres plus parfaite vie y sont appelés et peuent y perseverer ». Cependant, elle peut se sauver en restant dans le siècle. La vie active n'a pas empêché maint homme et mainte femme de devenir saints et saintes, comme saint Louis, sainte Bathilde, sainte Elizabeth de Hongrie et « assez d'autres ». Ils ont, au contraire, en acceptant la vie du monde donné un merveilleux *exemplaire* de

1. Elle dit dans sa *Cité* que Dieu a donné à l'homme et à la femme une nature différente et des dons particuliers : « a chascun sexe, telle nature et inclinacion comme a faire son office lui appartient et compète » et que si la femme parait moins intelligente que l'homme, ce n'est pas faute de qualités naturelles, mais manque de culture.

2. « Garde que tel entendement que Dieu y a mis bien en uses ». *Vision*, 68 v°.

conduite. Le mieux est de tenir le *moyen*, de prendre de l'une et de l'autre vie selon sa possibilité, car « l'estat ne fait mie le dampnement, mais, non savoir en user sagement, c'est ce qui dampne la creature. »

La femme telle que la souhaite Christine de Pisan sera une fille tendre et obéissante ; les manifestations de son amour envers ses parents seront tempérées par le respect qu'elle leur portera. Elle acceptera avec déférence toutes les décisions qu'ils prendront à son égard, y compris le mari que, dans leur sagesse ou leur intérêt, ils lui auront choisi.

Le mariage est bon en soi ; la place naturelle de la femme est à son foyer, d'où elle fera rayonner la chaleur de son cœur sur son mari et sur ses enfants. Elle sera une épouse loyale et dévouée ; elle a droit a une fidélité égale et à une confiance entière. Toutefois, si sa destinée voulait qu'elle fût décue dans son attente et qu'elle souffrît, qu'elle montre bon visage au monde et garde dans le secret de son cœur les déchirements de son amour, pour la paix du ménage et l'honneur du nom.

Elle gouvernera sa *maisnie* par bonne discipline, à la fois par amour et par crainte. Ses enfants seront élevés avec douceur et fermeté ; elle ne se laissera pas aller par faiblesse maternelle à de coupables indulgences, mais elle leur apprendra le respect de la règle et de l'autorité, sans toutefois étouffer en eux la volonté ni anéantir l'esprit d'initiative. Elle leur doit une instruction appropriée à leur condition dans ce monde, et le plus possible, elle développera leurs facultés, dans la conviction que l'instruction embellit l'esprit et ennoblit l'âme. Elle pourvoira à leur avenir, munissant ses garçons d'une profession ou d'un métier, ou les rendant aptes à gouverner sagement leurs sujets, en initiant ses filles à tous les secrets de la conduite d'une maison avant de les donner à un mari. Elle aura la louable ambition de vouloir améliorer sa situation et celle de sa famille. Par ses qualités d'ordre et d'économie, elle fera prospérer la *chevance* de son mari pour que ses enfants pussent faire meilleure figure dans le monde ; mais, avant les biens terrestres, elle

cherchera à leur léguer l'inestimable trésor d'un nom sans tache et honoré de tous.

Ses serviteurs seront traités avec bonté sans trop de familiarité ; elle exigera d'eux du soin, de l'industrie dans l'accomplissement de leur travail, mais ne tolèrera ni servilité, ni flatterie, ni paroles grossières, ni conduite blâmable. Elle donnera des ordres précis, en temps et en lieu, et ne rendra pas par des exigences déraisonnables son service *dangereux*.

Dans le monde, elle se montrera d'une modestie digne et vraie. Courtoise et affable envers tous, réservée avec les hommes, honorant ceux qui sont ses supérieurs par le rang, par l'âge ou par l'esprit, pleine d'une révérence pieuse pour ceux qui ont accompli de belles choses ou mené une vie sainte; compatissante et secourable aux petits, à tous ceux qui souffrent ; prudente et généreuse dans ses rapports mondains, cherchant à exhausser le bien et à excuser le mal, redoutant les médisances et s'efforçant par sa douceur et sa discrétion de ne pas y donner prise; sincère avec les autres, habile contre les envieux, vraie avec elle-même, généreuse dans la fortune, courageuse dans l'adversité, elle possède les vertus solides de la femme forte et est parée des grâces aimables qui viennent d'un cœur délicat, d'un esprit fin et cultivé.

La sûreté de son goût se manifestera dans la justesse avec laquelle elle règlera le luxe de sa maison ou l'élégance de ses vêtements. Elle aura le sentiment des heureuses proportions et des convenances ; recherchera la beauté plutôt que la magnificence, la richesse plutôt que le faste, la finesse plutôt que l'éclat et la grâce plutôt que la mode. Rien d'outré, ni de violent, ni de bizarre, ne pourra lui plaire, mais la simplicité, la mesure, l'harmonie seront sa loi.

Cette femme du XV[e] siècle avait foi dans l'amélioration de l'individu par la discipline et le travail. Son optimisme reposait sur cette idée que Dieu aide celui qui veut s'aider. « Les soldats batailleront et Dieu donnera la victoire », c'est ainsi que traduisait en sa langue pittoresque une autre fille du XV[e] siècle qui ignorait profondément le *Livre des Trois Vertus*, ou tout

autre livre écrit de main d'homme, mais qui trouvait dans sa foi, dans son bon sens et dans sa vaillance les mêmes inspirations que Christine de Pisan.

Elle encourageait tout effort, toute tentative d'énergie entreprise pour le bien, comme aussi tout acte de renoncement qui impliquait une victoire sur soi-même : « car de se vaincre soy mesmes, la est la maistrise ». A une époque portée comme la sienne à la satisfaction de tous les égoïsmes, où les cœurs s'amollissaient à mesure que les passions s'épaississaient, où la loyauté et l'honneur dans les relations mondaines et publiques étaient méconnues et foulées aux pieds, les paroles données reprises sans vergogne, les traités violés, la régénération du pays ne pouvait venir que par celle de l'individu et celle de la famille, et, dans celle-ci, la direction morale appartient à la femme.

Elle comprenait que, pour remplir un rôle si noble, il fallait qu'elle payât de sa personne et qu'elle devint, la première, un modèle de prudence, de droiture, de sagesse dans les affaires pratiques de la vie, de soumission à l'ordre établi, de courage, de bonté et de noblesse dans l'ordre moral. Son influence devait s'étendre chez elle d'abord, puis franchir les limites de son foyer pour se répandre au près et au loin, selon que le hasard de sa destinée la mettait en contact avec un cercle plus ou moins étendu d'amis et d'hôtes.

Christine de Pisan, née dans un siècle où, dit-on, le patriotisme était à naitre, fut cependant une patriote. Elle eut toujours à cœur le bien de la France et l'*honneur des lis*. Son attachement à son pays imprègne tous ses écrits et son dernier poème fut un chant de triomphe pour saluer la *Pucelle d'Orléans*. Obligée sans doute de fuir devant les persécutions des Cabochiens en 1418, son fils marié et attaché au dauphin Charles, qui abandonne Paris pour ne pas tomber aux mains des Bourguignons, elle cherche un refuge dans *son abbaye close* [1].

1. On ne sait encore dans quelle abbaye Christine alla finir ses jours. Il serait naturel de penser à celle de Poissy où déjà sa fille unique était religieuse depuis plusieurs années, dix ans environ.

où elle passe onze ans dans le silence et le recueillement. Elle y entend au mois de juillet 1429 la rumeur des merveilleuses nouvelles de Reims. Vieillie, mais non diminuée, elle exhale, avant de s'éteindre dans la paix, son beau cantique d'action de grâces où elle confond dans un élan de pure adoration Jehanne, *la Vierge tendre de bonne heure nee* et Dieu qui, dans sa toute-puissante miséricorde, daigne

« Sur France si grant grace estendre »,

et remettre les ennemis « sous le pennon de Charles. »

« Tu en soies loué, hault Dieu [1] ! »

Et nous sommes heureux de trouver dans cet enthousiaste *Poème à la Pucelle,* qui est, pour ainsi dire, le testament littéraire de Christine de Pisan, la confirmation suprême des idées qui, pendant sa vie dans le siècle, lui avaient été chères sur l'honneur de la femme, et dont elle voyait la glorification en la personne de Jeanne d'Arc :

« Hee ! quel honneur au feminin
Sexe ! Que [Dieu] l'ayme, il appert,
Quant tout ce grant peuple chenin,
Par qui tout le regne est desert,
Par femme est sours et recouvert [2] ! »

L'accroissement de l'honneur féminin, « l'augmentacion des meurs vertueulx, » telle fut la constante pensée de Christine de Pisan. Elle émet, avant de prendre congé de l' « université des femmes » dans le *Livre des Trois Vertus,* ce vœu naïf et touchant, que son œuvre ne reste pas « vague et non utile » et que ses leçons soient encore entendues par les futures générations :

1. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* J. Quicherat, tome V, Paris, 1849.
2. *Ibid.,* XXXIV.

« Si la verront et orront maintes vaillans dames et femmes d'auctorité ou temps present et en cil advenir, qui prieront Dieu pour leur servante Xpristienne [1], desirans que de leur temps fust sa vie ou siecle, ou que veoir la peussent. ».

Ce vœu de Christine sera plus que comblé car, grâce à l'universalité de la langue française, qu'elle célébrait déjà alors que ses copistes multipliaient les exemplaires de son œuvre pour la « ventiller par le monde », et qui reste vraie aujourd'hui, le *Livre des Trois Vertus* pourra la faire connaître et aimer par « mains vaillans dames et femmes d'auctorité », peut-être, mais certainement par beaucoup de lectrices qui, sans prétendre être « vaillans » ni avoir « auctorité », seront charmées d'entendre les « ammonestemens » de cette femme au grand cœur, au jugement droit, à l'esprit aimable, et qui, émerveillées de rencontrer dans ces pages vieilles de cinq siècles tant d'idées jeunes et fraîches et tant de pensées justes, gracieuses et élevées, se prendront à murmurer : « Les abeilles de Platon ont voltigé sur les lèvres de Christine de Pisan. »

Paris, 25 octobre 1911.

1. Les clercs avaient adopté pour *Christ* la transcription mi-grecque, mi-latine Xpristus, prenant ainsi le ρ grec pour un *p* latin et ajoutant *r* pour représenter le son qu'ils entendaient dans Χρίστος. De là *Xpristienne*, *Xpristien* pour Christine ou Christienne et chrétien, qui se rencontrent dans les manuscrits du *Livre des Trois Vertus* et autres ouvrages du moyen âge.

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE.

Education et Instruction de la Jeunesse.

CINQUIÈME PARTIE

La femme émancipée : ses devoirs moraux et sociaux.

SIXIÈME PARTIE

Situation morale et civile de la femme vis-à-vis de son mari.

SEPTIÈME PARTIE

Gestion des finances et des revenus du ménage.

HUITIÈME PARTIE

Devoirs et connaissances spéciales de la dame terrienne.

NEUVIÈME PARTIE

La femme prise dans certaines conditions particulières.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5, — PARIS

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

Publiée sous la direction de MM. Pierre DE NOLHAC et Léon DOREZ

T. I. H. COCHIN. *La Chronologie du Canzoniere de Pétrarque*, 1908. 4 fr.

T. II-III. L. THUASNE. *R. Gaguini Epistole et orationes*, texte publié sur les éditions originales de 1498, 1904. 25 fr.

T. IV. H. COCHIN. *Le frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux*, 1904. 6 fr.

T. V. M. THUASNE. *Etude sur Rabelais (sources monastiques du roman de Rabelais. Rabelais et Erasme. — Rabelais et Folengo. — Rabelais et Colonna. — Mélanges)*, 1904. 10 fr.

T. VI. L. M. CAPELLI. *Pétrarque. Le traité « de suis ipsius et multorum ignorantia »*, 1906. 6 fr.

T. VII. J. DE ZANGRONIZ. *Montaigne, Amyot et Saliat. Etude sur les sources des Essais de Montaigne*, 1906. 6 fr.

T. VIII. R. STUREL. *Amyot traducteur de Plutarque*, 1909, planches. 12 fr.

T. IX. Pierre VILLEY. *Les Sources italiennes de la « Deffense et illustration de la langue françoise »* de Joachim du Bellay, 1908. 5 fr.

T. X. Mario SCHIFF. *La fille d'alliance de Montaigne, Mme de Gournay*, 1910, portrait. 5 fr.

T. XI. H. LONGNON. *Essai sur P. de Ronsard*, 1911, avec un portrait. 8 fr.

Nouvelle série, gr. in-8, t. I et II. — P. DE NOLHAC. *Pétrarque et l'humanisme*, 1907. 2 vol. et planches. 20 fr.

T. III. COURTEAULT. *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545-1617)*, étude biographique et littéraire, suivie de harangues, poésies et lettres inédites, 1907. 7 fr. 50

T. IV. H. GUY. *Histoire de la poésie française au XVIe siècle. T. I. L'école des rhétoriqueurs*, 1910, in-8. 10 fr.

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Collection publiée sous la direction de Mario ROQUES

ONT PARU :

La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston RAYNAUD. Un volume in-8 de VIII-31 pages (2e édit. revue par L. FOULET). 0 fr. 80

François VILLON. *Œuvres*, édit. par UN ANCIEN ARCHIVISTE (Auguste LONGNON). Un volume in-8 de XVI-124 pages. 2 fr.

Courtois d'Arras, jeu du XIIIe siècle, édit. par Edmond FARAL. Un vol. de VI-34 p. 0 fr. 80

La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston PARIS. Un volume in-8 de VI-50 pages. 1 fr. 50

Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle. éd. par Mario ROQUES. Un volume in-8 de VI-18 pages. 0 fr. 50

ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. *Le Jeu de la Feuillée*, éd. par Ernest LANGLOIS. Un volume in-8 de XIV-76 pages. 2 fr.

Les Chansons de Colin Muset, éd. par Joseph BÉDIER, avec transcription des mélodies par Jean BECK. Un volume in-8 de XIV-44 pages. 1 fr. 50

BÉDIER (Joseph), professeur au Collège de France. *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, 1908-1909, 2 in-8 chaque. (Grand prix Gobert à l'Académie française.) 8 fr.

Demoiselle à la mule (la) (la Mule sanz frain). Conte en vers du cycle arthurien, par PAIEN DE MAISIÈRES. Nouvelle édition critique accompagnée d'une étude philologique de recherches sur les thèmes compris dans le conte et d'un index complet des formes, par B. ORLOWSKI. In-8, XI-224 pages. 5 fr.

MARTINON (Ph.). *Les Strophes*. Etude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance avec une bibliographie chronologique et un répertoire général. 1911, in-8, XX-615 pages. 15 fr.

NÈVE (Joseph). *Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages*. In-12. 4 fr.

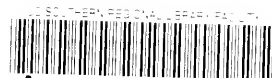
PAGÈS (Amédée). *Auzias March et ses prédécesseurs*. Essai sur la poésie amoureuse et philosophique en Catalogne aux XIVe et XVe siècles. In-8, XIII-471 pages et planche en couleurs. 10 fr. 50

Revue de Philologie française et de littérature, publiée par L. CLÉDAT. Abonnement : France, 15 fr.; U. P., 16 fr. Collection complète, 23 volumes. 250 fr.

Romania, fondée par G. PARIS et P. MEYER, de l'Institut. Dir., Mario ROQUES. Abonnement : Paris, 20 fr. Département et U. P., 22 fr. — Année écoulée, 25 fr. Collection complète, 39 tomes. 1.125 fr.

Table de la Romania, t. I-XXX, par le Dr Bos (1872-1901). 1907, in-8. 20 fr.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.



A 000 745 359 0